This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 697,765

THE UNIVERSITY OF
·LIBRARIES·

Nicolas Clément

MEMOIRES
ET
NEGOCIATIONS SECRETES
DE LA
COUR DE FRANCE,
TOUCHANT
LA PAIX DE MUNSTER.

Contenant les Lettres, Réponses, Memoires, & Avis secrets envoiez de la part du ROI, de S. E. le Cardinal MAZARIN, & de Mr. le Comte de BRIENNE Secretaire d'Etat, aux Plenipotentiaires de France à Munster, afin de leur servir d'instruction pour la Paix Générale.

AVEC

Les Dépêches & les Réponses desdits Plenipotentiaires.

TOME QUATRIE'ME.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES CHATELAIN,

M. DCC. X.

D
269
.C51
v.4

GL
82-B4565-1-1
1 . v.10

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires, Envoié en Cour le 3. Decembre 1646.

Nouvelles instances des Hollandois pour la conclusion du Traité entre la France & l'Espagne. La France veut garder Portolongone & Piombino. Expedient proposé touchant la Pomeranie. Autre Expedient sur la même affaire. Oxenstiern continuë ses difficultez & ses prétentions exorbitantes.

NOus n'avons ici aucunes nouvelles de ce qui s'est fait en Baviere. Il court un bruit que l'on traite de la suspension depuis que l'Armée Imperiale & Bavaroise a trouvé le moien de passer le Lech. Mais n'aiant point reçû de Lettres de Monsieur de Turenne, nous n'en pouvons rien assûrer. On saura à la Cour plûtôt que nous ce qui s'y arrêtera.

Nous avons fait valoir à Monsieur Salvius la facilité qu'on a eüe d'avancer cent mille Ecus au Comte de la Gardie, & de faire remettre le surplus du subside à Hambourg avant le terme. La premiere nouvelle ne lui a pas été fort agréable, ne s'étant pas pû empêcher de témoigner devant nous qu'il en avoit de l'émotion, comme étant chargé de beaucoup d'assignations sur ce fonds-là.

La crainte que nous avons eüe ci-devant que la Guerre du Turc ne servît de prétexte à l'Empereur pour demeurer armé est à présent diminuée, le Comte de Trautmansdorff aiant dit souvent que la Paix étoit assûrée de ce côté-là. Mais les Suedois n'étant pas obligez par cette consideration de conserver leurs Troupes, ils sont en grand soin d'ailleurs comment ils les pourront contenter. Nous croions bien que celles qui servent le Roi en Allemagne aiant été paiées de temps-en-temps, il sera plus aisé de s'en défaire. Mais comme le mauvais exemple des autres peut causer du trouble parmi celles-ci, nous estimons aussi qu'on pourvoira aux moiens par lesquels on les puisse facilement licencier, sans qu'il en arrive aucun inconvenient, & sans que le crédit du Roi soit diminué parmi les étrangers.

Nous avons bien observé l'éclaircissement qui nous a été donné touchant la Ligue qui étoit à faire entre les Princes d'Italie; en quoi nous suivrons exactement ce qui nous est prescrit, & ferons, s'il se peut, obliger lesdits Princes à joindre leurs forces, du moins en Italie, contre celui des deux Rois, qui contreviendra soit en cette Province ou ailleurs, à ce qui sera convenu dans le Traité; cette précaution aiant été très-judicieusement remarquée.

Nous avons vû les Ambassadeurs de Baviere, ainsi que nous avions mandé, par la précedente dépêche, que nous ferions. Après leur avoir dit qu'il y avoit avis de divers lieux que leur Maître faisoit de grandes instances, non seulement

avons auprès de l'Empereur, mais encore auprès de Castel-Rodrigo, pour concerter les moiens de continuer puissamment la guerre, nous leur avons remontré que nous avions peine à croire que la France procurant au Duc de Baviere tous les avantages possibles, il pensât à s'unir plus étroitement avec ses ennemis. Lesdits Ambassadeurs ont bien reçû nôtre plainte, comme étant un effet de la confiance que nous prenions en eux, assûrans qu'ils en avertiroient leur Maître, & qu'ils savoient bien qu'il n'avoit rien changé des bons sentimens qu'il avoit eus pour la France, & du desir de mériter les bonnes graces de Leurs Majestez.

Les Espagnols n'ont point encore répondu sur le dernier Ecrit, dont nous vous avons envoié la Copie, & nous n'avons rien à mander de nouveau sur ce sujet, sinon que depuis peu les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous ont visité tous trois, chacun à part, & l'un incontinent après l'autre. Ils ont fait un assez long discours pour nous prier de nous rendre faciles en ce qui reste à convenir dans la Negociation, de laquelle ils sont Entremetteurs, & de vouloir bientôt conclure. De cette visite, qui ne peut avoir été faite qu'avec dessein, nous n'avons pû imaginer que deux causes; la premiere est, que nous avons eu avis que les Ministres d'Espagne se sont découverts depuis peu aux Mediateurs de ladite Negociation, & que s'excusant d'y avoir été obligez pour nous porter d'autant plus effectivement à la Paix, ainsi que nous l'avons déja écrit, ils leur ont fait plainte

que depuis quelque temps les Hollandois a[illegible]toient de la longueur & du retardement en cette affaire ; & ont même prié Monsieur Contarini de les voir, & de les solliciter d'avancer le Traité, de sorte qu'il pourroit être que lesdits Ambassadeurs, pour se couvrir du reproche qui leur est fait par les Espagnols, auront fait cette apparente diligence, quoi qu'en effet ils n'aient pas volonté de nous presser, parce que peut-être ils ont des points à convenir pour la Paix, sur lesquels ils prévoient qu'il y aura difficulté.

L'autre motif qu'ils peuvent avoir eu est pour faire un dernier effort envers nous, afin que nous voiant ainsi séparément & sans nous donner loisir de conferer ensemble, ils pûssent gagner quelque chose, & avoir plus de connoissance de nos dernieres intentions en ce qui nous reste à ajuster. Mais il s'est rencontré heureusement que sans avoir sû ce qu'ils nous vouloient dire, nous avons fait une même réponse, disant que les Espagnols étoient en demeure & que nous ne pouvions faire autre chose que ce qui est porté dans nôtre dernier Ecrit.

Nouvelles Instances des Hollandois pour la conclusion du Traité entre la France & l'Espagne.

Peut-être aussi que le sujet de cette visite extraordinaire a été véritablement pour avancer la Negociation, & qu'ils desirent de finir la leur, attendant de jour à autre le retour de leurs Collegues, qui viennent de la Haye avec toutes les instructions necessaires. Et en effet ils nous ont convié de mettre la main à la plume & de commencer à dresser les Articles en la même sorte qu'ils doivent être couchez dans le Traité. Nous

avons

avons dit que nous le ferions bien volontiers; présuposans que les Espagnols seront demeurez d'accord de nos justes demandes sur ce qui reste à convenir.

Le Sieur Paw qui portoit la parole s'étendit à nous représenter les sûretez que la France auroit de tous côtez, puisqu'elle s'étoit si fort agrandie, que non seulement elle auroit les Monts Pyrenées pour barriere contre l'Espagne, mais qu'elle possederoit encore des Places au delà, & que dans l'Italie Pignerol lui donnoit le même avantage. Il s'est trouvé que tous trois, en lui répondant, nous avons dit que Pignerol étoit fort peu de chose si la France n'avoit occupé depuis peu les Postes de Portolongone & de Piombino; ce que nous leur disions pour leur faire connoître que l'intention de Leurs Majestez étoit de conserver ces Places, & pour ne leur pas donner sujet de revoquer la chose en doute, à quoi ils n'ont point contredit. Mais peut-être n'ont-ils pas voulu paroître les Auteurs de la difficulté que les Espagnols y peuvent faire. Nous ne pouvons encore donner sur cela autre assûrance, sinon que nous serons très-ponctuels à suivre l'ordre qui nous a été donné & à faire toutes choses possibles pour conserver à la France une acquisition si utile. Pour cet effet, nous ne manquerons pas de nous en expliquer comme il faut à la premiere Conference, ou dans l'Ecrit que nous donnerons aux Espagnols.

La France veut garder Portolongone & Piombino.

Nous ne saurions mander de bonnes nouvelles du Traité de l'Empire, à cause de la con-

duite de Messieurs les Suedois, ou plûtôt de Monsieur Oxenstiern. La derniere depêche aura apris comme il est parti promptement de cette Ville, sans donner temps aux Imperiaux de lui porter la réponse sur sa demande. Monsieur Salvius étoit demeuré d'accord de son consentement pour la recevoir, & pour repliquer & rechercher avec nous quelque temperament sur le fait de la Pomeranie. Il est arrivé que Messieurs les Mediateurs croiant avancer les affaires nous vinrent convier de nous assembler tous pour essaier de demeurer d'accord, tant sur cette difficulté que sur les autres qui sont encore à regler pour le général de l'Empire. Nous nous excusâmes de faire cette assemblée, sur ce qu'il y avoit certains points, comme ceux où il s'agit de la Religion, sur lesquels n'étant pas de même sentiment que nos Alliez, il seroit mal à propos de nous voir tomber en contestation devant les Imperiaux, & ainsi nous reduisimes la Conference entre Monsieur Salvius & nous, où Monsieur Contarini assisteroit. Nous fumes donc tous trois chez ledit Sieur Salvius, où aiant conferé avec lui pendant une heure pour préparer les choses & empêcher qu'il ne parût entre nous aucune diversité d'avis, Monsieur Contarini s'y trouva. Après plusieurs discours, dont le reçit seroit superflu, on tomba d'accord que les Imperiaux & les Suedois ne voulant faire aucune proposition nouvelle, l'ouverture de quelque expedient sur la cession de la Pomeranie seroit faite par nous. L'expedient étoit de laisser à la Couronne de Suede

Suede la Pomeranie anterieure avec l'Isle de Volhin; Que Stetin & Gars lui demeurant l'Empereur se chargeoit de donner à l'Electeur de Brandebourg douze cens mille Risdalles, ou si l'Electeur aimoit mieux retenir lesdites Places de Stetin & Gars, que cette somme seroit paiée à la Couronne de Suede.

Expedient proposé touchant la Pomeranie.

Avec la facilité que cette ouverture nous sembloit donner à l'accommodement, nous avions encore une autre visée qui étoit que l'impossibilité de trouver cet argent dans l'Empire feroit avoir recours à la France, & que pour la fournir on se pourroit resoudre à lui laisser les Villes Forestieres & Benfelt, dequoi néanmoins nous n'avons pas jugé qu'il fût encore temps de nous ouvrir. Monsieur Contarini se chargea de donner avis le jour même de cet expedient au Comte de Trautmansdorff, ce qu'il fit & nous envoia le soir un Ecrit, dont la copie sera ci-jointe, où il fut changé quelque chose, aiant été ajoûté, pour décharger l'Empereur de trouver cet argent, qu'au cas qu'il dût être paié à la Couronne de Suede, Stetin & Gars lui demeureroient entre les mains, attendant que la somme fût fournie, qui est une condition à laquelle l'Electeur ne consentira pas. Nous avons donné avis de ce que dessus aux Députez de Brandebourg, & fait voir ledit Ecrit à Monsieur Salvius, qui avoit promis d'en faire raport à son Collegue, & la chose nous sembloit être en assez bon chemin, lorsque nous fumes avertis que Monsieur Oxenstiern avoit écouté une autre proposi-

tion, & que déja il en avoit écrit en Suede.

Autre Expedient sur la même affaire.

Elle consiste à mettre l'Electeur de Brandebourg en possession de toute la Pomeranie, la Couronne de Suede se contentant d'en avoir présentement l'investiture, qu'ils appellent *Simultanée*, c'est-à-dire en même temps qu'elle sera donnée à la Maison de Brandebourg, pour la posseder au cas que cette Maison vint à faillir; & qu'outre le Port de Wismar, l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, ladite Couronne aura pour sa satisfaction les Evêchez d'Osnabrug & de Minden avec trois Comtez voisines, dont la Comté de Schomberg est une.

Oxenstiern continuë ses difficultez & ses prétentions exorbitantes.

C'est le point où cette negociation est réduite en laquelle nous ne savons plus quelle methode tenir avec ces Messieurs. On a eu grand' peine à faire venir Monsieur Oxenstiern à Munster; mais elle a été encore plus grande de l'y retenir quelque temps, & pour éluder nos instances & s'échaper de nos mains, il promit qu'étant à Osnabrug il envoieroit ici ses avis à son Collegue, qui pourroit resoudre les choses, aiant même assûré qu'il retourneroit s'il étoit besoin. Mais depuis qu'il est là il n'a pas laissé de témoigner qu'il trouvoit mauvais le sejour de Monsieur Salvius en cette Ville, & lui a écrit qu'il n'accorderoit rien de tout ce qui se feroit ici, & par ce moien il a arrêté toutes choses.

Nous n'avons pas manqué de représenter à Monsieur Salvius que cette nouvelle proposition

ne

ne peut jamais réüssir, & qu'on sera blâmé de toute l'Assemblée de l'écouter seulement; qu'elle ne tend qu'à faire continuer la guerre, & à rendre inutile tout ce qui a été traité jusques-ici; qu'elle est beaucoup moins avantageuse à la Couronne de Suede que l'offre qui lui est faite d'ailleurs; que ce sont Pieces détachées & éloignées, lesquelles l'Empereur à la premiere occasion favorable peut occuper aisément; que quelque esprit malicieux l'a inventée pour jetter la division entre la France & la Suede, sachant bien que nous ne pouvions jamais consentir que toute la recompense de Suede fût en biens d'Eglise, puisque nos Alliances y sont directement contraires. Le Sieur Salvius a témoigné de trouver nos raisons bonnes, & d'improuver cette nouveauté; mais il craint que son Collegue en ait écrit en Suede, & qu'il n'en faille attendre la réponse.

Toutes ces choses nous font apréhender que nous ne soions à la fin obligez de leur parler plus fortement. Nous jugeons bien à propos de voir auparavant ce qui sera resolu du côté de l'Espagne, & cependant nous avons donné avis de ce que dessus au Sieur Chanut, qui assûre que la Reine de Suede est toûjours bien disposée à la Paix. Nous ne lui avons rien prescrit pour se conduire; nous supplions que de la Cour on lui envoie aussi bien qu'à nous les ordres de ce qui sera à faire si cette procedure continue. Nous avons aussi écrit à Monsieur de la Cour qu'il vit ledit Sieur Oxenstiern, & qu'après lui avoir représenté une fois de nôtre

part

part les conséquences dangereuses de ladite proposition, il ne lui en parlât plus, de crainte qu'une instance pressante ne rendît cet esprit plus opiniâtre au lieu de lui persuader la raison.

Cependant on jugera si voiant ces longueurs & le retardement que ceci peut causer, il ne seroit point à propos, pour se rendre plus considerables à nos Parties & à nos Alliez, de donner ordre de bonne heure à fortifier l'Armée d'Allemagne. Nous esperons pourtant que si le Traité avec l'Espagne, qui est en bons termes, peut être promptement conclu, il aportera grande facilité à la prompte conclusion de l'autre.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 3. Decembre 1646.

Les Plenipotentiaires manquent de fonds.

MONSIEUR,

VOus verrez par le Memoire ci-joint ce qui se passe en la Negociation, qui nous fait craindre que la conclusion du Traité ne soit plus éloignée que nous ne l'avons esperé.

Puisque la conduite du Sieur de Sombres dans Liege donne satisfaction, il semble que pour l'autoriser davantage, il seroit bien à propos de lui donner un titre & qu'il fût reconnu agir de la part du Roi ; car outre que ce qu'il fera sera plus consideré, il est certain que sans cela il ne peut demeurer en cette Ville-là avec sûreté, dans les changemens & troubles qui y sont assez ordinaires. Et si l'on trouve à propos qu'il y demeure plus long-temps vous jugez bien, Monsieur, qu'il est juste de lui donner moien de subsister. Nous ferons la même remontrance pour les Sieurs d'Avaugour, de Beauregard, & de Meules, qui ne peuvent servir utilement Sa Majesté, s'il n'est donné ordre au paiement de leurs appointemens, dont ils

ils n'ont rien reçû depuis deux années. Et puisque nous sommes tombez sur ce propos, nous avons vû par diverses Lettres qu'on avoit ordonné à Messieurs des Finances de rembourser les cinquante mil livres que nous avons emploiées pour les levées & autres affaires hors de cette Negociation. Mais jusques-ici nous n'avons vû aucun effet, dequoi nous ne parlerions pas si le service de Leurs Majestez n'en pouvoit recevoir un notable préjudice. Nous sommes aussi contraints de représenter que nous nous trouvons ici sans fonds pour nos appointemens; faites nous la faveur, Monsieur, de nous continuer vos soins &c.

Les Plenipotentiaires manquent de fonds.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur le Tellier,

Datée du 3. Decembre 1646.

On aura soin de l'échange des Prisonniers.

MONSIEUR,

NOus avons reçû la copie qu'il vous a plû de nous envoier du dernier Traité fait pour l'échange des Prisonniers, & vû ce que la Reine nous ordonne de faire sur ce sujet dans le Traité de Paix, à quoi nous obéirons. Nous vous suplions, Monsieur, d'en assûrer Sa Majesté, & de nous donner part en l'honneur de vôtre bienveillance, puisque nous sommes &c.

On aura soin de l'échange de Prisonniers.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires, audit Sieur de Brienne,

Datée du 10. Decembre 1646.

La lenteur est naturelle aux Allemans. Expediens touchant la Pomeranie. Etat de la negociation avec l'Espagne.

MONSIEUR,

NOus répondrons aux Memoires du Roi du vingt neuviéme & du trentiéme du Mois passé par le Courier qui pourra partir d'ici dans trois ou quatre jours. Cependant il a été jugé à propos de vous faire ce mot, de crainte que n'aiant point de nos nouvelles par l'Ordinaire on ne fut en quelque peine.

Nous travaillons beaucoup & avançons peu dans la Negociation, soit que les demandes trop hautes & les procedures des Suedois en soient la cause, ou que les irresolutions du Marquis de Brandebourg y contribuent. Il est encore à craindre que cet Electeur s'étant allié avec Monsieur le Prince d'Orange ne conçoive des esperances de l'appui de Messieurs les Etats, qui le rendront plus difficile, & le confirmeront dans la lenteur qui est comme naturelle aux Allemans.

La lenteur est naturelle aux Allemans.

Nos

Nos précedentes vous auront appris l'expedient qui avoit été concerté que la Couronne de Suede retint avec la Pomeranie anterieure l'Isle de Wolhin, & que restituant Stetin & Gars à l'Electeur, elle reçût de l'Empire une somme de douze cens mille Risdalles. Monsieur Salvius avoit témoigné aprouver cette ouverture; & néanmoins il ne nous y a fait aucune réponse depuis qu'il est de retour à Osnabrug; mais Monsieur Oxenstiern & lui nous ont envoié une Lettre, dont la copie sera ci-jointe, par laquelle vous verrez qu'au lieu de prendre quelque temperament, ils prétendent non seulement retenir Stetin & Gars avec l'Isle de Wolhin; mais aussi que les douze cens mille Risdalles leur soient paiées.

Ce qu'il y a de meilleur dans leur Ecrit est qu'ils y mettent une alternative, c'est-à-dire qu'au cas que l'Electeur ne veuille pas donner son consentement, ils demandent que toute la Pomeranie leur demeure avec garantie de l'Empereur & des Etats de l'Empire. De sorte que ne pouvant au moins traiter sur ce parti, nous devons voir aujourd'hui le Comte de Trautmansdorff, où Monsieur Contarini se trouvera, pour déliberer ensemble sur l'envoi des personnes que les Imperiaux & Electoraux doivent depêcher vers le Marquis de Brandebourg, pour le convier, en lui donnant part du contenu en ladite Lettre, à prendre une resolution. Ils desirent que nous y envoyions aussi, à quoi nous consentirons pour donner d'autant plus d'éclat & de vigueur à cette instance, & pour *Expedients touchant la Pomeranie.*

faire voir à tout le monde la sincerité de Leurs Majestez, & le grand desir qu'elles ont de la Paix.

Quant à la pensée qu'on avoit voulu donner à Monsieur Oxenstiern de laisser la Pomeranie à l'Electeur & de prétendre la satisfaction de la Suede toute en biens d'Eglise, nous avons écrit au Sieur Chanut que si l'on en parle à Stockholm, il en fasse connoître les inconveniens, disant que c'est une invention qui ne peut jamais produire autre effet que la longueur dans le Traité, & sujet de division entre les Couronnes, ausquelles on veut tendre ce piege pour les faire tomber dans un écueil qu'elles ont si heureusement évité jusques ici. On ne sait pas si ledit Sieur Oxenstiern en a écrit; mais il ne se parle plus tant de cette nouveauté, dont le bruit avoit fort couru dans l'Assemblée, & la Lettre des Plenipotentiaires de Suede semble témoigner qu'ils ne s'y sont pas arrêtez, comme en effet la prudence ne permet pas d'y entendre, & leurs propres interêts y sont contraires.

Etat de la Negociation avec l'Espagne.

Le Traité avec l'Espagne semble être mieux disposé; & pourvû que Messieurs les Etats ne fassent point de nouvelles & extraordinaires demandes, (comme quelques uns croient qu'ils veulent faire,) il y a lieu d'esperer qu'il pourra être bientôt conclu. Nous ne sommes pas marris des difficultez qui s'y peuvent rencontrer à leur égard, afin d'avoir le temps de voir quel sera le succès des instances qui se font continuellement, tant à la Haye qu'ici, pour la garantie

rantie reciproque, comme étant le fondement & la fûreté de tout nôtre Traité. Leurs Deputez qui étoient absens, sont de retour; ils nous ont prié de trouver bon qu'ils pûssent proposer comme d'eux-mêmes les expediens qu'ils estiment propres à terminer les points dont il reste à convenir; ce que n'aians pû refuser, ils nous ont donné hier au soir l'Ecrit dont vous trouverez une copie avec la présente. Il y a beaucoup de choses qui ne nous plaisent pas, surquoi nous leur eussions répondu dès aujourd'hui, si nous n'étions occupez ailleurs. Nous rendrons un compte exact de tout par le Courier que nous depêcherons. Il n'y a point ici de nouvelles des Armées & nous ne savons ce qui se fait touchant la suspension. Nous vous supplions de croire que nous sommes &c.

RÉPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires aux Memoires du Roi, du 29. & 30. Novembre & 7. Décembre 1646.

Envoiée en Cour le 17. dudit Mois de Decembre.

On n'insiste que foiblement sur Sabionnette. Plaintes des difficultez des Suedois. Salvius entraîné par Oxenstiern. Mantoüe n'aprouve pas le Traité de Quierasque. Servien ira à la Haye. Levée du Siege de Lerida.

NOus avons fort consideré les avis qu'il a plû à la Reine de nous faire donner que l'Empereur sollicite le Duc Charles d'acheter partie de ses Etats patrimoniaux les plus proches de la Baviere, & que les Espagnols pensent aussi à aliener partie de leurs Etats dans les Païs-Bas, & à en ceder même la Souveraineté. Il y auroit péril de s'ouvrir sur des propositions dont nous n'avons point oüi parler jusques-ici. Il nous semble bien être hors de doute qu'il seroit très-utile à la France de procurer audit Duc un établissement dans l'Allemagne, s'il se pouvoit, ou du moins aux Païs-Bas; & pour y parvenir, nous ne jugerions pas seulement à propos d'y emploier une somme notable de deniers; mais encore de ceder

der quelque chose aux Espagnols en d'autres endroits en échange de ce qui lui pourroit être laissé. Si nous voions quelque occasion favorable d'en faire l'ouverture, nous ne la laisserons pas échaper; mais nous croions qu'il seroit inutile d'en parler jusques à ce que nous y voyions un peu plus de fondement.

L'avis qui nous a été donné du Landgrave de Darmstadt, nous confirme dans le jugement que nous avons fait qu'il doit être tenu pour Ennemi: Nous l'avons ainsi mandé à Monsieur de Vautorte & à d'autres, & à Monsieur le Maréchal de Turenne même, avec cette reserve néanmoins que nous n'étions pas d'avis que l'on vint aux hostilitez que quand il y auroit lieu d'en tirer avantage pour le Roi ou ses Alliez.

Ce n'est pas sans raison qu'on a eu soupçon de l'intention des Espagnols sur le point du Traité de Quierasque. Elle est évidente par le dernier Ecrit dont on a envoié la copie. Ils ont pensé, en laissant les affaires indécises, favoriser la Maison de Mantoüe & engager aussi celle de Savoye sur l'esperance d'appuier ses prétentions. Nous avons fait remarquer aux Ministres de Mantoüe qu'ils demandent une égale liberté, pour la Maison de Savoye & celle de Mantoüe, de se pourvoir sur la lezion, dequoi ils ont témoigné être mal satisfaits. On verra par la réponse que nous leur avons faite, que nous n'avons voulu admettre aucune clause ni reserve à l'Article que nous avons donné, à quoi nous tiendrons ferme.

Si on avoit un Mémoire certain de tous les particuliers qui doivent être compris au Traité, ou qu'en les spécifiant, il fut à craindre que nos Parties vinssent aussi à nommer des personnes qui peut-être ne seroient pas agréables à Leurs Majestez; nous jugerions bien à propos, suivant l'avertissement qui nous est donné, de nommer & specifier ceux qui doivent jouïr de cette grace, & en exclure les autres. Mais comme il sera difficile de n'admettre pas en ce point une clause générale, nous prendrons garde à dresser cet Acte en termes si clairs & si peu sujets à équivoques, qu'on ne puisse jamais s'en servir contre l'intention de Leurs Majestez, & notamment qu'ils ne puissent être expliquez en faveur du Duc Charles ou du Duc François son Frere à cause du Barrois, ni de Monsieur de Bouillon à l'égard de Sedan. Nous ne manquerons pas de faire tous nos efforts pour faire rentrer le Prince de Monaco dans les Etats qu'il a perdus au Roiaume de Naples & au Duché de Milan. Et pour Monaco; comme nous esperons faire ensorte qu'il sera dit que toutes choses demeureront en l'état où elles sont; aussi seroit-il bien mal-aisé de faire convenir les Espagnols d'annuller tous les Traitez qui ont été faits ci-devant avec eux.

On n'insiste que foiblement sur Sabionnette.

On aura pû voir que nous avons fait diverses instances sur le fait de Sabionnette; mais y aiant trouvé grande repugnance on n'a pas crû y devoir fort insister, quand on a vû les affaires approcher de la conclusion; & quoi qu'on ne s'en soit jamais départi, lesdits Espagnols ont

ont bien pû connoître que cela n'arrêteroit point la Paix.

Monsieur Oxenstiern ne s'est pas rendu seulement difficile en ce qu'il n'a pas voulu qu'on traitât les affaires à Munster; mais quand il a été à Osnabrug il a changé les resolutions qui avoient été prises entre eux & nous. Leur Lettre (dont nous avons envoié copie par le précedent Ordinaire) vous aura fait voir comment au lieu de s'arrêter à l'expedient proposé, que la Couronne de Suede retenant l'Isle de Wolhin avec la Pomeranie anterieure, & laissant Stetin & Gars à l'Electeur, recevroit en recompense une somme de douze cens mille Risdalles, ils prétendent à cette heure & Stetin & Gars, & les douze cens mille Risdalles aussi, desquelles il n'avoit pas été parlé auparavant, & qu'eux-mêmes n'avoient pas demandées. Il faut avoüer que nous nous trouvons empêchez à faire un jugement assûré sur la conduite de ces Messieurs. Quant à Monsieur Oxenstiern, il est certain que nous ne lui avons donné aucun sujet de dégoût, & quand il a été ici nous l'avons fort caressé, & lui même a témoigné satisfaction, aiant vû chacun de nous à part & demandé nos avis en secret & comme en confiance. S'il a eu du chagrin il lui vient d'ailleurs. Peut-être que Monsieur le Chancelier son pere lui donne des ordres secrets qui le font agir de la sorte. Car s'il est vrai que le Chancelier ne desire pas la Paix (comme quelques-uns le croient) il peut, étant très-habile, sans témoigner ce sentiment, prolonger les af-

Plaintes des difficultez des Suedois.

faires & se servir du prétexte tantôt de la Religion, & tantôt de la grandeur de l'Etat, pour en differant la conclusion du Traité esperer qu'il se rompe. Mais ce qui nous donne encore plus de peine c'est que Monsieur Salvius qui paroît mieux disposé cede néanmoins à l'autre, soit par irresolution, ou par crainte qu'on le blâme de n'être pas assez ferme; ensorte que le premier arrête rudement les affaires par ses difficultez, & le second par ses facilitez accompagnées de douceur ne les avance point.

Salvius entrainé par Oxenstiern.

Nous avons cependant répondu à leur Lettre, & leur avons mandé comment, pour satisfaire au devoir de bons Alliez, nous avions fait savoir aux Imperiaux le contenu en leur demande; que nous les avions portez d'envoier à l'Electeur de Brandebourg le Baron de Plettemberg pour lui notifier ladite demande, le presser d'y donner son consentement, & lui déclarer que s'il ne l'accorde, l'Empereur & les Etats de l'Empire donneront à la Couronne de Suede l'Investiture de la Pomeranie entiere avec promesse de garantie; Que le College Electoral a écrit dans ce même sens, & fait faire une pareille Déclaration audit Electeur par le même Baron de Plettemberg, & que nous lui avons aussi en même temps envoié le Sieur de Saint Romain, pour le persuader à prendre promptement une resolution là-dessus.

Nous avons ajoûté à cela qu'il y avoit peu d'apparence que l'Electeur consentît aux propositions qui lui sont faites comme étant trop desavantageuses; Qu'il en seroit encore moins suscepti-

ceptible que ci-devant, attendu l'Alliance qu'il a depuis peu contractée ; Que peut-être ceux qui témoignent facilité à laisser la Pomeranie entiere à la Couronne de Suede, avoient dessein de la rendre odieuse en Allemagne, & de là lui ôter par ce moien quelque jour; Que nous ne laissions pas de faire agir fortement auprès de l'Electeur ; Que depuis quatre mois ils avoient pû connoître avec quelle fidelité nous embrassions tous leurs interêts, & que ce qui s'étoit passé tant en la Campagne qu'en la Negociation en étoient des preuves assûrées. C'est en somme ce que nous leur avons écrit, après quoi nous attendrons le succès de la Députation faite vers l'Electeur, pour resoudre ensuite la conduite que nous aurons à tenir avec eux.

Nous avons vû la Lettre écrite par Monsieur le Cardinal Mazarin au Marquis de Castel-Rodrigo, & rendons graces très-humbles de la communication qui nous en a été faite. Nous nous en servirons si on parle de cette affaire, qui fait bien voir que nos Parties sont à bout de leurs finesses, puis qu'ils se servent de si foibles moiens pour redresser leur reputation, & tirent à leur avantage un compliment & une civilité ordinaire.

Mantoüe n'aprouve pas le Traité de Quierasque.

Les Ministres de Mantoüe seront mal-aisément portez à vouloir aprouver le Traité de Quierasque, & peut-être feront-ils plûtôt des protestations au contraire. Toutefois quand ils se verront hors d'esperance de toucher sans cela les cinq cens mille Ecus que le Roi doit four-

nir, ils y penseront plus d'une fois. Nous en ferons l'offre ainsi qu'il nous est ordonné dans le Memoire.

On a reçû celui qui regarde le Commerce pour lequel on essaiera d'obtenir le plus d'avantage qu'il se pourra; mais si on ne peut tout obtenir, nous croïons qu'il y aura sujet de contentement pour les Marchands, si on nous accorde en termes généraux en leur faveur les mêmes reglemens qui ont été faits par ceux d'Angleterre & de Hollande.

On essaiera de se prévaloir de tous les avis contenus au Memoire du septiéme de ce Mois, & on fera savoir aux Plenipotentiaires de Suede ce qu'on croira être à propos qu'ils sachent en la meilleure façon qu'il se pourra.

L'avis qui a été donné à Leurs Majestez, qu'après la Paix faite, l'Espagne & Messieurs les Etats pourront entrer en Ligue, se raporte fort à ce que nous voions se passer ici dans la Negociation. Nous estimons que c'est le dessein des Ministres d'Espagne & de quelques uns des Hollandois qui leur font esperer d'y attirer leur Etat. Ce soupçon rend la garantie encore plus necessaire, & nous fait juger, aussi bien que la Cour, qu'on y doit d'autant plus insister. On pourroit à la verité se contenter peut-être qu'il y eût quelque restriction dans la garantie qu'on demande, comme si après la Treve de Catalogne expirée Messieurs les Etats ne s'obligeroient pas de rentrer en guerre avec nous pour nous la faire continuer. Peut-être encore que la prudence voudroit qu'on souffrit, plûtôt que

de

de rompre, qu'ils ne demeurassent pas obligez pour les affaires d'Italie. Mais pour obtenir d'eux une partie il nous semble necessaire de leur demander le tout, & qu'ils ne puissent en aucune façon pénétrer que nous soions pour nous satisfaire d'une partie. Cette affaire étant d'une très-grande importance, chacun s'est offert volontairement d'aller à la Haye pour en tirer un éclaircissement entier selon le desir de la Cour; & il a été resolu que moi Servien ferois promptement ce voiage. Il nous semble qu'il faut parler avec fermeté; mais sans user de termes qui puissent aigrir les esprits, témoignant seulement qu'on ne craint point trop ce qu'ils pourroient faire en cela; & que la France se peut passer de leur garantie, avec intention toutefois de les y amener s'il se peut; & d'ôter aux Espagnols toute esperance de nous pouvoir desunir. *Servien ira à la Haye.*

Nous attendons d'heure à autre une occasion favorable de faire la proposition qui nous a été ordonnée touchant le Duc Charles. Jusques ici nous ne l'avons pû executer, d'autant qu'avec les Imperiaux la Negociation est sursise à cause de celle de la Suede, & à l'égard des Espagnols, la mediation étant entre les mains des Hollandois, nous craindrions d'offenser en quelque façon les véritables Mediateurs, si d'autres qu'eux étoient emploiez par nous à faire cette ouverture. Nous la ferons au premier moment qui se trouvera propre, soit aux Imperiaux ou aux Espagnols, avec dessein de le faire savoir aussi-tôt à ceux qui n'en auront pas été les premiers avertis, & nous tâcherons de

nous

nous y conduire ainsi qu'il nous est prescrit, & de suivre nôtre Instruction bien exactement.

Nous avons dit au Sieur Rosenhan que Trautmansdorff étoit solicité par les Espagnols de rompre l'Assemblée, & qu'il n'en étoit pas éloigné, desesperant de la Paix, à cause de la dureté des Plenipotentiaires de Suede. Ce Résident a témoigné être touché de cet avis, & ne s'est pû empêcher d'accuser la conduite de Messieurs Oxenstiern & Salvius, blâmant la mauvaise humeur de l'un & l'irresolution & mollesse de l'autre, & reconnoissant qu'il est temps de conclure la Paix.

Si les Espagnols publient que nous ne la voulons pas, ils n'en seront pas crus par les Imperiaux mêmes, au moins par le reste de l'Assemblée, où il n'y a aucun Député qui ne loüe la France de ce qu'elle fait tous les jours pour parvenir à ce bien tant desiré. La Reine de Suede a même fort aprouvé la moderation de Leurs Majestez, qu'elle a reconnuë être accompagnée de prudence, lors que dans le premier succès des Armées en Baviere nous n'avons rien changé à nos demandes, quoi que nous fussions en liberté de le faire.

Si le pouvoir de traiter sur les points de Cavours, de la Perouse, & de la décharge de l'obligation de la Guerre de Gennes, n'est point envoié à l'Ambassadeur de Savoye, on essaiera de convenir de quelque clause générale qui puisse justifier que ce ne sera pas nouveauté quand on parlera de ces affaires. Et pour la

liberté

liberté d'assister le Portugal, après avoir tenté le mieux, on essaiera au moins de satisfaire à ce dont il nous est donné pouvoir.

L'avis que le Secretaire de l'Ambassade de Hollande est à la disposition des Espagnols nous a surpris, & nous semble mériter grande reflexion. Nous mettrons peine d'y voir plus clair, & cependant de nous tenir tellement sur nos gardes que nous ne puissions en recevoir de préjudice. Jusques à présent il nous avoit paru très-affectionné à la France, & nous avoit donné divers avis.

Depuis ce Memoire achevé, la nouvelle de Lerida est arrivée, dont nous avons eu grand déplaisir, l'aiant néanmoins debitée ainsi qu'il nous a été mandé. Nous ferons nôtre réponse cette semaine par un des Couriers que nous avons ici. Et cependant nous osons dire qu'il semble qu'il seroit très-dangereux de se negliger dans la guerre d'Espagne, n'y aiant encore aucune certitude en la Paix ni au temps qu'elle peut être faite. *Levée du Siege de Lerida.*

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne,

Datée du 17. Decembre 1646.

Passeport refusé au Duc d'Amalfi.

MONSIEUR,

NE s'étant rien fait ici cette semaine qui ait merité qu'on depêchât le Courier, on le retient pour s'en servir quand il se présentera occasion. Et cependant voici la réponse aux dépêches du dernier Novembre, & septiéme de ce Mois. Nous ne vous repetons pas en particulier ce qui est dans nôtre Memoire, & vous supplions seulement de prendre la peine de voir deux Ecrits qui nous ont été mis en main, l'un par les Députez des Ducs de Saxe Weimar, & l'autre par le Sieur Huygens Député de la Province de . . . . à l'Assemblée de Messieurs les Etats. Il vous plaira, Monsieur, de nous écrire quelque chose que nous puissions dire à ceux qui nous parlent & nous pressent sur ces affaires. Vous trouverez avec la présente, la réponse que nous faisons aux Espagnols sur le dernier Ecrit qui nous a été donné de leur part par Messieurs les Hollandois, duquel Ecrit l'Ordinaire vous porta copie il y a huit jours. Le Duc d'Amalfi nous a fait

a fait demander un passeport pour passer de Flandres en Allemagne pour ses affaires particulieres. Nous fimes dire au Comte de Trautmansdorff, qui le faisoit soliciter, qu'on pouvoit l'obtenir du Roi plus commodément, la Ville de Bruxelles étant plus proche de Paris que de Munster, & que nous ne le pouvions donner si nous n'avions assûrance que ledit Duc ne seroit point emploié dans les Armées, & depuis on ne nous en a point parlé. Nous avons fait savoir la nouvelle de Lerida, ainsi qu'il nous a été mandé, aiant été les premiers dans l'Assemblée qui l'avons eue. Ce n'a pas été pas sans grand déplaisir. Nous esperons de renvoier un de vos Couriers au milieu de la Semaine.

Passeport refusé au Duc d'Amalfi.

M E-

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires servant de réponse aux Memoires du Roi du 9. & 14. Decembre 1646.

Envoié en Cour le 24. dudit Mois.

Préparatifs pour la Campagne de 1647. les Suedois demandent Osnabrug, Minden, & Hildesheim s'ils doivent quitter la Pomeranie. Le Chapitre de Maience se plaint des Contributions excessives que les François lui font paier.

Les Mediateurs nous aiant visité le jour même que le Courier Petit Maire arriva à Munster, & nous aiant fait compliment de la part du Comte de Pegnaranda, sur quelque accident survenu entre ses Domestiques & les nôtres, nous leur dîmes que pour répondre à sa civilité & lui donner une bonne nuit ils pouvoient lui faire savoir que le Siege de Lerida étoit levé. Monsieur Contarini envoia son Secretaire à l'heure même vers ledit Comte qui se trouva surpris de cette nouvelle, comme s'il se fût attendu à l'autre toute contraire, & s'étant assûré de la verité remercia les Mediateurs & nous aussi.

Trois jours après il en eût un Courier, qui a publié la chose avec plus d'avantage pour l'Espagne qu'elle n'est en effet. Mais parce que nous

nous avions été les premiers dans l'Assemblée qui en avoient reçû & donné l'avis, cela en a comme étouffé les bruits, & de beaucoup diminué l'éclat selon qu'il a été bien prévû à la Cour. Il est bien vrai pourtant que les Espagnols ont changé depuis leur maniere d'agir, & qu'ils paroissent n'être pas si bien disposez à conclure promptement leur Traité, jusques-là qu'on a raporté que dans la réponse qu'ils doivent faire à nôtre dernier Ecrit ils prétendent que les hostilitez ne cesseront qu'après la ratification du Traité, quoi qu'ils eussent ci-devant demandé de les terminer à la signature. Mais le bon ordre qui a été donné à toutes choses, & la grande prévoiance dont la Reine a usé en faisant passer tant de forces d'Italie en Catalogne, empechêra que ce mauvais succès n'ait de mauvaises suites. Et d'ailleurs les offres faites par son Altesse Roiale, & par Monsieur le Duc d'Enguien, qui ont été sûës dans l'Assemblée, ont beaucoup servi à temperer la joie des Espagnols, & à leur faire apréhender qu'on ne vueille user de revanche.

Préparatifs pour la Campagne de 1647.

Nous ne saurions assez louer la sage & généreuse resolution de Sa Majesté de continuer les préparatifs de la Campagne prochaine. C'est l'unique moien d'assûrer le fruit de tous les labeurs, & de finir heureusement une si longue & si pénible guerre. Que si les Ennemis s'appercevoient qu'on fut pour se relâcher, sans doute ils en deviendroient encore plus difficiles; les moindres aparences leur pouvant faire prendre de nouveaux desseins. Ainsi nous craindrions

de causer un notable préjudice au service du Roi, & peut-être même de détourner la Paix, si nous donnions conseil d'épargner ni soins ni dépenses en cette conjoncture; vû principalement que nous ne voions pas encore avec certitude quelle sera l'issuë du Traité. La dépense même de l'Armée navale, quoi qu'excessive, nous semble necessaire. Elle ne servira pas seulement à faire voir aux Ennemis qu'on est en état de prendre de nouveaux avantages sur eux; mais elle donnera encore moien de secourir promptement le Roi de Portugal, duquel la subsistance sera une des suretez principales du Traité, & une des meilleures précautions dont on puisse user pour établir le repos de la France.

Les Suedois demandent Osnabrug, Minden, & Hildesheim s'ils doivent quitter la Pomeranie.

Ce qu'on prescrit pour nôtre conduite avec les Plenipotentiaires de Suede, est si plein de jugement & accompagné de tant de circonspection qu'il n'y à rien à dire, sinon que nous nous y conformerons entierement, & qu'en toutes choses nous éviterons comme un écueil ce qui peut alterer la bonne intelligence des deux Couronnes. Nous sommes obligez néanmoins de représenter que le bruit est plus grand qu'il n'avoit encore été, que Messieurs Oxenstiern & Salvius se laissent entendre sur la proposition de quitter la Pomeranie à l'Electeur, & de demander pour la satisfaction de la Couronne de Suede des Evêchez Catholiques, comme ceux d'Osnabrug, de Minden, d'Hildesheim & autres biens Ecclesiastiques. Et quoi que ces Messieurs ne nous en aient rien dit, il est à croire qu'ils en ont écrit en Suede, & qu'ils attendent

la réponse. S'ils persistent dans cette pensée, nous nous y trouverons empêchez: d'un côté l'honneur & la conscience ne permettent pas d'adhérer à leurs demandes, & l'Alliance y résiste formellement: de l'autre, nôtre opposition offensera non seulement l'Electeur de Brandebourg, mais aussi Messieurs les Etats, qui sans doute appuieront cette ouverture, par des offices secrets. Les Imperiaux d'ailleurs se relâchent assez facilement dans ces rencontres, & ne seroient pas fâchez de nous voir en contestation avec nos amis.

Nous donnerons avis au Sieur Chanut de cette menée, & lui en faisant voir les inconveniens nous lui manderons qu'il agisse auprès de la Reine de Suede à ce qu'elle ordonne à ses Ambassadeurs de tenir une autre conduite; & cependant nous essaierons de faire par deçà du mieux qu'il se pourra; esperant de voir plus clair en cette affaire quand le Sieur de Saint Romain sera de retour, & que le Baron de Plettemberg aura raporté réponse de l'Electeur.

Le Chapitre de Maience se plaint des contributions excessives que les François lui font paier.

Le Chapitre de Maience se plaint que le Rhingrave, qui fournissoit partie de l'entretien de leur Garnison, étant occupé par les Ennemis, & que quelques autres Païs, qui y contribuent aussi, aiant été ruinez par les logemens des gens de guerre, on leur fait paier néanmoins la contribution toute entiere, qui a été reglée bien plus haut que celle de l'Alsace & des lieux voisins. Ledit Chapitre nous a envoié un Exprès pour nous prier d'y faire donner ordre, se plaignant de la rigueur qu'on leur tient. Nous n'entrons pas en la discussion du fait, dont Mon-

sieur de Vautorte nous a aussi écrit; nous voions qu'il a procedé avec grande raison dans la necessité où l'on est de faire subsister les troupes; nous savons aussi les charges immenses de l'Etat, & la dépense du tout extraordinaire qu'on est obligé de soûtenir; néanmoins nous ne pouvons nous empêcher de dire que dans les termes où l'on est de pouvoir bientôt faire la Paix, il importe de ne pas donner ce degoût de la domination Françoise aux peuples d'Allemagne, & notamment audit Chapitre, qui est le premier en dignité dans l'Empire, & composé de personnes toutes de condition. Ainsi nous estimerions qu'encore qu'il y eut de la justice à prétendre le paiement entier, (dequoi pourtant les Chanoines se défendent par de bonnes raisons) la prudence veut qu'on leur donne quelque satisfaction, & qu'on supplée plûtôt par quelque autre moien à la subsistance de la garnison que de les contraindre au paiement de la totalité. Cet Exprès a charge de demeurer auprès de nous à Munster, jusques à ce que de la part du Roi on ait donné les derniers ordres. Nous supplions très-humblement la Reine qu'il lui plaise de commander qu'ils soient envoiez au plûtôt, avec la plus favorable réponse qu'on jugera pouvoir faire.

Les Mediateurs nous ont avoüé que les Espagnols leur avoient donné connoissance de ce qui se negocie, & il leur a été représenté que n'aiant pû refuser ce qui nous étoit offert par l'entremise des Ambassadeurs de Hollande, nous avions expressément déclaré que nous n'arrête-

rêterions & ne conclurions le Traité que par la voïe de la Mediation ordinaire. Nous leur avons aussi donné part de ce dont on est demeuré d'accord, & de ce qui reste à terminer. Ensuite dequoi, pour connoître si le succès de Lerida a changé la resolution des Espagnols, & pour nous expliquer aussi sur le fait de Portolongone & de Piombino (dont il n'avoit point été fait de demande particuliere jusques ici) nous avons donné par écrit l'Article de la retention des Conquêtes, comme le principal, & celui dont il importe le plus d'être assûré. Nous avons même fait esperer que quand on auroit arrêté ce point-là, nous redigerions par écrit les autres Articles ainsi qu'ils devoient être couchez dans le Traité. La copie dudit Ecrit que nous avons mise entre les mains des Hollandois sera ci-jointe.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 24. Decembre 1646.

La France par son Traité avec l'Espagne veut garder toutes ses Conquêtes. Residens de France mal-paiez.

MONSIEUR,

VOus verrez par le Memoire l'état de la Negociation qui est encore fort incertaine, tant du côté de l'Empire que de celui de l'Espagne ; ce qui nous a fait garder ici long-temps le Courier, parce que nous attendions de pouvoir écrire des choses plus assûrées.

La France par son Traité avec l'Espagne veut garder toutes ses Conquêtes.

Nous avons commencé à donner par écrit aux Espagnols l'Article de la retention des Conquêtes, dont vous aurez une copie avec la présente. Il a été dressé sur le Memoire qu'on nous a ci-devant envoié en la maniere la plus avantageuse que nous avons pû ; & nous savons que les Ministres d'Espagne en ont été piquez. Nous y tiendrons ferme autant qu'il sera possible. Mais si on nous envoioit un Memoire plus précis des Conquêtes du Païs-Bas, comme on nous l'avoit fait esperer, il pourroit venir assez à temps pour nous servir. Nous n'avons pas nommé tous les forts & petites Places specifiées

par

par ledit Memoire, aiant crû qu'il valoit mieux les designer sous un terme général, qui comprend aussi celles qui pourroient avoir été omises.

Dans le rétablissement des Sujets Refugiez, le Comte d'Egmont, les Ducs de Croüi & de Bournonville, & le Prince d'Espinoy ont été nommez de nôtre part. S'il y en avoit encore quelques autres qui eussent été oubliez, nous vous supplions de nous le mander, & on les nommera.

Il nous fâche de vous répéter souvent une même chose; mais nous sommes contraints de vous dire que plusieurs Residens se plaignent grandement de n'être point paiez. Le Sieur de Beauregard nous écrit qu'il est accablé de dettes & de honte, & qu'il ne sait plus dequoi vivre. La même plainte est faite par le Sieur d'Avaugour, & le Sieur de Meulles n'en dit gueres moins. Nous vous supplions, Monsieur, de représenter cela de bonne sorte, & d'y faire donner un ordre prompt & effectif; le service que rendent ces Messieurs étant trop utile pour être ainsi negligé, & les affaires publiques en pouvant patir, & en quelque façon la réputation de la France parmi les Etrangers. *Residens de France malpaiez.*

Les Deputez de Madame la Landgrave nous ont prié de vous envoier le Memoire ci-joint, & de vous le recommander; ce que nous faisons avec le plus d'affection qu'il nous est possible. Vous trouverez aussi le Memoire instructif qui nous a été envoié par Messieurs du Chapitre de Maience. Nous sommes &c.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires,

Envoié en Cour le 31. Decembre 1646.

Le Traité entre l'Espagne & la Hollande s'avance. Plaintes que les François en font. Nouvelle Chicane des François touchant Charlemont, Philippeville, & Marienbourg; voulant qu'on les rende aux Liegeois qui ne les demandent pas. Les Espagnols ne veulent pas ceder les Places de Toscane. Le Roi d'Espagne s'engage envers les Hollandois de ne pouvoir plus rien acquerir aux Indes Orientales.

LEs Ambassadeurs de Messieurs les Etats aiant été long-temps sans nous rien dire de la part des Espagnols, (quoi qu'ils fussent en de continuelles Conferences avec eux) & aiant sû qu'ils étoient sur le point de convenir ensemble de toutes choses, nous resolumes ces jours passez de les aller trouver, & de nous plaindre du peu de communication qu'ils nous donnoient. Il leur fut représenté que les Espagnols n'aiant pas répondu à la proposition par nous faite touchant la retention des Conquêtes, & y aiant encore tant de points principaux à vuider entre nous; on les prioit, conformément aux Alliances, de ne passer pas outre, jusques à ce que nos affaires fussent au même état

état que les leurs, & que l'un & l'autre Traité pût aller d'un pas égal, qui sont les propres termes de celui qui a été fait en mil six cens quarante quatre.

Ces Messieurs, au lieu de déferer à une demande si raisonnable, répondirent qu'il n'y avoit pas lieu de surseoir leur negociation, puisque celle de la France étoit la plus avancée & la plus proche de la conclusion. Il nous fut aisé de leur faire voir le contraire par la deduction de tout ce qui s'est passé jusques ici; mais nous ne pûmes jamais le leur faire avoüer, & il sembloit, à les ouïr dire, qu'il n'y avoit aucun Article des leurs qui ne fût en contestation, & qu'ils ne pouvoient achever de trois Mois, tant ils faisoient les choses éloignées.

Nous sortîmes de cette Conference peu satisfaits, & ne leur celant pas nôtre mécontentement, ils nous vinrent trouver le lendemain matin pour nous faire savoir que les Ministres d'Espagne, qu'ils avoient vûs immédiatement après nous, avoient consenti que tout ce qui avoit été ci-devant arrêté pour la Treve eût lieu pour la Paix, & qu'on mettoit seulement dans les Articles le mot de *Paix*, aux endroits où il y avoit celui de *Treve*, le reste demeurant comme il avoit été projetté. Et à l'égard des trois points dont on n'étoit pas convenu par ladite Treve, ils nous dirent que les Espagnols leur avoient accordé celui des Indes en la sorte qu'ils l'avoient demandé; Que pour certaines Places outre-Meuse, que Messieurs les Etats avoient prétenduës, ils en remettoient la

Le Traité entre l'Espagne & la Hollande s'avance. decision aux Commissaires qui seroient nommez de part & d'autre pour regler les confins. Et pour le Maire de Bois-le-Duc, & ce qui regarde le Gouvernement spirituel de ce lieu, les Espagnols les avoient priez d'écrire à Messieurs les Etats pour y prendre quelque temperament raisonnable, cette affaire n'étant pas capable d'empêcher que la Paix ne se fît. Nous leur demandâmes si toutes ces choses étoient mises par écrit, & si elles étoient mises en Articles & signées. C'étoit pour savoir mieux comme le tout s'étoit passé, avant que de leur dire nos sentimens. La réponse fût qu'il n'y avoit rien de redigé en Articles ni signé; mais seulement qu'on avoit mis par écrit ce dont on étoit demeuré d'accord, & ils nous montrerent sur cela un Papier, que celui d'entr'eux qui porte la parole tenoit à la main.

Plaintes que les François en font. Nous leur fimes alors une nouvelle instance qu'ils n'eussent point à passer outre, (c'est-à-dire ni à rediger ces points en Articles ni à les signer) que nôtre negociation ne fût au même état. Ils se retirerent & après avoir consulté ensemble, nous dirent qu'ils avoient toûjours traité par écrit, suivant ce qu'il leur avoit été enjoint par leurs premieres Instructions; Que par le retour de leurs Collegues ils avoient toûjours eu charge expresse de mettre au net & par Articles les choses dont ils conviendroient avec les Espagnols, & de les signer de part & d'autre, à condition néanmoins de déclarer aux Plenipotentiaires d'Espagne que cela n'auroit point la force d'un Traité que les affaires

de

de la France ne fussent arrêtées. On leur repliqua que l'ordre de leurs Superieurs se doit entendre sur les présupositions que le Traité de la France s'avançoit également avec le leur; que s'ils avoient ordre de passer outre, quand ils seroient par nous requis de surseoir, ce seroit une contravention manifeste à l'Alliance, dont le Roi feroit ses plaintes à Messieurs les Etats, & que s'ils n'avoient pas un tel ordre ils étoient obligez de déferer à nôtre instance. Nous leur fîmes sentir aussi le mauvais procedé qu'ils avoient tenu avec nous le jour précedent, en ce qu'ils soûtenoient que leur Traité n'étoit pas plus avancé que le nôtre pour avoir prétexte de nous refuser la surséance qu'on leur demandoit, à quoi tant s'en faut qu'ils eussent acquiescé, comme ils y étoient obligez, qu'il sembloit au contraire qu'ils s'étoient hâtez davantage & avoient pressé la resolution de leurs affaires.

Ils eurent quelque honte de se voir ainsi convaincus, & nous vinmes ensuite à leur dire que c'étoit bien assez d'avoir si mal traité leurs amis & d'être convenus de toutes choses avec nos Parties, lorsqu'on nous dispute encore le premier Article, & le plus essentiel de nôtre Traité, touchant les Conquêtes, outre plusieurs autres points d'importance qui sont aussi indécis; Qu'au moins ils se doivent contenter d'en être venus si avant sans y vouloir encore ajoûter la signature des Articles redigez en forme de Traité, & que s'ils ne nous donnoient autre réponse, comme Monsieur de Servien alloit partir

tir pour la Haye, nous depêcherions en même temps un Courier à la Cour pour y donner avis que toutes nos diligences & nos oppositions avoient été inutiles. A tout cela ils témoignerent beaucoup de froideur, ce qui nous obligea d'ajoûter que Pegnaranda avoit dit à des principaux Ministres de cette Assemblée que tout nouvellement & depuis trois jours quelques-uns des Ambassadeurs des Provinces-Unies lui avoient promis qu'ils feroient la Paix sans nous. Surquoi un d'entr'eux repartit que ceux qui avoient parlé de la sorte en répondroient de la tête. Et cela mit tant de rumeur parmi eux, qu'après s'être séparez & avoir parlé ensemble plus de demie heure, pendant que nous étions dans un autre cabinet, le Sieur de Meindersuick nous y vint prier de trouver bon qu'ils allassent en leurs Logis pour consulter avec un de leurs Collegues absent, à cause de son indisposition ; & qu'ils reviendroient incontinent. En effet ils retournerent au bout d'une demie heure, & nous dirent qu'encore que leur maniere de traiter eût toûjours été de réduire les choses par écrit, & de signer, néanmoins pour nous donner satisfaction ils étoient contents de differer la signature de huit ou dix jours, pendant lesquels ils feroient savoir à leurs Superieurs les instances que nous leur avions faites, & ensuite executeroient les ordres qu'on leur envoieroit sur ce sujet; comme si ces Messieurs devoient être les seuls juges de tout ce qui doit être fait en execution de l'Alliance. Nôtre réponse fut que nous ne pouvions

vions pas recevoir un ſimple delai, comme ils nous l'offroient, puis qu'ils étoient obligez par les Traitez de ſurſeoir juſques à ce que nos affaires fuſſent au même état que les leurs; Que néanmoins, pour leur montrer nôtre facilité, nous nous contenterions pourvû que Monſieur Servien eût le temps d'aller à la Haye, & d'y conferer avec les Provinces, & qu'ils ne fiſſent rien ici qu'en ſuite des ordres qu'ils recevroient après que Mondit Sieur Servien en auroit traité avec Meſſieurs les Etats, & qu'ils leur auroient fait entendre leur reſolution. Ils témoignerent y conſentir; mais ils ne répondirent pas tous bien nettement, diſant que ce terme étoit ſuffiſant pour avoir des nouvelles de Monſieur Servien, après ſon arrivée à la Haye, & avoir conferé avec Meſſieurs les Etats. Surquoi leur aiant encore répété la même choſe, & demandé s'ils ne le promettoient pas, beaucoup d'entr'eux dirent qu'oui, & les autres ne contrediſant pas, on ſe leva & nous leur dîmes que nous avions mis nôtre inſtance par écrit en intention de la leur donner. Ils témoignerent qu'étant tombez d'accord ils ſeroient bien aiſes qu'il n'en fut plus parlé, à quoi nous conſentimes d'autant plus aiſément que l'un de nous alloit ſur les lieux, qui ſaura bien agir plus à propos & plus efficacement qu'on ne peut faire par des écritures, quelque concertées qu'elles puiſſent être, joint qu'il en porte une copie par delà pour s'en ſervir ainſi que nous ferons ici s'il eſt neceſſaire, après que le terme qu'ils ont accordé ſera expiré. Pour rendre un compte

plus

plus exact à la Reine de ce qui s'est passé, & du sujet de nos plaintes (qui n'est point entierement exprimé ci-dessus) la copie dudit écrit sera mise avec ce Memoire.

En cette derniere Conference nous fîmes fort bien comprendre à ces Messieurs que nous n'avons aucun dessein d'apporter du retardement ni à la Paix ni à leur Traité; mais d'avancer aussi le nôtre, dont l'évenement est encore toûjours incertain comme ils savent, & que s'ils veulent à bon escient presser les Espagnols de satisfaire à nos demandes, toutes choses seront concluës & arrêtées en moins de trois jours. Cela fut bien reçû de la plus grande partie d'entre eux; ils témoignerent qu'ils alloient travailler de bonne sorte à terminer nos affaires avec l'Espagne. Monsieur Paw dit en sortant qu'on connoîtroit mieux leurs soins & leurs affections par les effets que par les paroles, en quoi nous ferons fort aises qu'ils nous trompent. Mais toûjours les avons-nous laissez bien persuadez qu'il ne faut pas esperer que nous nous relâchions d'aucune partie de ce qui a été occupé sur le Roi d'Espagne par une si juste guerre, pendant qu'il ne veut rien rendre de tant d'usurpations qu'il a faites sur la France.

Et afin que dans la mauvaise disposition de tous ces gens-ci, qui paroît fort clairement, ils ne cherchent pas à séparer les affaires d'Italie d'avec les autres interêts du Roi, & ne puissent prétendre que l'engagement des Provinces-Unies ne va pas jusques-là, nous leur avons préparé un obstacle qui est capable de les

arrêter

arrêter tout-court de leur propre aveu ; puis qu'il se rencontre dans l'étenduë des Païs-Bas, où nous avons demandé aux Espagnols la restitution de Charlemont, Philippeville & Marienbourg, en faveur de l'Evêché & Etat de Liege, sur lequel on detient injustement ces trois Places. On aura vû à la Cour par la Copie de la derniere Réponse que nous avons donnée aux Plenipotentiaires d'Espagne, comme nous avons pris occasion d'y couler cet Article, non pour y persister jusques au bout, n'y aiant pas d'aparence de tenir ferme sur une nouvelle demande, & dont les Parties mêmes, qui sont les Liegeois, ne font point de poursuite ; mais pour nous en servir à l'effet marqué ci-dessus. C'est encore par la même raison que dans l'Ecrit qu'on leur devoit donner nous avions marqué particulierement, outre Portolongone, & Piombino, beaucoup d'autres points, sur lesquels nous sommes en contestation avec les Espagnols.

Nouvelle Chicane des François touchant Charlemont, Philippeville & Marienbourg, voulant qu'on les rende aux Liegeois qui ne les demandent pas.

Nous venons d'aprendre que les Plenipotentiaires d'Espagne se laissent entendre par tout qu'ils n'ont pas pouvoir de ceder les Places de Toscane, qu'ils en ont écrit à Castel-Rodrigo, & lui au Roi leur Maître, en sorte qu'ils n'en peuvent avoir nouvelles, disent-ils, de douze ou quinze jours. Ce qui étant à peu-près le terme que nous avons obtenu des Hollandois, on peut juger combien cela nous donne de peine & de soupçon, y aiant apparence, si ce raport se trouve être véritable, que c'est un concert & une collusion entre nos Alliez & nos Ennemis.

Les Espagnols ne veulent pas ceder les Places de Toscane.

Une

Le Roi d'Espagne s'engage envers les Hollandois de ne pouvoir plus rien acquerir aux Indes Orientales.

Une autre chose qui nous donne à penser, est le relâchement des Espagnols sur le fait des Indes, qui est sans doute l'un des plus considerables Articles de tout le Traité, auquel les Hollandois trouvent un avantage qu'ils n'avoient pas esperé, & qui ne leur a pas été accordé sans quelque motif extraordinaire. Le Roi d'Espagne consent de ne pouvoir étendre ses limites dans les Indes Orientales, & de les borner à ce qu'il y occupe présentement; & que les conquêtes qui pourront être faites par les Provinces-Unies leur demeureront, soit sur les Naturels du Païs ou sur les Portugais, quelque évenement que puisse avoir la guerre dudit Roi d'Espagne contre celui de Portugal. Ce qui paroît un complot visiblement fait entre eux pour dépouiller ce dernier, afin que pendant que les Castillans le chasseront de la terre ferme, il perde aussi ce qu'il tient dans les Indes par le moien des Hollandois, qui comme Marchands, sur qui l'interêt peut tout, ne pouvoient être plus flattez par l'Espagne qu'en leur laissant la faculté & l'esperance de faire un si grand profit. Et comme les Ministres d'Espagne ont témoigné en cela beaucoup de bassesse & de soûmission, il y a lieu d'apréhender que le prix de cet abandonnement ne soit pas seulement la ruïne du Portugal; mais qu'il y ait de plus une promesse secrete de s'accommoder sans la France, étant certain que trois jours auparavant Pegnaranda avoit déclaré qu'ils hazarderoient plûtôt toutes choses que de ceder ce point.

Quant au Traité de l'Empire, il est toûjours au

au même état, ſinon que le Baron de Plettemberg eſt de retour, & le Sieur de Saint Romain auſſi d'hier ſeulement. On ſera informé par la relation ci-jointe de ce qui s'eſt paſſé en ſon voiage. Si la reſolution de l'Electeur de Brandebourg ne peut aucunement contenter les Suedois, nous chercherons les moiens de mettre fin à cette affaire en leur procurant quelqu'autre ſatisfaction en argent, comme il en a été parlé; ſinon il en faudra paſſer par la ſeconde partie de l'alternative qu'ils ont propoſée, qui eſt de retenir toute la Pomeranie ſans le conſentement dudit Electeur, pourvû qu'ils ne s'en retractent pas & qu'ils n'aient tourné leurs penſées vers les Evêchez, dont il a été écrit ci-devant, comme il en eſt quelque bruit. Nous reçûmes hier ſeulement, & bien tard, la dépêche de la Cour du vingt-uniéme, à laquelle nous nous conformerons entierement.

LETTRE

De Monsieur Servien, Plenipotentiaire de France,

Ecrite de la Haye à chacune des Provinces-Unies du Païs-Bas séparément, excepté à celle de Hollande.

Datée du 24. Avril 1647.

MESSIEURS,

JE ne doute pas que Messieurs vos Députez n'aient fait de temps en temps un fidele raport à vos Seigneuries, de toutes les ouvertures que j'ai faites à Messieurs les Etats Généraux, ou à Messieurs leurs Commissaires, qui ont traité avec moi, pour avancer la conclusion d'une Paix sûre & honorable, tant pour cet Etat que pour la France. Cette croiance m'empêchera de vous en faire une redite, qui ne pourroit être qu'importune: & je me contenterai de vous représenter, Messieurs, qu'après m'être accommodé autant qu'il m'a été possible à la constitution de cette République, qui ne resout d'ordinaire les affaires qu'avec un peu de longueur, j'ai eu toute la patience imaginable, depuis près de quatre mois que je suis ici, pour attendre une resolution telle que je la dois esperer; Je n'ai jamais pû douter qu'elle ne fût très-

très-favorable, n'aiant rien proposé qu'en suite de l'Alliance, & des interêts communs, qui obligent la France & cet Etat de finir conjointement une guerre qu'ils ont si heureusement faite ensemble contre un même ennemi ; afin de lui ôter l'esperance des avantages qu'il cherche dans les divisions & jalousies, qu'il tâche de jetter entre nous. Mais, Messieurs, je me trouve extrémement surpris, après tant de demonstrations de confiance dont Sa Majesté a usé envers Messieurs les Etats Généraux, tant de protestations reïterées que je leur ai faites de sa part d'une parfaite & très-sincere amitié, & tant de preuves qu'ils ont reçûës d'une fidelle correspondance, entierement conforme à ce qui est prescrit par les Traitez, de voir qu'on n'ait pas encore pris la peine de répondre à divers Memoires que j'ai présentez, encore qu'ils soient remplis de plusieurs propositions importantes au bien & à l'avantage de cet Etat. Je vois au lieu de cela que les bonnes intentions de Sa Majesté sont non seulement peu considerées, mais mal interpretées de quelques esprits passionnez, qui, par un procedé qui eût été en horreur en vos Devanciers, prêchent hardiment parmi vous l'affection & la sincerité de vôtre Ennemi, & travaillent ouvertement à rendre suspecte la conduite & la foi inviolable de vos plus assûrez amis, afin de rompre, par des conseils violens & précipitez, une Confederation si saintement cultivée de la part de la France, & qui a été la principale cause des prosperitez qui accompagnent aujourd'hui vos

affaires & les nôtres. Je me promets, Messieurs, que considerans les dangereux progrès que l'Ennemi a déja faits par cet artifice, pour vous séparer de la France, & causer de la desunion parmi-vous, & faisans reflexion sur le nombre des Partisans qu'il a déja acquis dans vôtre Païs, avant même que la guerre soit finie, vous ferez revivre cette ancienne prudence de vos Peres, qui ont toûjours trouvé la plus grande sûreté de cet Etat, dans un juste ressentiment des injures qu'il a reçûës des Espagnols, & dans une sage défiance de toutes leurs actions & de tous leurs desseins. L'on ne peut pas apprendre sans étonnement, que ceux qui pour favoriser les intentions de l'ennemi, voudroient rompre la constante union qui a duré si long-temps entre vôtre Nation & la nôtre, aient déja oublié qu'il n'y a presque point de lieu dans ces Provinces, où les Espagnols aient fait sentir leur cruauté, qui n'ait aussi été rougi du sang que les François y ont répandu pour vôtre service. S'ils croient qu'il vous reste encore quelque souvenir des choses passées, je ne sai comme ils osent se rendre auteurs d'une nouveauté si étrange & si perilleuse, & comme ils n'appréhendent point que les inconveniens qui peuvent naître d'un si notable changement qu'ils proposent, n'obligent quelque jour la posterité de leur demander raison d'une conduite si mal fondée, qui tend à faire cesser l'aversion hereditaire contre les Espagnols, que vos Prédecesseurs ont laissée comme en partage à leurs enfans; & à vous rendre

suf-

ſuſpecte une amitié qu'ils ont crû le plus ſûr appui de cet Etat. Ce qui paroît de plus extraordinaire dans le deſſein de nos ennemis, eſt que pour rendre les impoſtures (qu'ils ont forgées de concert avec les Miniſtres d'Eſpagne) plus efficaces, & pour leur donner moien de faire plus d'impreſſion dans les eſprits, ils ont exigé par ſerment qu'elles demeureroient ſecretes, afin qu'on n'en puiſſe pas faire voir la fauſſeté, & que le venin ait ſon effet, avant qu'on ait loiſir d'y apporter du remede; comme ſi l'accuſation d'un ennemi rapportée par un de ſes Partiſans, étoit ſuffiſante pour faire condamner ou ſoupçonner un ancien Allié: & comme ſi la juſtice, autant que la prudence, n'obligeoit pas d'examiner ſoigneuſement des choſes de cette importance, & d'ouïr les raiſons des Intereſſez, avant que d'y ajoûter foi, pour ne pas tomber dans les maux qui naiſſent ordinairement d'une reſolution priſe avec précipitation, & ſur des fauſſes préſuppoſitions. Mon devoir m'oblige, Meſſieurs, d'avertir vos Seigneuries de bien ouvrir les yeux en cette rencontre, qui peut avoir beaucoup de ſuites dangereuſes, & de vous prier très-inſtamment, de ne prendre point de concluſion ſur ce qu'on pourroit vous donner à entendre, juſqu'à ce que j'aie eu communication de la part de l'Etat, ſelon la raiſon & la coûtume, de tout ce qui a été avancé, où le ſervice de Sa Majeſté peut être intereſſé, & des conſiderations qui y ont été faites. J'oſe bien promettre qu'après cela je donnerai un entier éclairciſſement ſur tous

les doutes qu'on peut avoir pris, & que je ferai paroître à découvert la fausseté des calomnies que nos ennemis ont eu l'audace de debiter en presence de vos Seigneuries.

Quand je voi qu'on essaie de persuader que les Ministres du Roi s'opposent aux avantages des Etats Protestans dans l'Allemagne, que Sa Majesté empêche la Paix, & ne souhaite que la continuation de la guerre, qu'elle fait des Traitez secrets avec l'Espagne, à l'insû de ses Alliez, & que pour aigrir les peuples de ce Païs, on suppose que ceux de leur Religion sont traitez rigoureusement en France, & aux autres endroits de la domination du Roi; je ne m'étonne pas que ceux qui fuïent la lumiere de la verité, tombent dans de si grands aveuglemens. Il me semble que la France aiant entrepris une perilleuse guerre dans l'Allemagne, pour rétablir les Princes Protestans, anciens Alliez de la Couronne, lors que leurs affaires étoient entierement ruïnées; & l'aiant si constamment soûtenuë avec une perte d'hommes & une dépense incroiable, merite une autre reconnoissance que des reproches. Après avoir obtenu par les armes, conjointement avec la Couronne de Suede, le rétablissement de tous les opprimez; si elle conseille aux Protestans, pour faciliter la conclusion de la Paix, de ne porter pas les choses dans l'extrémité, & d'être sages aux dépens de l'Ennemi, qui a ruïné ci-devant ses affaires, pour n'avoir pas usé moderement de la victoire; si elle témoigne franchement qu'on n'a jamais entendu de faire une guerre de Religion dans l'Allemagne,

& qu'aiant pris les armes pour la défense de tous les Princes de l'Empire également, ce seroit travailler contre la fin qu'on s'est proposée; si ceux qui sont restituez dans leurs biens & dignitez, n'en étant pas contens, vouloient opprimer les autres, & que ce seroit éterniser la guerre au lieu de la finir: chacun avouëra que c'est un conseil plus digne de loüange que de blâme, & qu'au moins il ne devroit pas être censuré par ceux qui souhaitent si ardemment le repos. Ils ne prennent pas garde aux contradictions où ils tombent, puis que si on tient ferme pour l'interêt de quelque Allié, ils inferent de là qu'on ne veut point de Paix; & que si on persuade de prendre quelque temperament en faveur de la Paix, ils se plaignent sans raison qu'on abandonne les Alliez. Il en arrive presque de même dans la Negociation avec l'Espagne; l'on soûtient aveuglément que la France veut la continuation de la guerre, & en même temps on dit qu'elle fait la Paix secrettement avec l'Ennemi. Il y a quatre mois que j'offre de faire voir à tous ceux qui voudront entrer en Conference avec moi, qu'en tous les Articles du Traité nous nous sommes portez dans tous les temperamens qu'on peut desirer avec raison, supposé que les ennemis executent de bonne foi quatre ou cinq des principaux points, dont nous croions être d'accord avec eux; savoir, celui de ne rien rendre de part ni d'autre entre la France & l'Espagne, & que chacun demeure en possession de ce qu'il tient, avec les dépendances & annexes, si ce n'est qu'on entre en

restitution des anciennes conquêtes, aussi bien que des nouvelles: Celui qui concerne la sûreté de Casal, pour empêcher qu'il ne puisse jamais tomber entre les mains des ennemis, lors qu'il aura été rendu à Monsieur de Mantouë, étant la moindre recompense qu'on puisse prétendre de trois batailles, & de dix millions d'or, qui ont été dépensez pour lui conserver cette importante Place: Celui de la Catalogne, pour prévenir les pratiques qui pourroient être faites d'un côté ou d'autre, capables d'interrompre la Paix, & dont les Espagnols ont promis de convenir par l'entremise de vos Plenipotentiaires: Et celui de la sûreté du Traité par le moien des Ligues & garanties reciproques qui doivent être accordées; supposé, dis-je, que les ennemis executent de bonne foi tout ce qui a déja été concerté sur lesdits points. Le Roi a tant de confiance en l'affection & bonne justice de Messieurs les Etats Généraux, que Sa Majesté ne refusera pas de se conformer, pour le reste des differens qui sont encore indecis, à ce qu'ils jugeront raisonnable. Mais au lieu de travailler sur une proposition si juste, qui auroit pû produire la Paix il y a deux mois, ceux qui pour des interêts particuliers que chacun peut connoître, & que le temps découvrira plus clairement, veulent causer des divisions entre la France & cet Etat, aiment mieux persister dans une fausse opinion, que de consentir qu'on fasse la moindre diligence pour s'éclaircir d'une verité de si grande consequence. Cependant comme si on vouloit fermer la porte d'un lieu où

où l'on a envie d'entrer, on fait des déclarations, tantôt de ne pouvoir point mettre en campagne, tantôt d'avoir droit de traiter séparément, sans vouloir prendre garde que ce sont autant d'obstacles, qui empêchent l'ennemi de venir à la raison, pour voir si les inclinations ou considerations seront changées en resolutions, & si les menaces seront suivies des effets. Quant aux prétendus Traitez de Mariage ou d'Echanges, c'est une fourbe si grossiere, qu'il n'y a point de personne intelligente dans les affaires, qui ne connoisse qu'il y auroit autant d'imprudence que d'infidelité, d'entendre présentement à de semblables propositions. Aussi n'a-t-on osé produire d'autres preuves de cette supposition, que des Lettres qu'on dit avoir été écrites par le Roi d'Espagne, & par ses Ministres, & celui qui les a présentées a été contraint de confesser publiquement, qu'il n'avoit rien vû qui vint du côté de la France. Encore qu'il n'y ait pas lieu de douter pour cela des assûrances qui ont été ci-devant données par les Ministres de Sa Majesté; je proteste de nouveau à vos Seigneuries sur ma vie, & sur mon honneur, que ce sont des faussetez malicieusement inventées par les ennemis: & je me soûmets à perdre l'un & l'autre, si on peut montrer que de la part de la France on y ait jamais le moins du monde prêté l'oreille, ni qu'on soit entré en aucune negociation sur ce sujet. Mais certes il seroit bien juste que l'imposture étant découverte, on fit punir exemplairement ceux qui en sont les auteurs, & qui ont l'audace

RÉPONSE,

En forme d'Avis, à la Lettre de Monsieur SERVIEN, *à chacune des sept Provinces-Unies, excepté celle de Hollande :*

Ecrite par un de ses Amis & Confidens, & datée de Zutphen le 4. Mai 1647.

MONSIEUR,

JE rends très-humbles graces à V. E. de la communication, qu'il lui a plû me donner de la Lettre qu'elle envoioit à chacune des Provinces, pour effacer les impressions que les Députez de Hollande y auroient pû faire contre les desseins de V. E. & le succès de sa negociation. Mais à ne rien dissimuler en un sujet si important, il faut que je confesse que cette communication eût été de plus de confiance pour moi, & de plus d'utilité pour V. E. si elle eût précedé l'envoi de sa Lettre ausdites Provinces, me donnant le temps & le moien de pénétrer & de prévenir les sentimens des principaux Conseillers de l'Etat, & d'en reservir après V. E. afin que sous ma conduite, elle eut marché à pas plus assûrez en un chemin si difficile : la sortie de ce labirinthe, (où vous vous êtes engagé un peu trop à la hâte, & avant que d'en reconnoître les détours) ne se pouvant rencontrer qu'avec un nouveau fil d'Ariadne. Car en verité, Monsieur, il y a une grande difference entre ces Païs & ceux où V. E. a ci-de-

vant

vant porté fort haut les intérêts de ſon parti, comme on l'a vû aux Traitez de Quieraſque, où elle a donné ſouverainement la loi aux Ducs de Savoye & de Mantouë, juſques à les faire dépoüiller reciproquement, & par leurs propres mains, de ce qu'ils avoient de plus precieux pour en revêtir la France, les contraignant de ſigner l'arrêt de leur condamnation ſous le titre d'un accommodement. Ce jeu-là, ni aucun autre, où il y entre quelque mélange de violence & d'autorité, n'eſt pas celui ſur lequel on puiſſe compter avec nous. V. E. ſait, & même elle repréſente avec beaucoup de vehemence dans ſa Lettre, le tort qu'eurent les Eſpagnols de nous traiter il y a plus de 80. ans, avec rudeſſe, & d'attenter ſur les conſtitutions & privileges de nôtre Nation, & toutefois elle n'évite pas l'écueil qu'elle découvre, mais y tire tant qu'elle peut à voiles & à rames; étant le premier de tous les Ambaſſadeurs que nous aïons jamais vû qui ait oſé s'adreſſer à une Province en particulier, & qui pis eſt, s'y plaindre du procedé des Etats Généraux; auprès deſquels ſeuls les Miniſtres des Princes étrangers ont leur reſidence, & peuvent exercer les fonctions de leur miniſtere: Autrement on rendroit monſtrueux le corps de cet Etat, lui formant ſept têtes au lieu d'une, & en confondant l'uſage de tous ſes membres. Je ſuis obligé d'en parler ainſi franchement à V. E. afin qu'elle prenne garde ci-après en d'autres rencontres, à ne tomber pas en de ſemblables accidents, qui ſeront pris pour des aten-

tentats, faits contre les loix fondamentales de cette République. Avec cette même considération d'éloigner V.E. des précipices à venir, je vai lui marquer ceux où l'on croit qu'elle est tombée en cette Lettre, & qu'elle s'est creusée elle-même.

Encore que l'on admire le bien dire de V. E. & la cadence nombreuse de ses periodes, on trouve néanmoins qu'avec une grande diversité de beaux termes, elle dit de laides choses, & repete incessament ce que ses précedens Ecrits ont déja tant de fois rechanté, savoir : *Que la France veut la Paix : Qu'elle desire d'en avancer une conclusion sûre & honorable, tant pour elle que pour cet Etat : Qu'ils sont obligez de finir conjointement une guerre, qu'ils ont heureusement faite ensemble, contre un même ennemi : Qu'il lui faut ôter l'esperance des avantages qu'il cherche dans les divisions & jalousies, qu'il tâche de jetter entre nous : Que l'amitié de la France est très-parfaite & sincere en nôtre endroit : Que V. E. en a déja fait des protestations réiterées : Que Sa Majesté a usé envers Messieurs les Etats Généraux de toutes sortes de demonstrations de confiance : Qu'il ne tient qu'à l'Espagne d'achever, en conservant à l'une & l'autre des Couronnes, ce qu'elles possèdent présentement.* Sur quoi non seulement nos Ministres, mais encore nos peuples reprenans chacun de ces points l'un après l'autre, disent briévement & naïvement : „ *Si la France veut la Paix*, que ne „ la fait-elle? puis que chacun sait qu'elle n'est „ arrêtée que par les interêts des Portugais, „ qui ne sont pas les nôtres, ni ceux de la Fran-

„ ce

„ ce non plus. *Si elle desire d'en avancer la con-*
„ *clusion*, que tardent ses Plenipotentiaires d'en
„ signer les Traitez? puis que ceux de cet Etat
„ leur ont offert vingt fois en qualité d'Entre-
„ metteurs, & de la part des Espagnols, qu'ils
„ suivroient entierement les propositions qu'ils
„ leur avoient faites de la part de la France,
„ desquelles le Portugal étoit exclus par pro-
„ messes, & conventions solemnelles. *Pour*
„ *rendre ladite Paix sûre & honorable;* que faut-
„ il davantage, que d'acquerir par son moien,
„ plus que jamais aucun Prince Chrétien n'a
„ acquis par aucune sorte de conquêtes? *Si la*
„ *France & cet Etat sont obligez de finir cette guer-*
„ *re conjointement;* Pourquoi donc la France
„ n'imite-t-elle pas cet Etat, qui en a déja
„ signé les Articles & capitulations? Pourquoi
„ se déjoint-elle de lui en une œuvre si juste, si
„ pieuse, & desirée de toutes les autres Na-
„ tions Chrétiennes? *S'il faut ôter à l'Espagnol*
„ *les esperances de divisions & jalousies, qu'il tâche*
„ *de jetter entre nous;* Quel meilleur moien y
„ en a-t-il, que de nous accorder à faire la
„ Paix? comme nous nous sommes accordez à
„ faire la guerre, & d'achever en un même
„ jour les Traitez, dont nous n'avons depuis si
„ long-temps suspendu la ratification, qu'afin
„ que la France y concourut avec nous? & si
„ l'Espagnol nous vouloit diviser d'avec la Fran-
„ ce, quelle simplicité seroit-ce à lui d'avoir re-
„ mis à nôtre arbitrage toutes les plus grandes
„ difficultez qui se rencontrent entre les deux
„ Couronnes? *Si l'amitié de la France est très-*

„ *par-*

„ *parfaite & sincere en nôtre endroit ;* d'où peut „ provenir cette aversion qu'elle a de nôtre „ repos, & cette opposition qu'elle apporte aux „ avantages que nous devons recueillir de nos „ Traitez avec l'Espagne ? *Si Sa Majesté très-* „ *Chrétienne a tant de confiance en nous;* pour quel „ sujet se défie-t-elle de nôtre conduite dans „ les choses mêmes qui nous touchent immé- „ diatement ? Nous prend-elle pour des pu- „ pilles rangez sous sa tutelle, lors qu'elle-mê- „ me est sous la direction d'autrui, & gou- „ vernée par des personnes qui ne peuvent pas „ être ni plus soigneuses, ni plus intelligentes „ du bien de son Roiaume, que nous le som- „ mes de celui de nôtre commune Patrie ? „ *Quant aux protestations réiterées, que V. E. dit a-* „ *voir faites des bonnes intentions du Roi son Maître ;* „ ils les trouvent toutes semblables à celles „ qu'elle faisoit, de ne vouloir jamais parler „ directement ni indirectement des Portugais ; „ & quoi qu'elle assûre au même endroit de „ n'avoir rien oublié pour rétablir les Protestans „ en Allemagne, ils ne font néanmoins aucun „ compte de ses protestations ; assûrant qu'el- „ les repugnent à tous les actes & effets, dont „ ils alleguent trente exemples d'une suite en ce „ que V. E. en de mêmes sujets, & presque en „ même temps, a promis & revoqué, assûré & „ nié, dit & dédit, fait & défait, tant à Muns- „ ter, qu'en ce Païs. Pour la derniere asser- „ tion : *Qu'il ne tient qu'aux Espagnols d'ache-* „ *ver, s'il reste aux deux Couronnes ce qu'elles pos-* „ *sedent à présent ;* on répond, que la France

„ ne

„ ne possede pas le Portugal, & cependant el-
„ le veut, qu'il demeure comme il est ; que
„ l'Espagne possede une partie du Piemont, &
„ du Montferrat, & toutefois la France ne
„ veut pas qu'elle en jouïsse.

On peut donc dire que les Articles de vôtre instrument de Paix sont couchez en sorte, qu'il faut ou les desavoüer, ou le contenu en cette Lettre de V. E. & il y a cent personnes solvables parmi nous, qui veulent cautionner pour les Espagnols qu'ils seront contents de vous prendre au mot, & de se tenir précisement à ce que vous exposez à cet égard. Voiez donc, Monsieur, si cette proposition que vous avancez, est à bon escient, & bien autorisée ; car en cas qu'elle soit telle, vous pouvez épargner vôtre colere, & appaiser ces fureurs & agitations, dont vous vous laissez transporter contre l'Espagne, parce que nous tenons la Paix pour faite ; mais si vôtre proposition n'est pas sincere, V. E. ne doit pas trouver étrange, si elle acheve de perdre toute créance parmi ce monde ici, qui sans subtiliser s'attache à ce qu'il touche, faisant plus d'état d'une verité massive & grossiere, que du plus delié & délicat mensonge qu'on pourroit controuver. Il n'y a que naïveté en ses actions & en ses discours, ainsi qu'on peut bien le connoître par ses reparties si naturelles & si soudaines, qu'on lui voit sortir en même temps du cœur & de la bouche, sur les assertions dont je viens de parler, contenuës en la Lettre de V. E.

J'ai bien voulu les lui remettre devant les yeux, afin qu'elle balance les unes & les autres à loi-

ſir, & qu'elle juge enſuite, à ſens repoſé & de ſang froid, ſi elle ne feroit pas mieux de s'abſtenir deſormais de tant de proteſtations, que de les débagouler en foule, ſans en pouvoir maintenir une ſeule; ſuppliant très-inſtamment V. E. qu'elle veüille perdre l'opinion dont elle s'eſt peut-être flatée juſques à cette heure, qu'elle puiſſe à force de mots choiſis, & de phraſes relevées, impoſer au moindre Batelier de toutes ces Provinces, en aucune choſe qui concernera leur ſalut & profit. Ils loüeront la diction, & condamneront la penſée, & au fond, ſi par le charme des paroles, ils ſe trouvent aſſoupis pour quelque temps; retournant après de cette illuſion, & ne trouvant en leurs mains que des fueilles pour des piſtoles, ils auront la tromperie d'autant plus en horreur qu'elle aura été déguiſée avec plus d'artifice. Mais pour vous montrer, Monſieur, que vôtre éloquence, toute merveilleuſe qu'elle eſt, ne les a pas ſurpris, il faut que je vous raporte encore quelques gloſes, & remarques qu'ils ont faites ſur cette Lettre. „ Bien que ce ne ſoit qu'une repetition (diſoit l'un) de ſes autres Ecrits, il aſſûre néanmoins dès l'entrée, qu'il ne veut point uſer de redites; encore qu'il proteſte de ne vouloir que la Paix, il ne nous prêche néanmoins que la guerre, en tâchant de nous inſpirer une inimitié immortelle, & une haine implacable contre les Eſpagnols. Il aſſûre que *c'eſt le meilleur partage, que nos Predeceſſeurs nous aient laiſſé*; bien contraire à celui que J. C. laiſſa à ſes Diſciples, ne ſe conformant
pas

„ pas en venant chez nous au Texte de l'Evan-
„ gile : *In quamcumque domum intraveritis, di-*
„ *cite primùm, Pax huic domui*; mais nous nous
„ conformerons au Pſaume, en lui diſant: *Vi-*
„ *ri ſanguinum declinate à nobis.* Il maintient,
„ que *la plus grande ſûreté de cet Etat conſiſte au*
„ *reſſentiment des injures qu'il a reçûës des Eſpa-*
„ *gnols*; qui eſt le même que s'il diſoit qu'il ne
„ nous faut jamais accommoder avec eux : en
„ quoi il montre aſſez le vrai but de ſa Nego-
„ ciation & de toutes ſes pratiques parmi nous,
„ ſouscrivant par-là à tout ce que les Eſpagnols
„ ont pû dire, & diront ci-après, du deſir
„ qu'a la France de nous tenir en guerre per-
„ petuelle avec eux. Mais outre que cette
„ doctrine n'eſt pas Chrétienne, de tranſmet-
„ tre des reſſentimens de vengeance de généra-
„ tion en génération, comme par un fideicom-
„ mis réél, graduel, & perpetuel; elle n'eſt
„ pas politique non plus, ni charitable pour
„ cet Etat, qui ne ſauroit plus ſe venger que
„ contre ſoi-même, en aidant davantage la
„ France à s'agrandir, au préjudice de l'Eſpa-
„ gne; principalement dans les parties qui nous
„ ſont les plus voiſines. Et ſi nos Predeceſ-
„ ſeurs euſſent eu quelque repugnance à cette
„ reconciliation, ils n'auroient pas fait les Tre-
„ ves de l'an 1609. ils n'en auroient pas de-
„ mandé la continuation, ils n'auroient pas de-
„ ſiré de les changer en une Paix perpetuelle.
„ Si la France eût été auſſi de la même opinion
„ que ſon Ambaſſadeur d'à préſent, elle ne nous
„ auroit pas perſuadé un tel accommodement.

„ Il ajoûte (disoit un autre) *qu'il nous faut a-*
„ *voir une défiance de toutes les actions & desseins*
„ *des Espagnols*; qui est une autre ligne qui tire
„ & aboutit droitement à l'exclusion de la Paix :
„ car comment la peut-on traiter, concerter,
„ & conclure avec ceux dont nous devons nous
„ défier en tout & par tout ? Si leur foi nous
„ est suspecte à l'avenir, sur quoi pourra repo-
„ ser la sûreté & subsistence des Traitez ? Et si
„ elle l'a dû être auparavant, pourquoi la Fran-
„ ce nous a-t-elle sollicitez d'envoier nos Ple-
„ nipotentiaires à Munster, qui nous ont ra-
„ porté uniformement, n'avoir jamais vû aucu-
„ ne alteration ni le moindre changement en
„ tout ce que les Espagnols ont une fois pro-
„ mis ou déclaré ? *Quant aux prétendus Traitez*
„ *de mariage, ou d'échanges*, il s'en démêle en
„ gros, au lieu que les objections, ausquelles
„ il devoit répondre, sont en détail. Il pré-
„ suppose que les lumieres nous en viennent
„ d'Espagne, au lieu que c'est là qu'on les a le
„ plus cachées, & que les plus versez aux intri-
„ gues de la France sont ceux qui nous en ont
„ le plus découvert ; n'étant pas besoin d'éta-
„ ler ici les fondemens de nos soupçons sur ce
„ sujet, pour ne nuire pas à nos Amis & Con-
„ fidents, attachez avec nous par les intérêts
„ de la Religion, & autres particuliers. Feu
„ S. A. le Prince d'Orange a bien sû la pre-
„ miere source de ces ombrages, & ne nous l'a
„ point celée. Mais quand nos craintes ne se-
„ roient fondées que sur la convenance même
„ de la chose en soi, & sur la maxime de la
Fran-

„ France, de s'agrandir à quelque prix, & par
„ quelque voie que ce puisse être, en préferant
„ l'avancement de ses hauts desseins, à toutes
„ autres considerations, n'y auroit-il pas bien
„ de quoi en être en peine? Si le Roi Henri
„ IV. autant religieux en sa parole & en ses
„ Alliances, que ceux qui gouvernent la Fran-
„ ce aujourd'hui, nous abandonna pour le re-
„ couvrement de quelques Places en Picardie,
„ que ne feroient pas ceux-ci pour des avanta-
„ ges bien plus grands? Si toutes les promesses
„ tant de fois renouvellées à la Maison Palati-
„ ne, viennent de se convertir à son domma-
„ ge, en faveur de celle de Baviere, par cette
„ même maxime de l'agrandissement de la Fran-
„ ce, pouvons-nous encore douter, qu'il ne
„ tiendra jamais à elle de pousser plus outre,
„ même en nous ruinant, s'il est besoin, de
„ fonds en comble? Or que la France ne préten-
„ de à la domination universelle, & de conti-
„ nuer pour cet effet la guerre jusques à la fin
„ de son dessein, il n'en faut autre témoignage
„ que la paraphrase nouvelle sur les paroles de
„ l'Ecriture sainte: *Respicite 'lia agri, quomodo*
„ *crescunt;* & le Sonnet que le Grand Directeur
„ de la Monarchie Françoise fit présenter il y a
„ quelque temps à la Reine:

Anne desires-tu qu'à l'ombre des lauriers
Nous soions pour jamais à couvert des tempêtes?
Demeure encor armée & pousse tes guerriers,
A faire tous les jours de nouvelles conquêtes.
Le retour de la Paix doit être differé

Tant que nos Ennemis auront de l'esperance;
Et pour donner au monde un repos assûré,
Il faut ranger l'Espagne au giron de la France.
Quelques lâches prudents, qui tremblent dans le port,
Disent secrettement, que tes armes ont tort
D'affliger le Païs où le Ciel te fit naître,
Sans penser que l'Amour peut être fils de Mars,
Et que pour éviter la suite des hazards,
L'Espagnol & François peuvent n'avoir qu'un Maître.

Le reste de la Lettre ne contenoit, au jugement de quelques Critiques, rien que des injures contre les Etats Généraux, ou contre ceux de Hollande, que V. E. traite par tout cet Écrit, d'Ennemis de la France, & des siens particuliers; ces épithetes ne se pouvant attribuer à d'autres, puis que ce sont eux qui ont envoié des Députez à chaque Province. Je crains, que n'étant pas accoûtumez à se voir ainsi mal mener, ils ne tournent tête: auquel cas, V. E. n'auroit pas du meilleur, & si Dieu permet par sa misericorde, qu'elle échappe encor cette recheute de fiévre, qu'elle s'est causée par excès, je la supplie très-instamment d'être plus moderée à l'avenir: car je sai bien ce que j'entends dire, & que ni mes Amis ni moi ne serons pas assez forts pour détourner l'orage, V. E. détruisant plus en un jour, que nous ne saurions bâtir en un an. Elle se plaint du secret que les Etats Généraux ont juré, à ce qu'elle dit, de

gar-

garder sur les choses, qu'elle combat par sa Lettre, en demandant communication pour en pouvoir découvrir la fausseté ; & en même temps elle raporte par ordre tous les points de ce secret mystere, elle les divulgue & met au jour, se contredisant si souvent & si ouvertement en bien peu de lignes, qu'elle semble parler le langage d'un homme qui songe, & ne penser à rien moins qu'à ce qu'elle écrit. Je ne prendrois point la hardiesse d'en avertir V. E. si je ne voiois les mauvaises conséquences qu'on en tire, en se formalisant des efforts & cabales qu'elle fait, pour pénétrer les secrets de l'Etat, ce qu'ils croient ne pouvoir arriver, que par des moiens illicites ; & jugent de là, que leur liberté & autorité, dont ils sont si jaloux, n'ont rien de reservé ni d'assûré contre les entreprises de V. E., en laquelle ils condamnent encore l'omission d'un point principal & tout public, qu'elle laisse en arriere, lors qu'elle s'étend avec tant de superfluitez, à leur dire, sur d'autres moins importants, & qui ne lui ont pas été communiquez. Ce point, Monsieur, est celui des cruautez exercées tout nouvellement dans la Ville de Nantes sur nos pauvres Compatriotes, déchirez, assommez, & noiez, par la fureur d'un peuple effrené, & écumant de haine & de rage contre nôtre Nation, qui a reçû cette indignité en France, en même temps que V. E. lui prêchoit de sa part les droits sacrez de l'Alliance, lors qu'elle ne savoit pas garder ceux de l'hospitalité seulement. „ C'est à cela, s'écrient-„ ils, que Monsieur l'Ambassadeur devroit ré-

 „ pon-

„ pondre, & non pas rechercher hors de pro-
„ pos & à contretemps d'autres exemples d'inhu-
„ manité dans le siecle passé, & en nos enne-
„ mis, qui après tout ne passerent jamais jus-
„ ques à l'extrémité d'un massacre général de
„ leurs Sujets de nôtre Religion, comme il se
„ fit en France à la S. Barthelemi, où l'on ne
„ s'est pas contenté d'aller avec le fer & le feu
„ contre l'établissement de nôtre Religion; mais
„ aprés qu'elle y a été reçuë, affermie, & assû-
„ rée par les Edits Roiaux, par les Traitez
„ publics, & par les Arrêts des Parlemens,
„ tout à coup, & lors qu'on y pensoit le moins,
„ elle y a été persecutée de même qu'en sa
„ naissance. Le carnage a recommencé, com-
„ me à son avenement, & duré plusieurs an-
„ nées, jusques après l'avoir réduite à non plus,
„ non seulement en lui ôtant toutes les Places
„ de sûreté, qu'on lui avoit promises & consi-
„ gnées, mais en reduisant en cendres plusieurs
„ autres, & faisant mourir, ou par les flam-
„ mes ou par la faim, une infinité de person-
„ nes de tout âge, & de tout sexe, & à pré-
„ sent ceux qui restent sont en état (lors qu'il
„ en prendra envie à quelque Favori) de ser-
„ vir de curée & de proie à une bande de se-
„ ditieux, satellites, & coupe-jarrets, à quoi
„ les Maréchaux de Turenne & de Gassion,
„ dont Monsieur l'Ambassadeur entend parler,
„ sous la figure de ceux *qui agissent glorieuse-*
„ *ment à nôtre vûë dans les commandemens des ar-*
„ *mées*, n'y apporteront pas plus de remede
„ que les Maréchaux de Lesdiguiere, & de la
For-

„ Force, les Ducs de Boüillon, de Sully, de
„ Rohan, & de Soubise y en ont apporté sous
„ le regne de Loüis XIII. & le Roi de Na-
„ varre, le Prince de Condé, l'Amiral de Cha-
„ tillon, les Ducs de la Trimoüille, & d'Al-
„ bret, le Marquis de Montbrun, Montgo-
„ meri, & autres de cette condition, sous les
„ Rois Henri II. Charles IX. François II.
„ & Henri III. & beaucoup moins, lors que
„ la France aiant étendu sa puissance & ses li-
„ mites jusques au point qu'elle s'est proposée,
„ nous aura ôté tous les moiens d'assister nos
„ freres de la même créance, & nos anciens a-
„ mis en leur oppression, pour l'avancement
„ de laquelle la France, non contente de ses
„ forces, a souvent imploré & attiré celles d'Es-
„ pagne, à qui toutefois Monsieur l'Ambassa-
„ deur reproche des persecutions de même na-
„ ture, & nous veut faire croire; *qu'il n'y a coin*
„ *ni pied de terre en toutes nos Provinces, qui n'ait*
„ *été rougi du sang, que les François y ont répan-*
„ *du pour nôtre défense;* Qui est une hyperbole
„ exorbitante, puis que chacun sait, qu'à pei-
„ ne l'Espagnol y a attaqué une seule Place,
„ sinon au commencement des troubles, lors
„ que la France étoit assez occupée chez elle,
„ & non moins animée que l'Espagne, à y ren-
„ verser les fondemens, & perdre les Auteurs
„ de nôtre sainte Religion.

Ce sont là, Monsieur, les discours que vôtre Lettre a produits, & les jugemens qu'elle a causez parmi ceux du plus haut & du plus bas rang de cet Etat, qui s'accordent tous (à mon

 grand

grand regret) à la condamner, & détester d'une voix commune, ce que V. E. pouvoit bien pénétrer d'elle-même, voiant *qu'on n'a pas pris seulement la peine de répondre à divers Memoires qu'elle a présentez, quoi que fort importans*, (comme elle dit au commencement de la seconde page de sadite Lettre) par où l'on déclare en se taisant, que la personne de V. E. est odieuse, & que l'on ne veut pas la légitimer aux fonctions qu'elle veut exercer. On dit même, que Messieurs ses Collegues improuvent sa procedure; de sorte que je ne puis lui conseiller autre chose, sinon que pour bien faire ci-après, elle fasse tout le contraire de ce qu'elle a fait jusques à maintenant; sauf en ce qui est de me conserver l'affection qu'elle m'a témoignée, comme je ferai aussi la qualité,

MONSIEUR,

de

Vôtre très-humble serviteur,
I. D. P.

M E-

MEMOIRE

De Monsieur Servien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas,

Contenant 19. Articles, présenté le 22. de Mai 1647.

Avec les Remarques, qui y ont été faites le 1. *de Juin de la même année, ainsi qu'elles sont mises immediatement après chaque Article, pour en faciliter l'intelligence.*

Article Premier.

ON peut voir les differens qui restent entre la France & l'Espagne dans le Projet remis depuis quatre mois à Messieurs les Plenipotentiaires de cet Etat, par Monsieur le Duc de Longueville. On ne peut pas desavoüer que tous les Articles, que contient ledit Projet, ne soient très-raisonnables. Si les Espagnols en étoient demeurez d'accord, la Paix seroit faite il y a long-temps; il y a apparence, que l'état de leurs affaires ne leur permettroit pas de s'arrêter aux difficultez qu'ils font à Munster, si les déliberations, qui se font ici, & les libelles, qu'on publie impunément contre la France, accompagnez des promesses qui leur sont faites secretement par leurs Partisans contre l'intention de l'Etat, ne leur donnoient esperance d'une prochaine division entre la France & cet Etat.

Remar-

Remarque sur le I. Article.

ON dit que le projet de Traité, présenté par Monsieur le Duc de Longueville, fut par lui consigné à Monsieur Paw, l'entremise duquel la France veut en un même sujet accepter, & rejetter tout ensemble. Tant s'en faut que tous les Articles contenus audit Projet, soient très-raisonnables, que plusieurs se trouvent ou contraires, ou ajoûtez à ce qui avoit été promis, & convenu par l'interposition des Ambassadeurs de Messieurs les Etats; & la Paix n'auroit pû être faite il y a longtemps, sur lesdits Articles, puis qu'ils sont remplis de nouveáutez inouïes auparavant, & au revers de la part d'Espagne on a donné un autre projet du tout conforme aux actes de la Negociation, & interposition de Messieurs les Etats, qui a été généralement aprouvé de tous ceux qui en ont eû la connoissance, & part en l'accommodement des deux Couronnes. Le surplus dudit premier Article est une continuation de plaintes mal-fondées, & peu séantes, qu'on a déja formé diverses fois sans preuves, conjectures, ni vrai-semblances, sur lesquelles on auroit assez d'occasion, & de matiere pour recriminer, n'étoit l'attention que l'on apporte à éviter toute sorte d'aigreur, trouvant plus à propos de combattre par raisons, que par injures.

Article II.

Les principaux & plus importans differens qui se rencontrent dans ledit Projet, semblent déja être terminez, si les Espagnols demeurent de bonne foi dans l'execution de ce qu'ils ont ci-devant eux mêmes accordé, par l'entremise de Messieurs les Plenipotentiaires de cet Etat.

Rem. sur le II.

On ne doit point douter que les Espagnols n'executent de bonne foi ce qu'ils ont ci-devant accordé, soit par Messieurs les Mediateurs, soit par Messieurs les Entremetteurs. Les uns & les autres sont obligez de rendre ce témoignage à la verité, qu'ils n'ont jamais vû aucune revocation ni alteration en ce qui a été une fois promis de la part de l'Espagne; desorte que tous les differens pourroient bien être terminez dès maintenant, si du côté de la France on vouloit s'obliger à la même observation, & remettre à la foi & conscience desdits Entremetteurs, de regler semblables differens, en conformité des promesses, & assûrances données par l'une & l'autre des Parties, sur tous les points qui se sont agitez par devant eux.

Article III.

Le point fondamental de tout le Traité, & sans lequel on a toûjours déclaré, que la France ne peut faire la Paix avec l'Espagne, est que cha-

chacun demeure en possession de ce qu'il tiendra, lors que les ratifications seront délivrées de part & d'autre, en quelque lieu que se trouvent situez les Etats, ou Places conquises sur les Espagnols, si ce n'est qu'ils rendent à la Couronne de France tout ce qu'ils ont conquis sur elle aux guerres précedentes, auquel cas on entrera de bon cœur en restitution de ce qui a été présentement repris sur eux.

Rem. sur le III.

Messieurs les Etats sont priez de se souvenir, que c'est bien la sixiéme fois, que par divers Ecrits, que Monsieur Servien leur a donnez, il a fait la même offre & assertion, que la Paix se feroit, si les deux Couronnes demeuroient en possession de ce qu'elles tiendront lors de la ratification du Traité, sans y avoir jusques à présent apporté aucune reserve; Mais comme il a vû, que l'on inferoit de sa position, que Verceil, Sanzio, Ponzone, & Aqui, demeureroient donc à l'Espagne, il s'avise maintenant d'y apporter une distinction au regard de ce qu'on possede sur les Alliez, dont il sera parlé en l'Article suivant. La fin dudit Article troisiéme, qui parle des conquêtes faites autrefois par l'Espagne sur la France, a déja été suffisamment refuté ailleurs, & l'on a demontré évidemment, que si les deux Couronnes entroient en juste compte là-dessus, en renonçant aux Traitez qu'elles ont fait, il ne resteroit pas à la France la moitié de ce qu'elle possede présentement.

Ar-

Article IV.

Cette déclaration aiant été faite par les Ministres de France, dès l'ouverture de la Negociation, on soûtient que les Espagnols y ont consenti, & qu'ils ne peuvent chicaner sur les Places, qui ont été prises par eux en Italie, ou ailleurs, sans agir contre la bonne foi, puis qu'on n'est entré en Traité, que sur ce fondement, de retenir tout de part & d'autre, avec les dépendances, & annexes de ce qui sera possedé; ce qui toutefois s'entend seulement des Places, & Païs qui ont ci-devant appartenu à la France, ou à l'Espagne, ou qui ont été occupez par les armes de l'une, ou de l'autre Couronne, sans y comprendre les Etats, ou Places des Maisons de Savoye, & de Mantouë, qui seront restituées, comme il a été convenu. Messieurs les Plenipotentiaires de cet Etat se souviendront, que non seulement les Espagnols sont demeurez d'accord de tout cela; mais qu'ils ont promis par leur entremise d'en fournir toutes les cessions, & renonciations en la meilleure forme qu'on desirera, comme il a été fait par la France dans les Traitez précedens.

Rem. sur le IV.

Puis qu'il plaît à Monsieur Servien d'emploier ce mauvais terme de *Chicaner*, qui convient

vient mal au sujet, & aux personnes dont il parle, on répond que s'il y a eu de la Chicane, elle est toute de son côté; passant d'une proposition générale, & souvent réïterée, à une particuliere; apportant des restrictions & distinctions en ce qu'il avoit simplement & uniformement déclaré; & qui pis est, se coupant, & contredisant lui-même dans toutes ces distinctions & restrictions. En effet, si dans les possessions que les deux Couronnes retiendront, on ne doit pas comprendre les Maisons de Savoye, & de Mantoüe, comment est-ce que la France retiendra Pignerol, & Cazal? S'il n'est pas permis à l'Espagne de conserver Verceil, Sanzio, Ponzone, & Aqui, parce qu'ils n'appartenoient pas à la France, pourquoi lui sera-t-il loisible à elle de retenir tous les Etats du Duc de Lorraine, Piombino, & Monaco, qui n'appartenoient pas à l'Espagne? Les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats ne se souviendront jamais d'autre chose, sinon que sur la présupposition tenuë pour inviolable, de ne faire jamais mention, directement ou indirectement, du Portugal dans les Traitez, les Espagnols promirent de ceder tout ce que la France occupe aux Païs-Bas, & Comté de Bourgogne, avec le Roussillon, & d'admettre une Treve de 30. ans en Catalogne, à quoi l'on a depuis ajoûté la Cession des Ports & Villes de Roses, & Cadaquez. Voilà ce qui a été promis, & accordé par leur entremise, & sur la parole que la France leur avoit donnée, de conclure la Paix en 24. heures, moiennant ce

que

que dessus, & avant même d'y comprendre Roses & Cadaquez. Ainsi fut-il accordé, & stipulé le 17. Septembre de l'an passé 1646. en la Maison de Monsieur le Comte de Pegnaranda, entre les Plenipotentiaires d'Espagne d'une part, & ceux de Messieurs les Etats de l'autre, comme aians charge & pouvoir des Plenipotentiaires de France. Sur quoi on laisse à juger à Messieurs les Etats, qui sont ceux qui dès lors ont agi contre la bonne foi, pour se servir des mêmes paroles de Monsieur Servien dans ledit Article IV.

Article V.

Le second point important, sans lequel on a aussi toûjours déclaré ne pouvoir traiter, est la sûreté de Cazal, aux conditions proposées il y a long-temps, par les Plenipotentiaires de France, qui ne tendent qu'à empêcher, que cette importante Place, (de laquelle depend le repos de toute l'Italie, pour laquelle la France a consommé des Tresors immenses, & donné trois Batailles, & de laquelle on a trouvé dans les Papiers du Marquis de Leganès, qui furent pris à la levée du dernier Siege, que Madame de Mantouë avoit traité avec le Roi d'Espagne) ne puisse jamais tomber entre les mains d'aucun Prince de la Maison d'Aûtriche, ainsi qu'il est expliqué plus au long dans l'Article qui en a été dressé.

Rem. sur le V.

Si le repos de toute l'Italie dépend de Casal, comme le porte cet Article, d'autant plus de raison y a-t-il de le tirer des mains de la France, & le restituer à un Prince Italien, tel qu'est le Duc de Mantoüe, auquel il appartient legitimement. D'ailleurs, supposé que la France ait donné trois Batailles, & consommé des tresors immenses, (dont on doute fort) néanmoins puisque le principal but étoit de nuire à l'Espagne, & de se tenir les portes d'Italie ouvertes, il ne seroit pas raisonnable qu'on les gardât, principalement après avoir publié par tout qu'on assistoit le Duc de Mantoüe gratuitement; que les armes & les secours de la France n'étoient pas mercenaires, & que d'ailleurs ses troupes ont été entretenues aux dépens du Montferrat. D'un autre côté, la France s'est assez bien recompensée d'elle même à cet égard par les Traitez de Quierasque: & l'Espagne, qui n'a pas moins consommé de troupes & d'argent pour Verceil, est bien prête à le restituer au Duc de Savoie, ainsi qu'elle a déja fait autrefois au Duc Charles Emanuel son aieul, avec d'autres membres principaux du Piemont, & au feu Duc de Parme la meilleure partie de ses Etats, sans prétendre le remboursement de ce qu'elle avoit dépensé en l'acquisition, bien que sur des Ennemis déclarez, & en repoussant leurs attaques & leurs attentats. Au contraire de ce qui est exprimé à l'entrée dudit Article V. que la France ait

ait toûjours déclaré, de ne pouvoir traiter sans les conditions qu'elle propose à cette heure, touchant Casal; Messieurs les Entremetteurs savent qu'elle n'allegua lesdites conditions que le 5. de Novembre de l'an 1646. par un Ecrit à part contenant trois fueillets, qui fut trouvé fort étrange, puis que jusques alors, de toutes les restitutions à faire dans l'Italie, elle ne s'étoit reservé que Pignerol, comme il en conste par dix ou douze Actes, dont les minutes sont entre les mains desdits Seigneurs Entremetteurs, à qui par conséquent on ne persuadera pas autre chose, que ce qu'ils savent, & peuvent verifier à tous momens. Enfin l'Espagne aiant offert, & offrant encore de se remettre, sur le fait de Cazal, à l'arbitrage de Messieurs les Etats, il n'y a pas dequoi contester davantage sur ce sujet.

Article VI.

On a sû de bon lieu que les Plenipotentiaires d'Espagne ont déclaré à ceux de cet Etat, qu'ils feroient tout ce qu'on voudroit sur cet Article; ils ont fait la même déclaration aux Ministres de Mantoüe; on ne peut pas comprendre pourquoi ils font à présent difficulté d'en convenir en la forme qui leur a été proposée, & c'est une marque évidente qu'ils cherchent des prétextes, pour tirer en longueur les affaires, afin de voir si leurs desseins reüssiront par deçà.

Rem. ſur le VI.

On ne croit pas que les Miniſtres de Mantoüe veuillent, ni puiſſent rien dire de ſemblable à ce dont on ſe rapporte à eux par cet Article, ni les Entremetteurs, ſi ce n'eſt au ſens, qui vient d'être expliqué; Savoir, que les Plenipotentiaires d'Eſpagne feront ce que voudront Meſſieurs les Etats, en acquieſçant à leur jugement, que la France ne peut éviter, ni refuſer, ſans ſe mettre dans le tort.

Article VII.

Le 3. point important eſt celui de Catalogne; la France ne pouvoit pas donner une preuve plus claire de ſa bonne diſpoſition à la Paix, que de ſe contenter d'une Treve de 30. ans. Comme elle n'avoit pris cette reſolution, que pour s'accommoder à celle de Meſſieurs les Etats, qui ne vouloient alors faire auſſi qu'une Treve, elle auroit eu droit & interêt de la changer lors que Meſſieurs les Etats l'ont tournée en Paix: néanmoins elle a perſiſté à ſe contenter d'une Treve de 30. ans, pourvû qu'on convienne des précautions, qui feront jugées neceſſaires, tant pour l'entiere ſûreté de ladite Treve, que pour empêcher qu'on ne puiſſe faire de la part d'Eſpagne, tandis qu'elle durera, aucunes pratiques dans le Païs; cette clauſe, comme très-innocente & raiſonnable, a été accordée par les Eſpagnols, comme il ſe juſtifie par

par les Ecrits donnez par les Plenipotentiaires de cét Etat ; & néanmoins lors qu'on a voulu inserer dans le Traité lesdites précautions, qu'on a voulu differer pour quelque temps le commerce & frequentation entre les Castillans, & les autres Peuples voisins, à cause de la grande animosité, qui est encore entre eux ; qu'on a voulu défendre l'entrée, & sejour du Païs aux personnes suspectes & passionnées, qui pourroient y exciter quelques troubles ; qu'on y a voulu stipuler, que chacun pouvoit fortifier, comme bon lui semblera, les Postes qui lui demeureront, les Espagnols, au préjudice de leur consentement précedent, ont fait difficulté sur tout. Ce qui est d'autant plus à remarquer & à craindre, qu'ils font paroître évidemment par cette difficulté un dessein secret de brouiller, & de n'observer pas de bonne foi le Traité, qui doit être fait.

Rem. sur le VII.

Touchant la Catalogne, on dit que ce n'est pas la France, mais bien l'Espagne, qui s'est contentée d'une Treve de 30. ans, au lieu de 4. que Messieurs les Entremetteurs avoient proposé au mois de Juillet de l'an 1646. & la France n'auroit pû se mouler en ce qui touche la Catalogne, sur l'exemple de Messieurs les Etats au fait de leurs Provinces, sans les offenser, la comparaison étant trop inégale, pour ne pas dire odieuse. Il est vrai qu'en termes généraux on avoit insinué que l'on pourroit convenir des

formes de maintenir ladite Treve, à quoi l'Espagne n'a jamais repugné, mais elle nie que lesdites formes que la France a depuis spécifiées, soient pour maintenir la Treve, au contraire, elle croit qu'elles sont pour la détruire. Car de vouloir fortifier des Places, pendant qu'elle dure, c'est contrevenir à sa nature, & pourvoir à des moiens d'entreprises & de guerre, ou de conservation perpetuelle des Places comprises en ladite Treve; (chose qu'on n'a jamais vûë, ni pratiquée) comme aussi de vouloir ôter le commerce, & la conversation entre ceux d'un même Païs, & en défendre l'entrée aux personnes qui ont obligation & besoin d'y aller, ce qui est plûtôt un concert d'hostilité que de tranquillité. Messieurs les Etats qui en l'an 1609. en firent une de 12. ans avec l'Espagne, n'y apportérent pas de semblables précautions, & ne s'en sont pas mal-trouvez. Si on devoit soupçonner quelque secret dessein de brouiller, & de ne pas observer de bonne foi les Traitez, ainsi que la conclusion de cet Art. VII. le donne à entendre; à qui pourroit-on l'appliquer justement, sinon à la Partie qui cherche des nouveautez, & veut sortir des regles prescrites, & pratiquées par toutes les Nations du monde, en quelques Treves qui se soient jamais faites entre les plus cruels Ennemis? Mais pour retrancher tous prétextes de contentions & retardemens, l'Espagne a déclaré qu'elle remettroit encore ce point à l'arbitrage de Messieurs les Etats, & se conformeroit à leurs sentimens au regard de la forme, & établissement desdites Treves.

Article VIII.

Le 4. point important, que les Espagnols ont aussi accordé ci-devant, est, que l'on pourvoira suffisamment à la sûreté du Traité, sans quoi il seroit inutile de quitter présentement les armes, si on laissoit des sujets capables de les faire reprendre dans peu de temps.

Rem. sur le VIII.

Pour pourvoir à la sûreté du Traité, les moiens en sont assez faciles par les formulaires des autres précedens, aucun desquels n'a jamais été rompu par l'Espagne: & si sous cette clause générale, la France a des reserves particulieres, elle devroit les avoir alleguées dès que ses Plenipotentiaires à Munster sont entrez en negociation de la Paix avec ceux d'Espagne.

Article IX.

Cette sûreté consiste en trois principales conditions; la premiere est la Ligue garantie, & générale, qui sera faite entre la France & Messieurs les Etats.

Rem. sur le IX.

Dans tous les projets de Paix, & Ecrits donnez de la part de la France aux Ministres d'Espagne, jamais il n'y a été parlé de cette Ligue

garantie, mentionnée au présent Article; & si Messieurs les Etats ont fait quelque convention à ce sujet, ils la sauront bien observer avec la sincerité & bonne foi qu'ils professent, sans qu'il soit besoin de retarder la Paix par aucune défiance contraire.

Article X.

La seconde est la Ligue des Princes d'Italie, qui seront obligez de se déclarer, & prendre les armes contre celui des deux Rois qui rompra le premier ce Traité, qui sera présentement fait, en quelque lieu qu'arrive ladite rupture, parce qu'elle ne peut arriver en un lieu, qu'elle ne devienne générale en tous les autres endroits.

Rem. sur le X.

Cet Article seul suffit, pour ne laisser plus de doute que la France ne veut point de Paix, puis qu'elle sait assez, que non seulement la Ligue des Princes d'Italie ne dépend pas des Parties qui contractent : mais que de plus aucun Prince d'Italie ne veut entrer en des obligations d'une garantie universelle, dont il n'est chargé ni par Traitez, ni par interêt, ni par convenance; & la France aussi se départ de ce qu'elle en avoit proposé précedemment, étendant aujourd'hui ladite garantie hors des limites de l'Italie, où elle la resserroit auparavant.

Article XI.

La troisiéme est la liberté claire, & bien expliquée par écrit, de pouvoir assister le Portugal, en la forme que les Troupes auxiliaires ont accoûtumé d'agir, sans que pour cela le Traité de Paix s'entende rompu entre la France & l'Espagne.

Article XII.

Ce quatriéme point étant clairement accordé en la forme qu'on a interêt de le desirer, on pourra convenir de l'expedient qui a été cidevant proposé, & dont les Espagnols étoient demeurez d'accord, en cas qu'on ne puisse pas présentement arrêter la Ligue d'Italie, afin de ne retarder pas la conclusion de la Paix.

Article XIII.

En second lieu, touchant la courte Treve, demandée en Portugal pour un an ou deux, on se remettra à ce que Messieurs les Etats jugeront raisonnable, eu égard au besoin de la Chrétienté.

Rem. sur les XI. XII. & XIII.

On ne sait pas comment Monsieur Servien ose faire entrer en jeu les interêts du Portugal auprès de Messieurs les Etats, après avoir tant de fois déclaré à Messieurs leurs Ambassadeurs, qu'il ne s'en parleroit jamais, & avoir même

donné aux Portugais, qui sont à Munster, la resolution de la France conformément à cela. Depuis, les Espagnols n'ont proposé aucun expedient contraire aux promesses qui leur ont été solemnellement faites sur ce sujet, mais ont passé aux concessions déja rapportées. Et comme ç'a été la base & le fondement de la negociation, & une condition sans laquelle on n'auroit pas procedé outre, on ne la peut retirer contre la foi donnée, sans violer le droit public, blesser l'honneur des Entremetteurs, & renverser tout l'édifice qui a été élevé sur ce fondement; d'autant plus que lesdites premieres promesses ont été encore renouvellées & fortifiées, lors que les Espagnols ont remis à Messieurs les Etats le different de Portolongone & Piombino, pour y arbitrer & apporter quelque temperament raisonnable, n'y aiant pas un des Ambassadeurs de Messieurs les Etats, qui n'ait assûré, qu'en ce cas la France viendroit indubitablement à la conclusion du Traité. La même chose a été dite par Messieurs les Ambassadeurs de France à Messieurs les Mediateurs, qui l'aiant rapportée en Conference publique à ceux d'Espagne, ont ensuite ajusté avec eux les 20. premiers Articles du Traité, concernant le Commerce, au gré & satisfaction de la France. Après quoi, & au préjudice de l'engagement de tant de personnes d'honneur & d'autorité, il est insupportable de voir tout à coup produire lesdits interêts du Portugal, & encore en une forme qui ne tend à rien moins qu'à transporter le siege & fardeau de la guerre dans

dans les entrailles de la Castille, par un Traité même de pacification; la France ne se contentant pas d'assister défensivement le Portugal; mais voulant encore l'aider à faire des entreprises, attaques, & conquêtes par toute l'étenduë de l'Espagne, sans limitation de troupes ni de lieux.

Article XIV.

On se raportera aussi au jugement de Messieurs les Etats, pour tout le reste qui est encore indecis dans le projet de ce qui a été ci-devant deliberé, du different qui concerne les Grisons, de la restitution de Sabionette, de celle de Marienbourg, Philippeville, Charlemont, & de tous les autres points, desquels on n'est pû tomber d'accord, sous l'assûrance qu'on a, que la qualité d'Arbitres ne leur fera pas quitter celle de vrais Amis & fideles Alliez, de lui procurer une juste satisfaction dans la Paix, & de soûtenir ses interêts, comme les leurs propres; n'étant pas possible que les Espagnols les aient considerez en autre qualité, quand ils ont offert d'en passer par leur jugement.

Rem. sur le XIV.

Il n'y a rien à arbitrer sur Marienbourg, Philippeville, & Charlemont, non plus que sur Madrid ou Paris: & cette position est contraire à celle du 3. Article, contenant que l'u-

ne

ne & l'autre des Couronnes gardera ce qu'elle possede, comme fait l'Espagne lesdites trois Villes à bon & juste titre, & depuis plus de cent ans. Le même est dit au regard de Sabionette, qui ne dépend du Roi d'Espagne en aucune façon, & à parler ingenûment, c'est se moquer de Messieurs les Etats, que de leur remettre le seul Arbitrage de prétentions imaginaires, & qui ne touchent ni de près ni de loin à la Partie qui les intente, en même temps qu'on leur denie celui de ce qui est réel, existant & litigieux. C'est aussi peu honorablement présumer de leur probité & vertu, que de leur vouloir faire soutenir le personnage de Juges, & Parties en même temps, selon que la conclusion de cet Article 14. leur ordonne plûtôt qu'elle ne leur persuade, ou pour le moins le leur prescrit, pour une condition inséparable dudit Arbitrage: Au lieu que les Espagnols s'y sont confiez sans reserve ni limitation; croiant bien que Messieurs les Etats auroient plus d'inclination aux avantages de la France qu'aux leurs: mais que l'équité & la raison ne leur permettroient pas d'en user avec excès au préjudice de ceux, qui nonobstant cette considération, se mettoient entre leurs mains, tant ils s'assûroient de la justice de leur cause & preud'hommie de leurs Juges.

Article XV.

Bien entendu aussi que les Espagnols ne pourront pas remettre de nouveau sur le tapis, ni revo-

revoquer en doute les autres points, qui ont déja été accordez par l'entremise des Plenipotentiaires de cet Etat, comme celui de ne pouvoir assister directement ni indirectement le Duc Charles, & celui de l'entiere liberté du Prince Edouard, autrement la negociation ne pourroit jamais avoir de fin, puis que ce seroit une ruse plus malicieuse, que propre à sortir d'affaires, s'il étoit permis de faire examiner de nouveau par les Arbitres les questions qui ont déja été décidées.

Rem. sur le XV.

On revoque ce que porte le précedent, par lequel aiant laissé au jugement de Messieurs les Etats tout le reste de ce qui étoit indecis dans le projet de Paix, on en retranche maintenant les points concernans S. A. de Lorraine, & la liberté de Dom Duarte de Bragance; avec une supposition très-erronée, & abusive: savoir, que l'on eut déja accordé par l'entremise des Plenipotentiaires de Messieurs les Etats, de ne pouvoir assister directement ni indirectement sadite A. & que l'on remettroit en entiere liberté Dom Duarte: chose qui ne passa jamais ni par la bouche, ni par la plume, ni par l'imagination des Ministres d'Espagne; & au contraire, on peut voir par les moiens d'accommodement entre les deux Couronnes, proposez par les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats le 9. Decembre 1646. & par les Actes des Conferences du 26. & 27. Septembre, 15.

18.

18. 27. Octobre, 5. 7. 17. Novembre, & 3. Decembre, que la France avoit proposé de laisser des Terres & Domaines dans son Roiaume, ou de donner des pensions à ladite A. de Lorraine; à quoi l'Espagne n'auroit pas voulu entendre, & se seroit remise à l'attente des volontez du Duc; & la France replique qu'elle en attendroit la resolution avant la conclusion du Traité. Et pour Dom Duarte, Messieurs les Entremetteurs avoient déclaré par lesdits moiens d'accommodement du 9. Decembre qu'il seroit remis aux mains de l'Empereur, sous promesse de n'assister directement ni indirectement son Frere, ni les Portugais. A quoi les Plenipotentiaires de France consentirent par leur Réplique, à condition que sa remise entre les mains de l'Empereur se feroit avant la Paix.

Article XVI.

En ce cas il semble que trois choses sont absolument necessaires, tant pour éviter les longueurs dans cette Negociation, que pour y conserver le secret: l'une, que le jugement soit donné par l'Assemblée de Messieurs les Etats Généraux, sans renvoier l'affaire aux Provinces, puis qu'il ne s'agit pas de l'interêt de cet Etat, mais seulement des differens qui se rencontrent entre la France & l'Espagne.

Article XVII.

La deuxiéme, que ladite Assemblée soit composée

posée du moindre nombre de personnes que faire se pourra, & principalement de celles qui ont toûjours fait paroître plus d'affection, tant pour le bien public que pour l'entretien de l'union, & bonne intelligence de cet Etat avec la France.

Rem. sur les XVI. & XVII.

Touchant la forme que Messieurs les Etats auroient à observer, pour décider les difficultez que les deux Couronnes remettroient à leur arbitrage, on ne leur veut rien prescrire, ni regler de la part d'Espagne, ne doutant pas qu'ils y procederont de bonne sorte, & équitablement. Les formes secretes que Monsieur Servien leur établit en ces deux Articles, ne correspondent pas à celles que Messieurs les Etats gardent ordinairement, qui seront toûjours les plus droites & les plus legitimes.

Article XVIII.

La troisiéme, que Messieurs Paw & Knuyt ne puissent avoir aucune connoissance de tout ce qui sera traité entre la France & l'Espagne; Sa Majesté ne pouvant consentir, qu'ils se mêlent directement de ses affaires.

Rem. sur le XVIII.

Comme de la part d'Espagne on ne refuse aucun

cun Ministre desdits Sieurs Etats, les estimans tous dignes du rang qu'ils tiennent, & du choix que la République a fait de leurs personnes; aussi croit-on que le même doit être de la part de la France, & qu'il n'appartient ni à l'une ni à l'autre des Couronnes de faire dépendre l'établissement d'un tel Conseil, de son consentement, ou dissentiment; les deux Rois n'usant pas, même dans les Païs de leur domination, de cette autorité absoluë & suprême, mais laissant proceder leurs Conseils ou Parlemens, selon les Constitutions publiques, & regler les Juges à leur façon, voire même aux causes fiscales, & du Domaine Roial.

Article XIX.

Mais d'autant que cette voie peut être longue, tant à cause des difficultez qui se peuvent rencontrer sur la validité des pouvoirs, pour convenir d'Arbitres, qu'à cause des obstacles qui peuvent naître sur le choix, nombre, & qualité desdits Arbitres; il semble qu'il seroit plus prompt & plus sûr de regler ici par un bon concert, tous les Articles dudit projet, ainsi qu'on le jugera raisonnable; & après qu'ils auront été ajustez d'un commun consentement, que les Plenipotentiaires de France & ceux de cet Etat s'en aillent à Munster présenter la Paix aux Espagnols, comme le Traité en aura été dressé, sans qu'ils y puissent ajoûter ni diminuer: & en cas qu'ils refusent de la signer, tant pour la France que pour cet Etat, comme elle aura été

ici resoluë, donner ordre aux Plenipotentiaires de leur déclarer que la France & cet Etat leur continuëront conjointement la guerre, & qu'après leur refus on ne sera plus obligé à se contenter des mêmes Articles qui auront été accordez ici.

Rem. sur le XIX.

Il y a bien dequoi s'étonner, que Monsieur Servien se repente déja de la petite offre, (quoi que fort limitée, & conditionnée) qu'il fort de faire à Messieurs les Etats par l'Article immédiatement anterieur, disant à l'entrée de celui-ci, qu'il y aura de trop grandes *difficultez sur la validité des pouvoirs pour convenir d'Arbitres*, comme si on ne devoit pas laisser l'autorité à Messieurs les Etats toute entiere, tant pour les accessoires, que pour le principal: & *parce* encore, dit-il, *que plusieurs obstacles pourroient naître sur le choix, nombre, & qualité des Arbitres*; comme s'il pouvoit s'y en rencontrer quelqu'un incapable de la fonction qui lui seroit commise, & confiée par ses Superieurs, & comme si le Conseil ordinaire, représentant le Corps de l'Etat, n'étoit pas déja tout formé, & suffisant pour y rendre son jugement. Mais (ajoûte Monsieur Servien) il vaudroit bien mieux *regler tous les Articles dudit projet* (il entend celui qui a été donné par Monsieur le Duc de Longueville) *& après aller à Munster le présenter aux Espagnols, comme il auroit été dressé, sans qu'ils y puissent ajoûter ni diminuer; & en Cas qu'ils refusent de le*

ſigner ; leur déclarer que la France & les Etats leur vont continuer la guerre conjointement. Il n'y a pas ſans doute un plus court moien, ni plus extraordinaire, ni plus aſſûré, pour achever les Traitez, que celui de les rompre, & en même temps toute l'harmonie & concert de la Juſtice, & encore de la civilité, qui ſe doit garder en telles occurrences, ne s'étant jamais vû inſtruire le moindre procès ſans le concours des Parties, ni rendre un jugement ſans les ouïr. Que ſeroit-ce donc de laiſſer dreſſer toute la procedure par l'Acteur, & ne prononcer que ſur ſes pieces, fermant la porte au Défendeur, & lui ôtant tous les moiens de fournir ſes preuves, & de faire connoître ſon droit? Ce qui ſeroit encore plus étrange & barbare dans le cas préſent, puis que les Miniſtres d'Eſpagne (à qui on voudroit ôter tout accès auprès de leurs Juges) ſont ceux qui les ont non ſeulement reconnus, mais établis pour tels, avec tant de déference, qu'ils ne les ont juſques à préſent dédits en aucune choſe. On ne croira jamais que Meſſieurs les Etats en viennent, ni qu'ils penſent à une Action ſi difforme, comme celle qui leur eſt ſuggerée, & conſeillée par ledit Article XIX. Que s'ils veulent accepter l'arbitrage que l'Eſpagne leur a offert, & offre encore de nouveau ſur tous les points compris aux Actes des Conferences tenuës à Munſter, entre Meſſieurs leurs Plenipotentiaires & ceux du Roi Catholique, (où rien n'eſt entré qui touchât le Portugal, ni auſſi la ceſſion de Philippeville, Charlemont, & Marienbourg) on demeure d'accord, qu'il

ſoit

soit promptement procedé au jugement, & qu'à cet effet il soit permis à quelque Ministre de Sa Majesté Catholique, de se rendre auprès de Messieurs les Etats avec tous les papiers, documens, & instructions necessaires pour les informer; esperant que par ce moien la Verité sera connuë, la Justice administrée, & la Paix, qui est sa sœur, établie ensuite, à la consolation de toute la Chrétienté, & grande réputation de Messieurs les Etats.

LETTRE

De Monsieur Servien à Messieurs les Mediateurs,

Datée du 1. Septembre 1648.

Messieurs,

J'Ai appris avec beaucoup d'étonnement que l'on tâche de blâmer à Munster le sejour que je fais ici, & que même on essaie par divers artifices d'y interesser vôtre Seigneurie Illustrissime & vôtre Excellence. On m'écrit aussi, qu'on leur veut faire trouver mauvais que je n'aie pas fait savoir mon sentiment sur le nouveau pouvoir de Monsieur Brun, que V. S. I. & V. E. m'ont fait la faveur de m'envoier il y a quelque temps.

Je n'avois pas attendu que les soins que j'ap-

porte ici pour achever & conclure, s'il est possible, le Traité de l'Empire pûssent être blâmez, ni même recevoir une mauvaise interprétation; mais puis qu'il seroit mal-aisé que je pûsse rien faire au gré de nos Parties, je me dois au moins promettre de la justice de V. S. I. & de V. E. qu'elles n'adhereront point à leurs plaintes ni à leurs calomnies, & qu'elles considereront plûtôt les sinceres devoirs que j'apporte pour avancer la conclusion de la Paix, que les discours qu'on peut faire contre moi, qui ne tendent qu'à la retarder.

L'intention du Roi mon Maître & de ses Ministres n'a point été de transporter hors de Munster la conclusion de la Paix de l'Empire; on a toûjours attendu de l'aller signer avec Messieurs les Plenipotentiaires de l'Empereur qui sont là, & par ce moien d'achever cette importante Negociation en la présence de V. S. I. & de V. E. & par leur direction. Si pour y parvenir plûtôt & avec plus de facilité, je suis venu en ce lieu, où tout le corps de l'Empire est assemblé, & si pour déferer à la priere qui m'a été faite de la part d'une Compagnie si Illustre, je m'y suis arrêté nonobstant diverses choses qui m'en pouvoient dissuader, j'avois esperé d'en mériter plûtôt des remercimens que du blâme de tous ceux qui souhaitoient sans feinte le repos public, comme j'ai toûjours reconnu, qu'il est ardemment desiré par V. S. I. & par V. E. qui emploient depuis si long-temps leurs peines & leur autorité pour le rétablir.

Il me semble que Messieurs les Imperiaux ont moins

moins de sujet que personne de trouver mauvais ce qui se fait ici, puis qu'eux-mêmes ont autorisé par leur présence & leur consentement ce qui s'y est traité jusques à présent, & que Monsieur Volmar n'a pas fait scrupule, quelques plaintes & remontrances que j'en aie faites à V. S. I. & à V. E. de rendre l'Assemblée de Munster inutile pendant dix mois, pour achever toutes les affaires de l'Empire en un lieu où il n'étoit pas destiné.

Je ne veux pas adherer à l'opinion de ceux qui ont crû que son dessein étoit, en rompant tout commerce avec nous, de traiter séparément avec la Suede. Comme cette intention n'auroit pour objet que la continuation de la guerre dans l'Empire, je n'en oserois soupçonner un Ministre qui a été envoié pour y établir la Paix; mais je puis bien dire avec raison qu'il y a encore moins de sujet de soupçonner cela de moi, & qu'au contraire chacun est obligé d'avoüer, que si cette Assemblée avoit pû être formée contre nous pour y faire un Traité difforme, capable de faire durer la guerre, je travaille à m'en servir heureusement pour en faire sortir celui de la Paix générale, contre l'intention de ceux qui ne font qu'un faux semblant de la desirer.

Tandis que je me suis plaint de ce qui se faisoit ici sans nous, V. S. I. & V. E. se souviendront, s'il leur plaît, que je n'en ai pû obtenir pendant une année entiere aucune raison, & que jamais Messieurs les Imperiaux n'ont voulu consentir que les affaires aient été conduites

 d'un

d'un pas égal à Munster & à Osnabrug, comme c'étoit l'ordre. Ce n'a été que par contrainte que je suis venu ici, pour être présent aux resolutions que l'on prenoit sans moi sur toutes les affaires de l'Empire, & pour prévenir une séparation de deux Couronnes alliées, que nos Parties vouldient faire. Si étant sur les lieux, j'ai été obligé d'y resoudre, avec les Etats de l'Empire & à leur priere, les points qui étoient demeurez indecis avec nous; si j'ai consenti que ce fût dans un lieu où Monsieur Volmar avoit, de son autorité privée & contre mon gré, établi le siege de toute la Negociation, sans vouloir considerer ni le préjudice que V. S. I. &. V. E. en recevoient aussi bien que les Ministres de France, ni la contravention au Traité préliminaire que l'on fait aujourd'hui sonner si haut, on ne s'en doit pas prendre à moi, mais à lui qui a méprisé volontairement toutes ces considerations, & qui n'avoit pû raisonnablement laisser Monsieur son Collegue seul à Munster, après lui avoir ôté en le quittant tout moïen de traiter avec nous.

Tout le College Electoral étant ici & tous les Députez des plus puissans Princes d'Allemagne, qui par conséquent ont plus d'interêt à la Paix, si j'eusse refusé d'entrer en traité avec eux, on n'eût pas manqué de m'accuser, que pour des formalitez j'eusse retardé la Paix de l'Empire, & peut-être se fût-on servi de mon refus ou de mon interêt, comme ont déja voulu faire quelques Députez qui sont demeurez à Munster, pour rendre nul tout ce qui a été fait

ici.

ici. A quoi je serois très-marri d'avoir contribué, puis que les affaires ont été portées jusqu'à un point que la Paix de l'Empire va être dans fort peu de jours entre les mains de Messieurs les Imperiaux. Après cela, s'il leur plaît de témoigner par l'efiet, la bonne disposition qu'ils ont toûjours déclarée de bouche, & qu'ils ne soient point arrêtez par des interêts étrangers, rien ne peut plus empêcher que l'Allemagne ne jouïsse bien-tôt du repos dont elle a tant de besoin, & que son exemple n'oblige dans peu de temps les Potentats voisins d'en faire autant. Plus je fais de reflexion sur le procedé de nos Parties, plus je me confirme dans la créance que V. S. I. & V. E. ont sujet de le condamner, & d'approuver le mien. Après le départ de Monsieur le Comte de Trautmansdorff, Messieurs ses Collegues ont librement déclaré pendant six mois, qu'ils ne pouvoient traiter, ni avec nous ni avec les Suedois, & qu'ils attendoient de nouveaux ordres. Comme on ne leur a pas fait leur procès en ce temps-là, si je m'étois servi de la même excuse depuis six semaines que je suis ici, je pourrois prétendre avec justice un pareil traitement qu'eux; au moins je ne dois pas appréhender, que pour avoir emploié le temps plus utilement, & avoir mis la Paix de l'Empire en état d'être concluë en deux jours, si Messieurs les Ministres d'Espagne ne l'empêchent point, je me sois rendu plus coupable. Quand Messieurs les Imperiaux ont recommencé d'entrer en matiere, ç'a été seulement avec une des Couronnes Alliées, sans

vouloir parler avec les Ministres de l'autre: personne de ceux à qui je m'en suis plaint ne l'a trouvé mauvais, ou du moins n'y a pû remedier; de nôtre côté, nous avons été obligez d'attendre avec patience qu'ils prissent une resolution plus favorable pour nous. Quand j'ai vû le Traité de Suede sur le point d'être conclu, je ne pouvois faire moins, que de venir savoir ce que je devois esperer du nôtre. On n'a pas vû que j'aie apporté aucune difficulté ni longueur à une negociation que j'ai trouvé proche de sa fin, bien que l'ordre qu'on y avoit tenu fût perilleux, & contraire, tant au Traité préliminaire qu'à celui de nôtre confederation. La confiance entiere que j'ai prise en la fidelité de nos Alliez, & en la sincerité des Etats de l'Empire, m'a fait consentir que le Traité de Suede fut tout arrêté, lû & deposé en main tierce du consentement des Parties, sans qu'on y puisse plus rien changer de part ni d'autre, pour satisfaire au desir des Etats qui ont estimé, que c'étoit la plus courte voie pour sortir d'affaires. En même temps ils ont resolu de convenir avec moi des points de nôtre Traité, qui restoient encore indecis, pour en aller après demander l'approbation de Messieurs les Imperiaux à Münster, qui sans doute auront moins de peine à prendre leurs resolutions, quand ils verront mon consentement & celui des Etats de l'Empire. Ceux-ci ont eu opinion qu'on ne pouvoit interrompre le cours d'une negociation qui s'avançoit si heureusement, sans la mettre en peril, & qu'une gran-

de

ble Assemblée, comme celle-ci, ne pouvoit se remuer pour se transporter ailleurs, sans beaucoup de peine & de perte de temps.

Ils ont vû aussi que pour divers interêts & passions particulieres, on faisoit des cabales à Munster, non seulement pour empêcher la resolution de quelques conditions, sans lesquelles la Paix ne peut être faite, mais pour annuller tout ce qui a été resolu jusques à présent.

Ils ont voulu éviter cet inconvenient & plusieurs autres, dont je ne parle pas. Je me suis trouvé obligé d'adherer & de contribuer à ces bonnes intentions, parce que j'ai reconnu clairement qu'elles avoient pour but l'avancement du repos public, comme l'experience le fera bien-tôt voir; ainsi V. S. I. & V. E. sont trop justes pour m'en donner aucun blâme. Il faudroit pour le craindre que j'eusse oublié la grande moderation & le desintéressement qu'elles ont fait ci-devant paroître, quand les Ministres d'Espagne ont mis leur Traité avec nous entre les mains de ceux de Messieurs les Etats. La suite a fait voir à quelle intention l'on a eu recours à eux, nous en avions assez de connoissance pour ne le souffrir pas, si la bien-séance nous eût pû permettre de refuser l'entremise de nos Alliez qu'on n'engageoit dans ce commerce, que pour les séparer de nous, comme on a fait. Lors que nous avons desiré de savoir vos intentions là-dessus, pour nous y conformer, V. S. I. & V. E. nous ont toûjours déclaré qu'elles n'avoient autre intérêt que de voir faire la Paix, & que toutes les voies leur étoient

agréables, pourvû qu'elles y pussent conduire. J'ai donc pû croire avec raison qu'elles n'avoient garde de permettre que l'on se servît de leur nom & de leur interêt, pour faire censurer ce que je fais ici, qui tend aussi véritablement à la conclusion de la Paix, comme ce que les Espagnols ont fait faire aux Hollandois tendoit à perpetuer la guerre contre la France & à faire durer les troubles de la Chrétienté.

Si l'on trouve à redire au changement du lieu, je réponds que ce n'est pas moi qui l'ai fait; mais quand j'en serois l'Auteur, je pourrois dire, que le Traité Préliminaire destine bien la Ville de Munster pour un des lieux de l'Assemblée générale; mais il ne porte pas que les affaires de France ne peuvent être traitées en aucun autre lieu. Au contraire, il est dit, *uterque congressus pro uno eodemque habeatur*; mais quand cela ne seroit pas, & que par le Traité même il ne seroit pas permis de traiter indifféremmment en l'une des deux Villes destinées pour toute l'Assemblée, peut-on soûtenir sans combattre le sens commun, que les Parties interessées ne puissent pas s'accorder ensemble, hors de Munster & d'Osnabrug: & que ce soit manquer de respect envers Messieurs les Mediateurs, de convenir entre elles de leurs differens. On ne peut pas nier, ce me semble, que les Etats ne soient les principales Parties & les plus interessez à la Paix de l'Empire, puis qu'elles en composent le corps. D'ailleurs il n'y a presque point de question à traiter avec eux, où quelque Prince ou Etat Protestant n'ait interêt,

&

& où par conséquent V. S. I. n'ait témoigné ne pouvoir pas intervenir. Quant à V. E. je craindrois de lui déplaire extrémement, & d'agir contre les interêts de sa République, si pour quelque formalité ou changement de lieu j'avois voulu retarder un seul jour la conclusion de la Paix. Lors que Messieurs les Espagnols, par leurs libelles & leurs invéctives, tâchent d'empêcher l'avancement du Traité, à cause qu'il se fait hors de Munster, ils ne prennent pas garde, qu'ils condamnent leurs propres actions plûtôt que les miennes: ils ne peuvent pas avoir oublié, qu'ils envoierent ici eux-mêmes il y a deux ans les Députez de Messieurs les Etats, pour nous faire de leur part des propositions, sur lesquelles toute la negociation des affaires d'Espagne a été faite. On peut conclure de là, que s'ils avoient aujourd'hui la même intention qu'ils avoient alors, & que l'accommodement particulier de Messieurs les Etats ne leur eût point fait changer de dessein, non seulement ils ne feroient pas tant de bruit de mon sejour ici, mais ils ne feroient pas scrupule, non plus qu'alors, de faire quelque ouverture raisonnable à V. S. I. & à V. E. pour me la faire savoir, puis que toute sorte de lieux & de voies doivent être indifferentes à ceux qui ont une veritable intention de procurer à la Chrétienté un si grand bien que celui de la Paix. Ils ne peuvent pas desavoüer, qu'alors ils n'aient fort peu consideré V. S. I. & V. E. puis qu'ils ne se sont pas contentez de tirer la Negociation de vos mains, pour la mettre en celles des Hollandois; qu'ils avoient in-

intention de débaucher ; mais qu'ils les ont obligez par serment de n'en donner point de part à V. S. I. & à V. E. Après tout, si ces affaires me retiennent à Osnabrug, qui est un des lieux de l'Assemblée générale, c'est avec des sujets plus legitimes que ceux qui firent demeurer l'Eté passé Monsieur de Pegnaranda près de deux mois hors de Munster, dans une Maison de plaisance, où nous ne refusâmes pas pour cela de traiter, & de lui envoier divers expediens pour l'avancement de la Paix. Quand je suis venu en cette Ville, il n'y avoit personne à Munster, ni de la part de l'Empereur, ni de la part du Roi d'Espagne, qui eut pouvoir valable d'avancer le Traité ; aussi n'a-t-on osé commencer de s'en plaindre, jusqu'à ce que Monsieur Volmar a eu quitté ce lieu, pour s'y en retourner. Pendant qu'il étoit ici, Monsieur le Comte de Pegnaranda s'étant retiré de Munster avec l'éclat que chacun a vû, ce n'étoit pas aux Ministres de France qu'on pouvoit imputer d'avoir laissé V. S. I. & V. E. sans occupations ; nous n'avons jamais été un moment depuis le commencement de la Negociation, sans avoir été en état & disposez à traiter & à conclure. Vôtre Seigneurie Illustrissime, & vôtre Excellence se souviendront, s'il leur plaît, que tous les retardemens sont venus de nos Parties, qui sous divers prétextes ont toûjours cherché à ne rien faire avec nous, pour engager nos Alliez à un Traité particulier. Je supplie très-humblement V. S. I. & V. E. de considerer ce que je pouvois faire à Munster, après le départ de Monsieur

sieur de Pegnaranda; & Monsieur le Comte de Nassau nous faisant déclarer, qu'il ne pouvoit rien faire sans son Collegue, qui étoit absent. Monsieur Brun a bien estimé & nous a voulu persuader pendant quelque temps, que son ancien pouvoir étoit suffisant pour conclure le Traité de Paix; mais il ne s'est trouvé dans l'Assemblée personne de son avis.

A la verité, pour le dernier qui lui a été envoié, je confesse que j'ai differé quelque temps d'en dire mon sentiment, ce que j'ai fait par discretion. J'ai voulu éviter par respect de dire ce que nous avons appris par divers avis venans de bon lieu, que cette piece ne lui avoit été envoiée que pour sauver en quelque façon les apparences. Nous avons sû en même temps, qu'il ne peut rien resoudre que par les ordres qui lui viennent de Monsieur l'Archiduc, & de Monsieur le Comte de Pegnaranda, & que même n'aiant pas le chiffre du Roi son Maître, ni de son Secretaire d'Etat; les Relations qu'il envoie en Espagne, doivent passer necessairement par le canal de Bruxelles, & y être examinées & reformées, selon l'avis du Conseil, qui est là. Nous savons de plus, qu'il a été resolu à Madrid, sur les instances pressantes de Monsieur de Pegnaranda, de rompre toute l'Assemblée de Munster, & que le Marquis de Grana s'en est expliqué assez librement à d'autres Ministres de cette Cour-là, après l'avoir appris à ce qu'il dit de la bouche propre du Roi Catholique. Peut-être que Dieu aiant fait changer en divers lieux la face des affaires, contre l'attente de Monsieur
de

de Pegnaranda, ces changemens lui auront fait juger à propos de n'executer pas cette resolution; quoi qu'il l'eût poursuivie comme un moien qu'il estimoit capable de faire soulever la France, & que reconnoissant par les succès qui sont arrivez depuis peu, que le Ciel ne favorise pas la grande aversion qu'il a toûjours euë de faire la Paix avec la France, il se laissera vaincre aux prieres de ceux qui la desirent sincerement, pour retourner à Munster, où il pourra rendre un service plus utile au Roi son Maître, que dans son Ambassade de la Haye, puis qu'aussi bien on écrit de quelques endroits assez plaisamment, que le grand fonds, qu'il avoit destiné pour la corruption des Ministres en Hollande, a été emploié depuis la perte de la bataille, pour la generation des Soldats en Flandres.

Toutes ces considerations m'ont obligé d'envoier à la Cour de France le nouveau pouvoir de Monsieur Brun, pour savoir ce que je dois faire avec un Ministre que personne ne croit avoir les Ordres secrets & definitifs de son Maître, pour conclure la Paix. Je ne celerai point à V. S. I. & à V. E. que sur cette croiance je n'aie en même temps demandé mon congé, que j'eusse été en quelque esperance d'obtenir & de faire envoier à Munster quelque autre en ma place, si je ne me fusse promis d'achever le Traité de l'Empire avant ma retraite.

C'est dequoi j'ai estimé devoir rendre compte à Vôtre Seigneurie Illustrissime, & à Vôtre Excellence, en les suppliant très-humblement de croire, quoi que nos ennemis leur veuillent persuader

ſuader, que je ne voudrois pour rien du monde avoir fait aucune choſe, ni même avoir eu aucune penſée qui pût leur deplaire, & que je n'ai jamais rien ſouhaité avec plus de paſſion, que de meriter l'honneur de leur bien-veillance, par la qualité que je poſſede, &c.

LET-

LETTRES

De Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien Ambassadeurs pour le Roi de France en Allemagne, en l'Assemblée de Munster, pour la Paix Generale.

Contenant leurs differens & les Réponses de part & d'autre, chacun pour sa justification.

Suivant la Copie imprimée en 1650.

LET-

LETTRE

De Monsieur Servien, à Monsieur d'Avaux.

Ecrite à Munster le 27. Juin 1644.

I.

MONSIEUR,

JE vous supplie de ne trouver pas mauvais, si pour ma décharge je vous fais souvenir par cette Lettre de quelques affaires qui demeurent en arriere, faute d'y vouloir prendre resolution. Je vous assûre, Monsieur, que ce n'est point pour venir à aucune pointille, mais afin que nous ne tombions pas à l'avenir en contestation sur une question de fait, & que je puisse au moins justifier que je n'ai rien ômis de ce qui dépendoit de moi pour faire mon devoir.

II.

Il vous souviendra, s'il vous plaît, qu'il y a près d'un mois que j'ai proposé de renvoier Monsieur de Rorte à sa résidence; cela a été differé jusques ici, sans que j'en sache la raison,

& vous voiez par la Lettre de Monsieur le Baron Oxenstiern que je n'avois pas tort de croire que Messieurs les Ambassadeurs de Suede se plaindroient enfin & feroient quelque mauvais jugement de son séjour auprès de nous.

III.

Je ne puis aussi m'empêcher de remettre dans vôtre memoire que dès le jour que nous aprîmes à la Haye la guerre de Dannemark, je proposai d'agir diligemment en cette affaire pour tâcher de l'assoupir, jugeant assez, comme je vous l'ai témoigné en présence de Monsieur de la Thuillerie, qu'elle retardoit la Negociation générale. Quoi que j'aie reparlé plusieurs fois de la même proposition pour faire écrire au Roi de Dannematk par son Resident qui est à la Haye, & pour diverses autres diligences, qui étoient à faire, elle a été éludée, sans que j'en aie pû découvrir les mouvemens, & nous avons perdu deux mois de temps en cet accommodement, qui eussent pû être beaucoup mieux emploiez qu'à ne rien faire, au moins selon mon foible avis.

IV.

Je ne veux plus parler de la Harangue en faveur des Catholiques, puisque j'en ai écrit à la Cour la pure verité, dont je ne veux autre témoin que vous Monsieur, & Monsieur de la Thuillerie.

II.

V.

Je ne veux point non plus parler de nôtre Lettre circulaire, sur l'assûrance que j'ai que, faisant profession d'honneur au point que vous faites, vous ne desavoüerez pas quand il sera temps, ce que je vous en fis dire par Monsieur de Saint Romain, lors qu'il me la communiqua de vôtre part. L'experience vous aura pû faire connoître de plus, que s'il vous eut plû la changer ou la retrancher, comme je l'avois proposé, elle eut fait sans contredit un meilleur effet, parce que premierement nous eussions ôté le prétexte que prennent les Imperiaux de s'attacher aux paroles, & d'empêcher par ce moien que plusieurs Princes n'y répondent comme ils eussent fait, & que nous nous fussions mis à couvert des déliberations injurieuses qui se font contre nous sur ce sujet, qui toutefois seroient à mépriser, si nous avions autant avancé les affaires du Roi, comme quelques termes piquants, que je croiois un peu hors de saison pour des Negociations de Paix, y ont apporté du retardement.

VI.

Mais pour quelques points qui sont encore indecis entre nous, vous me permettrez, s'il vous plait, de vous dire, que l'ouverture que j'avois faite sur le voiage de Monsieur le Duc

de Wirtemberg a été éludée par les delais qu'on a apportez à y prendre resolution.

VII.

Il y a tantôt trois semaines, que la minute du pouvoir que nous avons estimé à propos d'envoier à la Cour, a été dressée, suivant même vôtre avis, sans que j'aie pû savoir le sujet qui en retarde l'envoi.

VIII.

La déclaration que nous avions ordonné de faire à Messieurs les Mediateurs de la reformation de nos pouvoirs, n'a pû être resoluë qu'après diverses instances que j'en ai faites, & lors que j'ai ajoûté des protestations.

IX.

J'ai parlé plus de six fois de la negociation que nous avions ordre de faire en Hollande touchant le rang des Ambassadeurs de Messieurs les Etats, sans pouvoir obtenir qu'il y ait été pris resolution, quoi qu'il importe d'y user de diligence, afin de profiter de l'ordre que l'on doit envoier à Monsieur de la Thuillerie, avant que Messieurs les Etats en aient connoissance.

X.

J'ai demandé souvent que l'on fit instance auprès

près de Messieurs les Ambassadeurs de Suede pour le retour de Monsieur Torstenson dans l'Allemagne, & qu'on leur fit connoître que la somme qu'on leur devoit fournir par le Traité d'alliance, ne peut pas être emploiée à la guerre de Dannemark. Je n'ai pû deviner pourquoi il n'y a rien encore de fait, voiant combien la chose presse ; & de quelle importance elle est aux interêts du Roi & de ses Alliez en Allemagne.

XI.

L'experience nous faisant voir tous les jours plus clairement que les divers delais, que l'on apporte à la resolution des affaires, peuvent causer de très-grands préjudices au service du Roi, vous me permettrez de vous proposer, comme j'ai déja fait ci-devant, d'y vouloir prendre une regle certaine pour l'avenir, & de trouver bon que lors que l'un de nous fera quelque proposition, elle soit resoluë sur le champ, ou du moins renvoiée seulement au lendemain en cas que l'affaire soit assez importante, pour mériter qu'on prenne jour pour y penser.

XII.

Lors qu'il y aura diversité d'avis entre nous, la complaisance étant un vice en semblables rencontres, & celle que j'ai euë ci-devant en quelques occasions pour vos sentimens contre les miens propres, ne m'aiant pas bien réüssi, j'estime que le meilleur moien sera d'envoier civile-

vilement, ſans chaleur & ſans conteſtation, nos opinions à la Cour, pour recevoir les ordres de la Reine & de Meſſieurs ſes Miniſtres; ce que je vous prie d'agréer.

XIII.

Comme auſſi que nos opinions ſur des matieres importantes, & nos raiſons pour les ſoûtenir, ſoient toûjours miſes par écrit, afin que le défaut de memoire ou de quelque autre interêt ne puiſſe jamais alterer ou déguiſer la verité. Je vous proteſte que tout cela ne tend qu'à éviter tous ſujets de diſpute, & à conſerver la bonne intelligence, qui eſt abſolument néceſſaire, pour le ſervice du Roi, entre des perſonnes conſtituées en une qualité égale, & chargées d'un emploi important, à quoi je contribuerai toûjours de mon côté tout ce qui dépendra de moi: mais quand des perſonnes de nôtre condition ſe trouvent appointées contraires ſur une queſtion de fait, outre qu'une conteſtation de cette nature n'eſt pas bien-ſéante, elle peut difficilement ſe terminer ſans aigreur. C'eſt pourquoi il ſera plus ſéant pour l'un & pour l'autre de traiter par écrit: Auſſi bien vous ſavez que c'eſt l'ordinaire dans les Ambaſſades importantes de dreſſer un Journal pour en rendre compte plus fidellement aux Superieurs. Je commence à mettre en pratique ma propoſition, en vous écrivant ce que j'euſſe pû vous dire de bouche. Je le fais pour éviter la chaleur qui accompagne quelquefois le diſcours, aiant même apris

que

que mon humeur libre & ouverte ne vous a pas toûjours plû ; que vous l'avez par fois trouvée trop pressante, & que vous avez imputé à un naturel imperieux, ce que je croiois que vous recevriez comme un effet de ma franchise naturelle. Je vous croi trop raisonnable pour vouloir que la déference que je vous ai toûjours renduë, continuât à me faire du préjudice. Je ne vous puis celer que l'affaire des Catholiques de Hollande, celle de Dannemarck, & nôtre Lettre circulaire me reprochent secretement que je n'en devois pas tant avoir. Je ne perdrai pourtant en aucune façon le desir de vous honorer & de me dire toûjours,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-affectionné serviteur,

SERVIEN.

RÉPONSE

De Monsieur d'Avaux à la Lettre de Monsieur Servien,

Ecrite à Munster **** 1644.

MONSIEUR,

J'Ai été quelques jours en dessein de ne point répondre à vôtre Lettre, ou plûtôt à vos accusations. Il me sembloit qu'il n'étoit point à propos pour le service du Roi de verbaliser ainsi entre nous, & faire un procès immortel, qui à la longue occuperoit la meilleure partie du temps que nous devons tout entier au service de Sa Majesté. Il vaut mieux, Monsieur, tourner tous nos soins & toutes nos forces contre les Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'Espagne, que de nous attaquer l'un l'autre, & nourrir par là une mes-intelligence qui n'est déja que trop grande. Que si vous cherchez à justifier vôtre conduite & à blâmer la mienne, je vous déclare, Monsieur, que s'il ne tient qu'à mon aveu & à ma confession, vous êtes trop prudent en toutes choses, & moi très-mal avisé; vôtre prévoiance est telle qu'il ne s'y peut rien ajoûter, & cette qualité me manque extrémement; vous êtes trop prompt & vigilant, je condamne de bon cœur mon Esprit pesant & tardif, qui ne se remuë qu'à grand' peine. Vôtre Lettre est toute emploiée à décrire ces avantages

tages que vous avez ſur moi, & j'en demeure d'accord très-volontiers. Vous prétendez auſſi de montrer par la même Lettre que tout ce qui a mal réüſſi en nôtre Negociation, & que tout ce que nous avons laiſſé de bien faire, me doit être imputé : mais pour cela vous m'excuſerez ſi je n'en demeure point d'accord; vous pouvez vous contenter d'avoir marqué les défauts de mon jugement ſans en vouloir encore trouver à ma volonté. Je ne me défends point de la premiere accuſation, je m'en ſens coupable, & m'étonne de la patience de ceux qui m'ont emploié juſques-ici; mais de m'objecter que je retarde les affaires du Roi, que j'ai éludé en beaucoup d'occaſions les diligences dont vous vouliez uſer très à propos ; que ſi quelque choſe a été avancée, c'eſt après avoir proteſté contre moi; la paſſion vous a merveilleuſement emporté en cet endroit, & vous a dicté des termes trop injurieux à un homme de bien. Un Miniſtre ſi ſage, ſi judicieux & ſi agiſſant, tel que vous vous repréſentez, devoit un peu épargner ſon Collegue en ce qui touche la fidelité: cependant vous prononcez hardiment que j'ai éludé tout ce qui alloit au ſervice de Sa Majeſté; & ce mot vous ſemble ſi ajuſté à l'opinion que vous voulez donner de moi, que vous le repetez en pluſieurs endroits: mais de crainte qu'il ne fut pas encore ſuffiſant pour bien exprimer mon crime, vous ajoûtez que telles & telles affaires ont été éludées ſans que vous en aiez pû découvrir les mouvemens. Vous dites en un autre Article qu'après m'avoir ſouvent

 pro-

de Wirtemberg a été éludée par les delais qu'on a apportez à y prendre resolution.

VII.

Il y a tantôt trois semaines, que la minute du pouvoir que nous avons estimé à propos d'envoier à la Cour, a été dressée, suivant même vôtre avis, sans que j'aie pû savoir le sujet qui en retarde l'envoi.

VIII.

La déclaration que nous avions ordonné de faire à Messieurs les Mediateurs de la reformation de nos pouvoirs, n'a pû être resoluë qu'après diverses instances que j'en ai faites, & lors que j'ai ajoûté des protestations.

IX.

J'ai parlé plus de six fois de la negociation que nous avions ordre de faire en Hollande touchant le rang des Ambassadeurs de Messieurs les Etats, sans pouvoir obtenir qu'il y ait été pris resolution, quoi qu'il importe d'y user de diligence, afin de profiter de l'ordre que l'on doit envoier à Monsieur de la Thuillerie, avant que Messieurs les Etats en aient connoissance.

X.

J'ai demandé souvent que l'on fit instance auprès

près de Messieurs les Ambassadeurs de Suede pour le retour de Monsieur Torstenson dans l'Allemagne, & qu'on leur fit connoître que la somme qu'on leur devoit fournir par le Traité d'alliance, ne peut pas être emploiée à la guerre de Dannemark. Je n'ai pû deviner pourquoi il n'y a rien encore de fait, voiant combien la chose presse ; & de quelle importance elle est aux interêts du Roi & de ses Alliez en Allemagne.

XI.

L'experience nous faisant voir tous les jours plus clairement que les divers delais, que l'on apporte à la resolution des affaires, peuvent causer de très-grands préjudices au service du Roi, vous me permettrez de vous proposer, comme j'ai déja fait ci-devant, d'y vouloir prendre une regle certaine pour l'avenir, & de trouver bon que lors que l'un de nous fera quelque proposition, elle soit resoluë sur le champ, ou du moins renvoiée seulement au lendemain en cas que l'affaire soit assez importante, pour mériter qu'on prenne jour pour y penser.

XII.

Lors qu'il y aura diversité d'avis entre nous, la complaisance étant un vice en semblables rencontres, & celle que j'ai euë ci-devant en quelques occasions pour vos sentimens contre les miens propres, ne m'aiant pas bien réüssi, j'estime que le meilleur moien sera d'envoier civile-

de Wirtemberg a été éludée par les delais qu'on a apportez à y prendre resolution.

VII.

Il y a tantôt trois semaines, que la minute du pouvoir que nous avons estimé à propos d'envoier à la Cour, a été dressée, suivant même vôtre avis, sans que j'aie pû savoir le sujet qui en retarde l'envoi.

VIII.

La déclaration que nous avions ordonné de faire à Messieurs les Mediateurs de la reformation de nos pouvoirs, n'a pû être resoluë qu'après diverses instances que j'en ai faites, & lors que j'ai ajoûté des protestations.

IX.

J'ai parlé plus de six fois de la negociation que nous avions ordre de faire en Hollande touchant le rang des Ambassadeurs de Messieurs les Etats, sans pouvoir obtenir qu'il y ait été pris resolution, quoi qu'il importe d'y user de diligence, afin de profiter de l'ordre que l'on doit envoier à Monsieur de la Thuillerie, avant que Messieurs les Etats en aient connoissance.

X.

J'ai demandé souvent que l'on fit instance auprès

près de Messieurs les Ambassadeurs de Suede pour le retour de Monsieur Torstenson dans l'Allemagne, & qu'on leur fit connoître que la somme qu'on leur devoit fournir par le Traité d'alliance, ne peut pas être emploiée à la guerre de Dannemark. Je n'ai pû deviner pourquoi il n'y a rien encore de fait, voiant combien la chose presse ; & de quelle importance elle est aux interêts du Roi & de ses Alliez en Allemagne.

XI.

L'experience nous faisant voir tous les jours plus clairement que les divers delais, que l'on apporte à la resolution des affaires, peuvent causer de très-grands préjudices au service du Roi, vous me permettrez de vous proposer, comme j'ai déja fait ci-devant, d'y vouloir prendre une regle certaine pour l'avenir, & de trouver bon que lors que l'un de nous fera quelque proposition, elle soit resoluë sur le champ, ou du moins renvoiée seulement au lendemain en cas que l'affaire soit assez importante, pour meriter qu'on prenne jour pour y penser.

XII.

Lors qu'il y aura diversité d'avis entre nous, la complaisance étant un vice en semblables rencontres, & celle que j'ai euë ci-devant en quelques occasions pour vos sentimens contre les miens propres, ne m'aiant pas bien réüssi, j'estime que le meilleur moien sera d'envoier civile-

vilement, sans chaleur & sans contestation, nos opinions à la Cour, pour recevoir les ordres de la Reine & de Messieurs ses Ministres; ce que je vous prie d'agréer.

XIII.

Comme aussi que nos opinions sur des matieres importantes, & nos raisons pour les soûtenir, soient toûjours mises par écrit, afin que le défaut de memoire ou de quelque autre interêt ne puisse jamais alterer ou déguiser la verité. Je vous proteste que tout cela ne tend qu'à éviter tous sujets de dispute, & à conserver la bonne intelligence, qui est absolument nécessaire, pour le service du Roi, entre des personnes constituées en une qualité égale, & chargées d'un emploi important, à quoi je contribuerai toûjours de mon côté tout ce qui dépendra de moi: mais quand des personnes de nôtre condition se trouvent appointées contraires sur une question de fait, outre qu'une contestation de cette nature n'est pas bien-séante, elle peut difficilement se terminer sans aigreur. C'est pourquoi il sera plus séant pour l'un & pour l'autre de traiter par écrit: Aussi bien vous savez que c'est l'ordinaire dans les Ambassades importantes de dresser un Journal pour en rendre compte plus fidellement aux Superieurs. Je commence à mettre en pratique ma proposition, en vous écrivant ce que j'eusse pû vous dire de bouche. Je le fais pour éviter la chaleur qui accompagne quelquefois le discours, aiant même apris que

que mon humeur libre & ouverte ne vous a pas toûjours plû ; que vous l'avez par fois trouvée trop pressante, & que vous avez imputé à un naturel imperieux, ce que je croiois que vous recevriez comme un effet de ma franchise naturelle. Je vous croi trop raisonnable pour vouloir que la déference que je vous ai toûjours renduë, continuât à me faire du préjudice. Je ne vous puis celer que l'affaire des Catholiques de Hollande, celle de Dannemarck, & nôtre Lettre circulaire me reprochent secretement que je n'en devois pas tant avoir. Je ne perdrai pourtant en aucune façon le desir de vous honorer & de me dire toûjours,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-affectionné serviteur,

SERVIEN.

RÉPONSE

De Monsieur d'Avaux à la Lettre de Monsieur Servien,

Ecrite à Munster **** 1644.

MONSIEUR,

J'Ai été quelques jours en dessein de ne point répondre à vôtre Lettre, ou plûtôt à vos accusations. Il me sembloit qu'il n'étoit point à propos pour le service du Roi de verbaliser ainsi entre nous, & faire un procès immortel, qui à la longue occuperoit la meilleure partie du temps que nous devons tout entier au service de Sa Majesté. Il vaut mieux, Monsieur, tourner tous nos soins & toutes nos forces contre les Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'Espagne, que de nous attaquer l'un l'autre, & nourrir par là une mes-intelligence qui n'est déja que trop grande. Que si vous cherchez à justifier vôtre conduite & à blâmer la mienne, je vous déclare, Monsieur, que s'il ne tient qu'à mon aveu & à ma confession, vous êtes trop prudent en toutes choses, & moi très-mal avisé ; vôtre prévoiance est telle qu'il ne s'y peut rien ajoûter, & cette qualité me manque extrémement ; vous êtes trop prompt & vigilant, je condamne de bon cœur mon Esprit pesant & tardif, qui ne se remuë qu'à grand' peine. Vôtre Lettre est toute emploiée à décrire ces avantages

tages que vous avez ſur moi, & j'en demeure d'accord très-volontiers. Vous prétendez auſſi de montrer par la même Lettre que tout ce qui a mal réüſſi en nôtre Negociation, & que tout ce que nous avons laiſſé de bien faire, me doit être imputé : mais pour cela vous m'excuſerez ſi je n'en demeure point d'accord; vous pouvez vous contenter d'avoir marqué les défauts de mon jugement ſans en vouloir encore trouver à ma volonté. Je ne me défends point de la premiere accuſation, je m'en ſens coupable, & m'étonne de la patience de ceux qui m'ont emploié juſques-ici; mais de m'objecter que je retarde les affaires du Roi, que j'ai éludé en beaucoup d'occaſions les diligences dont vous vouliez uſer très à propos; que ſi quelque choſe a été avancée, c'eſt après avoir proteſté contre moi; la paſſion vous a merveilleuſement emporté en cet endroit, & vous a dicté des termes trop injurieux à un homme de bien. Un Miniſtre ſi ſage, ſi judicieux & ſi agiſſant, tel que vous vous repréſentez, devoit un peu épargner ſon Collegue en ce qui touche la fidelité: cependant vous prononcez hardiment que j'ai éludé tout ce qui alloit au ſervice de Sa Majeſté; & ce mot vous ſemble ſi ajuſté à l'opinion que vous voulez donner de moi, que vous le repetez en pluſieurs endroits: mais de crainte qu'il ne fut pas encore ſuffiſant pour bien exprimer mon crime, vous ajoûtez que telles & telles affaires ont été éludées ſans que vous en aiez pû découvrir les mouvemens. Vous dites en un autre Article qu'après m'avoir ſouvent

proposé une chose qui pressoit & qui étoit de grande importance aux interêts du Roi, vous ne pouviez encore deviner pourquoi il n'y a rien de fait. Tout cela me charge de trop grands soupçons. Quand vous avez écrit en cette sorte, vous vous persuadez que me voilà tout noir; néanmoins si vous considerez la réponse que je fais à chaque Article de la Lettre, c'est-à-dire à tous les chefs d'accusation dont il vous a plû m'honorer, vous trouverez que je ne suis pas si criminel, ni vous si innocent que vous voulez faire croire, & puis que c'est pour une juste défense de mon honneur à laquelle vous m'avez forcé, j'espere que vous ne m'en voudrez point de mal.

I.

Vous dites qu'il y a des affaires qui demeurent en arriere faute d'y vouloir prendre resolution. Me voila d'abord en faute de volonté où il s'agit du service du Roi; si vous dites vrai, je suis un mauvais homme.

II.

Il vous souviendra aussi, s'il vous plait, que je consentis dès lors à vôtre proposition; je la fis aussi à Monsieur le Baron de Rorte, quoi qu'elle eut été plus séante en vôtre bouche qu'en celle de son hôte. Vous avez grand tort de dire que vous ne savez pas la raison qui le retarde ici; il vous l'a témoigné beaucoup de fois, & vous l'avez

l'avez approuvé & nous en avons écrit à la Cour. Cela est si veritable qu'il y a près de trois semaines que vous m'envoiâtes dire par le Sieur Préfontaine que, pour lui donner moien de s'en aller, il seroit à propos de lui avancer douze cens Risdalles de nôtre bourse, en attendant les ordres de la Cour pour le payement des appointemens qui lui sont dûs. Je vous renvoiai sur le champ le Sieur Préfontaine avec consentement à vôtre proposition; alors vous changeâtes d'avis & me fîtes connoître par cette variation si soudaine que vous n'aviez fait cette offre que pour sonder mon intention, afin que si par fortune j'eusse fait difficulté de prêter moitié de la somme, vous en eussiez aussi-tôt chargé vôtre Registre, & ce seroit aujourd'hui un bon chef d'accusation qui vous manque; car il paroît par toute vôtre Lettre qu'il y a longtemps que vous instruisiez mon procès; mais vous avez beau écrire & verbaliser, je n'étois pas plus tenu que vous à paier de ma bourse Monsieur de Rorte d'une partie de ses appointemens; néanmoins quand vous m'avez écrit, il y avoit déja dix jours que je m'étois obligé pour lui envers un Marchand pour la somme de douze cens Risdalles comme vous aviez vous même offert. Mais je ne vois pas que les Ambassadeurs de Suede se soient plaints du séjour dudit Sieur de Rorte en cette Ville, bien moins qu'ils en aient fait quelque mauvais jugement comme vous le supposez. Outre que le Resident ne vous a fait aucune instance de le renvoier à Osnabrug, Monsieur Salvius, en quatre ou cinq Conferen-

ferences que nous avons eües avec lui, n'en a pas touché un seul mot, & la Lettre de Monsieur Oxenstiern ne dit autre chose sinon que sa présence y sera desormais necessaire. Appellez-vous cela faire un mauvais jugement de son sejour auprès de nous? Par là on peut connoître vôtre naturel, & comme vous amplifiez les choses où vous ne m'appellez pas à témoin, puisque même en vous adressant à moi, vous parlez d'une Lettre qui m'a été écrite tout autrement qu'elle a été. Au reste la présence de Monsieur de Rorte ne pouvoit être nécessaire en un lieu où il n'y avoit aucune negociation. Je passe outre, & vous dis que son absence a été cause que Monsieur Salvius est venu ici nous trouver, & que les Ambassadeurs de Suede ont rendu au Roi la déference toute entiere; eux qui auparavant ne vouloient quasi pas faire la moitié du chemin, & qui ont contesté long-temps sur les moindres ceremonies: mais ils étoient pressez d'avoir l'assistance d'argent que la France leur donne, & c'est pour cela que Monsieur Oxenstiern demandoit un homme auquel il en pût parler & témoigner le ressentiment qu'il a des difficultez qu'on y apporte: car il y a déja du temps qu'ils en sont avertis par Lettres de Charis & de Hambourg. Je dis ces choses comme elles sont pour la justification du Sieur de Rorte, lequel vous taxez de même que moi, & qui est pourtant un très-honnête homme qui a toûjours dignement servi le Roi, sinon peut-être depuis qu'il est en partie sous vôtre charge; car il n'y a plus que vous en Allemagne qui serve bien,

&

& ceux qui en favent la langue & les affaires; & qui y travaillent depuis dix ou douze ans ne font plus que des Ecoliers devant vous. Monfieur de Beauregard ne vous plaît point; vous en parlez avec un gefte dédaigneux que je ne voudrois pas qu'il eût vû. Vous ne fauriez bien dire de Monfieur d'Avaugour ni de Monfieur de Meulles, & vous favez jufques où vous vous êtes emporté contr'eux. Vous m'avez plufieurs fois tâté le poulx fur la Refidence d'Ofnabrug pour la donner à un autre : enfin vous en voulez aux vieux ferviteurs du Roi & à ceux qui ont acquis quelque créance en ce Païs-ci. Il n'y a que le feul Monfieur de Saint Romain qui ait échapé à vôtre cenfure ; j'avoue qu'il vous a contraint de dire du bien de lui ; mais vous m'avoüerez auffi que vous m'avez voulu perfuader qu'il faudroit l'envoier en Portugal, & que c'étoit une honte d'y emploier Monfieur Lafnier; que Monfieur de Saint Romain feroit comme Ambaffadeur, qu'il feroit ceci & cela; vous m'avoüerez que vous êtes venu à la charge plufieurs fois; car je n'ofois vous dire alors l'abfurdité de cette propofition, & encore à préfent ne veux-je pas croire que vous la faffiez pour vôtre interêt particulier contre l'interêt de la France.

III.

Il eft vrai que je me fouviens que vous propofâtes de fort bonnes chofes comme un homme très-entendu aux Interêts de Suede & de Dan-

Dannemark, & que je ne pûs rien dire qui vaille. Je ne m'oppose point à cette créance, vous la pouvez établir de mon consentement; passez vous seulement de dire que j'ai éludé vos propositions sans que vous en aiez pû découvrir les mouvemens. Je vous promets que je n'ai point d'intelligence avec les ennemis de l'Etat: mais ce n'est pas merveille si vous ignorez les mouvemens d'une chose qui ne fut jamais. J'ai bien plus visité & solicité que vous n'avez fait ; le Resident de Dannemark peut témoigner si je l'ai pressé d'agir & d'écrire; je me souviens même qu'il demeura pour une fois deux bonnes heures avec moi, en vôtre présence & celle de Monsieur de la Thuillerie, sans que jamais vous ouvrissiez la bouche pour lui faire voir l'avantage qu'avoit le Roi son Maître de terminer promptement ce different ; je suis pourtant obligé de reconnoître que vous m'avez toûjours fort bien secondé avec les Députez de Messieurs les Etats. Vous m'imputez en cet endroit le long sejour que nous avons fait en Hollande, & d'être cause que nous y avons perdu deux mois de temps. Voilà qui est bien, vous avez pourtant écrit à la Cour, que sur le sujet des Traitez que nous avons conclu en Hollande, Monsieur l'Ambassadeur de Venise vous a dit que c'est un coup de Maître & qui est de grande conséquence pour la negociation de la Paix. Voilà qui est encore plus excellent, vous rendez une même action bonne & mauvaise: en ce qu'il y a du bien, vous y prenez part, & ne manquez pas de l'étaler; mais en ce qu'il y a

de mal, je l'ai fait tout seul. Enfin ces gens si actifs & si diligens sont arrivez ici trois semaines après les autres.

IV.

Qu'est-il besoin d'alleguer ni vos Lettres écrites à la Cour, ni Monsieur de la Thuillerie, au témoignage duquel je me soûmets très-volontiers, puis que la principale question, qui est entre vous & moi sur ce sujet, se trouve ici décidée par vôtre propre bouche? Si la harangue en faveur des Catholiques a été faite sans que vous y aiez consenti, pourquoi vous reproche-t-elle secretement qu'en cette occasion vous m'avez rendu trop de déference, comme vous dites à la fin de vôtre Lettre? Or si c'est par déference que vous avez été de l'avis de la Thuillerie, je n'ai pû le deviner, & je vous estime trop pour vous croire capable d'une telle foiblesse. D'ailleurs, il me semble que vous n'aviez pas tant de bonne volonté pour moi que de manquer au service de la Reine, & de trahir vôtre propre sentiment pour me complaire; cela ne sera pas vrai-semblable à ceux qui sauront comme nous vivons ensemble; vous auriez quasi aussi bien fait de persister à vôtre précedent desaveu & de maintenir constamment que vous n'aviez point eu de part en ce Conseil; quand même il n'auroit tenu qu'à dédire Monsieur de la Thuillerie avec moi. Car cette contrarieté qui paroît en vos dépositions les affoiblit extrémement: mais il n'y a pas tant dequoi s'étonner, puisque vous

avez

avez eu même l'assûrance d'y desavoüer une dépêche que vous avez signée avec nous deux : vous savez toutefois que je ne la fis pas, ce fut Monsieur de la Thuillerie, & que vous la corrigeâtes en deux diverses fois ; la minute fera voir cette verité. Monsieur de la Thuillerie avoit mis trois ou quatre lignes, pour témoigner à la Reine que si Sa Majesté avoit agréable de se plaindre de la réponse de Messieurs les Etats, les Catholiques en recevroient quelque meilleur traitement; vous fîtes raier cet Article; Monsieur de la Thuillerie le remit à la marge en d'autres termes plus convenables à vôtre volonté & avec un *peut-être;* vous répondîtes que vous ne le pouviez encore approuver de cette sorte, si ce n'est que ces mots fussent ajoûtez, *Ainsi que deux d'entre nous estiment.* Nous jugeâmes plus à propos de vous ceder que d'user de ces termes qui auroient marqué la division : l'Article fut raié tout à fait, & la dépêche étant alors selon vôtre gré, nous la signâmes tous trois. Etes-vous recevable après cela à mander sous main que vous l'avez signée par civilité? Ces contre-Lettres-là sont-elles dignes de vous & de la profession d'honneur que vous faites?

V.

La Lettre circulaire vous a été communiquée; j'y ai changé & rechangé plusieurs choses selon vôtre avis; si je ne l'ai pas observé ponctuellement en tout, j'ai crû avoir droit d'y opiner aussi bien que vous. Les Imperiaux ne s'at-

s'attachent point aux paroles comme vous m'objectez ; vous n'avez pas vû la plainte qu'ils en ont faite à la Diete de Francfort , & je fais travailler à la traduction pour vous l'envoier. Aussi est-il vrai que les termes de nôtre Lettre sont assez mesurez , & que le mot de *tyrannie*, *d'ambition* , ni même *d'usurpation* n'y sont pas emploiez : mais quel meilleur effet en pourroit-on attendre, sinon qu'elle plût aux Alliez de la France , & à toùs les Princes d'Allemagne qui sont neutres, & qu'elle déplût à nos Ennemis? Les Ambassadeurs de Suede en ont parlé avec aplaudissement , & en ont eux-mêmes envoié des copies en plusieurs endroits : Madame la Landgrave l'a approuvée & certifiée par une grande dépêche qu'elle a faite à l'Assemblée de Francfort. Si ce que j'ai écrit a préjudicié aux affaires du Roi , comme vous me faites l'honneur de me mander, cette fidelle Alliée de Sa Majesté, avec tout son Conseil, qui entend un peu les affaires d'Allemagne , a notablement augmenté ce préjudice. Vous savez qu'hier Monsieur Contarini vous dît que les Imperiaux en étoient plus irritez contr'eux que contre nous. Il ne nous reste donc plus que de corriger la Lettre de Madame la Landgrave & de la blâmer comme vous faites la mienne. Quant aux Princes & Villes qui ne sont pas en guerre ouverte avec la France, nous en avons eu de réponses très-civiles , & qui marquent une grande satisfaction de nôtredite Lettre. Le Duc Frideric de Brunswic , le Duc Christian Loüis de Lunebourg, le Duc de Meckelbourg, l'Arche-

chevêque de Breme, les Villes de Lubec, Hambourg, Breme, Strasbourg, (& ce n'eſt pas tout, il en viendra d'autres) deux Princes Ecclefiaſtiques, qui ſont l'Archevêque de Saltsbourg & l'Evêque de Lemberg, ont tellement agréé ladite Lettre, qu'ils en ſont en diſgrace à Vienne. Vous pourriez maintenant examiner avec plus de juſtice, ſi ceux qui ſont vaſſaux de l'Empereur n'ont point plus failli en approuvant ce que j'ai écrit, que moi en l'écrivant. Mais que direz-vous du Duc de Meckelbourg, qui après de grands remercimens au Roi, proteſte *vix lætius quidquam de univerſa Germania dici aut ſcribi poſſe?* Si un Prince neutre bien éloigné de la France, qui eſt en poſſeſſion d'un grand Etat, nous écrit de la ſorte, un Ambaſſadeur du Roi ſi zelé & intelligent que vous êtes, peut-il blâmer ſon Collegue d'avoir écrit la même choſe, & d'avoir concilié à Sa Majeſté l'amitié de tant de Princes & de grandes Villes? Et pouvions-nous donner un plus glorieux commencement au Traité de Paix, que par une telle déclaration des ſaintes & genereuſes intentions de la Reine? Vous manquez bien de matiere pour me répondre, puis que vous vous offenſez du meilleur ſervice que j'aie rendu à la France depuis long-temps; vous me contraignez de dire cela pour ma défenſe, & je voudrois bien voir que vous euſſiez entrepris de mieux faire. Enfin cette Lettre ne vous a pas ſatisfait non plus que l'Empereur; mais elle a ſatisfait la Reine, Monſieur le Cardinal & tous Meſſieurs les Miniſtres: s'il vous eſt permis de contredire vô-

-tre

tre Compagnon, il ne vous appartient pas de censurer vos Maîtres.

VI.

Vous avez voulu envoier ci-devant Monsieur le Duc Rodric de Wirtemberg à Stockholm pour éviter une jalousie que vous avez toûjours imaginé tout seul: car Monsieur de la Thuillerie & moi avons crû que son passage à Osnabrug, & de là vers Monsieur Torstenson, rend le premier honneur de cette Ambassade à la Couronne de Suede, & la met hors d'interêt de ce côté-là. Vous n'avez pas laissé de revenir toûjours à vôtre sentiment, & de dire que si le Sieur Duc alloit en Suede avec une Lettre du Roi pendant que Monsieur de la Thuillerie est en Dannemarck, ce seroit un bon moien de faire cesser cette plainte que vous apprehendez, & que la dignité d'un Prince honoroit autant la Suede que celle d'un Ambassadeur honore le Dannemarck. Je suis marri de vous voir raisonner de la façon, car c'est ainsi que vous en avez écrit à Monsieur de la Thuillerie. Pour moi, vous savez, & nos Lettres en font foi, que j'ai douté s'il est plus utile que le nom de Sa Majesté paroisse en autre main qu'en celle de Monsieur de la Thuillerie, & s'il ne vaut pas mieux que le Duc Rodric agisse par la seule créance qu'il dit avoir dans la Cour de Dannemarck, & qu'il donne avis à Monsieur de la Thuillerie de ce qu'il y pourra pénétrer: car autrement s'il y paroît avec charge de Sa

Majesté, l'on sera en garde avec lui, & il n'y pourra plus servir que d'un adjoint peu utile, & peut-être bien incommode audit Sieur de la Thuillerie. Vous savez aussi que je vous ai remontré comme, par un Memoire qu'il vous donna en arrivant, il dit avoir reçû des Lettres du Prince de Dannemarck, par lesquelles il témoigne que le Roi son Pere desiroit l'entremise dudit Sieur Duc Rodric dans les differens survenus entre lui & la Couronne de Suede, ne pouvant être suspect ni aux uns ni aux autres. Ce sont les termes de ce Memoire qui ont augmenté le peu d'opinion que j'avois eû de son experience au manîment des affaires. Je vous ai dit surquoi elle étoit fondée, & que j'avois vû souvent ce jeune Prince en Allemagne sans avoir remarqué qu'il y fût en quelque consideration sinon par sa valeur & son courage. Mais comme vous demeurez attaché à vôtre sens, après avoir agréé & même loüé l'ouverture que je vous fis de remettre cette affaire à Monsieur de la Thuillerie, après lui avoir mandé nos avis & nos raisons par une depêche du vingt-uniéme du mois passé, voilà comme vous en parlez encore comme d'une affaire indecise, & dites que j'ai éludé vôtre proposition par divers delais. Vous pouvez dire avec verité que j'ai été d'avis different, & que vous n'y voulant pas acquiescer, l'affaire a été differée jusques à ce que je vous eusse proposé l'expedient ci-dessus, lequel vous trouvâtes fort bon & à tel point que vous en témoignâtes de la joie, vous voiant hors de la necessité de déferer à mon premier avis:

avis: mais vous êtes tombé dans un autre inconvenient plus fâcheux; vous avez eu le déplaisir de voir comme Monsieur Salvius nous a parlé avec raillerie & mépris du dessein d'envoier un tel homme en Suede; il nous demanda avec un visage riant, si c'étoit tout de bon que nous voulions que le Duc Rodric de Wirtemberg allât Ambassadeur en Suede: car étant à Osnabrug il avoit dit à ces Messieurs que c'étoit nôtre pensée. Vous répondites aussi-tôt que nous n'avions point eu intention de l'envoier comme Ambassadeur, & touchâtes les raisons qui nous avoient fait croire qu'il y seroit propre pour y faire un compliment. Monsieur Salvius secoüa la tête, & vous fit entendre à bouche ouverte que cet emploi seroit fort inutile. Je pris alors la parole pour vous aider à sortir de ce mauvais pas, & représentai que le Sieur Duc nous avoit écrit d'Osnabrug, que Messieurs les Ambassadeurs de Suede avoient trouvé à propos aussi bien que nous, qu'il allât à Stockholm, & même avec témoignage qu'il y seroit le bien-venu pour des raisons publiques & particulieres. Monsieur Salvius répondit si fort à son avantage qu'il n'étoit pas besoin d'en faire mention en cet endroit. Vous ne laissâtes pas de suivre toûjours vôtre pointe; vous repliquâtes avec émotion que nous avions cru rendre honneur à la Couronne, & alors Monsieur Salvius dit en s'adoucissant; *Bien, bien, je ne doute pas qu'il ne soit capable de cet emploi, & qu'il ne soit le bien-venu en Suede; cela lui vaudra au moins un présent; il est pauvre Prince.*

Là finit ce discours avec une grande confusion qui parut sur vôtre visage; je m'en rapporte à Monsieur de Rorte, qui étoit présent.

VII.

J'ai mis en question beaucoup de fois, s'il seroit à propos de faire reformer nôtre pouvoir pour gagner temps, & après y avoir pensé plus meurement, il m'a semblé que ce seroit une chose superfluë sans en avoir concerté avec nos Parties ni avec nos Mediateurs. Je vous ai fait cette difficulté, & vous ne l'avez point improuvée, ni combatuë par aucune raison contraire. Si ce que j'ai dit une fois, en cherchant avec vous le moien d'avancer le service du Roi, & vous communiquant mes pensées au moment qu'elles naissent, ne peut être changé, & que cela vous serve de memoire pour m'accuser, je ne sai comment il faut agir avec vous. Au fonds, si vous aviez insisté que nôtre pouvoir fût reformé, j'y aurois consenti fort facilement, & même je vous le dis dernierement, & que s'il arrivoit qu'il y falût toucher pour la troisiéme fois, Monsieur le Comte de Brienne prendroit volontiers la peine de le signer, & Monsieur le Chancelier de le séeller. Là-dessus vous ne dites ni oui ni non, comme vous faites fort souvent.

VIII.

Il n'y a eu d'autre retardement que celui qui a procedé de la forme en laquelle vous aviez dressé cette déclaration, & de la peine que j'ai eüe à vous en faire agréer une meilleure. Il ne faut que l'une & l'autre pour en juger, vous auriez bronché dès le premier mot en commençant de telle sorte, *Messieurs les Ambassadeurs du Roi déclarent, &c.* Je n'ai pas crû que la décence nous permît de nous appeller *Messieurs* en parlant de nous, mais il y a bien d'autres difficultez. Vous dites qu'aiant apris que les Ambassadeurs du Roi Catholique, après avoir arrêté la Negociation de la Paix à Osnabrug par le refus de communiquer leur pouvoir aux Ambassadeurs de Suede, tâchent de faire croire qu'il y a des défauts dans les nôtres, afin de nous imputer une partie du retardement, *Nous déclarons, &c.* Si cela fût demeuré de la sorte, nous nous étions exposez à un bon & légitime contredit, qui auroit affoibli la justice de nôtre cause; car la verité est telle que les difficultez sur nôtre pouvoir avoient été faites ici, & qu'on nous les avoit bien marquées avant qu'on eût fait aucun refus à Osnabrug touchant la communication necessaire. Ainsi les Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'Espagne, que vous ne deviez pas qualifier Ambassadeurs, auroient eu lieu de repliquer avec raison & avec l'approbation de Messieurs les Mediateurs, que nous leur aurions imposé quelque chose, comme

s'ils n'avoient prétendu la reformation de nôtre pouvoir qu'après avoir refusé de communiquer les leurs aux Ambassadeurs de Suede, & pour chercher un prétexte de soûtenir ce refus. J'entens bien que cela les rendroit plus odieux, mais ils s'en seroient bien-tôt demêlez à nôtre honte, & il ne faut pas, ce me semble, que nous traitions avec ces Messieurs comme vous faites avec moi; vous êtes un peu accoûtumé à dire les choses avec avantage.

Le troisiéme défaut plus important que les autres, étoit que cette déclaration se faisant pour rejetter sur les Ennemis tout le blâme du retardement de la Paix, vous y demandiez des choses très-capables de nous décrier par toute l'Allemagne, & les mettiez pour une correction necessaire si l'on vouloit que nôtre pouvoir fût reformé.

La premiere étoit que la qualité d'Ambassadeurs fut donnée aux Imperiaux & aux Espagnols, ou qu'ils n'en eussent pas le rang & le titre, premierement avec Monsieur le Nonce, avec Monsieur l'Ambassadeur de Venise, & avec nous-mêmes. Si vous alleguez l'erreur, vous venez à perdre les avantages que nous avons eus, lesquels meritent bien d'être conservez. D'ailleurs lesdits Sieur Nonce & Ambassadeur de Venise ne changeront pas leur maniere de vivre avec eux.

ITEM toute la Ville & toute l'Allemagne se soûleveroit contre nous, si nous voulions préceder le Comte de Nassau; cela nous concilieroit une étrange envie, & seroit un mauvais

moien

moien de faire la Paix. Au fonds, nous ne saurions prétendre avec raison que l'Empereur donne cette qualité à ses Ministres. Il est obligé seulement par le Traité Préliminaire d'envoier ici des Plenipotentiaires; il est dit la même chose pour le regard de la France, & partant il seroit bien meilleur, puis qu'il nous faut une Procuration, que nous y fussions seulement nommez Plenipotentiaires du Roi. Pour moi, je m'en tiendrai très-honoré, & il est certain, que l'on évitera beaucoup d'embarras: Car si nous voulions tirer avantage du titre d'Ambassadeurs contre les Imperiaux & les Espagnols, ils nous paieroient du Traité Preliminaire que nous leur opposons à toute heure. Je vous l'ai représenté plusieurs fois, & que nous nous pourrions contenter de la qualité que les autres Députez auront; mais cela ne vous satisfait pas, vous m'avez répondu fierement que vous ne vouliez pas être degradé. Tant y a que de se plaindre que l'Empereur & le Roi d'Espagne n'ont envoié ici que des Plenipotentiaires, & vouloir qu'ils y ajoûtent une qualité non nécessaire, & laquelle même ne fut jamais donnée pour de semblables Conferences, ou bien que les Plenipotentiaires de l'Empereur marchent après nous, cela n'est nullement plausible; & s'il eût été inseré dans la déclaration, comme vous le vouliez à toute force, elle nous eût causé plus de mal que de bien.

La deuxiéme condition que vous aviez proposée, étoit que tous les Etats qui n'appartiennent pas à l'Empereur, & au Roi Catholique, ou

desquels ils ne sont pas présentement en possession, ne seroient pas exprimez dans les pouvoirs qu'ils donneroient à leurs Députez. Ce sont les propres termes de vôtre déclaration; il n'y a ni plus ni moins. Je m'étonne que ce sage & judicieux Ambassadeur, la qualité duquel vous vous donnez, ose me reprendre de ce que j'ai fait difficulté de signer une telle piece, & me reprocher le temps qu'il a fallu pour vous rendre capable du changement que j'y ai aporté. Nous aurions mis tout le monde contre nous, & donné beau jeu aux Ennemis de nous calomnier, si dans le même Acte, par lequel nous protestons de faire cesser de nôtre part jusques au moindre prétexte qu'ils voudroient prendre pour arrêter la Negociation de la Paix, nous eussions déclaré que nous étions prêts de faire changer la forme de nôtre pouvoir, pourvû que le Roi d'Espagne ne se nommât plus Roi de Navarre ni de Portugal. Il suffira, comme j'ai dit avoir vû pratiquer entre la Pologne & la Suede, qu'au commencement de la Negociation nous déclarions aux Mediateurs que les qualitez prises de part & d'autre ne pourront acquerir aucun droit. Et pour vous faire voir d'abondant comme vous vous mécomptez, les Passeports que nous avons de l'Empereur, & la verification du Traité Préliminaire, faite par le Roi d'Espagne, portent les mêmes titres que vous voulez être supprimez dans la Procuration qu'il donnera pour traiter de la Paix. Ces pieces-là ont été vûës & agréées au Conseil du Roi. Que s'il les faut aussi corriger & en avoir d'autres après les avoir reçûës,

con-

considerez, s'il vous plaît, où cela va, & quelle opinion on auroit de la France. Permettez-moi donc de vous dire que je n'ai point mérité vôtre reprehension pour vous avoir montré un meilleur chemin que celui que vous aviez pris, pour parvenir à la justification de vôtre conduite au fait de la Paix.

IX.

Si vous m'avez parlé six fois de la Negociation qui est à faire en Hollande touchant le rang de leurs Ambassadeurs, j'ai aprouvé six fois ce que vous m'en avez dit, & assez souvent je vous ai pressé d'y envoier quelqu'un. Il est bien juste que vous m'imputiez le retardement où je n'ai fait aucune difficulté, & dont l'execution dépend de vôtre plume : vous me chargez bien à vôtre aise de tout le mal ou de toutes vos négligences.

X.

Quant au retour de Monsieur Torstenson en Allemagne, & la premiere remontrance à faire aux Ambassadeurs Suedois, touchant le secours d'argent, je m'y suis emploié conjointement avec vous, & de plus je l'ai recommandé à Monsieur d'Avaugour, par celui qu'il vous dépêcha. Nous lui en avons écrit plusieurs fois, nous en avons prié Monsieur de la Thuillerie, & s'il reste quelque chose à faire, dites moi quelle voie vous y tenez, & je la suivrai très-vo-

volontiers. Pour ce qui est de l'assistance d'argent, j'en ai parlé fort & ferme à Monsieur Salvius; vous y étiez présent; & avez vû qu'enfin il repartit que cela pourroit être mal appliqué par la Couronne de Suede.

XI.

En cet Article, vous me proposez ce que je vous ai déja proposé; vous me rendez mes paroles. Il y a plus de trois mois que je vous ai prié & pressé de regler nos heures, & vous avez trouvé bon d'emploier le Lundi & le Jeudi pour concerter des dépêches sans préjudice des autres affaires, où tous les jours & toutes les heures sont bonnes; mais vous n'avez tenu ici ni l'un ni l'autre. En un mot, hors ce qui paroît à la Cour, je ne vous vois en aucun soin pour ce qui va en Allemagne, en Suede, en Italie & ailleurs, quoi que pourtant ces correspondances seroient très-utiles si elles étoient bien cultivées. Il y a près de deux mois que nous avons reçû deux Lettres de la Reine de Suede, dont l'une est si importante à nôtre Negociation, que nous avons donné copie de quelques uns de ses articles à Monsieur Contarini. Je vous demanderois volontiers pourquoi toutes les deux Lettres demeurent sans réponse? Et vous repondrez bien, que si vôtre impatience ne m'avoit arraché la plume des mains, j'y aurois satisfait il y a long-temps, & entretiendrois ce commerce. Que s'il vous plait de vous soulager de ce travail, je m'y offre de bon

cœur,

cœur ; mais je ne prendrois pas plaisir qu'après en avoir conferé ensemble, vous vinssiez encore à me censurer & me pointiller sur tout.

XII.

J'en suis demeuré d'accord dès à la Haie ; il n'étoit pas besoin de le repeter, j'y consens de nouveau.

XIII.

Toutes les précautions qu'on peut apporter pour la conservation de la verité sont loüables ; mais je desirerois une explication plus ample sur ce point. Aurons-nous toûjours un Greffier présent pour écrire mot à mot ce que nous dirons quand nous traiterons d'affaires d'importance ? (& nous n'en aurons gueres qui ne soit de cette nature.) Cela feroit une chicane de toutes nos Conferences ; ce qui ne seroit jamais fait.

Que si vous entendez, comme il le semble par la suite de vôtre raisonnement, que tout se passe desormais par écrit, & que nous n'aions que peu ou point d'entrevûës, il en arrivera de grands préjudices au service du Roi. En premier lieu, pensez-vous que la Reine trouve bon que des gens, qui doivent être à toute heure & à tout moment (si le cas y echet) prêts à conferer, parler, répondre, & consulter ensemble amiablement & fraternellement, se soient reduits à s'expliquer l'un à l'autre ? Comment s'entendroient-ils avec les Députez du parti contraire, puis qu'eux

qu'eux mêmes, dont la concorde & la bonne intelligence devroit être l'image de la Paix qu'ils traitent, ne peuvent parler ensemble sans se piquer ou se quereller ? Estimez-vous que les affaires de Leurs Majestez ne reçûssent point de dommage dans le retardement que cette methode apporteroit ? Vous faites paroître vôtre diligence dans la Lettre que vous m'avez écrit ; mais ici elle s'endort & sommeille un peu. Ce n'est pas le moien d'abréger les affaires que de traiter par écrit entre nous; c'est se jetter dans des longueurs inévitables. Je sai que vous écrivez avec une grande facilité ; mais j'ai l'esprit pesant & tardif comme je vous l'ai déja avoüé : je vous donnerois beaucoup de peine & j'exercerois trop vôtre patience. En un mot, vous savez qu'on en expediera plus de vive voix en un quart-d'heure, qu'on n'en sauroit faire dans un écrit de six heures ; & de plus si vous doutez de quelque chose, vous en pouvez demander explication sur le champ, au lieu qu'une Lettre est müette, & que sur la moindre difficulté il en faut une seconde. Après cela, tant s'en faut que cette maniere d'agir empêche l'aigreur qui se trouve dans les Conferences verbales, qu'elle la peut irriter davantage ; le moindre mot, le moindre trait de plume un peu hardi paroît plus offençant sur le papier que plusieurs paroles altieres & passionnées : on pardonne celles-ci à la promptitude ; mais la Lettre tient de la meditation & du guet à pens.

D'ailleurs une Lettre ou un Memorial ne rougit point, & au contraire le respect de la per-

son-

ſonne préſente nous retient. Pour moi, Monſieur, je confeſſe que je vous ai dit des choſes avec douceur & civilité, leſquelles je vous aurois écrites plus ſechement & plus ferme, & peut-être en eſt-il ainſi de cette Lettre. Vous avoüerez ſans doute qu'il n'en eſt pas de même de vous, & que la franchiſe de vôtre naturel vous emporte quelquefois. Je n'empêche pas que vous donniez un nom bien doux à une paſſion qui eſt quelquefois bien violente ; mais je vous déclare ſincerement que j'aimerois mieux en ſouffrir comme j'ai déja fait, que de tomber dans un inconvenient, dont la ſuite ſeroit ſi honteuſe & ſi nuiſible au ſervice de Leurs Majeſtez.

C'eſt ce que je répondrai pour cette fois à la Lettre, par laquelle vous m'avez provoqué & mal traité ſans aucun ſujet, vous aſſûrant que je n'ai eu intention que de parer aux coups, & que de ma part cela ne troublera pas l'amitié qui doit être entre vous & moi ; puis qu'elle n'oblige point nôtre jugement, mais ſeulement nôtre volonté. Je demeure donc,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-affectionné ſerviteur.

D'AVAUX.

LET-

LETTRE

De Monsieur d'Avaux à Monsieur le Comte de Brienne,

Ecrite à Munster le 9. Juillet 1644.

MONSIEUR,

J'Ai ignoré long-temps le procedé de Monsieur Servien ; j'ai crû au commencement que les boutades, avec lesquelles il s'attachoit à mes sentimens pour établir les siens, s'évanouïssoient avec la chaleur de ses discours; mais depuis que j'ai sû qu'il tenoit registre de mes fautes prétenduës pour les envoier à la Cour, & qu'il faisoit mon procès par tous les Ordinaires, j'en ai bien fait un autre jugement. Je me suis toutefois contenté d'en faire quelques plaintes sans me mettre beaucoup en peine de repondre à tant d'accusations frivoles qui m'étoient en partie inconnuës, & que j'ai toûjours estimé avoir peu de force sur l'esprit de Messieurs les Ministres, qui sont trop équitables pour prononcer sans avoir ouï les deux parties. Mais nous n'en sommes plus en ces termes, je ne suis plus combatu par dessous terre ou en ma présence par des paroles mal-mesurées, qui peuvent trouver un prétexte d'excuse dans le naturel impetueux de celui qui les prononce : Voici un moien qui pourra me dispenser, à ce qu'il dit, d'en souffrir dorenavant la vehemence. Il m'envoie

voie une Lettre ou plûtôt un libelle, contenant treize chefs d'accusation contre moi, où je suis déclaré non seulement imprudent & negligent; (ce sont des défauts & non des crimes:) mais un serviteur peu fidelle qui par mes artifices & des mouvemens inconnus élude les affaires de mon Maître. Je ne me plains pas, Monsieur, que mon accusateur se donne de l'encens à soi-même, & se mette en possession de toute la vigilance & prévoiance qui a fait le bon succès des affaires que nous avons menées au commencement. Je lui resigne cette louange, pourvû qu'il ne m'ôte point la qualité d'un homme de bien; mais à cet égard, il m'a forcé de me défendre. Je vous prie de considerer que je ne suis point caqueteur, & que comme le commencement de nos disputes & querelles verbales est venu de lui, qu'aussi la premiere piece du procès par écrit vient de sa plume & de son cabinet. Ce n'est qu'à regret que j'entre dans cette carriere, & Dieu sait le déplaisir que j'ai dans l'ame de voir que la pointe de son esprit & le travail du mien soient emploiez à une chicane si indigne de gens de nôtre condition, & si préjudiciable au service du Roi. Je ne sai pas comme il en est de lui, & si ces querelles ne sont point les préludes où il s'exerce pour se tenir en haleine à disputer mieux nôtre droit contre les Espagnols: mais pour moi, qui jusques-à présent ai vêcu d'une autre sorte, il faut que je vous avouë que cet entretien contentieux m'ôte ce que j'ai de vigueur & d'aptitude pour l'acquit de ma charge, & qu'il ne m'est pas possible d'y

durer & de m'apliquer comme il faut aux affaires qui se présentent. Ce n'est pas, Monsieur, que si la Reine me le commande, je ne me soumette encore à plus; si Sa Majesté trouve bon que je passe tout ce qu'il plaira à Monsieur Servien, & que je demeure müet à toutes ses accusations, je suis prêt de le faire; mais je la supplie très-humblement d'avoir agréable les raisons qui m'ont obligé par le passé à être quelquefois d'autre avis, afin de juger par là de l'avenir. Il m'a été nécessité de les produire aux yeux de Sa Majesté pour ma décharge. Je vous conjure qu'elles lui soient lûës, & que vous me fassiez l'honneur d'excuser cette rapture. Je suis pressé de fermer ce paquet, & il ne me reste de temps que pour vous assûrer que je suis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-affectionné serviteur.

D'AVAUX.

LET-

LETTRE

De Monsieur Servien à Monsieur d'Avaux,

Du 6. Août 1644.

MONSIEUR,

JE commençois de n'espeter plus de réponse à la Lettre que je vous écrivis il y a près de six semaines, & de croire que la prétention que j'en avois pû avoir, étoit prescrite, lors qu'un de vos Secretaires me l'a portée, ne me disant point que ce fut une Lettre de vôtre part. Si en des affaires plus importantes les actions sont éteintes par le cours d'une année même entre les absens, je dois bien croire avec quelque raison que celle-ci le pouvoit être par l'espace d'un mois entier entre des personnes qui sont dans un même lieu. Mais je n'ai pas sujet de me plaindre du temps que vous avez differé de me faire cét honneur, puis que me traitant avec cette liberalité qui vous est naturelle, vous m'avez paié avec usure de mon attente en me rendant un discours de quatre feüillets remplis d'injures, pour une Lettre de trois pages, où il n'y avoit que des civilitez. Ce n'est pas seulement par la longueur de vôtre Lettre que vous avez voulu avoir l'avantage; afin de me pouvoir offenser avec quelque pretexte, vous avez voulu vous imaginer que je vous avois

mal-traité. Pour le moins ceux qui verront l'une & l'autre feront le jugement qu'il faut de nos intentions, & verront lequel de nous deux doit être blâmé pour avoir lâché la bride à sa colere. Je me promets bien au moins qu'il n'y a personne qui connoissant nos deux humeurs, & voiant jusques où vous m'avez poussé, ne s'imagine après cela, que ce que je vous dirai pour vous faire voir combien vous avez mal pris le sens de ma Lettre, ne soit à dessein de vous satisfaire. Je ne suis pas encore parvenu, à mon grand regret, à la perfection Evangelique, pour faire des complimens à ceux qui m'outragent, & si je dissimule le mauvais traitement que vous m'avez fait en cette rencontre à la suite de plusieurs autres, je ne suis point si hypocrite, j'avouë que c'est plûtôt pour des considerations du monde que pour celles de Dieu, dont je lui demande très-humblement pardon. Le respect que je dois aux commandemens de la Reine, qui nous a souvent ordonné de bien vivre ensemble, & la passion que j'ai pour son service, qui recevroit enfin du préjudice de nôtre division si elle faisoit plus d'éclat, me fait trouver du contentement à mépriser tout ce que vous avez pû dire ou écrire pour m'offenser, dont peut-être sans cela j'aurois été obligé pour mon honneur d'avoir plus de ressentiment.

Je commencerai donc ma replique en vous donnant l'explication veritable de ma Lettre, dont vous avez voulu alterer le sens, ou ne le comprendre pas, pour former un phantôme con-

contre lequel vous pûssiez vous égaier. Après je répondrai par ordre à tous les points de la vôtre. Vous avez bien cru, je m'assûre, que je ne demeurerois pas sans repartie: Il ne seroit pas juste que vous me pûssiez taxer de lâcheté, après m'avoir accusé d'ignorance dans tous les endroits de vôtre Lettre, & convaincu, selon vôtre opinion, d'absurdité. L'interpretation de la mienne sera douce, respectueuse, & tout à fait conforme à l'humeur où j'étois en vous écrivant. Vous ne trouverez pas mauvais, s'il vous plaît, que la réponse à la vôtre soit plus forte, afin que nous combations avec des armes égales, & qu'elle tienne un peu du stile dont vous vous êtes servi. J'aurois plus de peine de forcer mon naturel s'il ne s'agissoit d'éclaircir la verité que vous avez voulu alterer en diverses façons, & de défendre mon honneur, que vous attaquez bien rudement sans vous en avoir donné aucun sujet.

Je vous proteste, Monsieur, qu'en vous écrivant j'étois si éloigné de la pensée de vous accuser, mépriser, provoquer, ou mal-traiter, qui sont les termes dont vous vous servez, que si j'eusse pû deviner quelque autre façon plus à vôtre gré que celle que j'ai choisi, pour vous faire savoir mes sentimens, & vous proposer un reglement volontaire entre nous pour la forme d'agir en nôtre emploi, je m'en serois servi de très-bon cœur. Je ne pouvois pas m'imaginer qu'il y eût de moien plus facile ni plus secret que de vous l'écrire, pour les soûmettre à votre avis, & en avoir votre consentement. Je vous en

en ai marqué les raisons & vous ai prié bien civilement de les agréer, & n'ai choisi cette voie que parce que je l'ai jugée la moins capable d'augmenter nôtre mesintelligence dont vous êtes seul cause. Cela ne vous a pas plû, vous voulez montrer par des raisons qui ne sont pas concluantes, & qui sont contre vous, qu'il vaut mieux traiter les affaires de bouche que par écrit. Cependant vous procedez en celle-ci par la voie que vous condamnez en vous servant de l'écriture. Si ç'a été, comme vous dites, pour ne rougir pas des invectives où vous vous êtes laissé emporter, je vous pardonne, autrement vous feriez paroître d'abord que vous n'êtes pas d'accord avec vous-même, non plus qu'avec moi, & que c'est un aveugle qui vous conduit, puis que la passion qui vous a servi de guide en tout vôtre discours, vous a fait tomber d'abord dans cette contradiction. Il ne vous est pas honorable de vous mettre ainsi au nombre de ceux qui disent deux choses contraires. Quand je vous ai proposé que ces matieres, qui seront mises ci-aprés sur le tapis, fussent déliberées sur le champ, ou differées seulement jusques au lendemain pour y prendre resolution en cas que l'affaire merite d'y penser, il eut été difficile de prévoir que la chose vous eût dû si fort irriter, puis qu'elle n'est pas plus à mon avantage qu'au vôtre, & qu'elle est necessaire pour le service du Roi. Aussi en demeurez-vous si bien d'accord, que vous voulez persuader me l'avoir proposé, quoi qu'il ne soit pas véritable.

Aprés

Après cela je vous ai demandé que quand il y auroit diversité d'avis entre nous, il vous plût d'agréer que nos raisons fussent envoiées d'un commun consentement & sans aucune alteration à la Reine pour y recevoir ses ordres.

J'ai encore ajoûté que les propositions importantes soient mises par écrit, c'est-à-dire que le papier de nôtre Secretaire en demeure chargé, afin qu'on puisse justifier ce qui aura été resolu ou demeuré indecis, & que nous aions plus de facilité d'en rendre compte quand il en sera temps. Je n'ai pas estimé pour cela que nos Conferences dûssent être interrompuës ni moins fréquentes, ni que nous fussions toûjours obligez de nous servir de la plume pour découvrir nos pensées l'un à l'autre; mais seulement qu'on dressât un petit resultat de ce que nous aurions traité ensemble, qui seroit plus ou moins étendu selon l'importance des affaires. Je n'ai pas estimé que vous le dûssiez trouver mauvais, puis que nous le faisions pour les dépêches que nous envoions en divers endroits, où il seroit beaucoup moins necessaire que pour les affaires que nous avons à traiter, parce qu'en signant une Lettre ou la relisant, chacun y peut ajoûter ou diminuer encore qu'elle n'ait point été concertée, au lieu qu'il n'a pas été permis d'en rien faire ni rien traiter que nous n'en soions demeurez d'accord auparavant ensemble.

D'ailleurs, je suis bien assûré qu'il n'y a point ici d'Ambassadeurs qui ne vivent de cette sorte,

& que ceux de l'Empereur & ceux d'Espagne, & peut-être même les Mediateurs n'ont point fait de Conference avec nous ni entr'eux pour les affaires de nôtre commission, dont ils n'aient tenu registre.

Voilà, Monsieur, véritablement quelle a été mon intention en vous écrivant, & afin que vous ne pûssiez pas croire que ces propositions vous étoient faites avec un esprit de pointille, j'en ai allegué auparavant les raisons & marqué diverses occasions où les affaires étoient demeurées indecises, faute d'y avoir observé l'ordre que je vous proposois. A Dieu ne plaise que j'aie eu la pensée d'accuser le défaut de vôtre fidelité & de vôtre affection au service du Roi; mon esprit ne s'égare pas dans les imaginations, & ne se porte pas dans ces extrémitez contre un Collegue, auquel je vois qu'on a une entiere confiance.

A la verité j'ai prétendu remedier à une maniere d'agir desobligeante que vous avez. Quand on fait quelque proposition qui ne vous agrée pas, soit parce que vous êtes d'avis contraire, ou qu'elle ne vient pas de vous, vôtre coûtume est sans la combatre de raisons, de la rejetter, ou en changeant de discours, ou en disant simplement, *il faut voir*. J'ai crû qu'il n'appartient qu'au Souverain ou au Superieur de traiter de la sorte, pour se defaire quelquefois de ceux qui les importunent: mais entre deux Collegues égaux en dignité & en pouvoir, cette methode n'est pas praticable. C'est pourquoi j'ai demandé que les choses fussent resolües sur le

le champ, & lors qu'elles seroient proposées; ou seulement renvoiées au lendemain, sans qu'il vous fût permis de les renvoier indéfiniment comme vous faites presque toûjours sans en dire les causes. Et c'est ce que j'ai crû seulement que signifioit le mot *d'éluder*, dont je me suis servi, & les autres que j'ai ajoûté, *que je n'en savois pas les mouvemens ni les raisons*; parce qu'il ne nous appartient pas, comme j'ai déja dit, de renvoier les affaires sans faire voir qu'il est juste d'en user de la sorte. Si cela mérite toutes les aigreurs, les termes piquants & les invectives, où vous vous êtes laissé emporter, j'en laisse le jugement à tous les personnages qui liront vôtre Lettre & la mienne.

Vous voiez donc que s'il vous eût plû me demander les éclaircissemens de ce que je vous avois écrit, je vous l'aurois donné à vôtre contentement, sans que pour vous exciter vous-même à la colere, comme un Lion qui se frapse de sa queüe, vous eussiez été obligé d'y interesser vôtre fidelité que je n'ai jamais prétendu rendre suspecte.

Il est temps maintenant, après vous avoir expliqué ma Lettre, de répondre à la vôtre. Vous la commencez en me qualifiant d'accusateur, parce que vous croiez que c'est une qualité fort odieuse. Ceux qui connoissent mon humeur & ma vie passée, savent si jamais j'ai fait ce métier-là, lors même que les charges publiques que j'ai exercées plusieurs années l'eussent rendu légitime. L'explication que je viens de vous donner, fait voir que vous avez mal compris

mon intention: Avoüez pour le moins que si je suis vôtre accusateur, je ne suis pas des plus dangereux; mon accusation n'est pas publique; personne n'en a connoissance que vous seul; la forme d'agir n'est pas perilleuse, puis que je m'adresse à vous par vive priere; la severité du jugement n'est pas à craindre, puis que vous êtes juge en vôtre propre cause, & que je n'en saurois choisir un qui vous eût été plus favorable que vous-même, ni qui eût si bonne opinion de vous. Aussi parlez-vous bien plûtôt en Juge qu'en accusé, quand dès l'entrée de vôtre discours vous me prescrivez les regles que nous devrions observer pour bien vivre ensemble. Plût à Dieu qu'elles fussent parties du fond de vôtre cœur, & que vous eussiez voulu déferer sinçerement aux prieres que je vous en ai si souvent faites, & fait faire par des personnes d'honneur. Il me seroit bien plus doux d'agir en repos contre nos Parties, qui est la seule occasion que je desire & que j'ai cherchée, que d'avoir sans cesse à me parer des indignitez que vous me voulez faire, dont la liste vous fera rougir quelque jour quand je la ferai paroître aux yeux du monde. Je ne veux point d'autres Juges que vos plus proches de tous les differens que nous avons ensemble; vous avez été perpetuellement l'aggresseur; Je suis assûré qu'ils ont tant de probité qu'ils n'approuveront pas une seule de vos entreprises; vous m'avez attaqué sans cesse; je n'ai fait que parer aux coups & me défendre. Cependant toute l'aigreur de nos contestations après qu'elles ont été finies, a de-

demeuré aussi avant dans vôtre esprit que le premier jour. Comment pourroit-on après cela trouver de la douceur dans vôtre societé? Si on vous fait une proposition dans les affaires, à laquelle vous n'aiez pas pensé, vous la rejettez : si on vous dit des raisons civilement pour la soûtenir ou qu'on vous en fasse souvenir quand cela a été differé, on vous offense; si on n'a point été de vôtre avis, on vous veut choquer; toutes les moindres contentions qui sont arrivées pour cela & qui ne devroient point alterer l'amitié, vous les avez voulu rendre eternelles; tous les soins que j'ai pû prendre par mes déferences pour les assoupir, n'ont de rien servi, & le calme que j'ai tâché de mettre dans vôtre ame, a été comme celui de la mer qui n'empêche pas qu'elle ne demeure salée & qu'elle ne retienne son amertume. Si vous aviez l'esprit d'union & de concorde, comme vous le voulez faire paroître, vous n'auriez pas mis de si beaux préceptes à la tête d'une invective sanglante, où vous tâchez de me déchirer. Hé ne craignez-vous point qu'on s'apperçoive que par de belles paroles vous n'aiez cherché à l'ordinaire que l'ostentation? Quelle inegalité d'esprit est cela, Monsieur? Vous me proposez des articles de Paix en commençant une outrageuse guerre; vous sonnez la retraite & la charge en même temps, ou plûtôt vous sonnez la retraite lors que vous venez à la charge. Que dira-t-on quand on verra que vous pratiquez si mal ce que vous ordonnez? Il paroîtra que vous n'avez donné de si beaux ordres que pour vous

satis-

satisfaire dans le plaisir que vous avez à faire le supérieur : En êtes-vous si ennemi que vous ne puissiez pas executer seulement ce que vous proposez ? Cela montre qu'il y a un grand orage, dans vôtre esprit qui cause toutes ces inégalitez, & que s'il y a quelque chose d'égal c'est une continuelle dissimulation ; en voici une preuve bien-évidente dans ce second article.

II.

On diroit d'abord, que vôtre intention est de m'élever bien haut & vous abaisser extraordinairement ; vous me donnez en apparence des loüanges excessives, & faites un très-grand mépris de vôtre personne. Il se trouvera peu de gens qui puissent croire que vous aiez parlé sincerement en cet endroit ; tous ceux qui vous connoissent savent trop bien que vous n'avez pas si mauvaise opinion de vous, & que vôtre inclination ne vous porte pas à dire tant de bien d'autrui ; vôtre véritable dessein a été de me faire mépriser par de fausses loüanges, & de vous élever par une feinte modestie ; vous me représentez prudent, prévoiant, prompt, & vigilant, vous vous dépeignez au contraire mal-avisé, d'un esprit pesant & tardif, qui ne se remuë qu'à grand' peine. Croiez-vous, Monsieur, qu'on ne s'apperçoive pas que vous parlez au plus loin de vôtre pensée? Que ne vous expliquez-vous plus ingenûment ? Il vous seroit plus honorable de découvrir naïvement

vement vos sentimens ; vous voulez donner à entendre que j'ai en effet de vous & de moi l'opinion que vous faites semblant d'avoir de l'un & de l'autre. Mais les paroles suivantes, (*un Ministre si sage, si judicieux, & si agissant tel que vous vous representez*) témoigneront assez quel est vôtre but ; vous avez cru que comme je passerois pour ridicule si j'avois une croiance si avantageuse de moi ; je le serois encore davantage si j'avois douté de vôtre suffisance. Vous vous imaginez que ce simple doute est capable de condamner un homme d'heresie, ou de faire soûlever le peuple de Paris contre lui ; tant vous estimez que vôtre reputation y est établie au dessus de celle des autres hommes. Mais certes, Monsieur, pour vous dire la verité, je ne fais point si mauvais jugement de vous que vous dites : Je vous ai toûjours beaucoup honoré ; je l'ai témoigné en toutes les rencontres ; je ne puis pourtant vous celer que vôtre estime a été autrefois plus grande qu'elle n'est aujourd'hui, & que je n'eusse pas cru il y a quelque temps, que vous eussiez voulu vous servir des déguisemens & petites finesses, ausquelles je vous vois accourir, pour une seule occasion de vanité, & pour justifier quelques-unes de ces actions ausquelles vous n'avez pas voulu prendre conseil, ni eu toute la prévoiance qui eût été à desirer. Quant à l'opinion que j'ai de moi, je vous proteste qu'elle est bien differente de celle que vous m'imputez ; je me reconnois d'un genie très-mediocre, & n'ai jamais présumé que d'avoir un peu de probité &

de

de sincerité. Quand la présomption ne s'étend que jusques-là, elle n'est pas trop blâmable ; si vous la faites passer jusques à l'amour de soi-même & à la gloire, c'est un présent que vous m'avez pû faire sans qu'il vous en coûte rien ; parce qu'il est de vôtre crû. Je vous en remercie de tout mon cœur, & vous conjure de le garder pour vous aussi cherement à l'avenir que vous avez fait par le passé.

III.

Vous voici déja arrivé au lieu où vous commencez à vous demasquer ; vos sentimens interieurs ne paroissant pas encore à découvert : mais ils ne sont plus si cachez qu'ils étoient tout maintenant ; vous ne me traitez plus d'habile homme ni de grand Ministre d'Etat. Il paroît que vous ne vous êtes abaissé dans vos loüanges flateuses que pour vous moquer, & ne m'avez donné de l'encens que, comme disoit un rieur, pour tâcher à me donner de l'encensoir par le nez. Vous êtes si contraint dans la moindre civilité, ou elle est si contraire à vôtre genie imperieux, que vous n'avez pû demeurer un moment dans vôtre feinte. Vous avez fait comme cette Chatte de la Fable, qui contrefaisant la Reine dans une Assemblée, ne put s'empêcher de suivre les mouvemens de sa nature & de se jetter sur une souris qui passoit devant elle. Qu'étoit-il besoin de me faire tant d'honneur au commencement de vôtre discours, si vous me vouliez injurier dans la suite ? Ou si vôtre

premier dessein a été de m'offenser, pourquoi avez-vous commencé par des complimens si bien concertez ? Le premier déguisement, où cette inegalité l'a si tôt suivie, n'est pas bien séant à un homme de vôtre condition, dont les paroles doivent être pesées, & la conduite uniforme, afin que l'on juge bien du dedans par le dehors, & qu'on ne puisse pas dire qu'il ne fait pas bien ce qu'il veut faire, ou qu'il pense le contraire de ce qu'il dit. Quoi, Monsieur, après avoir été trois semaines à concerter une supercherie, & à mediter comment vous donnerez un coup par surprise, vous envoiez une Lettre à la Cour, & la faites débiter dans tout Paris dix ou douze jours avant que de me l'avoir fait rendre en cette Ville. C'est-à-dire que vous croiez que l'impression qu'elle aura fait par cette voie clandestine, ne se pourra plus effacer, ou du moins que vous aurez le contentement de ce Calomniateur d'Athenes, que la cicatrice y demeurera lors même que la plaie sera consolidée. Mais la Reine est trop juste & trop bien-conseillée, & nous avons à faire à des Ministres trop clair-voians & remplis d'une trop éminente vertu, pour prétendre les éblouir par de fausses apparences; ils n'autoriseront jamais les surprises, & ne donneront point de crédit au mensonge au préjudice de la verité, encore qu'il ait été plus diligent à se présenter devant eux. Au contraire vous ne devez pas douter que cet artifice ne leur ait donné d'abord mauvaise opinion de vôtre cause, aussi bien qu'une preuve de vôtre mauvais procedé; & ne leur

leur insinue que vous faites comme le mauvais Levrier, qui court aux ruses lors qu'il commence à manquer de forces. Véritablement je vous ai fait remarquer les manquemens qui ont été faits en l'affaire d'Hollande, en celle de Dannemarck, & dans nôtre Lettre circulaire. Il y en a deux où j'ai part par trop de déference, n'aiant pû vaincre vôtre opiniâtreté par mes raisons. Le troisiéme, vous l'avez resolu contre mon avis, & l'avez executé sans m'en parler. Il me semble que ces trois rencontres sont assez importantes pour mériter qu'on y fasse un peu reflexion. Je croiois que les mauvais effets qui en sont arrivez, vous y auroient fait prendre garde, quand je n'en eusse rien dit : Mais selon vôtre avis, il est bien plus expedient que tout périsse & que tout demeure en confusion, que si vous aviez avoüé d'avoir failli, ou diminué tant soit peu l'opinion que vous avez d'être impeccable. Au lieu de profiter des choses passées, comme la prudence le conseille, & comme eut été mon intention, lors que je vous en ai fait ressouvenir, vous imputez à crime seulement d'en parler; c'est être accusateur & soupçonner vôtre fidelité. Mais ce qui est de pire, lors que vous manquez de raisonnemens pour soûtenir ce que vous avez fait, vous ne faites pas scrupule de le desavoüer & de supposer que vous l'avez fait par l'avis de ceux-même qui s'y sont opposez. L'on peut voir dans ma Lettre que je ne fais que reciter les choses nuëment, comme elles se sont passées, & vous en tirez des conséquences injurieuses que vous m'imputez,

quoi

quoi que je n'en aie point parlé, afin de vous former un ennemi chimerique que vous voulez combatre, & que vous puissiez avoir quelque prétexte de me dire des injures, en faisant croire que j'ai commencé. Quand cela seroit, ce qui n'est pas, vous savez que les mêmes loix qui permettent de repousser la force par la force, défendent la même liberté dans les injures, qui font toûjours paroître un déreglement d'esprit en celui qui s'en sert : & il est vrai, comme je le prouverai tantôt, que plusieurs affaires demeurent en arriere. Mais en premier lieu, je ne pouvois pas prétendre par ce discours ni en tirer avantage, ni vous faire préjudice, puis qu'il ne devoit être sû que de vous & de moi; si vous ne l'eussiez divulgué sans m'en avertir, & si vous n'eussiez voulu triompher dans le Palais de Paris & au bout du Pontneuf par l'admirable réponse que vous croiez y avoir fait. En second lieu, je ne me suis pas servi d'une seule parole qui taxe vôtre fidelité, & des pensées si criminelles ne me sauroient entrer dans l'esprit. Si j'ai dit la verité, & que vous en tiriez de mauvaises inductions ausquelles je ne pense pas, c'est vous-même qui vous faites le mal, & c'est ou la verité seule, ou vôtre conscience qui vous blesse, sans que j'y aie aucune part. Si j'ai rencontré un homme sur un cheval que j'ai perdu, je lui puis dire que le cheval est à moi: Il ne peut pas se plaindre que je l'appelle voleur, ni intenter une action d'injure contre moi pour avoir dit une chose veritable, dont il ne peut être offensé que par la

conséquence qu'il en tire. Vous ne devez point me reprocher que je vous noircis ; ce n'est pas mon dessein ; au contraire je souhaiterois que vous fussiez encore plus blanc que vous n'êtes ; & ma proposition ne tend qu'à éloigner les occasions de nous pouvoir noircir l'un l'autre. C'est pourquoi il ne faut plus s'imaginer, pour échauffer vôtre bile, que je vous aie voulu offenser : si vous n'avez que cet ennemi en tête, je vous ai déja donné avis qu'il n'y a qu'un corps phantastique, la victoire que vous emporterez ne peut être qu'imaginaire, & vous ne devez pas craindre, si vous le tuez, de devenir parricide ; puis que c'est vôtre imagination qui a donné l'être à ce monstre. Passons au reste des commentaires que vous avez fait sur ma Lettre.

IV.

Vous debutez d'abord par deux Sophismes, & parce que c'est une maniere d'argumenter dont vous vous servez continuellement, il faut que je vous avertisse qu'elle n'est pas reguliere, ni digne d'un si grand personnage que vous êtes, qui ne doit pas avoir moins de soin de sa reputation dans les discours que dans les actions, puis que les uns & les autres sont des indices de ce qui est dans l'ame, & des inclinations bonnes ou mauvaises qu'elle peut avoir. Voilà donc comme vous prétendez raisonner, dans l'opinion que vous avez, qu'il n'y a rien de si certain au monde que la connoissance qu'on

doit

doit avoir de vôtre haute vertu. Vous supposez que ce que j'ai avancé en peut faire douter; cela est absurde & ne peut être, selon vous; Donc &c.

Le second se peut mettre en forme de cette sorte; *Si vous dites vrai, je suis un méchant homme; Donc vous avez menti.* Je gagerois bien qu'en frottant vos mains, vous avez déja fait un soûris moqueur de la subtilité de cet argument, parmi vos adorateurs, lors que vous les avez favorisez de l'agréable lecture de vôtre bel ouvrage. Pour moi, je vous répons avec ma franchise ordinaire, sans vouloir débrouiller vos petites finesses, que comme je vous ai déja dit, je ne prétends point revoquer en doute vôtre fidelité ni vôtre probité: au contraire, l'opinion que j'ai euë de l'un & de l'autre m'a fait croire que c'étoit assez de vous faire remarquer que des choses importantes demeuroient en arriere pour vous convier, par l'affection que vous avez au service du Roi, d'y donner ordre en approuvant le remede que je vous proposois, non seulement pour les avancer, mais pour empêcher qu'à l'avenir elles ne fussent plus retardées. Je répons encore à vôtre second argument, qu'il n'est point en forme, que j'ai dit vrai en tout & par tout, & qu'il ne s'ensuit pas pour cela que vous soiez un méchant homme, qui est une conclusion que vous tirez & non pas moi. Je ne sai néanmoins comment vous osez vous hazarder à faire des inductions: car si je prouve clairement, comme je vais faire, que j'ai dit la verité, sans la dé-

déguiser ni alterer le moins du monde, comme vous faites ordinairement, vous auriez tiré des conséquences qui mettroient vôtre honneur en compromis, & ne vous en pourriez prendre qu'à vous-mêmes. Croiez-moi, Monsieur, ce qui touche nôtre reputation nous doit être plus cher que cela, & ne doit pas être mêlé dans la subtilité de l'Ecole.

V.

Vous voilà arrivé dans ce détroit & sur un des points que j'ai allegué. J'ai remarqué d'abord que vous conduisez toûjours vôtre raisonnement par certains détours & par des replis qui n'y laissent point de force. Un Auteur de nôtre temps a fort bien dit, que cette maniere de marcher dans les affaires est rampante comme celle des serpens, & ne s'éleve jamais au dessus de la terre. Cependant c'est vôtre methode ordinaire, vous n'aimez point dans les contestations de combattre de pied ferme; si vous portez quelque coup, c'est par surprise; si on vous en porte, vous ne passez qu'en esquivant; vous n'osez pas franchir le saut, ni desavoüer entierement que je ne vous aie proposé diverses fois de renvoier Monsieur de Rorte à sa residence: vous tâchez seulement de biaiser, pour faire croire que son sejour ne doit pas vous être imputé; vous ne pouvez pas nier sa demeure d'un mois ou de cinq semaines en ce lieu-ci, les diverses propositions que je vous ai faites pour son sejour à Osnabrug; mais vous subtilisez sur les su-

sujets qui l'ont arrêté ; vous aviez peur qu'on ne sût pas assez tôt que vous lui aviez fait prêter de l'argent, & n'avez pas été content d'avoir dit qu'il vous avoit tant importuné de cet emprunt pendant vôtre sejour d'Allemagne, vous l'avez voulu mettre dans une Lettre qui devoit être lûë dans tout Paris, afin que chacun connût votre humeur généreuse & liberale aux dépens de ce Cavalier. Il ne vous sera pas obligé, si les Gazettes d'Amsterdam, de Cologne, & de Paris n'en parlent ; elles ont toûjours si exactement fait savoir au public les liberalitez que vous avez fait en divers temps, jusques à compter les fusées que vous avez fait jouër, & les pieces de vin que vous avez fait defoncer dans les sujets de rejouïssance ; que ce seroit une grande merveille si elles perdoient cette nouvelle occasion de publier vos loüanges. Il est vrai que le manquement d'argent l'avoit fait venir ici, pour en recevoir par nos ordres. Sur l'ouverture que je vous fis quelques jours après son arrivée, de lui en faire donner à Amsterdam, vous répondites que nous ne pouvions pas toucher à la partie qui restoit entre les mains de Monsieur Heuste. Je repliquai au Sieur de Préfontaine qui m'apporta cette excuse de vôtre part, que nous pouvions faire avancer cet argent par Monsieur Heuste comme par forme de prêt, en attendant qu'il fut remboursé lors qu'on auroit du fonds pour les appointemens de Monsieur Rorte ; qu'au pis aller nous rembourserions du nôtre la somme qui lui auroit été paiée en cas qu'on

ne l'approuvât pas à la Cour ; que néanmoins ne s'agissant que de ses appointements ordinaires, je ne crois pas qu'on le dût trouver mauvais. Si ledit Sieur de Préfontaine vous dit alors quelque chose de plus, ou il ne comprit pas mon discours, ou il vous le fit mal entendre. Je n'offris jamais de lui en prêter de ma bourse, & dis toûjours que je n'étois pas en état de secourir les autres, aiant moi-même peine à subsister dans les dépenses que nous faisons ; mais ce que je proposois étoit presque la même chose, puis que nous demeurions obligez de paier pour lui, si l'on n'approuvoit pas que nous l'eussions fait paier. Vous supposez contre la verité que j'avois offert davantage pour avoir le plaisir de dire que je me suis dédit ; & de croire que je vous ai voulu embarrasser par mon offre. J'avouë librement que j'ai fait ce desservice au Roi pour en parler selon vôtre avis, de n'en vouloir pas ouvrir ma bourse : mais en verité c'est par impuissance, & parce qu'il n'y avoit rien dedans que ce qui étoit necessaire pour faire subsister ma maison du jour au lendemain. Ce n'étoit donc pas pour fonder vôtre intention comme vous dites, ni à dessein de vous rendre criminel par vôtre refus, puis que je n'ai pas crû de l'être par le mien. Cependant voilà surquoi sont fondées toutes ces belles imaginations que vous prenez : que je tiens registre de vos actions, que je verbalise, & que j'instruis vôtre procès. Comment osez-vous remplir vôtre discours de choses si pueriles & si éloignées de toute apparence ? Je vous assûre que je songe si peu à ins-

truire

truire vôtre procès par les choses où je n'ai point d'interêt, que je ne me souviens pas seulement de la moitié des indignitez que vous m'avez faites ; j'ai toûjours fait gloire de les oublier au premier bon visage que vous m'avez fait aprés m'avoir maltraité, jusques à ce que j'ai connu par experience, que l'animosité ne sort jamais de vôtre cœur, & que les reconciliations n'ont servi qu'à vous faciliter les moiens de me surprendre. Mais, Monsieur, dites-moi, en quelle forme vous avez fait prêter vôtre argent ? J'aurois volontiers laissé passer la vanité que vous vous donnez d'une si grande courtoisie, quoi que j'aie découvert la fourbe ; si vous ne m'aviez pas si fort pressé. Qui croiroit qu'un homme de vôtre sorte ait tant fait de bruit pour une chose qui n'est pas vraie ? Vous vous êtes servi du même expedient que je m'étois proposé, vous avez fait avancer la somme que demandoit Monsieur de Rorte, par le même Marchand qui nous fournit, par ordre de Monsieur Heuste, l'argent dont nous avons besoin ; au lieu que nous aurions dû en donner ordre ou un billet en commun pour la sûreté, vous l'avez voulu donner en particulier, afin que Monsieur de Rorte n'en fût obligé qu'à vous, & qu'il eût plus sujet de croire les choses que vous lui avez dites pour l'éloigner de moi ; vous vous attribuez la gloire de cette action, quoi que vous n'y mettiez rien du vôtre, & que vous n'eussiez pas dû le faire sans moi. Aprés cela vous faites encore des acclamations & des transports contre moi, comme si je vous

avois bien offensé & que je fusse coupable de quelque grand crime. Croiez-vous ce procedé fort franc, & fort généreux? Si après cela quelqu'un s'alloit oublier de dire qu'il n'est pas d'un homme de bien, ce que je ne veux pas dire, vous vous en prendriez à moi, à cause que j'ai découvert vôtre artifice par la confession même du Marchand qui se fut aussi bien contenté d'un ordre de vôtre part ou de la mienne, ou de tous les deux ensemble, que du billet que vous lui avez voulu donner tout seul par pure ostentation. Vous savez bien que vous n'avez fait que la même chose pour les douze mille Risdalles que vous avez fait porter en cette Ville, dont ledit Sieur de Préfontaine & vous m'auriez fait un secret, si Monsieur Heuste ne me l'eût révélé, sachant que nous ne pouvions rien faire que conjointement, & qu'il avoit besoin de nos deux signatures pour sa décharge. Il paroît donc par tout ce discours (que je suis contraint de déclarer par quelques redites, à cause que vous l'avez industrieusement obscurci,) que vous vous êtes vanté mal-à-propos d'avoir fait cette courtoisie; que vous l'avez fait sans mettre la main à la bourse sur le credit de l'argent du Roi qui est entre les mains de Monsieur Heuste; que vous vous étiez servi de la même forme que j'avois proposé long-temps auparavant; que vous le pouviez & deviez pratiquer un mois plûtôt; que pour l'executer vous avez choisi une voie malicieuse, afin de m'en exclure, & que Monsieur de Rorte eut autant d'obligation de demeurer vôtre redevable, quoi que vous n'aiez

rien

rien fait pour lui, que de se plaindre de moi sans lui en avoir donné aucun prétexte. Cependant parmi ces déguisemens & ces artifices, vous ne laissez pas de crier aussi haut qu'un aveugle qui a perdu son bâton ; à la verité la passion qui vous conduit, auroit extrémement besoin d'en recouvrer un pour l'empêcher de tâtonner comme vous faites en toutes choses, & de heurter dans tant de divers inconveniens.

Avant que de passer outre, trouvez bon que je vous fasse prendre garde à une forme d'agir qui vous est ordinaire, & que vous avez mise en pratique en tous les endroits de vôtre Lettre, afin que vous consideriez si elle est digne de vous, lors que vous sortez de vôtre étude, & que quelque Piece Latine ou quelque Harangue vous y font souffrir les travaux de l'entendement, vous avez l'esprit si distrait, & vous vous faites tellement ombrage, qu'on ne peut rien faire qui ne vous blesse, rien dire qui ne vous offense; Néanmoins aussi-tot qu'une mauvaise impression vous est entrée dans l'ame, rien n'est plus capable de vous l'ôter ; vous êtes de même que si en effet on vous avoit fait quelque grande injure; vous vous plaignez, vous accusez, & le fondement de vos plaintes n'est qu'une imagination fausse que vous ne voulez néanmoins pas perdre ; elle vous porte à attaquer & combattre ceux qui ne savent ce que c'est; & parce que vous ne pouvez avoir des raisons bien concluantes, vous vous servez de Sophismes. Voilà comme vous vous êtes porté en

cette affaire de Monsieur de Rotte, pour lequel vous vous écriez que je verbalise & que je dresse des regiftres qui instruisent votre procès, quoi que je n'aie jamais pensé rien de semblable, & que ce n'étoit ni mon métier ni mon humeur. Vous ne sauriez desavoüer qu'il n'ait demeuré ici sans necessité près de cinq semaines, quoi que nous l'eussions pû dépêcher trois jours après son arrivée par l'expedient que j'avois proposé, mais que vous n'avez pas voulu admettre par caprice, & qu'enfin Messieurs les Ambassadeurs de Suede vous eussent écrit de le renvoier. Vous dites là dessus, que j'amplifie la Lettre de Monsieur Oxenstiern. Il ne faut que la confronter avec la mienne. Comment voudriez-vous que des étrangers vous pussent exprimer plus clairement, qu'ils n'approuvent pas le sejour du Resident en cette Ville, qui doit être près d'eux, qu'en vous écrivant que sa présence est necessaire au lieu où ils sont? Il est bien vrai qu'ils ne vous ont pas blâmé de l'avoir retenu; ils n'avoient pas droit de le faire, & la bien-séance ne leur permettoit pas de vous faire connoître plus ouvertement que sa longue demeure en cette Ville leur donnoit de l'ombrage, qui étoit ce que j'avois apprehendé un mois auparavant. Croiez-vous que lors qu'ils ont écrit la Lettre, ce soit la premiere fois qu'ils ont eu cette pensée? Agissons de meilleure foi, Monsieur, & commençons à songer aux moiens des veritez qui paroissent visiblement. Comment n'eussent-ils pas trouvé mauvais le sejour qu'il a fait ici sans necessité? puis que depuis dix jours vous

savez

savez qu'ils se sont offensez de ce que nous l'avons envoié en Frize, où il n'est pas moins necessaire pour leur interêt; & que pour témoigner leur mécontentement, ils ont tiré pour quelque temps leur Resident d'auprès de nous. Par quelle finesse vous échapperiez-vous de la force de cette raison, à laquelle j'en pourrois ajoûter beaucoup d'autres, si je n'étois moi-même ennuié de ma longueur? Vous seriez bien marri de confesser que cela est vrai, parce que vous êtes engagé à dire le contraire, & que vôtre bonne coûtume n'est pas de changer d'opinion encore qu'on vous ait convaincu par des raisons. Mais voions si vous êtes plus heureux en l'explication des questions de droit, que sincere dans la connoissance de celles de fait. Vous soûtenez que Monsieur de Rorte ne devoit point être à Osnabrug, parce qu'il n'y avoit rien à faire; & c'est pourquoi il y devoit être pour n'augmenter pas le mauvais état où se trouvent les Ambassadeurs, en s'éloignant d'eux dans une saison où personne ne vouloit traiter avec eux, où on leur faisoit diverses niches, & où on avoit très-grand sujet de craindre que le mépris & le mauvais traitement qu'ils essuioient, ne les portassent à quelque resolution précipitée, qui eût interrompu la Negociation de la Paix. Ne croiez-vous point que des esprits méfiants au dernier point, comme les leurs, voians les Imperiaux vouloir traiter avec nous, & non pas avec eux, se fussent aisément persuadez qu'en retirant le Resident du Roi d'auprès d'eux, nous avions quelque pensée de les

les abandonner? Ce qu'il y a de plaisant, est que vous vouliez qu'en demeurant ici, où il ne servoit qu'à grossir nôtre Cour, il nous ait procuré l'avantage que nous avons reçû de la visite de Monsieur Salvius. Je m'étonne que vous n'aiez ajoûté en cet endroit que c'est un des plus grands services que vous aiez jamais rendu à l'Etat. Vous me faites ressouvenir d'un de vos prédecesseurs dans la charge de Sur-Intendant, qui vouloit que le Roi lui eut grande obligation quand il le divertissoit au jeu ou à faire bonne chere avec ses amis, parce que les prétendans ne pouvoient plus l'aborder. La plûpart des hommes cherchent bien à couvrir leurs défauts; mais il ne s'en trouve guere que vous & celui-là qui en voulût tirer de la gloire, & qui ait l'audace de dire que leurs fautes sont avantageuses à l'Etat. Si Monsieur Salvius est venu ici, ce n'a pas été parce que vous avez retenu Monsieur de Rorte; l'affaire du Prince de Transylvanie, qui subsiste encore, étoit assez importante, sans compter les autres, dont il avoit à nous parler, pour obliger les Ambassadeurs de Suede à chercher une Conference, qu'ils n'osoient plus tenir avec la compagnie, où elle avoit été resoluë. Quand Monsieur de Rorte eut été près d'eux & qu'ils se fussent adressez à lui pour nous faire savoir leurs demandes, je vous crois trop habile homme pour n'avoir pas sû profiter de cette occasion, en leur répondant que cela meritoit bien une entrevûë; afin que la necessité qu'ils avoient de nous voir les obligeât aussi de ceder

en

en des choses où ils auroient voulu contester sans raison, & dont néanmoins nous étions déja d'accord par un autre expedient que je ne tiens pas moins avantageux que la venuë de Monsieur Salvius en cette Ville. Car son Collegue & lui nous rendans leur premiere visite en un lieu tiers, comme il avoit été concerté, nous en aurions eu plus d'avantage que ne nous en a donné son voiage, lequel vous savez bien qu'il n'a jamais témoigné d'avoir fait pour nous visiter. Mais vous auriez été marri de perdre cette occasion d'irriter Monsieur de Rorte contre moi: Vous dites que je le veux taxer; & je n'y pensai jamais. Ce Cavalier n'étant venu ici que par necessité, eut été bien aise de s'en retourner le lendemain si vous lui en eussiez voulu donner le moien comme j'en avois été d'avis. Il n'étoit pas besoin de dire qu'il est homme de bien; je le croi certainement, & ne vous ai jamais témoigné d'en douter: au contraire, si j'étois aussi peu scrupuleux que vous à divulguer le secret de nos discours familiers, je pourrois mettre ici ce que vous m'avez dit de la confiance qu'il falloit avoir en lui & de sa retenuë, puis que vous revoquez souvent en doute des veritez connuës. Vous ferez semblant de n'entendre pas celle-ci; mais j'aime mieux par discretion vous en laisser faire l'ignorant, que d'en dire davantage.

Vous reprenez après cela vos dangereuses railleries, pour faire croire à tout le monde que c'est un crime d'oser parler devant vous des affaires d'Allemagne, qu'une longue suite d'années en

a mieux sû instruire qu'aucune autre personne. Je confesse, Monsieur, que je suis venu en ce Païs avec un très-grand desir d'apprendre de vous beaucoup de belles choses; mais vous ne m'avez pas jugé digne de cette faveur, quoi que je n'aie omis ni civilité ni déference pour vous y convier, en vous mettant sur le discours des affaires. Mais quand cela arrive, vous vous contentez de m'en interroger, & quand j'ai dit mon avis, vous faites quelques branlemens de tête sans rien répondre. Je veux croire que vous faites comme les Maîtres d'escrime, qui se veulent reserver les meilleurs coups sans les montrer aux autres, & que vous n'estimez pas qu'il soit encore tems de révéler aux mortels cette science mysterieuse que vous tenez si secrete, & dont vous ne parlez jamais que par énigmes. Ces inductions générales, par lesquelles vous voulez faire connoître une si haute suffisance & l'ignorance des autres, ne sont pas toûjours bien concluantes. Si vous voulez que je vous parle plus franchement, on peut avoir quelque connoissance dans les affaires d'Allemagne sans parler Alleman & sans y avoir demeuré aussi long-temps que vous. Ceux qui ont eu l'honneur de se trouver dans l'endroit où nos relations, & celles de plusieurs qui n'étoient pas moindres que les nôtres, étoient lûës & examinées, ont pû apprendre, sans avoir aujourd'hui besoin de vôtre secret, les interêts que nous avons à y démêler. Je souhaiterois, quand vous voulez si fort publier les grands avantages que vous avez sur le reste du monde en la connoissance des affaires étran-

geres,

geres, que vous fortifiiez un peu de la généralité, & que vous prissiez un peu peine de marquer mes fautes & le grand ascendant que vous avez sur moi dans le choix des expediens qu'il a fallu trouver. Je vous assûre que je recevrois vos remontrances en très-bonne part, pourvû qu'il vous plût de les faire sans éclat & sans aigreur. Mais au lieu de cela, vous faites des discours généraux & obscurs, croiant qu'il n'y a personne si hardi pour les interpreter qu'à vôtre avantage, en concluant que vous n'eutes jamais d'égal, & que je ne suis qu'une bête. Ne trouvez pas mauvais que je n'en demeure pas tout à fait d'accord, n'aiant pas l'humilité que vous faites semblant d'avoir, & que j'aie un peu plus de franchise, pour vous dire que je me suis quelquefois étonné qu'un homme si illuminé que vous le croiez être, ait souvent pris le mauvais parti en des occasions importantes, comme vous avez fait. Je m'imagine que c'est pour cela que vous n'avez pas voulu qu'on tint un registre de nos propositions & de nos conferences; afin qu'il fut en vôtre pouvoir de vous attribuer tout ce qu'il y auroit de bien, & de rejetter sur moi tout ce qu'il y aura de mal, & que le peuple, que vous croiez entierement persuadé de ma témerité, prononce toûjours sans examiner les défauts, que vôtre suffisance ne peut errer, & que mon ignorance ne peut rien faire qui vaille. On voit bien que vôtre façon de parler ne tend que là. Mais croiez-moi, Monsieur, ne faites pas un si grand mépris de vôtre Collegue, quand ce ne seroit
que

que pour ne cunfurer pas ceux qui lui ont autrefois fait exercer de grandes Charges, & qui ont avoué qu'il avoit passé honorablement le rivage de la Mer Balthique: La Riviere d'Elbe n'est pas la seule Ecole où l'on peut apprendre la methode de bien servir l'Etat. Je suis assûré que Monsieur le Comte de Brienne & Monsieur le Tellier font aujourd'hui plus de depêches importantes en une semaine, que vous n'en avez fait pendant cinq ans que vous avez demeuré à Hambourg, & peut-être dans tous les dix ans, durant lesquels vous croiez vous être acquis par crédit la Monarchie dans la negociation de la Paix. Vous me direz peut-être que ce mot n'est pas propre pour le lieu où je le place: mais je m'en sers pour me conformer à l'opinion de vôtre Prédicateur, qui a ozé publier en Chaire que cet avantage vous étoit dû, après avoir exhorté le peuple à prier Dieu pour ceux qui étoient chargez de traiter la Paix au nom du Roi. Il eût l'impertinence d'ajoûter, en désignant vôtre personne, *principalement pour celui qui en tient le caducée*, & vous ne pûtes pas vous empêcher de baisser les yeux, écoutant un discours si ridicule, & qui scandaliza tous ceux qui m'en vinrent faire raport. Mais je suis certain que vous ne lui en avez point fait de reprimande qui ait pû faire connoître qu'il vous avoit deplû.

Revenons à Monsieur de Rorte, que vous ne vous êtes pas contenté d'aigrir contre moi: Vous y avez voulu interesser tous les autres Residens qui servent le Roi en ce Païs, de peur qu'il ne leur prenne quelque bon-

ne volonté pour moi. Pour Monsieur de Beauregard, si j'avois fait quelque mauvais jugement de lui, il ne pourroit être que temeraire, puis que je ne croiois pas de le connoître. Aussi vous dites que ç'a été seulement par un grief dedaigneux, que j'ai fait paroître mon sentiment; mais vous avez fort mal jugé: car je voi par sa diligence & par toutes ses Lettres qu'il est soigneux & affectionné. Prenez garde que ce dédain, que vous avez remarqué dans ma contenance, ne fut dans vôtre mine, & que vous n'eussiez la maladie qui fait voir tous les objets d'une même couleur & qui n'est toutefois que dans les yeux de ceux qui les regardent. Croiez-moi, Monsieur, n'en venons pas à la mine; c'est Dieu qui la donne comme il lui plaît; je reconnois que j'ai fort mauvaise façon, & que les Graces assisterent à l'accouchement de Madame votre Mere, quand elle vous mit au monde; toutefois il sera plus avantageux pour vous & pour moi, que nous ne contestions point là-dessus. Quant à Messieurs d'Avaugour & de Meules, j'ai tout à fait oublié le sujet qu'ils m'avoient donné de me plaindre d'eux, & il vous seroit plus honorable d'en avoir fait de même que de renouveller une affaire qui ne peut être süe qu'à votre confusion. Comme vous avez exercé un empire despotique à votre ordinaire sur eux, tandis qu'ils ont été sous votre charge, j'estime que lors que nous fumes arrivez à la Haye, ils n'oserent point m'écrire de peur de vous déplaire. Je ne dis rien des deux ou trois premieres Lettres,

 par

par lesquelles ils rendoient compte à vous seul des nouvelles & des affaires de leurs charges, quoi que les mêmes avis qui les avoient informez de vôtre arrivée à la Haye, leur eussent pû apprendre la mienne, & que nous étions deux dans l'Ambassade. A la verité, quand je vis qu'ils persistoient de n'écrire qu'à vous, après la cinquiéme Lettre, je vous témoignai, dans vôtre logis en présence de Monsieur de la Thuillerie, que ces Messieurs faisoient un grand mépris de moi; qu'ils m'obligeroient de leur laver un peu la tête & de leur faire voir que le sujet que j'en avois étoit légitime. Je ne ferois pas même scrupule d'envoier à la Cour les remontrances que je leur fis à cette occasion. J'attendois que vous entreriez dans l'interêt de votre Collegue, qui étoit celui de la raison, & que vous vous offririez de leur faire savoir aussi de vôtre part ce qu'ils devoient faire; mais je fus bien surpris quand la consideration de me voir dans vôtre logis ne vous empêcha pas de me faire une réponse desobligeante, & de me dire que si je les attaquois, vous les défendriez. Cela m'obligea de repartir que votre protection n'empêcheroit pas qu'on ne me fit justice. Ensuite dequoi vous aiant demandé pourquoi vous aviez tant de peur qu'on reconnût que nous étions joints dans cette Ambassade, puis que je ne croiois pas que vous reçussiez aucun préjudice de m'avoir pour associé, vous me répondites avec une hauteur étrange, comptant hors de propos le nombre de vos Ambassades, qu'il est vrai que j'a-

vois

vois été une fois Ambassadeur en Piemont & plusieurs autres discours de mépris avec un geste si dédaigneux qu'il ne fallut pas peu de patience pour le pouvoir souffrir. N'avez-vous pas grand' raison d'avoir parlé de cette affaire, & de me blâmer parce qu'autrefois j'ai trouvé quelque chose à redire à tout cela? Encore que j'eusse ici grand sujet de me plaindre, ma patience a été si grande, que jamais ces deux Residens n'ont sû ma plainte. Je me suis contenté de les faire avertir doucement de l'ordre qu'ils devoient tenir, par des personnes plus raisonnables que vous: & malgré vos artifices nous avons toûjours vêcu parfaitement bien ensemble.

Vous avez ajoûté encore, que *je vous ai tâté le poulx pour la Residence d'Osnabrug*, & tiré conséquence de là, comme vous avez déja fait plus haut, que j'en veux à tous les serviteurs de la Reine. Ne voilà-t-il pas une belle façon d'argumenter? Premierement, n'avez-vous point honte d'user de ce terme que *je vous ai tâté le poulx*, comme si vous aviez quelque droit de disposer de cet emploi? Croiez-vous que j'aie si fort oublié l'ordre qu'on tient dans les affaires, que je ne sache pas qu'il ne dépend ni de vous ni de moi, & que la même puissance qui vous a fait Ambassadeur à Munster, a fait aussi Monsieur de Rorte Resident à Osnabrug, sans que nous puissions y apporter aucun changement? Néanmoins je ne desavoüerai jamais ce que j'ai dit, quoi que ç'ait été sans dessein & dans une Conference privée. Je vous dis un jour qu'il n'eût peut-être pas été hors de pro-

pos que Monsieur de Rorte fut demeuré Ambassadeur en Suede pendant le Traité que Monsieur de S. Romain eût été emploié à Osnabrug. Vous avez fait comme les Heretiques des passages des Peres ; vous avez retranché la moitié de ce discours, afin que le premier eût sujet de s'en offenser contre moi, & que l'autre ne m'en eût point d'obligation. Encore ajoûtez-vous, pour distraire la bonne opinion & l'estime que je fais de sa personne, que je l'ai voulu envoïer en Portugal. Je ne sai si vous n'avez pas vû que cette pensée étoit criminelle, à cause qu'il y avoit déja un homme en ce Païs-là, qui avoit été accusé d'un crime. Tout cela fait bien voir à quoi vôtre esprit s'occupe, de remettre sur le tapis de cette sorte de discours qui se font en l'air, ou en passant, & qui ne sauroient avoir aucune suite, à cause que semblables commissions ne peuvent venir que de la Cour. Je vous jure sur ma conscience, que je ne me souviens point de vous avoir fait ce discours ; mais je veux bien l'avoüer pour l'amour de vous, puis que vous l'avez avancé. Quand donc, après avoir dit du bien de Monsieur de S. Romain, & reconnu que son esprit étoit assez adroit pour agir avec des Peuples moins grossiers que la plûpart des Septentrionaux, j'aurois souhaité que lui, ou un autre de sa portée, eût été en Portugal pour porter quelque mouvement reglé aux affaires de ce Païs-là, je ne croiois pas avoir fait une absurdité comme vous dites. Je n'estimois pas qu'il y eût personne de la part du Roi, d'autant que Monsieur Lasnier ne peut être chargé, en

l'état

l'état qu'il est, au moins publiquement, des interêts de Sa Majesté. J'ai desiré qu'il y eût un habile homme, afin que cette Nation, qui est vaillante & belliqueuse, mais qui est par fois accusée de manquer de conseil, pût être assistée de ceux d'un Ministre du Roi intelligent, qui lui pourroit donner de bons mouvemens pour la faire agir à l'avantage de la cause commune. Je vous confesse que je ne puis encore comprendre quel interêt particulier vous vous persuadez que je puis avoir là-dedans, ni en quoi cela eût pû choquer les interêts de la France. Je vous prie de vous expliquer, s'il vous plaît, plus clairement, & je tâcherai de vous répondre & de vous faire voir que dans tout ce raisonnement il n'y a rien d'absurde que le jugement que vous en avez fait.

Vous reprenez ici vôtre stile tronqué & vos loüanges de railleries; cela vous arrive toûjours quand vous connoissez de ne vous pouvoir pas défendre serieusement. Il vous suffit de tenir les choses dans l'obscurité par une courtoisie simulée, par des équivoques & des termes à double sens: mais aussi tôt que la verité paroît au travers des nuages, dont vous voulez la couvrir, les yeux ne peuvent plus être de vôtre côté. Je vous demande pardon, si j'ai pris la hardiesse de parler des affaires d'Allemagne sans vous en demander la permission, puis que vous en êtes Souverain Maître. Aussi-tôt qu'on y touche, il semble qu'on entre sur vos terres; vous vous persuadez d'avoir tellement épuisé tout ce qui s'en peut savoir, que le reste du monde n'en

sauroit discourir sans dire des sottises. Il s'agit de la guerre de Dannemarck, où vous ne voulez pas avoüer que vous avez été trompé dans le jugement que vous en fites d'abord, croiant que ce n'étoit qu'une galanterie qui servoit de divertissement à l'Armée Suedoise, lors que je vous dis en présence de Monsieur de la Thuillerie au premier avis que nous en eumes, que ces nouveautez alloient changer la face des affaires & retarder la Negociation de Munster. Un branlement de tête, accompagné d'un souris que vous fites sous vôtre chapeau, m'obligea de répondre avec un peu d'émotion; « Quoi, „ Monsieur, vous ne croiez pas qu'un Mediateur de la qualité de celui-là étant devenu „ partie, & les Suedois aiant entrepris une „ nouvelle guerre qui leur fait quitter celle „ d'Allemagne, un si notable changement n'en „ doive causer dans le Traité de la Paix, & „ que l'Empereur ne veüille pas se prévaloir de „ cette diversion? „ Vous fites ce qui vous arrive presque tous les jours, vous demeurâtes court; mais vous ne vous rendites pas pour cela. Quelque temps après, il vous arriva des Lettres de Monsieur de S. Romain, qui vous firent voir qu'il étoit de même avis que moi; cela suspendit un peu vôtre volonté; l'affection que vous avez pour lui vous attiroit bien à son avis, mais l'aversion que vous aviez pour moi, vous empêchoit de le suivre à cause qu'il étoit conforme au mien. Je vous avois déja proposé d'entreprendre l'accommodement de ce different, quand j'entrepris la proposition après

la

la reception de vôtre Lettre, & que j'y ajoûtai de faire présenter de nôtre part en attendant l'ordre de la Cour, si le Roi de Dannemarck n'auroit point la mediation de Leurs Majestez suspecte avant que de la lui offrir. Vous rejettâtes encore cette ouverture de peur de donner sujet aux Suedois de soupçon, mais vous fûtes un peu surpris quelque temps après que les Lettres de Monsieur de S. Romain nous apprirent de nouveau que les Suedois n'y trouveroient rien à redire, & que Monsieur Salvius lui avoit répondu que nous avions droit de nous mêler de cet accommodement. Je vous proposai derechef d'envoier en Dannemark & d'y faire passer Monsieur de Meules, qui se trouvoit porté sur les lieux, afin de gagner temps dans une affaire fâcheuse où nous avions besoin de nous ménager. Je n'en pûs jamais obtenir vôtre consentement ou du moins vôtre resolution, quoi que je vous en aie parlé à plusieurs reprises. Quand je vous ai pressé d'en faire cependant écrire le Resident de Dannemarck à son Maître, vous m'avez répondu que cela ne serviroit de rien, & qu'il n'avoit point de crédit auprès de lui, comme s'il eut été besoin d'un Ministre de grande autorité pour faire savoir au Roi de Dannemarck, que la France avoit eu déplaisir de la peine où il se trouvoit, qu'elle n'avoit eu aucune part à cette entreprise, & qu'elle étoit disposée à emploier sa mediation pour accommoder l'affaire pourvû qu'il l'eût agréable, vous ne voulutes jamais rien conclure. C'est bien vôtre ordinaire d'être beaucoup irresolu & chancelant

dans les affaires ; mais en cette rencontre vous l'étiez au double, parce que dès le commencement vôtre avis avoit été contraire au mien. Enfin un jour vous me promites de voir le Resident de Dannemark pendant que j'irois d'un autre coté & vous me dites que vous l'aviez vû plusieurs fois. Dieu sait ce qui en est ; mais vous ne m'avez jamais fait la faveur de me communiquer ce que vous avez traité ensemble, ni même de le mettre aujourd'hui dans votre réponse, quoi que l'affaire le meritât assez. Je vous declarai ingenûment que je me doutois bien que vous ne feriez rien, parce que cela choquoit vos sentimens: j'en parlai moi-même à ce Resident ; je ne reconnûs pas dans la Conference que j'eus avec lui, qu'il lui restât aucun souvenir de celle que vous dites qu'il avoit euë avec vous, & ne s'obligea pas alors positivement d'en écrire à son Maître ; mais je reconnus bien trois semaines ou un mois après qu'il l'avoit fait; car ma maladie m'aiant arrêté à la Haye quelques jours après vous, elle me donna le loisir d'apprendre d'un discours qu'il me vint faire avant mon depart, que si l'offense qu'on avoit faite au Roi de Dannemarck ne lui permettoit pas d'accepter publiquement la mediation de la France pour un accommodement, son interêt particulier l'empêchoit aussi de la refuser ; mais qu'il souhaiteroit qu'elle lui fut offerte formellement, déclarant de la vouloir agréer. J'en écrivis à la Cour, & aussi-tôt après les ordres & commissions ont été envoïées par le voiage de Monsieur de la Thuillerie. On y a

jugé

jugé très-prudemment que le prompt accommodement de cette affaire étoit si necessaire, qu'on n'a pas cru devoir exiger une déclaration plus expresse du Roi de Dannemark sur la mediation de Leurs Majestez. Il vous souviendra, s'il vous plait, que vous n'approuviez pas au commencement cet emploi de Monsieur de la Thuillerie, parce que vous prétendiez que cette Negociation devoit être attachée à la nôtre, comme si c'eût été vous faire tort, & démembrer vôtre patrimoine que de tirer de vôtre connoissance quelqu'une des affaires du Nord, que vous estimez être votre appartement en propre, à cause que vous y avez une possession de dix ans. Vous voudriez bien aujourd'hui, que la chose n'eût pas passé de la sorte; vous êtes au desespoir quand par quelque bonheur on rencontre un peu mieux que vous. Si on fait avec naïveté un recit historique de ce qui s'est passé entre nous, vous dites qu'on se veut attribuer la gloire de ce qui a bien réüssi. Je vous proteste que je n'ai pas parlé de celle-ci avec cette intention; mais seulement afin que vous ne fassiez pas un si grand mépris de ceux qui n'ont pas demeuré dix ans sur la Mer Balthique; ils ne laissent pas pour cela d'avoir pû apprendre dans la Carte en quelle partie du Monde sont situez la Suede & le Dannemark; & dans l'Histoire les Inclinations, les Mœurs, les Interêts, la Puissance, & la forme du Gouvernement de ces Roiaumes, sans compter ce qu'ils ont vû de plus secret, & de meilleur en quelques autres endroits. Je suis bien plus charitable

ritable que vous ; je souhaiterois de tout mon cœur de m'être trompé, & que vôtre jugement se fût trouvé bon par l'évenement; il n'y auroit pas eu tant de Villes & de Provinces prises & ruïnées; on n'auroit pas déja donné trois batailles navales, & ce qui nous importe le plus, les forces de Suede ne seroient pas encore dans la haute Allemagne. Vous voulez faire croire en passant, qu'à cause que la Conference que nous eûmes un jour avec le Resident de Dannemark se passa en Latin, je fus bien aise de vous laisser parler. A la verité quand il ne faut debiter que des fleurettes, je serois très-inconsideré de vous ôter la parole; outre que vous y avez trop de plaisir & que vous vous en acquitez trop bien, vous êtes le premier & elle vous appartient; vous ne manqueriez pas de m'accuser à la Cour si en la moindre occasion j'étois sorti du respect qui vous est dû, puis que vous y avez fait plainte d'une visite que j'ai rendu sans vous à Monsieur...... quoi que vous en eussiez fait une douzaine sans moi, ausquelles je n'avois pas voulu prendre garde; quoi que vous ouvriez toutes les dépêches sans m'en avertir ni m'y appeller, & que vous vous soiez fait porter le paquet du Roi à la Campagne, sans que j'en aie rien dit. Mais vous soûtenez que je n'ouvris point la bouche pendant cette visite du Resident de Dannemark. Je me souviens bien de tout ce que je lui dis pour lui faire connoître que nous n'avions point de part à la guerre que les Suedois faisoient à son Maître, qui étoit le principal point que nous avions à lui persuader avant
que

que de pouvoir diſpoſer le Roi à un accommodement par la mediation de la France. Il me ſemble que je m'expliquai aſſez paſſablement; au moins ſans faire de ſolecisme; je ſuis bien marri ſi je ne le pûs faire en termes ſi élegans que vous.

Cette façon d'agir que vous pratiquez ordinairement d'eſquiver & paſſer d'une affaire à l'autre, vous fournit ſouvent de bons moiens de ſortir d'affaires, & de ne demeurer pas muet lors que vous vous ſentez preſſé. Vous ne pouvez à préſent deſavouër que les deux mois que nous avons perdu en l'affaire de Dannemark, tandis que nous étions en Hollande, n'euſſent pû être mieux ménagez, & que le départ de Monſieur de la Thuillerie pouvant être avancé de ce temps-là n'eût pû éviter beaucoup de maux, un plus grand engagement des Suedois en cette guerre, celui du Roi de Dannemark avec l'Empereur, & en toutes façons rendre la Negociation plus facile ſi vous n'y euſſiez point apporté de contradiction; & malgré tout cela vous voulez que la remarque que je vous en ai fait faire s'entende de la Negociation que nous avons eu à ménager avec Meſſieurs les Etats. Voilà comme vous avez corrompu toutes mes paroles & vous avez pris plaiſir à leur donner un mauvais ſens directement contraire à mon intention. Je ſerois ennemi du ſervice du Roi & de notre honneur propre ſi je doutois que les Traitez que nous avons fait en Hollande ne fuſſent très-avantageux pour la France; nous en voions aujourd'hui les effets; je louë autant que je puis la prudence de ceux qui vous y ont fait travailler, auſ-

quels

quels appartient la gloire d'avoir fait ce coup de Maître, & je me rendrois ridicule si je disois le contraire. Mais il est très-vrai, puis que nous sommes tombez sur ce discours, que vôtre lenteur a failli à nous faire recevoir le plus grand préjudice qui pouvoit arriver à l'Etat, si les Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'Espagne se fussent retirez de Munster pendant vôtre long sejour à la Haye. Tous les ordres de la Cour, où l'on connoissoit la conséquence de cette resolution que les ennemis eussent pû prendre, pour nous rejetter le blâme de la rupture du Traité général, nous pressoient de partir pour nous rendre ici. Nous étions d'accord il y avoit long-temps de tous les principaux points du Traité avec Messieurs les Etats; l'on vous ordonnoit de laisser le soin de la signature à Monsieur de la Thuillerie, qui l'eût pû faire seul aussi bien que nous trois; nous ne contestions plus que sur des formalitez, sur des visites; & lors que je sollicitai un jour Messieurs les Commissaires, qui étoient assemblez avec nous, de ne s'y arrêter pas, & que je vous conjurai d'en faire de même, vous me répondites qu'il falloit avoir du flegme dans les Negociations. N'étoit-ce pas une belle raison d'emploier votre flegme? Lors qu'il faudra contester un point d'importance contre les Espagnols, vous verrez (avec la grace de Dieu) que j'en ai autant que vous; mais en cette occasion, où nous avions à combatre celui de Messieurs les Etats qui nous avoient déja rebutez par leur longueur, & dont il falloit exciter la diligence,

avoüez

avoüez que cette leçon que vous me voulutes faire étoit un peu hors de saison, & que j'eusse pû vous mieux repartir que par le silence dans lequel je demeurai. Mais vos grands festins n'étoient pas encore faits; vous étiez encore à mediter l'ordre qui devoit y être tenu, ce qui vous fit si souvent lever de table; vôtre beau Buffet n'avoit pas été montré aux peuples d'Hollande ni porté chez les Dames de la Haye, qui ne pûrent pas être conviées, où vous l'envoiâtes dresser deux jours après; & ce qui vous tenoit plus au cœur c'est que tout le reste de vôtre harangue n'étoit pas encore achevé, ce qui vous obligea de contremander une audience de congé que nous avions resolu ensemble de demander, & de m'empêcher de m'en aller seul comme je voulus faire pour obéir aux commandemens de la Reine, qui avoit déja condamné nôtre long sejour en ce Païs par plusieurs dépêches. Vous savez bien qu'il n'y a pas une de ces circonstances qui ne soit vraie; & il vaudroit mieux pour vous que vous m'eussiez laissé en Dannemark que de m'avoir amené, comme vous avez fait à la Haye; car je vous estime bien mal-heureux si vous n'y avez pas un serviteur assez fidelle pour vous avertir des risées qu'on y fit l'espace de quinze jours, & les Dames, chez qui vous aviez envoié tendre vos grandes machines, furent les premieres à s'en rire. Cela fait voir que vôtre principal soin n'est que d'être environné de flatteurs qui vous repaissent de fausses loüanges, & que pour entrer en vôtre confiance & commencer à vous plaire, il faut pre-

premierement qu'ils cessent d'être veritables.

Mais avant que de quitter ce discours, il faut que je vous remercie bien-humblement de la confession que vous faites que je vous ai bien secondé. Voici le seul endroit où nous nous sommes rencontrez d'accord & dans la forme de parler ; car c'est toûjours ce que je dis au monde, que je tâche de bien seconder Monsieur d'Avaux. Il faut pourtant que je vous avertisse qu'il est plus séant en ma bouche que dans celle d'un autre ; permettez moi de vous dire que cette façon de parler est peu civile & trop altiere, & que pour vous en faire honte il ne faudroit que vous présenter des Lettres écrites autrefois à un Collegue. Vous le pouvez voir en ce que nous avons par écrit de la negociation de Vervins ; vous trouverez que ce grand Personnage, qui ne laissoit pas d'être habile homme pour n'avoir pas demeuré dix ans en Allemagne, n'en usoit pas de la sorte : Je vois dans ses écrits & dans ses actions une conduite bien differente de la vôtre. Mais n'avez-vous point peur qu'on découvre votre foiblesse, & qu'on fasse voir par quels artifices bas & indignes d'un homme de votre sorte, vous cherchez des avantages sur moi, quand vous me blâmez d'avoir demeuré après vous à la Haye. Vous savez bien que j'en devois partir le même jour que je tombai malade, & que vous m'aviez dit qu'il vous falloit dix ou douze jours pour préparer vos affaires ; cependant vous vous vantez d'être arrivé ici plûtot que moi, quoi que je fusse retenu par une maladie. Vous n'o-

n'oseriez pas ajoûter que je faisois le malade ; vôtre Medecin, qui prit la peine de me visiter quelquefois, soûtiendroit le contraire avec tous ceux qui ont vû le mauvais état où j'étois, dont il est certain que j'avois plus de regret pour ce qu'il retardoit mon départ, que pour le mal qu'il me faisoit souffrir. Vous ne laissez pas de blâmer ma paresse & de louër vôtre diligence. Si vous aviez quelques avantages plus solides sur moi, vous ne manqueriez pas de les bien faire paroître, puis que vous faites un si grand trophée de quinze jours de temps que j'ai été malade & que vous vous êtes bien porté.

VII.

Nous entrons maintenant dans l'origine de mes maux & le sujet de ma disgrace auprès de vous, parce que j'eûs le bonheur de prévoir en Hollande les inconveniens qui arriverent de ce que vous vouliez entreprendre pour les Catholiques du Païs, & que je vous en avertis par un discours de demie heure que je fis en présence de Monsieur de la Thuillerie. Vous n'avez pas pû me voir de bon œuil depuis ce temps-là ; tous les mauvais succès qui ont suivi cette action & tout le blâme qu'on y a donné à la Cour & ailleurs, sont autant de sujets qui reveillent vôtre animosité contre moi. Cependant vous savez que je n'en suis pas cause, & que s'il vous eût plû de considerer davantage l'avis & les raisons de vôtre Collegue, & n'exercer pas un empire si souverain, comme vous avez fait, en pre-

prenant une resolution directement contraire, & l'executant sans m'en rien communiquer, après avoir tenu le dessein caché plus de trois semaines, vous ne feriez pas tombé dans ce précipice. Vous n'osez pas soûtenir hautement que j'ai eu part à l'affaire, ni que vous aiez concerté l'ordre & les moiens avec moi, ni que vous m'aiez communiqué vôtre discours ou du moins les principaux points avant que de les exposer en public. Vous reconnoissez par vôtre silence que tout cela n'a point été fait: mais selon vôtre coûtume, vous le voulez donner à entendre par des inductions sophistiques, qui toutefois ne prouvent rien de tout ce que vous prétendez. Vous dites qu'il n'est pas besoin de recourir aux Lettres que j'ai écrites à la Cour ni aux témoignages de Monsieur de la Thuillerie, & que je le confesse moi-même par celles que je vous ai écrites. Contentez-vous, Monsieur, s'il vous plaît, de pallier les choses que vous faites, & ne déguisez pas contre mon intention & au préjudice de la verité celles que je dis. Quand j'ai eu regret de ma déference envers vous, ç'a été de ne vous avoir pas interrompu lors que vous ouvrites la bouche pour faire une proposition si importante qui n'avoit pas été concertée entre nous. Je vous fis dire ce même mot par Monsieur de la Thuillerie, que j'avois été sur le point de le faire, & que je ne m'en empêchai, quoi que vous m'y obligeassiez assez, que pour ne pas faire un scandale entre vous & moi. J'avois resolu au sortir de là, de desavoüer vôtre action par un Ecrit public, afin au moins

moins que vous portassiez seul le blâme d'une resolution que vous aviez prise tout seul. Outre cela j'avois dessein de me plaindre à la Cour de l'affront que vous m'aviez fait en cette rencontre ; je vous en témoignai mon ressentiment au sortir de l'audience ; vous m'en vintes faire des civilitez en mon Logis le jour même ou le lendemain, lors que Monsieur de la Thuillerie, par sa prudence ordinaire, nous eût accommodez. Cela me fit tomber des mains les armes que j'avois preparées, & je voulus bien ensuite partager avec vous (afin de conserver la bonne intelligence entre nous) le blâme public que vous aviez merité seul, croiant que cette bonté vous gagneroit le cœur. A la verité le temps m'aiant depuis fait connoître que toutes mes déferences n'avoient rien diminué de l'aigreur interieure que vous aviez contre moi, & que pour m'être abstenu des démonstrations publiques, que j'avois voulu faire sur le champ, je n'avois rien gagné, en laissant écouler le temps qui s'est passé depuis l'action ; que vous formiez ce moien de m'y engager, en la comptant aujourd'hui tout d'une autre façon qu'elle n'est arrivée ; j'ai eu très-grand sujet de me repentir de ma déference. Et c'est de la sorte que je l'ai entendu par ma Lettre ; cependant après avoir donné à mes paroles un sens tout-contraire à celui qu'elles doivent avoir, vous vous engagez à en tirer des conséquences que vous croiez démonstratives, quoi qu'elles ne servent qu'à découvrir que votre genie est plus fin que vigoureux.

Vous ajoûtez après cela que je desavouë la Lettre que nous avons écrite en commun, vous, Monsieur de la Thuillerie & moi, afin de déclarer que si j'ai été capable de dénier la verité en un endroit, je l'ai pû faire aussi en l'autre. J'avoüe à ce coup que vous auriez assez bien conclu, au moins probablement, si cette seconde supposition que vous faites étoit veritable; mais il faut voir auparavant ce qui en est, & conclure par le même argument dont vous vous servez, que si vous osez supposer ici une chose directement contraire à la verité, vous l'avez bien pû faire aussi en d'autres endroits. Cela m'engage dans une grande longueur; mais comme par vôtre discours vous vous contentez de donner hardiment une negative qui m'oblige de prouver que le contraire est veritable, ou bien comme vous y cachez un petit trait qui obscurcit la suite d'une affaire, & qui me contraint de la débrouiller & éclairçir en faisant paroître la verité toute nuë, il faut de necessité que ma replique soit plus longue que je n'eusse desiré. Voici donc comme la chose s'est passée; vous me fites remarquer un jour que Messieurs les Etats vous avoient extrémement offensé par un Ecrit qu'ils avoient fait imprimer contre votre harangue & où ils avoient mis ces mots, *La présomptueuse recommandation des Ambassadeurs de France*, & plusieurs autres aussi desobligeans. Je vous répondis que je l'avois lû; que j'en étois aussi piqué que vous, & qu'il n'y avoit rien eu dans vôtre discours qui les dût obliger d'y ré-

pon-

pondre de la ſorte. Alors vous ne paſſâtes pas outre, & vous vous contentâtes de découvrir mon ſentiment. Il faut ajoûter que nous vivions parfaitement bien enſemble, & que vous m'aviez fait aſſûrer par le Sieur de Saint Nicolas, que nôtre reconciliation étoit ſincere de vôtre côté, comme je puis en effet jurer devant Dieu qu'elle l'étoit du mien. Peu de jours après, Monſieur de la Thuillerie arriva en cette Ville; vous lui fites d'abord la même propoſition que vous m'aviez faite, & le chargeâtes de m'en parler pour ſavoir s'il ne ſeroit pas à propos de faire nos plaintes en commun à la Reine de l'injure que nous avions reçuë de Meſſieurs les Etats, à laquelle vous vouliez intereſſer Sa Majeſté. Monſieur de la Thuillerie pourra ſe ſouvenir comme je lui dis que cette matiere n'étoit plus bonne à remuer & principalement pour vous; que peut-être vous recevriez en meilleure part le conſeil qu'il pourroit donner de n'en parler plus, que s'il venoit de moi à cauſe des conteſtations que nous avions déja euës ſur ce ſujet, qui nous avoit attiré cette offenſe; que toutefois Meſſieurs les Etats avoient été un peu inconſiderez de nous traiter ſi rudement par cet Acte imprimé & publié par tout leur Etat, vû que vous ne les aviez point obligez par vôtre diſcours à repliquer injurieuſement; qu'encore que je n'euſſe point eu de part en la premiere affaire, comme je le ſavois très-bien, je ne laiſſerois pas de me joindre en celle-ci pour faire nos plaintes à la Reine conjointement, pourvû

qu'on se contentât de la restraindre contre le mauvais procedé de Messieurs les Etats, ausquels je croiois qu'il n'appartenoit pas de traiter d'une maniere injurieuse des Ambassadeurs du Roi, qui ne les avoient provoquez par aucune injure précedente. La Lettre donc fut resoluë sous cette condition expresse, & Monsieur de la Thuillerie se chargea de la dresser. Vous avoüez vous-même que quand il y voulut mêler à vôtre instigation l'affaire des Catholiques, je n'en voulus pas demeurer d'accord & le fis raier, parce que nous avions auparavant convenu de n'en parler point. Ce n'est pas que j'eusse moins d'affection que vous pour les Catholiques de ce Païs-là, & que je ne donnasse de mon sang pour rendre leur condition meilleure & plus favorable: mais c'est que je persistois en mon premier avis, qui a été confirmé par l'évenement, que toutes les démonstrations publiques qu'on voudroit faire en leur faveur, leur causeroient plus de mal que de bien: que ce n'étoit pas prudence que de remuer le fait de la Religion dans ces Provinces, qui n'y est point en si mauvais état que par tout où les Heretiques sont les Maîtres, & que la saison en est bien mal propre pendant que l'Angleterre étoit agitée de ces troubles pour le même sujet, parce que le voisinage pouvoit aisément faire passer le mal d'un lieu en un autre, & causer de semblables divisions parmi nos Alliez, lesquels nous avons plus d'interêt de conserver unis que de jetter nous-mêmes parmi eux la pomme de discorde. Il n'étoit pas nécessaire de prouver

ver que j'ai corrigé cette Lettre ; j'en demeure d'accord & ne l'ai jamais desavoüé ; mais vous ne prenez pas garde que cela fait contre vous, & montre que je ne voulois donc pas qu'on parlât de l'affaire des Catholiques, en laquelle vous reconnoissez vous-même que je n'étois pas de vôtre avis. Si j'ai dit depuis ce temps-là, ou écrit, que je signai cette Lettre par civilité, j'ai dit la verité ; mais ce n'est pas la desavoüer ; vous me permettrez bien de dire que vous ne parlez pas proprement, & que cela ne merite pas le nom de Contre-lettre. S'il faut baptiser de la sorte celles qu'on écrit clandestinement, on devroit le donner à celle que vous écrivites en même temps à la Reine sans nous en rien dire, ni à Monsieur de la Thuillerie ni à moi ; alors je souscris de bon cœur à vôtre jugement, & je reconnois franchement que ce procedé n'est pas bien propre à un homme d'honneur. La question est de savoir qui en est coupable de nous deux. Je suis bien assûré que comme j'avois oublié nos contestations passées, je n'ai écrit en ce temps-là aucune Lettre à Messieurs les Ministres sur ce sujet, & s'il s'en trouve une seule je me soumets à perdre l'honneur. Je me reposois encore sur la foi de nôtre accommodement ; & me promettois que quand l'envie vous prendroit de le rompre, vous me feriez la faveur de m'en avertir, afin de commencer une guerre legitime. Je ne me fusse jamais persuadé que vous eussiez voulu faire la rupture en cachete, au préjudice de la parole solemnelle que

nous nous étions donnée l'un à l'autre, non seulement de vivre ensemble en union & franchise, mais de n'écrire aucune Lettre à la Reine ni à Messieurs les Ministres, que d'un commun consentement. Vous y avez contrevenu plusieurs fois; desorte que j'ai été obligé d'en faire de même. Vous pouviez sauver vôtre honneur & garder vôtre parole en me donnant un petit avis de vôtre dessein, qui ne vous eut pas ôté la liberté de l'executer comme vous auriez voulu; mais vous croiez que les coups, que vous portez couvertement ou par derriere, sont les plus dangereux & plus mal-aisez à parer; cela est vrai quand ils jettent d'abord un ennemi par terre; mais quand il demeure sur pied, qu'il a le loisir de se tourner & de se défendre, il embarasse bien celui qui faute de cœur se veut servir de surprise. Qui eut pû croire, que Monsieur d'Avaux, dont toutes les actions sont si bien concertées en apparence & reglées par l'honneur, eut voulu nous engager à écrire une Lettre commune à la Reine, pour avoir lieu d'en écrire une autre secretement contre nous par le même Ordinaire, afin que celle que nous écrivions servit en quelque sorte de preuve à ce qui seroit dans la sienne particuliere? S'il y avoit une peine établie contre ceux qui écrivent des Contre-lettres, puis que vous les appellez ainsi, comment pourroit-on vous en garantir? A la verité j'appris quelque temps après que vous m'aviez fait cette supercherie, & que vous aviez écrit à la Reine & à Messieurs les Ministres contre moi, dont toutefois

je

je ne savois pas encore le detail. Je fis d'abord connoître l'apprehension où j'étois que vous ne nous eussiez engagez à écrire une Lettre en commun pour en tirer quelque malheureuse conséquence contre moi. L'Ordinaire suivant m'éclaircit de mon doute, & me fit savoir que j'avois eu raison d'y entrer. Vous voudriez étendre vôtre autorité jusques à la tyrannie, si quand vous attaquez par ces voies illicites il n'étoit pas permis de se défendre honorablement; mais ce qui paroît plus étrange est que vous criez le plus haut; vous dites que c'est moi qui écris des Contre-lettres, & faites comme ces femmes dans leurs querelles, qui ne cherchent qu'à dire les premieres à leurs compagnes, tout ce dequoi elles savent en leurs ames qu'on peut les convaincre. Pour sortir de cet article tant débatu, seroit-il possible que vous osassiez soûtenir qu'à la premiere proposition que vous fites de remuer l'affaire des Catholiques, je ne fus pas d'avis contraire? Monsieur de la Thuillerie étoit présent, & il est trop homme de bien pour ne rendre pas témoignage que je combattis vôtre avis par un discours d'une demie heure. Il est vrai qu'en le finissant vous me demandâtes, sans alleguer aucune raison pour défendre vôtre opinion, s'il falloit donc entierement abandonner les Catholiques. Je vous répondis que non, & qu'à nôtre départ, lors que les affaires du Roi seroient achevées, il faloit chercher ensemble les moiens de leur faire quelque bon office, persistant toûjours à s'abstenir de tout ce qui pourroit faire tant soit

peu d'éclat, à quoi Monsieur de la Thuillerie ajoûta ces mêmes mots, *qu'à cela il n'y avoit point de difficulté.* Voilà tout le concert qui a été fait entre nous pour une affaire de cette importance, où vous voulez embarrasser Monsieur de la Thuillerie & moi; c'est tout le fondement que vous avez pris pour soûtenir que vous n'avez rien fait que par mon avis. En bonne foi, Monsieur, direz-vous que cela vous ait donné le droit de prendre seul la resolution de faire une harangue publique, mon opinion étant directement contraire? Pouviez-vous de vôtre seul mouvement faire élection du temps, du lieu & de la forme des affaires, aussi bien que des hommes à qui il en falloit parler? L'ordre & la raison y resistoient. Ozeriez-vous avancer que pendant trois semaines ou un mois que vous avez medité vôtre harangue, vous m'en aiez dit un seul mot? Vous avez confessé à Monsieur de la Thuillerie que vous ne l'avez pas voulu faire, parce qu'étant d'avis contraire je vous en eusse dissuadé. M'avez-vous jamais communiqué ces points dont vôtre discours devoit être composé? Vous avez dit au même qu'il n'étoit pas au pouvoir de la Reine de vous obliger à cela, quoi que ce soit la coutume, & qu'elle s'observe par tout où l'on doit parler de la part de plusieurs; autrement il dépendroit purement de celui qui porte la parole d'embarrasser les autres contre leurs avis. M'avertites-vous le jour de l'audience que vous aviez envoié faire ouvrir toutes les portes, afin que tout le monde vint oüir un discours qui étoit capable

ble de le porter à sedition? Vous savez qu'alors je fus étonné de ce grand concours, & que vous me fites seulement connoître à cette heure-là que cette forme nouvelle venoit de vous, en me disant, *Il est bon que tout le monde entende ce que nous avons à dire.* Quand après la premiere partie de vôtre discours, qui en devoit être l'unique sujet pour prendre simplement congé, vous entrâtes dans la matiere des Catholiques, pouvez-vous desavoüer l'inquiétude que j'en pris, vous voiant embarrassé dans une affaire si chatouilleuse sans mon consentement? Vôtre conscience ne vous peut-elle point redonner encore la honte que vous eutes, quand vôtre discours fût achevé, de m'avoir fait cette injure? Elle vous ôta l'assûrance de vous tourner de mon côté pour m'en demander mon avis, afin de savoir si vous deviez presser le Président sur les Catholiques, d'autant qu'après avoir répondu à vôtre compliment il n'avoit rien dit sur le reste. En prenant seulement l'opinion de Monsieur de la Thuillerie, vous me fites un second affront en présence de tout le monde, & une seconde faute qui nous attira une réponse desobligeante, que le Président avoit voulu supprimer par discretion, si vous ne l'eussiez excité mal à propos. Après tout cela dites encore que j'ai été de vôtre avis; mais soiez assûré en même temps que vous serez contredit par plus de cinq cens personnes qui virent fort bien à ma contenance que cela n'étoit pas, & la plûpart me l'ont confessé depuis. Vous saviez bien que vous faisiez un

grand manquement ; mais vous le vouliez pousser jusques au bout. Et pour ne vous rien celer, m'étant plaint, avant mon départ de la Haye, à un des plus habiles du Païs, de ce qu'on nous avoit si mal traitez par l'Imprimé qui couroit les ruës : après m'avoir dit, qu'il n'avoient pû faire autrement pour se justifier envers le peuple d'avoir écouté vôtre proposition, il ajoûta ces mots, *Monsieur d'Avaux est trop habile pour n'avoir pas connu qu'il ne feroit service ni au Roi ni aux Catholiques par son discours; mais son intention a été de faire parler de lui à quelque prix que ce fut dans la Cour de Rome.* Je m'en rapporte à ce qui en est; il est très-difficile d'en rien juger.

Je sai bien que vous avez eu droit de dire vôtre avis de nôtre Léttre circulaire; mais mon regret est de n'avoir pas mieux soûtenu le mien. Plût à Dieu qu'il fût vrai, comme vous dites, que les Imperiaux ne s'attachent point aux paroles, & que vous ne leur eussiez point vous-mêmes fourni par vôtre opinion un prétexte d'en arrêter l'effet ! Si vous eussiez voulu écrire un peu plus doucement, comme c'étoit mon opinion, en disant presque les mêmes choses, l'Empereur n'auroit pas eu sujet de dire qu'on attaque son honneur, & d'empêcher par son ressentiment que la Diette de Francfort, & la plûpart des Princes de l'Empire, n'aient osé par une réponse favorable se déclarer ouvertement pour nous, comme ils eussent fait sans vos petits Quolibets, que vous avez voulu obstinément inserer sans aucune nécessité. La chose

que

que nous proposions étoit si possible qu'il n'eut pas été au pouvoir de l'Empereur, ni de ses partisans les plus passionnez d'empêcher que tout l'Empire ne vous eut rendu des actions de grace. Mais comme cet Evêque, qui aima mieux perdre son Evêché que de supprimer son Roman, vous avez mieux aimé faire courre fortune aux interêts du Roi, que de perdre quelques mots de Latin, parce qu'ils vous avoient trop coûté à trouver. Vous me demandez quel meilleur effet eut pû avoir vôtre Lettre que de plaire à nos amis; je vous réponds qu'il eut été plus utile qu'elle eut servi aux uns, & que demeurant dans la moderation elle nous eut donné moien de frapper un bon coup sur les autres, que d'être inutile aux premiers & de fournir aux seconds la matiere des deliberations injurieuses qu'ils ont prises contre nous. Nôtre principal but n'étoit pas de frapper les uns & d'offenser les autres; il devoit avancer les ordres de nôtre Maître; puis que nous étions asseurez que nous contenterions nos amis, quoi que nous puissions dire. Il ne faloit pas ôter aux neutres les moiens de passer ouvertement de nôtre côté, ni leur donner sujet de dire (ce que vous avez vû dans les avis qui nous sont venus de divers endroits) que pour tirer un profit solide de nôtre Lettre, il faloit avoir écrit plus doucement. *Messieurs les Suedois*, dites vous, *ont loüé ce que nous avons fait:* mais ils se sont bien gardez d'en faire autant. Ils ont écrit plus sagement de leur côté, & si leur véritable opinion étoit que nous avions bien fait, ils

ils n'auroient pas manqué d'en faire de même. Je me suis servi de leur Lettre quoi qu'inutilement, n'aiant que signé la vôtre pour vous faire consentir que nous eussions beaucoup plus embarrassé les Imperiaux, si nous en eussions usé de même. Croiez-vous que parce qu'eux & Madame la Landgrave n'ont pas censuré publiquement nôtre Lettre, & qu'ils n'ont pas laissé de nous aider à la débiter & la faire valoir, croiez-vous, dis-je, que c'étoit un bon argument pour prouver qu'ils n'y ont rien trouvé à dire? Comme leurs affections les obligent de recevoir avec applaudissement un ouvrage, qui venoit de leurs amis: leur discretion ne leur a pas permis de dire librement tout ce qu'ils en eussent voulu retrancher ou y ajoûter pour la rendre plus efficace envers ceux que nous avons découragez de se rendre ici.

Nous avons, il est vrai, la réponse de plusieurs Princes & de quatre grandes Villes; mais je vous prie de raier de vos papiers que vous leur avez donné les bons mouvemens qu'ils ont, & que vous avez, comme vous dites, concilié leur affection à Sa Majesté. Ne direz-vous point encore que ceux qui ont fait la même proposition à la premiere Diete de Ratisbonne, & que tous les Députez qui l'avoient faite auparavant en plusieurs autres Assemblées, n'avoient été inspirez que par la Lettre que nous devions un jour leur écrire. Vous devriez rougir de vous attribuer ces avantages qui ne sont dûs qu'à la puissance & à la prosperité des armes du Roi. Je vous ferai voir quand il vous

plairra

plairra que toutes les fois que les affaires ont été balancées en Allemagne, les Etats de l'Empire n'ont jamais manqué de parler, aussi hautement que nous avons fait, de leurs privileges, & du droit qui leur appartient de partager avec l'Empereur l'autorité souveraine. Je vous ai fait remarquer depuis deux jours, qu'il y a un Article formel dans la Paix de Prague, qui oblige l'Empereur de ne faire aucun Traité public, que dans une Diete des Etats de l'Empire. Et ce n'a pas été sans étonnement qu'un homme bien instruit des affaires d'Allemagne, n'eût pas encore pris garde à une des meilleures raisons, que nous puissions avoir pour autoriser la forme que nous voulons donner à l'Assemblée de Munster, qu'elle est prescrite dans le même Traité, dont l'Empereur se veut departir. Vous avez bien remarqué ces paroles du Duc de Mecklebourg: *Vix lætius quicquam universæ Germaniæ dici aut scribi posse*; Mais ne tronquez pas le passage, & ne l'expliquez pas contre l'intention de l'Auteur. Il ne dit pas cela de l'endroit où nous parlons de la Monarchie universelle, dont tout le monde a tant fait de bruit, ni des autres de cette nature que j'étois d'avis de retrancher, c'est de la déclaration que nous faisons, que les deux Couronnes veulent montrer dans le Traité de Paix qu'elles n'ont point tant à cœur leur interêt particulier que le bien de l'Allemagne, & la restitution de toutes choses en leur premier état. C'est là veritablement un discours solide, capable de chatouiller tous les Esprits, & de nous les attirer. Or ces Articles-là, & quel-

quelques autres de cette importance, sont les points que nous avions concerté ensemble dès la Haye & que je voulois toucher, & non pas les conditions que vous y avez mises de vôtre mouvement, & qui vous font nommer seul quand vous faites mention de la Lettre, comme si vous n'aviez point de compagnon. Si vous ne vous rendiez Auteur que des autres endroits que vous avez voulu obstinément sauver des coups de la plume que j'y avois donné, j'y consentirois fort volontiers; étant bien assûré que ce ne sont pas ceux ausquels les Princes & Villes, qui nous ont répondu, ont donné leur approbation; au contraire c'est ce qui leur fait peine, & qui les a reduits à n'oser pas executer le desir qu'ils avoient de venir; parce que nous les avons mis dans la necessité d'offenser aujourd'hui l'Empereur en venant. J'en dis ma coulpe; je devois être plus ferme; le Roi eût été mieux servi; j'ai mieux aimé vous complaire pour ne pas tomber en de nouvelles contestations, qu'on ne peut faire avec vous sans aigreur, quoi qu'il ne s'agisse que d'une diversité d'opinions dans les affaires de nôtre emploi. Je dis à Monsieur de Saint Romain, quand il m'apporta la Lettre, qu'il y avoit certaines choses, dont il faloit que la Reine ouït parler, si vous ne les ôtiez. Pour les autres, je me contentai de vous en faire prévoir les inconveniens, sans passer plus avant. Vous consentîtes au retranchement des premieres, de peur que la Lettre ne fut examinée dans le Conseil, & fites quelque changement aux autres endroits; ce qui me

fit

fit souscrire à vôtre avis; voilà comme la chose s'est passée. Mais je n'ai pû savoir jusques-ici, pourquoi vous raiâtes *Sacra Majestas Christianissima*, au lieu où nous parlons du Roi. Il me semble que cela n'eût pas été peu avantageux pour le Roi, encore que ce soient des termes dont Ciceron ne s'est jamais servi dans ses Epîtres familieres. Monsieur de Saint Romain ne m'en pût dire d'autre raison de votre part, sinon que ce n'étoit pas de bon Latin, & que c'étoit une façon de parler Allemande. Il ne s'en faut pas étonner puis que l'Empire est aujourd'hui chez eux. Cependant, pour rendre une periode plus quarrée, vous avez voulu perdre cette occasion d'apprendre aux Etrangers que cet honneur appartient aussi legitimement à notre Maître, qu'à l'Empereur. La plûpart de ceux qui nous ont fait réponse, n'ont pas donné au Roi de *Majesté*, & ont crû qu'on ne pourroit s'en plaindre, puis qu'ils ont parlé comme ses Ambassadeurs. Vous auriez été bien marri de corriger dans votre Lettre, par mon avis, des fautes que vous aviez déja faites dans le Traité préliminaire, où l'on voit à l'entrée, *Sacræ Cæsareæ Majestatis Consiliarius.* Vous n'avez pas jugé à propos de faire donner le même titre à vôtre Maître; cependant, afin que vous ne demeuriez pas dans l'erreur où vous êtes, de n'avoir point fait en cela manquement, je veux vous avertir qu'au Traité de Quierasque, j'eus ordre exprès de faire reparer (comme je le fis) une semblable déference que le Pere Joseph avoit souffert dans le Traité de Ratis-

tisbonne, & qu'on trouva injurieuse dans le Conseil du Roi. Ne direz-vous point encore en ce lieu, que l'Allemagne se souleveroit, si nous voulions lui faire connoître que le Roi doit être traité de *Majesté*, & marcher pour le moins du pair avec l'Empereur.? Dites après cela, parlant encore en singulier de nôtre Lettre commune, que c'est un des grands services que vous aiez rendu à la France depuis long-temps. Je m'étonne que vous ne vous vantiez aussi de la servir quand vous mangez ou quand vous vous faites paier, à cause que vous lui conservez un grand Ministre. Au reste je n'ai point vû la Lettre de la Reine, ni celle de Monsieur le Cardinal, ni de Messieurs les Ministres, où ils approuvent en particulier tout ce qui est dans vôtre Lettre. Mais je sai bien qu'ils ont aprouvé en général l'invitation que nous avons faite aux Princes & Etats de l'Empire, d'intervenir au Traité de Paix; ils nous avoient ordonné de la faire, & vous l'avez rendue sans fruit par vôtre opiniâtreté: ce qui n'a pas empêché que je ne l'aie défenduë par tout, comme si vous l'aviez faite par mon avis.

Cet Article où vous ne discourez que de Monsieur de Wirtemberg, est un de ceux où vous vous êtes le plus étendu. Encore que vous soiez mélancholique de vôtre naturel, vous aimez souvent à vous réjouïr par quelques petits traits facetieux. N'étoit-ce pas une chose bien digne d'une longue contestation? Elle ne laisse pas de m'obliger à vous répondre, parce que vous me voulez faire passer pour impertinent en un

en-

endroit, & en d'autres pour un homme qui abuse de la verité. Il faut donc premierement que je soûtienne ce que j'ai dit, qui est aussi très-veritable, & qu'après je défende ce que j'ai fait, qui n'est pas du tout si ridicule que vous le représentez. Pendant que Monsieur de Wirtemberg a été ici, vous n'avez pas voulu prendre resolution sur son voiage; vous savez bien qu'il fut premierement remis jusques à ce que nous en eussions conferé avec Messieurs les Ambassadeurs de Suede, à l'entrevûë qui se devoit faire alors avec eux; après nous le renvoiâmes à Monsieur de la Thuillerie, d'un commun consentement, & vous aviez déja oublié que ce fut moi qui le proposai pour mettre fin à vos incertitudes; mais la chose est si peu considerable, que j'aime mieux vous laisser le plaisir de croire ce qui n'est pas, que de disputer pour une verité qui n'est pas importante. Vous me faites trop d'honneur de me rendre Auteur de l'envoi de ce Prince: c'étoit vos Superieurs & les miens qui nous l'avoient adressé; mais quand les choses vous choquent, vous n'avez gueres moins de peine de leur déferer, qu'à vos compagnons. Il paroîssoit bien qu'il avoit peut-être arraché cet emploi par importunité; mais on lui avoit dit qu'il trouveroit ici des Lettres du Roi & de la Reine, qui étoient déja entre nos mains, pour le recommander au lieu où il seroit besoin. Je ne m'étonne pas qu'en cette rencontre vous ne sussiez quel parti prendre, cela vous arrive presque tous les jours. Il me souvient même que vous ne consentîtes à

celui que j'avois proposé, de renvoier le tout à Monsieur de la Thuillerie, qu'après tant de delais, que Monsieur de Wirtemberg n'a pû arriver à Hambourg que l'autre n'en ait été parti ; ce que vous avez fait, afin que l'occasion de profiter de mon avis, s'il eût été bon, se trouvât passée. C'est ainsi que vous renvoiez les affaires pour améner dans votre sens ceux avec qui vous traitez, & c'est de cela même dont je me suis plaint. Car pour les differentes propositions que nous avons faites sur l'emploi de ce jeune Prince, je n'étois pas si attaché à la mienne que je ne fusse aisément venu à la vôtre, pour peu que j'eusse eu d'éclaircissement d'en tirer quelque profit ; que nous en eussions concerté ensemble ingenûment, & que vous m'en eussiez voulu dire franchement vôtre pensée, accompagnée de quelque raison. Il faut avoüer que nous étions assez embarassez comment nous pourrions tirer de son voiage, quelque profit pour le Roi. Il est vrai que je croiois qu'il y avoit plus d'apparence de se prévaloir de sa qualité, que de son experience ; & la mauvaise opinion que vous aviez de lui, fondée sur les Memoires qu'il nous avoit donnez, me confirmoit dans la mienne. Nous avions apprehendé avec raison, que Monsieur de la Thuillerie étant obligé de commencer sa negociation par le Dannemark, la Suede n'en fût jalouse ; non pas tant par défiance que par interêt d'honneur. Vous dites que c'est un inconvenient que j'ai imaginé tout seul. Vous ne deviez donc pas souffrir qu'il fût mis dans

l'Ins-

l'Instruction de Monsieur de la Thuillerie, & ç'a été une grande foiblesse à vous de ne l'oser pas combattre par quelques raisons contraires. J'avoüe encore que c'est un des endroits de son emploi, où j'ai toûjours crû qu'il se trouveroit le plus en peine. Nous lui avons conseillé, pour y remedier, de passer à Osnabrug, & il a perdu la moitié de l'année pour faire ce compliment. Cependant Messieurs les Ambassadeurs de Suede n'ont point été de vôtre avis, & n'ont pas crû que cette civilité dût autant servir pour l'honneur de la Suede, que si Monsieur de la Thuillerie eût passé par Stockholm, avant que de passer en Dannemark. Vous vous pourrez souvenir que Monsieur le Baron Oxenstiern ne laissa pas de lui proposer, après avoir reçû son compliment, qu'il ne se détourneroit pas beaucoup d'aller auparavant en Suede, & j'ai honte de ce que vous l'osez desavoüer, puis que j'ai en main dequoi vous convaincre par les Lettres de Monsieur de la Thuillerie, & par celles que nous écrivîmes à la Cour sur le même sujet. L'Instruction de Monsieur de la Thuillerie portoit, qu'il tâcheroit d'avoir des Lettres desdits Ambassadeurs, pour faire savoir en Suede qu'ils avoient consenti qu'il commençât sa negociation par le Dannemark, après les avoir vûs, à cause que c'étoit son chemin, que l'affaire pressoit, que c'étoit là le lieu où étoit le mal qui avoit besoin de remede, & que le Roi de Dannemark n'eût pas manqué d'augmenter ses soupçons contre nous, si au préjudice de tant de raisons pressantes il passoit par ses

Etats sans le voir. Non seulement ils refuserent la Lettre; mais ils lui proposerent d'aller en Suede. Il faut bien que Monsieur de la Thuillerie ait reconnu qu'on n'y ait pas approuvé l'expedient d'y envoier un simple Gentilhomme, comme il avoit été resolu, puis qu'il ne l'a pas fait d'Osnabrug, & que vous croiez toute sa negociation retardée, parce qu'il n'y a point pû apprendre l'intention des Regens, ce qui lui a ôté les moiens de proposer aucun expedient d'accommodement, quand on lui a demandé en Dannemark de mettre par écrit sa proposition. J'avois été d'avis de remedier à tout cela, & pour ce faire, qu'après avoir vû Messieurs les Ambassadeurs de Suede à Osnabrug, Monsieur de la Thuillerie envoiât un Gentilhomme en Suede, pour faire trouver bon qu'il n'y allât pas en personne, & pour presser les Regens d'envoier leurs intentions à Monsieur le Maréchal Geran, ou à quelqu'autre sur les lieux, afin que l'affaire ne fût pas tirée en longueur, & qu'on ne perdît pas tout le reste de cette Campagne en allées & en venuës. J'avois donc cru que Monsieur de Wirtemberg seroit plus propre à faire ce voiage qu'un simple Gentilhomme, qu'on se fut contenté de lui donner pour lui servir de conseil, & agir auprès de lui. Je ne comprens pas l'extravagance qu'il y a dans ce raisonnement: Si les Suedois avoient à se contenter d'un simple compliment, comme vous avez jugé qu'ils devoient faire, voiant l'Ambassadeur du Roi faire l'ouverture de son entreprise dans la Cour de leurs Ennemis, ils s'y

s'y feroient plûtôt disposez voiant un Prince porteur du compliment, que si c'eût été un autre de moindre qualité. Vous croiez néanmoins d'avoir beaucoup mieux rencontré, & vous n'avez pas la moindre confusion de ce que Messieurs Oxenstiern & Salvius n'ont pas été de vôtre avis pour l'interêt & l'honneur de la Suede. Si vous osiez, vous leur feriez à tous leur procès, à cause qu'ils ont eu l'audace de contredire vos sentimens, & de ce qu'ils ne se sont pas contentez de ce que vous avez estimé suffisant pour leur satisfaction. Qui vous a donné pouvoir de decider si hardiment de l'honneur des Couronnes, & de croire vôtre seule tête? Vous n'avez pas mieux rencontré de ce côté-là, quand vous avez cru qu'il ne faloit point donner de la *Majesté* au Roi dans nos Lettres, & qu'il étoit plus avantageux de le nommer dans nos Passeports *le Roi Très-Chrêtien*, que d'y mettre simplement *le Roi*; comme font les Ministres des autres Monarques. Vous voiez qu'on n'a pas été de vôtre avis sur ce sujet à la Cour de France, non plus que sur l'autre en la Cour de Suede, & vous ne pouvez encore vous rendre. Au contraire, vous soutenez vos premieres propositions aussi hardiment que si elles n'avoient pas été condamnées d'erreur par ceux qui en ont l'autorité, & vous commencez néanmoins d'avoir peur que tous les bruits qui courent, que Monsieur de la Thuillerie a passé en Suede, ne se trouvent véritables, parce que le public vous aura l'obligation de cette perte de temps, où une affaire si importante eût été plus avancée si

vous aviez été moins opiniâtre. Car il est certain que si Monsieur de Wirtemberg ou un autre fut parti d'Osnabrug pour aller en Suede, en même temps que Monsieur de la Thuillerie partit pour aller en Dannemark, & qu'à son arrivée à Coppenhague, l'autre eut pû s'y rendre de Stockholm avec les intentions des Regens pour l'accommodement, Monsieur de la Thuillerie ne se fut pas trouvé en peine, quand le Chancelier de Dannemark lui a donné ses propositions par écrit. Par votre foi, Monsieur, croiez-vous que Monsieur de Wirtemberg eût fait plus d'honneur au Roi d'être son compagnon dans la mediation pour cet accommodement, que d'aller porter en Dannemark des Lettres de Sa Majesté, & y faire un simple compliment de sa part? Vous savez bien que ce fut par-là que Monsieur Salvius debuta, en raillant de Monsieur de Wirtemberg; & qu'avant que nous eussions demandé si ce Prince devoit aller en Suede, en qualité d'Ambassadeur du Roi, (à quoi vous dites que je répondis avec tant d'impertinence,) il nous avoit déja demandé lui-même, si le Roi trouvoit bon qu'il fut Mediateur avec lui dans ce different, comme ce Prince s'en étoit vanté. C'étoit à vous à répondre, puis que cela touchoit les inconveniens de vôtre avis. Il est vrai que vous n'eûtes pas besoin du secours de vos amis pour sortir de ce mauvais pas; vous le sautâtes legerement, de peur d'y demeurer embourbé, & fites comme les Cerfs rusez qui donnent le change à leur Ecuier: vous reprites seulement

ce

ce qui concernoit le voiage de Suede, afin de me mettre dans l'embarras, où vous dites que je me trouvai. Vous tombâtes bien dans un plus grand, quand vous vîtes que Monsieur Salvius consentit à l'expedient que j'avois ménagé pendant vôtre maladie, pour travailler ici à la reformation des pouvoirs, encore qu'ils n'eussent point été communiquez à Osnabrug. Vous en avez toûjours combatu la proposition, & ne m'avez point voulu croire quand je vous disois que les Suedois en demeuroient d'accord, dont j'avois été asseuré déja par le Resident. Avoüez franchement, Monsieur, que vous jettâtes de petits traits, & alleguâtes des inconveniens pour dissuader Monsieur Salvius du consentement qu'il nous avoit donné. Il me le fit assez connoître dans la visite particuliere qu'il me rendit, où il me dit franchement que ce consentement avoit été resolu avec Monsieur Oxenstiern & lui, ce qui fit bien paroître qu'il n'avoit osé le dire si librement en vôtre présence, de peur de vous faire du déplaisir en choquant vôtre sentiment. Je fus scandalisé de vos discours & de vôtre contenance; je vous regardai plusieurs fois avec étonnement, croiant que c'étoit un Ministre de Suede, & non pas un Ambassadeur de France qui parloit de la sorte; & si Monsieur de Rorte, qui étoit présent, & que vous avez tâché d'aigrir contre moi, par des voies basses, veut dire la verité, il remarqua bien plus vôtre confusion que la mienne. Néanmoins vous me décriez, pour n'avoir pas pû justifier l'emploi de Monsieur de Wirtemberg

 par

par de bonnes raisons. Vous me dites que je me serois perdu dans un abysme d'erreurs si vous ne m'eussiez retiré. J'ai quasi envie de l'avoüer pour vous donner la gloire d'avoir fait des miracles en la cause de Monsieur Rodriguez de Wirtemberg. Mais confessez au moins que si vôtre assistance m'a retiré de ce grand peril, vous n'avez pas raison de me reprocher sans fondement, ce que j'ai fait réellement pour vous en tant de diverses rencontres. Souvenez-vous que je vous ai délivré souvent des mains des Ennemis qui vous venoient battre à force de raisons, dont vous ne pouviez vous défendre. Je vous en pourrois cotter cinq differentes occasions; mais afin que vous aiez plus de tort, si vous desavoüez encore la verité, je vous en cotterai une toute fraiche, qui a été à la derniere Conference que nous avons euë avec Messieurs les Mediateurs, où sur les plaintes que les Imperiaux faisoient de nous, ils nous découvrirent qu'ils avoient été particulierement offensez, de ce que par nos Lettres nous avions convié généralement tous les Princes d'Allemagne, & sollicité même ceux de leur parti, ce que les Suedois n'avoient pas fait de leur côté, puis qu'ils s'étoient contentez d'inviter ceux du leur. Vous demeurâtes court à cette plainte, & pour vous montrer que vous oubliez le fil des affaires, (ausquelles vous préferez un passage d'Horace ou de quelque autre Poëte Latin) vous ne vous souveniez déja plus d'une très-bonne repartie que les dépêches de la Cour nous avoient apprise il n'y avoit que huit jours, de

de laquelle je me servis pour vous secourir. Je leur dis donc que cette plainte étoit bien extravagante, puis que lors que les Suedois ne s'étoient adressez qu'aux Protestans de leur parti, nos Parties avoient dit qu'il paroissoit bien par-là que leur dessein n'étoit qu'une faction, & qu'ils n'avoient pas pour but, comme ils le vouloient faire croire, le rétablissement de la liberté d'Allemagne, à laquelle les Princes & Etats Catholiques n'ont pas moins d'interêt que les Protestans. J'ajoûtai que, pendant que, pour nous laver de ce blâme, nous avions fait une invitation générale, on y trouvoit un autre sujet de plainte, qui faisoit bien paroître qu'elle procedoit plûtôt de la mauvaise humeur de nos Parties que d'aucune raison. Vous dites alors entre vos dents, avec un petit signe d'approbation, *oui, oui, voilà qui est fort bon*, & vous y ajoûtates quelques autres gestes, qui firent paroître que vous aviez deux regrets, l'un de n'avoir pas sû trouver ce que je venois d'alleguer, & l'autre de ne l'oser pas contredire. Vous pressâtes tant la vendange que vous en fites sortir tout le vin; celui qu'on tire de cette sorte a d'ordinaire quelque amertume, parce qu'on étreint le fonds de la Grape. Il paroît, au moins en cette occasion, que c'est de ce Vin dans lequel le Proverbe a dit, que se trouve la Verité. Je suis bien marri qu'en s'élevant avec tant d'impetuosité, elle vous cause de l'étourdissement.

X.

Je n'ai allegué ce qui s'est passé sur la minute du pouvoir que j'avois dressé ensuite de vôtre avis;que pour vous faire remarquer, de suite & en passant, vos variations, & irresolutions ordinaires. S'il vous eût plû seulement de me dire que vous aviez changé d'opinion, j'aurois été content; mais de ne m'en rien dire, & de jetter les papiers que je vous donne, dans la poussiere de vôtre cabinet, sans me faire l'honneur de me les renvoier quand ils ne vous plaisent pas, c'est cette maniere d'agir dont j'ai crû avoir sujet de me plaindre, qui s'appelle éluder les propositions, & qui n'appartient qu'aux Maîtres. Vous ne voulez pas confesser la peine que vous avez de ne pas consentir à la correction d'une Piece qu'on a publié être partie de vos mains, de peur de perdre la qualité d'impeccable que vous croiez posseder. Il paroît clairement que c'est vous qui n'avez sû dire ni oui, ni non, en cette rencontre, & qu'aiant été un jour d'un avis, vous le changez le lendemain, sans le vouloir déclarer ni dire pourquoi.

XI.

Vraiment, Monsieur, l'aveuglement de vôtre passion est trop grand, puis qu'il vous porte à soûtenir qu'il n'est pas jour en plein midi. Je n'aurois jamais pû croire de vôtre procedé peu sincere, quiconque me l'eût pû dire, que le retardement est venu de la peine que vous a-

vez

vez eüe à me faire approuver une meilleure forme de la déclaration que nous devions faire aux Mediateurs. Du commencement vous n'aviez point été d'avis d'en venir à cette déclaration, par cela seul que l'ouverture n'en étoit pas venuë de vous. Pour terminer les longueurs que vous affectiez en remettant de jour à autre, j'en fis dresser un projet que je vous envoiai ; je prends Dieu à témoin si vous ne le gardâtes pas plus de huit ou dix jours sans m'en rien dire, & si ce ne fut pas un des principaux sujets qui m'obligea de vous écrire ma précedente Lettre, voiant que vous ne me répondiez rien, quoi que l'affaire fût assez importante. Je vous en fis parler par le Sieur de Préfontaine avec un peu de chaleur, & ajoûtai que si vous n'étiez pas d'avis de le faire, il falloit envoier nos opinions à la Cour. Ce coup d'éperon vous reveilla, & il est vrai que le lendemain vous me renvoiâtes mon Ecrit que vous aviez corrigé. Le Sieur de Préfontaine est vôtre créature ; il n'a point sû trouver de meilleur moien de se bien mettre auprès de vous, (depuis qu'il travaille sous nous) qu'en me desobligeant en quelque rencontre. Je m'assûre qu'il n'oseroit dire que je n'aie demeuré d'accord de votre correction, d'abord qu'il me présenta la Piece, & je lui ai fait avoüer, depuis que vous m'eutes écrit vostre Lettre, que je lui en parlai si ingenûment, que je ne fis que loüer ce que vous y aviez ajoûté, & déclarer qu'elle étoit encore mieux en cet état que comme je l'avois minutée. A la verité, il ne me souvient pas qu'il y eût rien de chan-

changé dans la subſtance, qu'une ligne que vous y aviez ajoûtée, laquelle je vous fis trouver bon d'en ôter, quoi que vous y euſſiez rêvé près de ſix jours. Je ne prétends pas, comme vous, que des Pieces qui ſortent de mes mains ſoient ſi parfaites, qu'on n'y puiſſe rien changer; peut-être qu'en y travaillant avec ſoin pour les mettre en l'état qu'elles doivent demeurer, je les pourrois rendre paſſables; au moins autrefois de plus grands perſonnages que vous, n'ont pas tant regraté ſur mes ouvrages; mais je ne me ſoucie point de cela, quoi qu'il ſoit aſſez deſobligeant de voir que vous mettez ſouvent une même choſe d'une autre façon, pour vous conſerver l'autorité de corriger. Je n'y trouve rien à dire, & ſuis bien aiſe que vous vous contentiez, pourvû que les choſes eſſentielles paſſent comme il faut.

Quant à cette Piece, qui ne pouvoit être qu'un projet, puis que nous ne l'avons pas encore reſoluë enſemble, & qu'elle ne faiſoit que vous propoſer mon ſentiment pour avoir le vôtre, je vous puis bien aſſûrer que je n'entendois pas qu'elle dût demeurer de la ſorte, quand même vous en ſeriez demeuré d'accord. Pour le commencement, où vous croiez que j'ai bronché à cauſe qu'il y avoit *Meſſieurs*, quand mon Secretaire l'a mis au net, & qu'il y a ajoûté ce mot par reſpect, à cauſe que c'étoit lui qui écrivoit, je m'apperçûs bien qu'il y avoit quelque choſe à dire; mais outre qu'il étoit incertain ſi nous donnerions nous-mêmes la déclaration, ou ſi elle ſeroit portée par un tiers,

tiers, auquel cas il n'eut pas été mal séant qu'il nous eut appellé *Messieurs*, je vous jure que je le fis laisser afin que vous eussiez le plaisir de le retrancher, s'il étoit necessaire ; & je ne devinai pas mal; car je voi que cela vous a fourni de matiere pour un grand triomphe. Je vous veux encore découvrir une petite malice que j'eus, voiant que vous ne faites jamais tant de difficulté aux choses qui ne viennent pas de vous, que quand il n'y a rien à reprendre; je me servis de cette ruse pour vous engager à ne contredire pas plus long-temps celle-ci; car en effet il étoit temps pour le service du Roi, que nous fissions cette déclaration. Je passe plus avant, & vous avouë que j'ai été un peu trop dans ma créance; car j'avois eu d'abord quelque apprehension que vous ne voulussiez mal à mon Secretaire de ce qu'il n'avoit mis que *Messieurs*, au lieu d'écrire *Messeigneurs*, m'étant souvenu de la colere que vous eutes un jour à la Haye, à cause qu'ils n'avoient mis dans un Ecrit qu'ils nous avoient présenté, que *les Sieurs Ambassadeurs de France.* Tant y a, voilà une grande faute où la France eût reçu des préjudices irreparables si Dieu ne vous eût inspiré de la relever.

Pour ce qui est de la seconde correction, elle est générale, & vous la soûteniez par un raisonnement si obscur, que vous ne vous entendiez pas vous-même. Je vous pourrois bien faire voir que vous vous êtes mépris, & que la communication des pouvoirs aiant dû être faite à Osnabrug en même tems qu'ici, le refus qu'en ont fait les Imperiaux à Osnabrug n'a été

été que l'execution d'une resolution prise long-temps auparavant, & pour laquelle ils avoient reçû les ordres de Leurs Majestez. Vous savez qu'avant notre arrivée ici ils avoient fait connoître qu'ils ne vouloient plus traiter sans la mediation du Roi de Dannemark, dont les Ambassadeurs s'étoient retirez, & par conséquent avoient déja arrêté de cette sorte la negociation en ce lieu-là, si bien qu'il eut été mieux & plus avantageux pour nous, comme vous le confessez vous-même en cet endroit, que les termes que j'y avois mis fussent demeurez, que ceux dont vous vous êtes servi; car la subtilité que vous voulez faire valoir est grossiere & si peu concluante, que non seulement nos Parties n'eussent pas pû s'en aider, mais auroient été bien marris de l'alleguer. Néanmoins parce que la chose n'étoit pas de grande conséquence, & que vous ne contestiez pas moins avec vos Confreres pour un mot, que vous feriez avec vos Parties pour la conservation d'une Province, j'aimai mieux laisser l'Ecrit en l'état que vous l'aviez mis, afin de gagner temps; & il est si peu vrai que vous aiez eû peine alors de me faire consentir à vôtre avis, que lors que le Sieur de Préfontaine me l'apporta de vôtre part, je le chargeai sans plus de delai, si vous le trouviez bon, d'aller demander audience à Messieurs les Mediateurs pour ce jour-là, ou pour le lendemain. J'avois esperé que vous me pardonneriez pour vôtre interêt, d'avoir appellé *Ambassadeurs* les Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi Catholique, puis que cela

sert

sert à vous excuser de la faute que vous avez faite à la Cour, en écrivant ici le premier jour, pour avoir si glorieusement & miraculeusement conservé la dignité du Roi en vôtre personne. On se moquera de vous de n'avoir pas sû que ceux avec lesquels nous avions traité du pair, n'avoient pas une qualité si éminente que la vôtre, qui est néanmoins la seule qui donne le rang, & fait déferer les honneurs.

Vous alleguez pour troisiéme défense que je demandois d'autres choses, & afin de faire passer pour défaut ce qui ne l'est pas, vous supposez contre la verité, que je les avois mises pour une condition necessaire si l'on vouloit que vôtre pouvoir fut reformé. Premierement, je n'ai jamais crû que ces demandes dûssent étre jointes à la déclaration que nous avons donnée. Si vous le voulez faire croire, parce qu'elles étoient dans un même papier quand je vous l'ai envoié; il faudra desormais, pour vous empêcher de faire des censures si malicieuses, vous envoier autant de differentes feuilles de papier comme il y aura de divers points à vous proposer, de peur que vous n'aiez trop de peine à prouver, comme vous faites ici, le contraire d'une chose qu'on n'a jamais dite, & qu'on n'a point prétenduë. Du moins il ne faudra pas oublier d'inserer en chaque Article, celui-ci est destiné pour marcher seul, & celui-là doit être toûjours en compagnie. Quand le Sieur de Préfontaine m'apporta vôtre Ecrit, duquel vous aviez retranché toutes les demandes qui concernoient le pouvoir de nos Parties, & les clauses

que

que nous devions en faire retrancher ou y ajoûter, je lui dis d'abord que ces deux affaires ne devoient point être jointes; que ce n'avoit point été ma pensée d'en faire parler en même temps, & qu'après que nous aurions donné nôtre déclaration sur la reformation des pouvoirs en général, il suffiroit d'attendre le temps qu'on procederoit à cette reformation, pour nous expliquer de ce que nous avions à demander à nos Parties dans leur pouvoir. C'est pourquoi vous avez eu grand tort de dire, que je voulois à toute force que les demandes que nous avions à faire dans leur plein pouvoir, fussent inserées dans la déclaration que nous devions donner aux Mediateurs, puis que c'étoient deux choses distinctes, & qui devoient être traitées en divers temps.

A la verité, j'ai toûjours cru, comme je fais encore, qu'il vous est très-desavantageux d'avoir parlé si mollement, que vous avez fait, des défauts qui sont dans les pleins pouvoirs de nos Parties. Vous savez que les Mediateurs nous ont dit que les Commissaires de l'Empereur avoient tiré très-grand avantage, de ce que la premiere fois que leurs pouvoirs nous furent montrez, nous n'y avions point trouvé de manquement. Vous êtes un peu fâché de ne les avoir pas remarquez, & de m'avoir dit que vous les trouviez bien, au moins ceux des Commissaires Imperiaux, vû que depuis vous avez été forcé par la raison d'écrire à la Cour avec moi qu'il y en avoit beaucoup. Ce n'est pas merveille si en cette occasion vous n'avez pas agi vigoureu-

reusement contre vos Parties, puis que vous ne savez pas bien encore quel parti vous devez prendre. Vous faites des efforts pour prouver qu'il n'est pas necessaire qu'ils aient la qualité d'Ambassadeurs; vous ne vous souvenez pas que nous nous sommes plaints à la Cour de ce qu'ils ne l'ont pas, par les observations que nous avons faites sur leur pouvoir, dont les minutes peuvent avoir été vûës. Nous avons fait les mêmes plaintes à tous les Ambassadeurs du Roi, afin qu'ils les puissent faire valoir, & montré que ceux que l'Empereur & le Roi Catholique ont envoiez pour conduire une Negociation de si grande importance, ne sont pas de grande consideration auprès de leurs Maîtres, ni favorisez de leur confiance, puis que l'on ne les a pas jugez dignes de la même qualité que nous avons. Mais puisque vous voulez ainsi être contraire à vous-même pour avoir droit de me contredire, vous avez oublié l'avis très-prudent & très-solide qui vous a été donné, que nous prissions garde à n'être pas trompez avec ces gens-ci qui se rendoient prodigues en complimens, à cause qu'ils n'avoient point la dignité d'Ambassadeurs, qui n'avoit été conferée de la part des Espagnols qu'à Melos, Castel Rodrigues, & à Medina de la Tonde. En effet, il vous peut souvenir que Saavedra & Brun n'avoient pas l'assûrance au commencement de se donner de l'Excellence l'un à l'autre, encore même que vous n'eussiez pas fait difficulté de leur en donner. Vous dites qu'il faut croire qu'ils ont cette dignité, pour ne pas perdre les avantages que nous a-

vons acquis sur eux. Cela s'appelle se tromper soi-même; car en premier lieu pensez-vous que la créance que nous en voudrons prendre, les éleve au dessus du pouvoir qui leur est attribué par la commission de leurs Maîtres, laquelle nous a été communiquée; & qu'ils ne manqueront pas d'alleguer pour leur défense quand nous en voudrons tirer des conséquences à leur desavantage? Après cela quels avantages nouveaux avons-nous eû sur eux, que les Ambassadeurs de France qui sont à Rome, à Venise & ailleurs, n'aient tous les jours aussi bien que nous? Nous mériterions châtiment, si nous en agissions d'une autre maniere. Mais ce n'est pas à dire, que pour avoir été à la procession, où ils ne se sont pas trouvez, nous ne fissions rire le monde si nous prétendions en tirer quelque loüange particuliere. La plaisante raison que vous alleguez de dire, que si un Ambassadeur de France vouloit préceder un Commissaire de l'Empereur, qui ne lui seroit pas égal en dignité, toute l'Allemagne se soûleveroit contre lui. Quoi, tous ces petits Docteurs que l'Empereur envoie en divers lieux avec la qualité de ses Commissaires, & ceux qu'il donne pour conseil & pour ajoints aux personnes de condition qu'il députe, sans avoir lui-même intention qu'ils tiennent le même rang que le premier dans les cérémonies publiques, vous seriez d'avis que nous les fissions passer devant nous. Comme ce sont des gens qui ne meinent avec eux qu'un seul Laquais, il me semble que ce seroit trop ravaler la qualité dont le Roi

nous

nous a honorez, & faire un trop grand mépris de la grandeur de vôtre équipage. Vous savez les avis qu'on nous a donnez, que le Duc de Baviere a desiré, pour remedier à cette indecence, où vous ne trouvez rien à dire, qu'on rappellât d'ici le Docteur Volmar, & qu'on renvoiât à sa place une personne plus qualifiée. Il n'y a pas long-temps qu'on nous a dit que cela avoit été resolu, & qu'on n'avoit point entendu à Vienne que Volmar se montrât dans les grandes Assemblées, pour y tenir le même rang que le Comte de Nassau, encore qu'il ait la qualité de Commissaire comme lui, & qu'elle lui soit attribuée par un même pouvoir. Vous voiez donc que vous faites scrupule de conserver la dignité de vôtre Maître en une occasion où nos Ennemis & nos Envieux n'en font pas. N'avez-vous pas honte de faire des exclamations contre ceux qui sont d'un avis plus juste & plus honorable, & de leur faire peur d'un soûlevement de toute l'Allemagne, que vous voulez interesser dans une contestation où elle-même reconnoît qu'elle n'auroit pas raison, puis que nous ne ferons point de difficulté de ceder à ceux qui viendront de la part de l'Empereur, quand ils auront le même caractere que nous? Si vous soûtenez que la qualité de Plenipotentiaire est égale à celle d'Ambassadeur, & merite les mêmes honneurs; vous savez que ce n'est pas l'avis de nos Maîtres, & vous devez remarquer en cette rencontre, que c'est vous qui avez la hardiesse de les censurer, ce que je ne fis jamais. Les depêches de la Cour

nous ont appris de leur part, que la premiere des qualitez ne regarde que l'autorité de traiter, & que les honneurs semblent être attachez à l'autre; ils vous ont même allegué cet exemple, qu'un homme peut être envoié dans la Cour d'un Prince avec plein pouvoir de conclure une affaire, qui ne sera pas pour cela reçû ni traité comme un Ambassadeur s'il n'en a pas la qualité. Mais parce que ce n'a pas été vôtre opinion d'abord, vous ne voulez pas vous rendre ni ceder à vos Superieurs, non plus qu'à la Raison. Du moins devriez-vous reconnoître que nous avons une qualité plus que les Imperiaux, puis qu'ils n'ont que celle de Plenipotentiaires, & que par dessus celle-là, nous avons encore celle d'Ambassadeurs extraordinaires. Vous ne sauriez rien dire au contraire, sinon que l'Allemagne & la Ville de Munster le trouveront mauvais. Je viens de vous montrer que cela ne peut être; mais quand il seroit veritable, devons-nous considerer les ressentimens de l'Allemagne & des Nations Etrangeres, jalouses de la grandeur de nôtre Maître, quand il s'agit de conserver les prérogatives d'honneur qui lui sont dûes? Il eût été bien plus expedient d'avoir cette apprehension, que vous mettez ici en jeu si mal à propos, quand vous n'aviez pas écrit en Negociateur de la Paix aux Princes & Etats de l'Empire. Car, pour vous montrer que vous n'êtes pas si illuminé que vous pensez, & que vous ne deviez pas alleguer un soûlevement en Allemagne, je veux vous apprendre que Galasse étant Commissaire

de

de l'Empereur en Italie, comme est ici le Comte de Nassau, avec pouvoir de traiter de la Paix à Quierasque, l'Ambassadeur d'Espagne le préceda toûjours dans une visite qu'ils me rendirent ensemble. Cet Ambassadeur devoit plus craindre que vous d'irriter l'Allemagne; cependant il ne laissa pas de croire que cette préséance lui appartenoit, & qu'il en pouvoit joüir, sans faire préjudice à l'Empereur ni à l'Empire. Je ne vous dirai pas la suite qu'eût cette action; il suffit qu'elle est veritable, & que nous en tirâmes quelque avantage pour le Roi dans le cours de la Negociation. Ce n'est pas que j'affecte, comme vous m'imputez sans raison, d'avoir plûtôt la qualité d'Ambassadeur que celle de Plenipotentiaire. Je vous assûre que, quand je suis venu ici, je ne savois pas bien la qualité qui m'est donnée par les Lettres Patentes du Roi. Si c'est vous qui les avez dressées, il paroît que vous avez été plus curieux de cette qualité, que je ne le suis, aussi bien que de plusieurs autres. En quelque condition que j'aie l'honneur de servir la Reine & l'Etat, je suis trop content, & je ne prétens point de faire mettre, comme vous, dans mes titres, *sextùm Legato.* Il faudroit que je fusse bien ignorant & ridicule, si j'avois usé des termes, que vous m'imposez contre la verité, que je ne veux point être dégradé; j'aimerois mieux mourir que d'avoir desiré la moindre des circonstances qui se sont passées entre vous & moi. Il est vrai que je vous dis un jour sur ce discours, que *nos pouvoirs des uns & des autres aiant été déja*

vûs en tant de lieux differens, nos Parties nous seroient bien plus obligées si nous leur procurions la dignité d'Ambassadeurs, que nous ne leur serions s'ils nous faisoient dégrader. Ce sont là mes termes ; mais que j'aie dit que je ne voulois pas l'être, ce seroit une étrange forme de parler à un Sujet qui met toute sa gloire dans son obéïssance & sa fidelité ; & vous me permettrez bien de vous dire, sans dessein de vous offenser, que cela n'est pas vrai. Il y a long-temps que j'ai apris d'un autre, que les Souverains peuvent se servir de leurs Sujets comme on fait des jettons, & les faire valoir tantôt cent, tantôt mille, & tantôt dix ou un. Quand ce ne seroit pas l'ordre, j'ai tant d'obligation à la Reine, & tant de passion pour son service, que je ne regarderai jamais aux qualitez qu'il lui plaira me donner en la servant. Tout le mal de cette affaire qui vous oblige ainsi à vous opposer aux ordres de la Cour, & à être different de vous-même & de tous les Ambassadeurs, en combattant aujourd'hui ce que nous avons écrit ensemble, c'est que vous avez trouvé qu'il n'en avoit pas été usé de même dans le Traité préliminaire. Vous croiez que ce Traité est un abregé de perfection, & qu'il doit servir de modelle à tous les hommes présens & à venir. Mais je m'étonne comment vous, qui vous êtes vanté d'avoir pointillé avec le Roi de Dannemarck, parce qu'il ne buvoit pas la santé du Roi dans le même Verre que celle de l'Empereur, comment, dis-je, vous n'avez pas pris garde aux avantages que les Mi-

nistres

nistres de celui-ci ont pris sur vous au préjudice de Sa Majesté, qui n'y a pas été traitée de *Majesté* comme l'Empereur. Au lieu d'en avoir regret, vous en devenez plus insupportable, & vous ne voulez pas même souffrir que les autres soient plus soigneux que vous. Mettez-vous en colere, Monsieur, tant qu'il vous plaira; cela ne servira de rien; vôtre exemple n'est pas suffisant pour ma décharge; je ne ferai point la même faute que vous avez commise dans le Traité préliminaire. Je la croi si grande, que j'aimerois mieux avoir perdu la main que d'avoir signé un Traité où le Roi n'eut pas de la *Majesté*, aussi bien que l'Empereur, & principalement dans un Païs où les Princes & les Etats qui en donnent à l'Empereur, n'en veulent pas donner au Roi. Si au lieu de disputer là-dessus, comme vous faites, nous avions entrepris avec générosité & de bon accord de faire reformer ce stile peu respectueux, je ne doute point que nous n'en vinssions à bout en cette conjoncture, & que nous n'y portassions la plûpart des Princes. Mais certes il ne faudra pas le prétendre, tandis que par vos Ecrits vous leur donnerez sujet de croire que vous en passez vous-même condamnation. Si vous voulez lire les anciens Traitez, vous verrez que lors même que les armes de Charles-Quint ont été bien avant dans la France, les Ministres du Roi François lui ont conservé les avantages que vous avez laissé perdre à Sa Majesté au milieu de ses prosperitez & de ses victoires. Après cela, un homme a grand tort & se trouve cri-

minel, pour oser dire que vous y pouvez regarder de plus près.

La dispute que vous faites, pour soûtenir une autre censure aussi mal fondée que la précedente, & pour faire voir que le Roi d'Espagne a raison de se qualifier *Roi de Navarre, Duc de Bourgogne, & Comte de Barcelone*, n'est pas bien séante dans vôtre bouche. Attendez au moins que vous aiez deposé la qualité d'Ambassadeur, comme vous faites semblant de le vouloir par une feinte humilité, afin qu'alors vous puissiez parler tout à vôtre aise contre les droits de Sa Majesté, si vous en avez envie. Si nous eussions convenu de la reformation des pouvoirs de part & d'autre, & que nous eussions souffert ces titres dans celui du Roi d'Espagne sans rien dire, le Roi ne les aiant pas pris dans le sien, & s'agissant aujourd'hui de deux Etats contestez, comme la Navarre & la Catalogne, nos Parties ne manqueroient pas de prendre avantage de nôtre silence dans le cours de la Negociation, en disant que nous avons reconnu le droit & la possession de Leurs Majestez, puis que nous n'avons rien dit au contraire, & que nous avons douté de celui du nôtre. Vous savez bien que ces contestations ne se font que pour venir à un expedient; & que les qualitez prises ou ômises ne feront point préjudice de part & d'autre, Pourquoi donc avez-vous supprimé que cette restriction étoit à la suite de l'Article que j'avois dressé? J'en ai gardé une minute, encore que vous ne m'aiez pas voulu rendre celle que je vous avois envoiée,

&

& je la mets ici tout au long pour voir si vous en usez de bonne foi.

„ Que tous les Etats qui n'appartiennent
„ point à l'Empereur & au Roi Catholique,
„ ou desquels ils ne sont point présentement
„ en possession, ne seront point exprimez dans
„ lesdits pouvoirs; ou en tout cas qu'il sera
„ pris un expedient pour mettre à couvert les
„ droits & prétentions des deux Parties,
„ moiennant lequel, chacun pourra prendre
„ les qualitez & titres que bon lui semblera sans
„ préjudice de l'autre.

Il faut noter que ce n'étoit qu'un projet des demandes que je croiois que nous devions faire, qui ne pouvoit être mis dans l'état où il devoit demeurer jusques à ce que nous l'eussions concerté ensemble, & qui, comme je vous ai déja dit, n'avoit rien de commun avec la déclaration, quoi qu'il fût dans une même feuille de papier. Mais dites-moi en conscience, en convenant ici d'une forme nouvelle des pouvoirs qu'il faudra faire venir de part & d'autre, si nous n'avions rien dit sur ces qualitez, & que nos Parties pûssent objecter qu'ils les y ont mis de nôtre consentement, vous qui avez été homme de Justice, croiez-vous que cela ne fit point préjudice aux interêts du Roi, & à toute extrémité, croiez-vous qu'il ne soit pas plus sûr en des matieres si chatouilleuses de se garantir même du simple doute? Cependant vous me taxez comme si j'avois fait une grande faute de vous l'avoir proposé, & ne faites pas scrupule de dire que je vous présentai la Piece pour la signer.

 quoi

quoi que vous sachiez très-bien qu'il n'y avoit rien alors, & n'y a rien eu depuis à signer en tout cela. Mais quand vous êtes irrité, pourvû qu'une chose vous serve à fraper vôtre coup, vous ne sauriez examiner si elle est vraie ou fausse. Vous en usez de même en l'exemple que vous alleguez de la Pologne, que vous avez autrefois conté tout d'une autre façon; car vous nous avez dit, à Messieurs les Mediateurs & à moi, que le Roi de Pologne fut contraint de raier la qualité de *Roi de Suede*, & d'en mettre une autre en sa place, à cause que les Suedois ne vouloient point entrer en conference sur un pouvoir qui portât cette qualité. A présent vous dites le contraire, parce que selon cet exemple, comme vous l'avez représenté la derniere fois, il faudroit, selon vôtre avis, que le Roi d'Espagne eût la qualité de *Roi de Navarre*, de *Duc de Bourgogne*, & de *Comte de Barcelone*, qui est ce que vous ne voulez pas. Mais vous aimez mieux changer les exemples qui sont contre vous, & oublier la maniere dont vous les avez contez, que de vous souvenir que le temperament que vous proposez est le même en substance que celui qui est à la fin de mon Article, lequel vous avez artificieusement supprimé. Vous revenez après à vôtre forme ordinaire d'argumenter, & concluez de cette sorte, que cela n'a pas été pratiqué au Traité Préliminaire; mais celui qui a fait le Traité Préliminaire n'a pas été si impeccable qu'il a cru. Je ne veux plus vous faire remarquer que vôtre contestation est inutile; puis que nous avons é-

crit

crit en divers lieux, de vôtre consentement, cela même que vous me contestez aujourd'hui. Je n'oserois pas vous remettre en memoire que nous avons reçû des Lettres de remercimens de la Présentation & Députation de Barcelone, pour avoir disputé au Roi d'Espagne la qualité de Comte de ce Païs-là, de peur que vous ne vouliez mal à Monsieur de Fontanella, parce qu'il nous les a renduës, & qu'il nous a dit que les démonstrations de cette nature faisoient quelquefois de meilleures impressions dans l'esprit des peuples que de plus importantes.

Si les premieres fois que je vous ai parlé de la Negociation qu'il y avoit à faire en Hollande, vous m'eussiez donné quelque resolution, je ne vous en eusse pas parlé si souvent comme vous confessez que j'ai fait. Il est vrai que la sixiéme ou septiéme fois vous me dites qu'il y falloit envoier quelqu'un, & que vous ne saviez sur qui jetter les yeux. Si cela est une resolution, j'ai tort de m'en plaindre; mais si la chose ne vous devoit coûter que la peine de dire vôtre avis pour resoudre ce qu'il falloit faire, & que moi, qui suis chargé de les executer & de les écrire, vous en ai solicité tant de fois, avoüez que vos negligences sont beaucoup plus blâmables & plus honteuses que les miennes, & que je n'ai pas tort de demander qu'on tienne un Registre de ce qui sera resolu & demeurera indecis; puis que vous m'imputez avec injure ce que vous retardez faute de dire une parole. La diligence même est perilleuse auprès de vous; il n'y a pas quinze

jours

jours que vous entrâtes en colere, parce qu'on vous porta trop tôt une dépêche que nous avions resoluë ensemble pour la Hollande : Vous dites que c'étoit se moquer de vous, que de vous avoir consulté pour une chose qui étoit déja faite auparavant. Un Secretaire vous fit honte quand il vous répondit que non seulement je la lui avois dictée depuis que j'avois sû vos sentimens ; mais que j'en avois fait une autre en mon particulier aussi longue pour Monsieur Brasset. Qui pourroit après cela se garantir de vos mauvaises humeurs ? Il faudroit être Ange pour remedier à toutes vos foiblesses.

Quant à l'affaire de Monsieur Torstenson, & du subside que nous paions à l'armée Suedoise, vous savez combien elle a été differée, sans quoi je ne vous en eusse pas sollicité par ma Lettre. Il vous souviendra que Monsieur Salvius nous accorda des conditions sur ce sujet, que vous n'étiez pas d'avis seulement de lui demander ; mais il n'est plus question de concerter là-dessus, puis que c'est une affaire resoluë au contentement du Roi. Vous me faites beaucoup d'honneur de reconnoître que j'ai été présent lors que vous en avez parlé fort & ferme, comme vous dites, à Monsieur Salvius. Je vous ai encore plus d'obligation que vous ne pensez ; car vous ne m'avez point traité en Cadet dans le partage des contestations qu'il falut avoir avec lui, pour les précautions que nous avions charge d'exiger avant que de lui faire donner l'argent ; vous m'en laissates pour le moins la moitié ou les deux tiers à démêler.

XIV.

XIV.

Vous ne m'aviez jamais proposé que les Conferences pour resoudre les dépêches; ausquelles je n'ai pas manqué, bien qu'elles ne soient pas si necessaires que celles où il faut concerter les affaires où nous devons agir. Mais vous n'avez point encore voulu établir le même ordre en celles-ci, afin qu'elles demeurent en vôtre entiere disposition. Je ne sai pourquoi vous me dites que je n'ai tenu ni l'un ni l'autre, puis qu'il est certain que vous n'avez jamais voulu convenir d'aucune regle pour déliberer des affaires, si ce n'est lors que vous avez prévû que cette contestation iroit à la Cour, où vous aviez dessein de la porter; alors vous avez estimé qu'il faloit faire semblant de me l'avoir proposé, & qu'il étoit utile pour vous de dire que je vous rendois vos mêmes paroles, quoi qu'il ne fût point véritable. Si cela étoit, je ne vous en eusse pas fait alleguer les raisons qui m'y obligent, néanmoins je le veux bien, voilà un article vuidé. Mais pourquoi y ajoûtez-vous que vous ne me voiez en aucun soin pour les dépêches de la Cour? Vous ne m'avez pas osé blâmer de ce côté-là, parce qu'il y a des Juges incorruptibles, & que toutes vos cabales ne sauroient empêcher de dire la verité & de rendre justice, ni tous vos artifices les faire consentir au dessein que vous avez eu jusques ici de m'opprimer. Mais de quel air hautain est-ce que vous parlez, Monsieur? Il n'y a personne qui

voiant le stile dont vous usez, ne s'imagine que vous êtes mon superieur, & que c'est à vous seul à qui je dois rendre compte de mes actions. Si vous ne m'avez vû en aucun soin, c'est parce qu'il y a beaucoup de choses réelles que vous ne voiez pas à cause que la passion vous aveugle. Comment est-ce que l'animosité, après avoir offusqué vôtre jugement, vous fait encore perdre la memoire? Il n'y a pas six semaines que, contre vôtre naturel, vous me donnâtes des loüanges sur mon application & mon assiduité. Je n'oserois pas vous le dire par modestie, s'il ne s'agissoit de ma justification & de vôtre conviction; vous me dites qu'elles étoient bien aisées à remarquer, & que c'étoit ce qui me rendoit si fort & si préparé dans les Conferences. Cependant aujourd'hui, parce que l'envie vous a pris de desavoüer cette verité, aussi bien que beaucoup d'autres, quand elles ne sont pas à vôtre avantage, vous osez dire que vous ne me voiez en aucun soin. Vous ne remarquez pourtant aucune de mes omissions, que celle de n'avoir pas fait réponse à la Lettre de la Reine de Suede, que Monsieur de Clerisaude vous a porté. Mais pourquoi voulez-vous, s'il y a quelque manquement en cela, qu'il me soit imputé plutot qu'à vous? En bonne foi ne croiez-vous point, à cause que je travaille aux dépêches, que je suis devenu votre Secretaire? Si vous avez cru qu'il falut faire réponse à la Reine de Suede, pourquoi ne l'avez-vous fait vous-même, ou du moins proposé dans nos Conferences? Vous vous offensez des plaintes que je fais

quand

quand vous differez de resoudre des choses dont je vous ai sollicité jusques à six ou sept fois, & vous me reprochez qu'on n'a pas fait une dépêche dont vous ne m'avez pas dit un seul mot. Il paroît bien que vous aimeriez mieux une faute que beau jeu, & que vous n'avez pas la même charité que moi, qui vous ai ingenument fait souvenir de ce qui demeuroit en arriere. Je vous en ai parlé avec toute la discretion qui m'a été possible: je vous ai demandé un reglement pour traiter les affaires, afin que le retardement ne pût être imputé ni à l'un ni à l'autre, ou en tout cas ne nous mît plus en contestation sur des questions de fait. Cela est beaucoup plus à vôtre avantage qu'au mien, puis que les Conferences se font à vôtre Logis, & que je ne refuse pas de m'y rendre trois ou quatre fois en un jour, s'il est jugé necessaire. Cependant, au lieu d'agréer une proposition si raisonnable, vous vous en êtes si fort piqué qu'il n'y a sorte d'outrage que vous ne m'aiez fait par vôtre réponse.

Quant à celle de la Reine de Suede, si le delai qu'on y a apporté a causé quelque préjudice au service du Roi, vous en êtes plus coupable que moi, puis que vous étiez d'opinion qu'il la faloit faire. Pour moi à vous dire le vrai, je ne l'avois pas crûë extrémement necessaire, du moins ne sauriez vous faire voir qu'elle fut pressée, & la copie que nous en avons donné à Monsieur Contarini est un méchant argument pour le prouver. C'étoit afin qu'il vît que la Reine de Suede approuvoit la me-

diation

diation de la République de Venise, & cela montre qu'il falloit plûtôt differer que hâter vôtre réponse contre vôtre opinion, encore qu'il n'y ait point eu de resolution prise sur cet article; qui étoit le plus important de la dépêche. D'ailleurs n'y aiant point de necessité pressante, nous avons bien pû differer de la faire jusques à ce que la sûreté des chemins fût rétablie, les Suedois s'étant plaints à nous que toutes leurs Lettres, depuis deux mois, avoient été interceptées ou retenuës publiquement. D'un autre coté, la Lettre de la Reine de Suéde étant toute pour la justification de la guerre de Dannemark, & celui qui nous l'a renduë étant chargé d'une dépêche pour la Reine sur le même sujet, croiez-vous qu'il n'eut point été necessaire d'apprendre les sentimens de vos Superieurs, & de voir la réponse qu'on y feroit de la Cour, afin d'y conformer la notre? Voilà toute la grande accusation que vous pouvez faire contre moi, qui fait bien paroître clairement votre mauvaise volonté à mon égard, mais qui pour cela ne me peut pas rendre coupable. Si vous aviez une opinion contraire, il ne faloit que dire un mot, & commander cette réponse à votre Secretaire, qui me l'auroit portée de votre part ou de la sienne; je l'aurois signée si je l'avois trouvée bien, ou j'y aurois ajoûté ce que j'aurois estimé à propos, pourvû que la créance que vous avez de ne pouvoir faillir, vous eût permis de trouver bon, qu'on eût ajoûté quelque chose à ce qui part de vos mains. Je n'envie rien dans un si haut degré de

de perfection, où vous êtes élevé. Il me semble que vous feriez volontiers, après avoir écrit ou parlé, comme le feu President de Chevri, qui avoit accoûtumé de dire, *J'ai tout dit, il ne faut plus parler*; si vous ne saviez qu'on s'est moqué de lui, & qu'il étoit assez bon Courtisan pour ne l'avoir dit souvent qu'à dessein de faire rire. Je voi bien vôtre pensée; mais comme vous avez toûjours dans vôtre procedé quelque petite finesse cachée, & que la main d'Esaü frappe secretement son coup lors même qu'on entend la voix de Jacob; à cause que vous estimez qu'il faut répondre en Latin, vous avez crû de me mettre en grand' peine, que je serois forcé de mendier vôtre assistance pour en sortir, ou que vous auriez le plaisir d'y faire differentes censures, comme un Précepteur qui corrigeant le Thême de son Ecolier, lui montre qu'il pourroit mieux faire, afin que chacun soit forcé d'admirer le grandissime avantage que vous avez sur tous les hommes dans la connoissance de la Langue Latine. Je ne fais point profession d'être savant ni grand personnage; mais j'entends (graces à Dieu) le Latin, & j'en parle assez mediocrement. Si vous voulez vous informer des premieres Charges que j'ai exercées, vous trouverez que je n'ai pas vécû dans la faineantise des jeunes Conseillers du grand Conseil, où vous avez fait vôtre aprentissage. Vous savez que j'ai souvent fait des Harangues publiques en diverses sortes de Langues, & j'y puis ajoûter sans pecher contre la modestie, puis qu'il faut me laver d'un soupçon que vous

voudriez donner de mon ignorance, que ç'a été avec quelque reputation d'éloquence. Mais certes je ne crois pas qu'aujourd'hui la délicatesse de la Langue Latine, doive être nôtre principale obligation. Caton a fait autrefois des choses plus dignes de loüange & plus utiles à la République, que d'étudier une Langue étrangere à l'âge de cinquante ans. Croiez-moi, Monsieur, ne faisons point de parade de nôtre Latin; il y a dans l'Université de Paris, une infinité de Pédans, qui parlent mieux que nous. Je ne veux pas vous dire par discretion, le jugement que font les hommes doctes de vos Lettres; vous ne feriez pas si soigneux de les faire imprimer, si vous saviez la difference desavantageuse pour vous, qu'ils ont trouvé entre celles de Monsieur Salvius & les vôtres, dont ils disent que les unes partent d'un homme d'affaire, & que les autres sont obscures, & ne sentent que l'Ecole. J'aime mieux, quand les affaires courantes nous donnent du relâche, feuilleter les anciens Traitez, considerer les actions des plus grands personnages qui y ont été emploiez, & rechercher le jugement bon ou mauvais que l'on a fait de leur conduite, afin de profiter de leurs exemples, en imitant ce qu'ils ont fait de bien, & nous garantissant des manquemens où ils peuvent être tombez, que d'étudier Juvenal, ou les Epîtres de Ciceron. Mais pour vous, Monsieur, vous croiriez vous faire tort si vous cherchiez un autre modelle que vous-même pour le parfait homme d'Etat. A cause peut-être que les grands hommes du

siecle

siecle passé n'avoient pas tant voiagé que vous dans le Nord, vous les voudriez bien condamner d'ignorance aussi bien que moi, quand je parle des affaires du Dannemark & de la Suede. Vous croiez que les interêts de ces deux Roiaumes sont des énigmes pour tous ceux qui n'y ont pas fait un si long sejour que vous, & que ceux qui ont été autrefois chargez d'un grand nombre d'affaires importantes à l'Etat, dont Dieu leur a fait la grace de s'acquiter heureusement & avec honneur, ne sont pas dignes de vous tenir compagnie; comme si le Conseil du Roi étoit demeuré dans une crasse ignorance, jusques à ce que vous êtes venu la dissiper par l'éclat de vôtre présence.

Pour les autres intelligences, que vous me blâmez de ne cultiver pas assez soigneusement, j'aurois bien souhaité que vous en fussiez venu à quelque remarque particuliere, & qu'il vous eût plû de découvrir par charité à un pauvre mortel comme moi, cette lumiere celeste dont vous seul êtes éclairé. Vous êtes coupable, si vous avez quelque expedient pour avancer les affaires du Roi,& que vous ne le communiquiez pas à vôtre Collegue: car pour ces belles censures que vous faites en termes généraux sans fondement & sans preuve, elles ne servent qu'à faire paroître le mauvais principe, d'où elles partent. Vous savez que nous n'avons pas manqué une semaine d'écrire en Hollande des Lettres assez importantes & assez longues, où vous n'avez eu la peine que de signer; nous avons fait cinq ou six dépêches pendant les deux mois passez

ſez à Monſieur de la Thuillerie, ſans que nous aions reçû des ſiennes. Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Rome & de Veniſe nous doivent encore une réponſe chacun, comme je le verifierai devant vous quelque jour, par le témoignage de nôtre Secretaire. Nous écrivons auſſi preſque toutes les ſemaines aux Reſidens de Hambourg & de Caſſel. Nous avons fait ſavoir par tout la juſtification de nôtre conduite, & l'artifice de nos Parties. Depuis que nous ſommes arrivez, nous avons envoié la copie de leurs pouvoirs & les nôtres, avec les objections & les réponſes qui ont été faites ſur les uns & ſur les autres; en tout cela vous n'avez eu que la peine d'y conſentir. Il me ſouvient même que la premiere fois qu'il fut parlé d'en donner part aux Ambaſſadeurs de Suede, vous en fites difficulté, à cauſe que l'avis ne venoit pas de vous; vous dites néanmoins qu'il y avoit des intelligences qui feroient bonnes à cultiver; j'en demeure d'accord, la maxime eſt très-bonne; mais que ne donnez-vous le moien de l'effectuer? que ne dites-vous quelle intelligence il faut cultiver, & par quelle voie? avez-vous fait ouverture de quelqu'une que j'aie refuſé? avons-nous pris quelque reſolution enſemble dont j'aie retardé l'execution? Au contraire j'en ai beaucoup propoſé & executé, auſquelles vous ne penſiez pas. A la verité ce n'a pas toûjours été du premier coup; il a fallu ſouvent attendre que les premiers effets de vôtre jalouſie fuſſent un peu ceſſez, & que vous vous ſoiez égaié à contredire ſans raiſon tout ce qui

qui ne vient pas de vous ; après cela, vous avez quelquefois cedé à la Raison, & laissé faire ce qui étoit utile pour le service du Roi. A la verité je ne puis tomber dans vôtre sens, & je ne crois pas que vos habitudes particulieres soient plus efficaces que le nom du Roi pour avancer les affaires, & que nôtre emploi nous oblige, ou nous permette, de faire la charge de Secretaire d'Etat, qui a le département des Etrangers. C'est de là que les vrais offices doivent partir, & vous conserver l'amitié des Rois & des Princes voisins ; & j'ai si peu vû le fruit de vos intelligences depuis que nous sommes en ce Païs, que l'Ambassadeur de Dannemark, qui est à Osnabrug, & dont vous avez amené ici le fils avec vous, est le plus grand ennemi que nous aions. Cependant vous vous imaginez, comme vous l'avez mis dans vôtre Lettre, que c'est vous qui conciliez l'affection de tous ceux qui aiment la France. Après tout, ces intelligences que vous faites semblant d'avoir, sont en si petit nombre, que vous n'avez jamais sû trouver d'adresse pour écrire à Francfort, ni en recevoir des avis, & qu'il a fallu se servir des connoissances qu'y ont eu les Residens de Hambourg & de Hesse, pour distribuer nôtre Lettre circulaire ; sans eux, vous n'auriez sû comment vous y prendre. Je ne refuse pas pourtant de cultiver les intelligences que vous ferez voir être necessaires pour le service du Roi ; mais vous ne me ferez jamais croire, que pour conserver l'amitié de la Reine de Suede, des Rois de Pologne & de Dannemark, & des autres Princes, nos Lettres

particulieres sont plus utiles que celles de Sa Majesté. Je ne me pique point de savoir beaucoup, ni de pouvoir faire tout ce qui est necessaire pour l'avancement des affaires ; je suis ravi quand vous faites quelque bonne proposition ; au lieu de la contredire par envie, comme vous faites les miennes, je la loüe & y donne mon consentement sans façon & sans mystere. Il y en a eu même où vous m'avez entraîné par pure déférence, & après cela, par une fort nouvelle gratitude, vous m'avez querellé quand je vous ai fait souvenir que je n'avois pas été de cet avis. En un mot, je tâche de ne pas negliger les choses necessaires ou utiles, quand je les connois, & je vous aurai très-grande obligation quand vous prendrez la peine de me les indiquer ; mais pour celles qui ne regardent que le faste & l'ostentation, je ne crois pas vous faire déplaisir de vous en laisser le soin, persuadé qu'elles vous plaisent beaucoup.

XV.

Je ne vous dirai rien sur ce quinziéme Article, sinon qu'il n'y avoit pas sujet de se tant aigrir, comme vous avez fait, pour vous avoir étalé des propositions dont vous demeurez d'accord, & que vous trouvez si raisonnables, que vous dites me les avoir déja faites.

XVI.

Vous agissez à vôtre accoûtumée en celui-ci; vous faites une supposition à laquelle je n'ai jamais pensé, pour avoir le plaisir de la détruire; la gloire que vous en recevrez ne sera que d'avoir tué une bête morte, ou plûtôt d'avoir combatu contre une chimere. Si vous eussiez attendu l'explication de ma proposition que vous me demandez, elle vous auroit délivré de la peine & du peril de ce grand combat. Je vous ai déja dit que je ne prétendois point interrompre nos Conferences, ni de les rendre moins fréquentes. C'est pourquoi il n'étoit pas besoin d'alleguer les préjudices qui en arriveroient au service du Roi. J'ai cru seulement que quand nous y avons pris quelque resolution, nôtre Secretaire pourroit mettre succintement dans son Memoire, *un tel jour, une telle resolution a été prise*, ou bien *elle a été renvoiée à un tel jour, pour être de nouveau débatuë*; & si nous nous trouvons d'avis contraire, qu'il mettra seulement, *sur une telle matiere, il y a eu diversité d'opinions, desquelles il a été convenu d'écrire à la Cour*. Je croiois que c'étoit la meilleure forme que nous pûssions prendre pour empêcher que rien ne demeure en arriere, & pour éviter toutes sortes de contestations. C'est ce qui se pratique en toutes les Commissions, même en celles qui ne sont pas de l'importance de la nôtre, & où les ômissions & les fautes ne peuvent pas être si préjudiciables à l'Etat. Je ne

puis pas comprendre quel tort je puis avoir en cela; je n'ai fait que proposer l'expedient en cas que vous le voulussiez agréer, étant très-disposé, comme je suis encore, d'en recevoir un meilleur, si vous aviez pris la peine d'en faire l'ouverture. Je voi bien que ce qui vous a si fort émû est une fausse apprehension, que vous aviez prise que je ne voulois plus aller si souvent chez vous. Je vous dis encore que je ne ferai point scrupule, quelque offense que vous me puissiez faire, d'aller dans vôtre Logis, comme étant celui du Roi, douze & treize fois le jour. Vous ne m'avez jamais mandé pour une affaire, une visite, ou pour une Conference, ou quelque autre chose que ce soit, que je ne me sois rendu à l'heure même. Ce n'est pas que beaucoup d'autres n'en usent plus fraternellement que vous n'avez fait à la Haie, où, de plus de cinquante Conferences diverses, vous n'avez pas voulu qu'il s'en soit tenu une seule chez moi, non pas même un jour que ma maladie m'empêcha de sortir, où vous aimates mieux aller signer le Traité sans moi, que de souffrir que les Commissaires de Messieurs les Etats vinssent à mon Logis. Cependant il peut vous souvenir de la faute que vous fites dans cette signature, où vous aviez consenti que Monsieur de la Thuillerie & moi signassions après quelques-uns desdits Commissaires, & qu'on ne laissât place pour mettre nos noms, qu'en un lieu où il n'eut pas été honorable pour le Roi que nous l'eussions mis. Le lendemain que nous contestames la chose pour faire reparer vôtre manquement, il s'en

s'en fallût peu que vous ne vous rangeâtes du parti desdits Commissaires contre nous ; du moins est-il bien vrai que vous ne dites rien pour nous aider à les faire venir à la raison, & que nous le fimes sans vôtre assistance. Cela m'a échapé en passant ; mais ce ne sont pas des choses vagues comme celles où vous demeurez quand vous voûlez me blâmer ; celle-ci est particuliere & très-veritable. Quand vous avez intention de me décrier, vous vous servez de termes généraux, & qui ne concluant rien pourroient seulement faire soupçonner par leur ambiguité des choses qui ne sont point ; & moi, pour vous rendre la pareille, je n'ai besoin que de faire un recit historique de ce que vous faites. Je ne prétends pas pour cela vous disputer la primauté de toutes choses ; je vous l'ai cedée de bon cœur, & je n'ai garde de débatre ce qui vous appartient ; je n'ai jamais prétendu que de me garantir des usurpations, que je suis assûré que vous ne pouvez pas faire. Si je n'avois resisté de cette façon à vos entreprises, vous m'auriez familierement traité en Suivant, & non en Compagnon ; le souvenir de m'avoir vû autrefois au dessus de vous, & user plus moderément de mon avantage, ne vous en auroit pas empêché, resolu de me reduire à la Classe des Residens d'Allemagne, ausquels, si vous en étiez cru, vous ne voudriez pas laisser la liberté d'écrire à la Cour, ni de rendre compte des affaires de leurs charges à aucun autre qu'à vous. Il peut vous souvenir de ce que vous m'en avez dit.

Vous avancez en un autre lieu, que la franchise de mon naturel m'emporte trop avant, & vous voulez persuader que je l'ai écrit de la sorte. Je vous ai seulement fait remarquer que souvent vous interpretez mal, & prenez en mauvaise part ce qui ne vient que de la franchise de mon humeur, peut-être à cause que vous ne vous en servez que fort rarement. Il est vrai, je l'avoüe encore, je suis de ces bonnes gens qui ne peuvent rien garder dans l'arriere-boutique. Il semble que vous m'en voulez blâmer, parce que ce n'est pas vôtre methode; mais je suis desormais trop vieux pour changer la mienne, quelque préjudice qu'elle me puisse faire auprès de vous. Au reste, Monsieur, d'où vous est venu cette humeur si sociable que vous dépeignez? Elle repugne à vôtre temperament. Vous dites que *nous devrions à toute heure & à tout moment conferer, parler, répondre, consulter ensemble amiablement & fraternellement*. Voilà de beaux mots, & je ne demanderois pas mieux, sinon que cela fut executé de bonne foi; mais comment est-ce que cette proposition s'accorde avec celle que vous me fites faire par le Sieur de Saint Romain, de ne vous visiter point sans vous envoier demander audience, & avec l'impatience que vous eûtes à la Haie, de me faire sortir du Logis où l'on nous avoit mis ensemble, & où nous aurions pû demeurer tous deux assez commodément? Comment est-ce qu'on pourroit trouver la Paix & la Concorde qu'en image, comme vous dites, ou en peinture, auprès de vous?

D'où

D'où viennent les querelles & les picoteries? Il ne faut que voir vôtre Lettre & la mienne; vous vous efforcez de me persuader que la forme, pour nous expliquer nos sentimens par écrit & par Lettres, seroit longue & incommode; j'en demeure d'accord; les propositions que j'ai faites ne sont point pour reduire à cela nos Conferences. S'il vous eut plû de savoir mon intention, je vous aurois librement déclaré, comme j'ai fait au commencement de ce discours, qu'elle n'étoit ni de vous offenser, ni de vous déplaire, & que j'avois eu recours à une Lettre, que je croiois ne devoir jamais être vûë que de vous & de moi, pour demeurer dans un plus grand respect & éviter toute sorte d'aigreur. Oui, il est presque impossible que vôtre façon dédaigneuse & desobligeante n'emporte les plus patiens, quand on traite avec vous de vive voix. Vous dites néanmoins que vous êtes plus sage & plus retenu quand vous parlez que quand vous écrivez. Qui trouverez-vous qui le puisse croire? Parce que vôtre esprit a découvert la violence & la hauteur insupportable de vôtre naturel, vous voulez persuader que vous n'êtes pas de même dans les Conferences verbales, dans lesquelles vous reservez tout ce que vous avez de doux & de débonnaire. N'est-ce pas plûtôt parce qu'il n'y a point de témoins, & que vous êtes hardi à nier la plûpart des choses qui se passent? Il faudroit une grande simplicité pour croire qu'un homme puisse être maître de ses premiers mouve-

vemens lors qu'il ne les a pas sû moderer en une rencontre où il a rêvé & medité plus d'un mois, & que malgré tous les conseils de la Raison & de la Charité, il n'a pû s'empêcher après une si longue deliberation, de faire un assassinat & un guet à pens de son Confrere. Tout le loisir que vous avez pris pour faire éclatter vôtre sentiment, au lieu de diminuer vôtre colere, n'a servi qu'à l'échauffer davantage, & à vous faire concerter en vous-mêmes le moien de rendre l'offense, que vous me vouliez faire, plus sanglante. Dans la croiance que j'avois eu en recevant vôtre Lettre, que vous en useriez comme j'avois fait de la mienne, c'est-à-dire que vous ne voudriez pas que personne en eut connoissance, j'avois été en quelque resolution de vous laisser la gloire de m'avoir offensé, & de ne chercher d'autre victoire sur vous que par ma moderation. Mais certes, comme j'ai été averti de vôtre ruse; qu'en supputant les dates, j'ai reconnu que vous l'aviez envoiée à Paris huit jours devant que de me la faire rendre ici, afin qu'au même instant que je la lirois, elle courût déja les ruës de cette grande Ville, & que, par cette invention surprenante, je pûsse recevoir en même temps deux coups mortels à ma reputation; il appert visiblement que vous m'avez voulu ôter la liberté de dissimuler l'injure, & que si je ne voulois faire croire que je n'ai pas mis mon honneur à couvert, (la plus grande passion que doivent avoir les gens de ma sorte,) il faloit de necessité que je me défendisse aussi vigoureusement

que

que vous m'avez attaqué. Je voudrois de bon cœur, que celui que vous avez choisi pour débiter vôtre invective, fut le juge de tous nos différens; je le tiens si homme d'honneur, & je prendrois tant de confiance en sa probité, que je ne ferois point de difficulté d'en convenir. Je ne doute point que vous n'aïez usé avec tyrannie du devoir fraternel, pour le forcer contre son gré à vous complaire dans une occasion si injuste, & je connois trop bien la générosité de son ame, pour croire qu'il ait abaissé volontairement sa dignité, pour aller de porte en porte lire vôtre piece chez Messieurs les Ministres, & d'une Lettre particuliere en faire un libelle public. Il me semble que je voi son déplaisir quand il reçût vôtre ordre, qui l'a forcé de faire pour vous ce que certainement il n'eut pas voulu faire pour lui-même. Qu'étoit-il besoin que Messieurs les Ministres fussent importunez de ce different, que nous pouvions terminer entre nous par toutes les voies honnêtes que vous eussiez desiré ? Vous me proposez à la fin & au commencement de vôtre Lettre des conditions de Paix ; vous n'étiez pas assûré que je ne les accepterois point; pourquoi donc rendre en même temps nôtre querelle irreconciliable, & contrevenir directement par vos actions à ce que vous avez mis dans vôtre Ecrit ? Pouvez-vous donner une preuve plus concluante de vôtre dissimulation, & que vous n'aiez mis ces beaux termes de *Paix*, d'*Union*, & de *Concorde*, dans vôtre Lettre, par faste & par ostentation ? Il est trop clair aujourd'hui qu'ils sont tombez de

de vôtre plume contre les mouvemens de vôtre cœur, & que vous ne m'avez voulu amuser de ce beau semblant, que pour triompher de ma simplicité, aussi bien que de mon honneur. Toute cette action a été bien concertée; voilà un beau stratagême de guerre; vous avez attaqué par deux endroits vôtre ennemi, en lui faisant des ouvertures d'accommodement qu'il n'auroit pas rejettées, & achevant de l'assassiner d'un autre côté, de peur qu'en se levant il ne vous abbatît, & qu'après avoir appellé son innocence & la verité à son secours, il ne renversât toutes vos impostures par sa défense legitime. Il n'en faloit pas venir à cette extrémité, pour executer le dessein que vous aviez de le retirer de cet emploi. Ce sont les Gazettes qui me l'ont appris; elles paroissent toûjours si bien instruites de toutes les magnificences que vous faites pour les débiter au public, que j'ai crû qu'elles pouvoient être informées au vrai de cette particularité. Vous en touchâtes dernierement quelque chose au Sieur de Saint Nicolas, en lui disant qu'il faloit qu'on nous rappellât tous deux. Je veux bien croire que la Reine vous considere beaucoup; mais pourtant je n'estime pas que du moment que vous avez pris la resolution de sortir d'ici pour vous retirer dans vos grands Emplois, vous aiez droit d'imposer à Sa Majesté sans aucune difficulté de faire de moi ce qu'il vous plaira. Vous vous êtes flatté de deux esperances très-douces, si vous pouviez en venir à bout, l'une d'aller reprendre la fonction de deux belles Charges, qui vous don-

donnent tant de plaisir quand vous faites la description des douceurs qui les environnent, l'autre de voir une personne que vous n'aimez pas, sortir de l'emploi pour retourner à la Campagne. Quant à la premiere, je ne vous en envie pas la possession; vous avez pû voir que j'ai encheri sur vôtre discours, quand à diverses fois vous avez quitté dans les Conferences les affaires qui nous y avoient amenez, pour dépeindre la douceur qu'il y a d'être assis à deux pas de la Reine. Pour la seconde, si elle vous donne du contentement lors qu'elle arrivera, je vous assûre qu'elle ne me fera point de peine; je ne fuis point les emplois, mais je ne crains point la retraitte; je cherche seulement & en l'un & en l'autre à vivre en homme d'honneur: ceux qui m'ont vû dans la Cour, vous pourront dire que j'y ai vêcu sans ambition & sans avarice, & ceux qui m'ont frequenté dans les Provinces, vous pourront assûrer qu'ils n'ont point remarqué en mes actions que le repos de la vie privée m'ait donné du chagrin & de l'inquietude. En l'une des conditions, j'ai tâché de demeurer dans la moderation, & de faire plaisir à tout le monde quand je l'ai pû; dans l'autre, j'ai essaié de ne point faire de bassesses, & de ne faire déplaisir à personne. En la premiere, la profession d'amitié que nous avions faite auparavant, m'a fait embrasser avec ardeur les occasions qui se sont présentées de faire considerer vos services; en la seconde, je ne me suis pas plus souvenu de vous que de moi.

En verité, Monsieur, vous devriez joüir en patience du port où vous êtes, & ne vous engager pas sans nécessité, comme vous faites, au combat avec un ennemi qui est équipé en guerre, & qui, n'aiant pas de grands biens à perdre, n'a que son honneur à conserver, & ne cherche querelle avec personne ; mais il est en état de se bien défendre. Ce n'est pas prudence à vous de le pousser à l'extrémité; quand vous l'aurez vaincu, (ce qui est assez difficile) il peut mettre le feu aux poudres, & vous faire sauter avec lui. Vous avez eu jusques-ici toûjours le vent favorable, vous l'avez reçû à pleines voiles, il vous a conduit dans un lieu delicieux, où les honneurs, les richesses & les plaisirs abondent; il ne reste que de vous y conserver, & pour cet effet de vous y conduire avec prudence & moderation. Quand on a fait une navigation heureuse, & que l'on est arrivé là où l'on veut demeurer, il faut baisser toutes les voiles, & il y a quelquefois plus de danger à changer de place dans un Havre, & de choquer trop rudement en prenant terre, que de résister à la furie des vagues en pleine Mer. Ce que j'en dis n'est pas pour vous donner conseil, mais pour vous faire souvenir qu'il n'est jamais bien séant & fort rarement utile, d'abuser de sa bonne fortune, en méprisant ou offensant ceux à qui elle n'a pas été si favorable, & dont les services n'ont pas été si bien recompensez que les vôtres, quoi qu'ils ne soient pas moindres.

Pour conclusion, vous savez que je n'ai fait

que vous propoſer un expedient pour regler nôtre maniere d'agir dans les affaires; je n'y ai aucun autre interêt que la penſée qu'il ſeroit utile pour le ſervice du Roi. Vous vous en êtes piqué ſans ſujet, quoi que je n'euſſe pas eu ſeulement le deſſein de vous déplaire; vous m'avez outragé au dernier point; je n'ai fait que repouſſer l'injure ſans intention de vous offenſer: Je proteſte même que ſi quelqu'une des choſes que j'ai alleguées pour ma défenſe eſt allée au delà, je la retiens à moi comme ſi elle n'avoit point été dite: nous nous ſommes donnez des coups fourrez, qui ne laiſſent pas grand avantage à l'un ſur l'autre. Si après cela vous deſirez ſincerement de rétablir l'amitié, je ſuis tout prêt de vous témoigner (pourvû que vous aiez le même deſir, & que vous me donniez de bon cœur la même aſſûrance) que je ſuis véritablement,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-affectionné ſerviteur.

SERVIEN.

COPIE

De la Lettre de Monsieur d'Avaux, à la Reine,

Datée du 18. Août 1644.

MADAME,

C'Est bien contre mon desir, mais non pas contre mon attente, que Vôtre Majesté entend par tous les Ordinaires quelque nouvel effet de la mauvaise intelligence de ses Ambassadeurs. J'ai bien jugé, Madame, que les choses en viendroient là, & que le naturel de mon Collegue & la démangeaison d'écrire qui le tient, ne lui permettroit pas de demeurer dans les termes de sa premiere Lettre, quoi qu'elle soit fort offensante. Voici un gros cahier d'injures, ou plûtôt un libelle diffamatoire que je reçûs de sa part, il y eut hier huit jours. Il y a emploié un mois tout entier, & il en a coûté à Vôtre Majesté le retardement de Monsieur de Bregi, qui est encore en cette Ville, quoi qu'il y ait plus de six semaines que nous avons reçû des ordres bien amples pour son Instruction, & entre autres, un Memoire si bien étendu sur ce qui est à negocier en Pologne, que je dis dès lors à Monsieur Servien qu'il n'y avoit qu'à le copier, pour donner audit Sieur de Bregi toute l'information & toutes les lumieres necessaires pour se bien acquiter de

son

ſon emploi. Cela même, Madame, a produit la ſterilité de nos dernieres dépêches, & c'eſt cette maladie qui n'a pas permis audit Sieur Servien de faire un long travail, comme il manda à Monſieur le Comte de Brienne, pour excuſer la brieveté de nôtre Lettre du ſixiéme de ce mois.

J'aurois pû, Madame, avec toute raiſon repouſſer l'injure; celui qui me traite avec tant d'indignité me fournit à chaque page de ſon libelle de fort bons moiens pour lui faire de vives reparties. Mais quoi que cette voie fût légitime, & qu'elle ſoit même permiſe par le droit naturel, j'ai mieux aimé conſiderer le ſervice du Roi que mon interêt, & laiſſer plûtôt triompher mon adverſaire, le pouvant confondre, que d'entretenir un ſi ſale commerce, & qui feroit tant de ſcandale à la France. Je mets donc de bon cœur, Madame, tous mes reſſentimens aux pieds de Vôtre Majeſté, je donne mes injures à la République, & laiſſe l'affaire au jugement & à la juſtice de Vôtre Majeſté. J'eſpere qu'elle ne voudra pas que l'un de ſes Députez ait impunément outragé l'autre, & qu'il ſoit loiſible à Monſieur Servien de m'attaquer, & de me donner encore le dernier coup.

Que ſi l'on dit que je l'ai irrité par ma réponſe, auſſi fait-on bien les Lions & les Elephans par certaines couleurs dont les hommes s'habillent communément, & on ne leur conſeille pas néanmoins d'aller tout nuds: pour cela je me ſuis couvert & paré innocemment con-

tre son attaque; il est agresseur très-injuste, & si je me suis défendu de peur que mon silence ne passât pour conviction, ma résistance ne lui donne pas droit de continuer ses outrages.

Cependant, Madame, pour avoir répondu à sa premiere invective, & avoir mis la main au devant du coup, les transports de colere le saisissent, il jette feu & flamme, deux mains de papier ne suffisent pas pour recevoir l'impression de sa haine; elle ne s'étend pas seulement sur l'histoire de vôtre Ambassade, il me va chercher en Pologne & à Hambourg; je suis coupable des Gazettes qui ont fait mention de ce qui s'y est passé de mon temps; il se ruë indifferemment sur toutes sortes d'objets, pourvû qu'il croie que le contrecoup porte sur moi: il s'en prend aux vivans & aux morts, aux choses sacrées & aux profanes, il ne remüe les cendres de Monsieur de Bulion & de Monsieur le Président de Chevri, que pour me les jetter aux yeux; il veut faire passer le premier pour homme de jeu & de bonne chere, audacieux à couvrir ses défauts, & l'autre pour un présomptueux & ridicule, afin d'avoir le plaisir de dire que je ressemble à des gens dont il a fait cette peinture: mais il nuit plus à sa reputation qu'à la leur, & il ne sauroit empêcher que Monsieur de Bulion n'ait été un des Principaux Ministres de l'Etat, que le plus grand Roi du Monde, & le plus juste ne l'ait toûjours fort estimé, & n'ait eu une particuliere confiance en lui, & qu'enfin il n'ait soûtenu l'envie & la mal-veüillance de quelques particuliers, pour ser-

servir le public & ménager les finances. C'est chose étrange que Monsieur Servien n'ait pas encore deposé l'inimitié qu'il a euë avec le défunt; considerez, s'il vous plaît, Madame, à qui j'ai affaire.

Je ne sai s'il a eu aussi quelque démêlé avec Monsieur le Président de Chevri; mais je sai bien que s'il étoit encore en vie & en faveur, Monsieur Servien ne parleroit pas de lui, comme il en écrit, & plût à Dieu, Madame, que lui & moi fissions nos Charges avec autant d'intelligence & de capacité que Monsieur de Chevri faisoit la sienne. Le Reverend Pere Joseph n'en a pas eu meilleur marché. Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui se connoissoit en gens, (& vous l'éprouvez aujourd'hui Madame, au grand bien de toute la France,) disoit qu'il n'y avoit homme au Monde qui pût faire la barbe à ce Capucin, quoi qu'il y eut belle prise. Voici pourtant que Monsieur Servien lui a montré sa leçon, & reparé ses fautes, à ce qu'il dit; mais c'est arracher la barbe à un Lion mort. Ce n'est pas le seul Ecclesiastique à qui il en veut, il censure encore injurieusement un Prêtre faisant sa charge, & dans l'action où il doit être écouté avec plus de respect. Le Prédicateur, Madame, que Monsieur Servien appelle *impertinent & ridicule*, c'est Monsieur Ogier; Votre Majesté aura peine à le croire, après lui avoir fait l'honneur d'assister quelquefois à ses Sermons, & après avoir lû l'Oraison funebre du feu Roi estimée généralement de tout le monde. Il est vrai qu'à la fin

d'une de ses Prédications, il exhorta une fois de prier Dieu pour la Paix de la Chrétienté, pour ceux qu'il a plû à Votre Majesté d'y emploier, de sa part, & specialement *pour celui qui a jetté* (disoit-il) *le Caducée entre deux armées prêtes à se choquer*. Voilà, Madame, le discours si ridicule & impertinent, auquel je n'ai eu aucune part, sinon de l'avoir écouté en baissant les yeux, comme Monsieur Servien l'avouë, quoi qu'il ne fût pas présent. Ainsi ce petit mot de loüange prononcé par une personne qui est avec moi, quand je ne l'aurois pas reçuë avec la contenance d'un homme qui s'en seroit volontiers passé, ne devoit donner aucun sujet de scandale à Monsieur Servien, qui n'y étoit pas; mais comme il y en veut trouver, il présuppose que ledit Sieur Ogier ait dit que je tiens le Caducée entre les Plenipotentiaires de France, comme un sceptre pour leur commander, & sur cela il s'échauffe, sans considerer qu'il y a cent témoins qui peuvent déposer de la verité que j'en ai raportée ci-dessus.

Il devoit ajoûter à la verité cette marque de souveraineté, que je prétens regner sur Monsieur de Longueville & lui disputer son rang, lui arracher la plume & la parole, & en cas de refus écrire des invectives contre lui; que s'il veut resister tant soit peu à mes entreprises, je lui opposerai que j'ai en main le sceptre de l'allegation, qu'il faut qu'il obéisse, & qu'il m'a été donné de la part de Dieu, dans la Chaire de Verité, par un Prédicateur de l'Evan-

vangile; la chose est très-assûrée, il n'en faut point douter, le véritable Monsieur Servien l'a dit.

Il donne aussi quelques atteintes au Sieur de Préfontaines, & tâche de rendre sa conduite suspecte. Cependant il est vrai, Madame, qu'il a toûjours reçû respectueusement ses ordres, & qu'il s'est fort bien acquitté jusques ici de l'emploi qu'il a auprès de nous, quoi qu'il me presse depuis quelque temps de l'en décharger.

C'est assez dire à vôtre Majesté qu'il est frere de Monsieur le Roi, & en effet il a beaucoup de mérite & de modestie. Mais qu'ont fait Messieurs du grand Conseil à Monsieur Servien pour les traiter de faineants? sinon que j'ai eu l'honneur d'être parmi eux, voilà leur crime. Ces Messieurs, dont Monsieur le Chancelier est particulierement le Chef, ont bien affaire de nos differens, & une legere atteinte, que Monsieur Servien pense me donner, vaut bien la peine d'offenser une Cour Souveraine. J'ose assûrer à Vôtre Majesté, que c'est une Compagnie toute pleine de vertu & de suffisance, & où la jeunesse est aussi exercée dans l'étude des Loix & des bonnes Lettres, & dans les Disputes publiques, qu'en aucune autre du Roiaume. Monsieur Servien n'en demeure pas là; il parle de Monsieur Lasnier comme d'un homme qui ne merite pas d'être emploié dans les affaires du Roi, quoi qu'il les ait très-bien conduites en Portugal, & au contentement de Vôtre Majesté: il fait aussi injure à l'Université de Paris, & a tant d'aver-

ſion pour la Langue Latine, qu'il traite avec mépris ceux qui l'enſeignent & ceux qui la ſavent.

En cet endroit, Madame, je me ſens obligé de vous dire très-veritablement, que cette Langue n'eſt pas pourtant à mépriſer. Monſieur Montluc & Monſieur de Pybrac l'ont emploiée autrefois très-utilement pour l'Etat, & il eſt hors de doute que ſans parler Latin ou Allemand, il eſt impoſſible de bien ſervir le Roi en Allemagne, ni dans tout le Nord. Il n'y a que le ſeul Monſieur Servien qui s'en puiſſe paſſer, il n'appartient qu'à lui de faire honneur & ſervice à la France, dans un Païs dont il ne ſait pas la Langue, ni aucun uſage d'une autre qui y eſt fort commune, & lequel par ſon propre aveu il ne connoît que dans la Carte, encore y fait-il de grands mécontes qnand il écrit, que ſans la guerre de Dannemark toutes les forces de Suede ſeroient encore dans la haute Allemagne, quoi qu'elles n'aient bougé de la baſſe depuis dix ans. Ce n'eſt pas, Madame, que je veüille faire parade d'un peu de connoiſſance que j'ai des Langues étrangeres; la Réponſe que je fis à Monſieur Servien n'en touche aucun mot, & j'avouë avec lui que cette faculté n'eſt pas rare, ni excellente, mais je ſoûtiens, contre ſon avis, qu'elle eſt neceſſaire aux Ambaſſadeurs du Roi.

Ce n'eſt pas aſſez à cet accuſateur général d'avoir taxé tant d'honnêtes gens & de perſonnes de condition, qui n'ont point d'interêt dans nôtre querelle, il faut donner ſur Monſieur le

Pré-

Président de Mêmes, il faut dire qu'il a fait une injustice d'assister son frere, & lui imposer qu'il ait été de porte en porte chez Messieurs les Ministres pour leur debiter des invectives. Néanmoins, Madame, il est veritable que Monsieur de Mêmes a seulement rendu ma Lettre à Monseigneur le Cardinal, & non à autre; tout le Conseil sait ce qui en est, & peut juger de là des autres choses que Monsieur Servien avance un peu trop librement.

En tout ceci, Madame, je n'ai défendu que les morts & les absents, que Monsieur Servien a mal traitez dans son libelle; je ne veux point me défendre moi-même; j'attends cela de la bonté & protection de Vôtre Majesté; seulement, Madame, je me suis senti obligé d'éclaircir quelques points qui sont d'importance dans notre Negociation; je l'ai fait simplement par un Memoire ci-joint, sans y mêler aucune parole d'aigreur. Je ne me suis pas arrêté aux médisances de Monsieur Servien, ni aux démentis qu'il me donne en plusieurs endroits, non plus qu'aux Proverbes, aux Fables, & aux Marguerites Françoises qui sont répanduës çà & là dans son ouvrage; tout cela me donneroit beau jeu, aussi bien que son Panegyrique qu'il s'est fait lui-même. Bien moins, Madame, ai-je voulu relever l'indignation qu'il témoigne contre les Gazettes de France & d'Allemagne, parce qu'elles ont ômis de mettre son nom dans les Annales. Qu'il s'offense tant qu'il voudra des démonstrations de joie que je fis à la très-heureuse naissance de ce beau Prince que Vô-

tre Majesté nous a donné pour Maître ; qu'il rallume sa colere au souvenir d'un festin que j'ai fait à la Haie aux Princes & Princesses pour honorer le service de Vos Majestez, puis que le culte exterieur en fait quelque part ; qu'il déclame contre les Imprimeurs qui ont donné au public quelques unes de mes Lettres par l'ordre exprès du Roi ; enfin qu'il fasse un recueil de toutes ces bagatelles, & qu'il dise à bouche ouverte tout ce que la jalousie fait dire & penser quand elle occupe l'esprit, je lui cede l'avantage de la bonne mine, dont il a affecté de parler tout à fait hors de propos, & je veux bien qu'il se glorifie en sa beauté ; je ne lui dispute point aussi la présence de l'esprit, la prévoiance, & l'application qu'il s'attribuë si fort au dessus de moi ; je me contente, Madame, de rendre compte à Vôtre Majesté de ce qui touche les affaires, & de vous représenter très-humblement que Monsieur Servien aiant porté les choses à l'extrémité, & même aiant rompu nos Conferences, vôtre service est grandement blessé, & le public scandalisé par sa faute. Il se promet que, n'aiant point d'emploi à la Cour, Vôtre Majesté trouvera bon de me rappeller plûtôt que lui : dans cette créance il m'a poussé jusques au bout, & j'oserois bien jurer qu'il en a formé le dessein dès le premier jour qu'il a été nommé pour cette Commission. Pour moi, Madame, je n'empêche nullement qu'en cela il ait son compte ; je recevrai respectueusement l'ordre qu'il plaira à Vôtre Majesté de me donner, soit de m'en re-

retourner en France, soit de demeurer ici avec un autre Collegue : car il est bien vrai, Madame, que ledit Sieur Servien & moi n'y pourrons plus servir conjointement sans un trop grand préjudice des interêts de la France, & de l'honneur de la Nation. Je prie Dieu qu'il lui plaise donner à Vôtre Majesté,

MADAME,

En toute prosperité, très-longue
& très-heureuse vie.
Vôtre, &c.

A LA REINE.

LETTRE

De Monsieur d'Avaux à Messieurs les Ambassadeurs de Suede à Osnabrug,

Datée du 8. Mars 1645.

ILLUSTRISSIMI ET EXCELLENTISSIMI DOMINI,

COmmodum accedit ut, absente Illustrissimo Domino Comite Servien, *redditæ mihi fuerint litteræ Excellentiarum Vestrarum ; si enim ille adesset, cùm ad utrumque nostrûm scriptæ sint, haut facilis & expedita inter nos erat responsio : nunc cùm ipse coram respondeat, & quamobrem exhiberi propositionem pertenderit, causas adferat multas, unum mihi apud Excellentias vestras excusandum superest, nempe non satis tenax propositi animus, à quo me dimoveri post continuam dierum* 4. *oppugnationem velim nolim passus sum. Reputent quæso Excellentiæ Vestræ quibus angustiis premerer cùm mihi alterutrum eligendum foret, an à definita vobiscum & ipsi meo Collegæ probata sententia, discedere, aut aliam demum tuenti atque à nobis & se ipso dissentienti contradicere nostrorum & Mediatorum & mandatorum auctoritati juxta obnisi. Enimvero Rex negotium urget, ea tamen lege, ne quid in suis aut invitis fœderatis aggrediamur. Non potui itaque nomen socii, Concilium & Regiam, ut ipse interpretatur, voluntatem, instansque mediationis offi-*

officium, solus impugnare, tantæ impar invidiæ cedendum fuit, ostendi tamen cedere me invitum & trahi, non duci. Hæc cùm ita se habeant, Vestræ, quæ rem propè norint, Excellentiæ ut ordine gesta est, ab ipsarum æquitate exspecto ut doleant vicem meam, ne dum factum excusent. Cæterum quò magis intelligant me nulli culpæ affinem fuisse, à Christianissima Regina muneris hujus vacationem peti, nec à petitione desistam quin impetravero. Certum est enim cum tot difficultatibus conflictanti, at ad usus publicos otiosam hîc diligentiam meam toties experto, sedem mutare. Nihil equidem antiquius isto Pacis tractandæ negotio in votis habueram, omnibus aliis civilibus curis hanc unam anteposueram, quod delatum est ærarii munus, hoc est ipsius Regiæ pecuniæ regnum, me nec minimum à suscepti itineris concilio revocavit. Ad quietis publicæ procurationem 10. annorum meditatione instructus, destinatione Regis piæ memoriæ à decem annis vocatus, tum demum dulcissimo laborum & peregrinationum mearum fructu abundè fruiturus videbar, si tanto operi non nihil contulisse possem. Nunc, cùm manifestè perspiciam ipse, me Paci, malo meo fato, moras injicere, aut aliis, qui injiciant, ansam præbere; cedere loco malui, alibi fortasse feliciùs operam meam Regi, fœderatisque probaturus. Nec dubito quin tum Excellentiæ Vestræ commodiorem experturæ sint Dominum Comitem de Servien, *ubi absuerit quod luminibus suis officere reputat. Magnas, quas habet, animi dotes liberiùs explicaturum credant mihi de ipso affirmanti, quem nimii erga se amoris suspicione carere voluit, neque fidem in servandis fœderibus, colendaque im-*

imprimis Suecorum amicitia, nec studium in procurranda Pace, nec in rebus agendis solertiam, desiderabunt. Vobis enim agnosco ultro, & prædico, quæ ille in usum Reipublicæ præstare potest plurima. De me verò sic habeant Excellentiæ Vestræ nullo nec loco nec tempore defuturum constantibus erga ipsas officiis, veterique illi consuetudini quæ certo semel judicio suscepta numquam intercidet. Datum Munsterii Westphalorum, *die* 8. Martii 1645.

D'AVAUX.

FIN.

TABLE DES PIECES,

Contenues dans ce IV. Volume.

MEMOIRE des Plenipotentiaires envoié en Cour le 3. Decembre 1646.

Nouvelles instances des Hollandois pour la conclusion du Traité entre la France & l'Espagne. La France veut garder Portolongone & Piombino. Expedient proposé touchant la Pomeranie. Autre expedient sur la même affaire. Oxenstiern continue ses difficultez & ses prétentions exorbitantes. 3

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 3. Decembre 1646.

Les Plenipotentiaires manquent de fonds. 13

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur le Tellier, du même jour.

On aura soin de l'échange des Prisonniers. 15

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 10. Decembre 1646.

La lenteur est naturelle aux Allemans. Expediens touchant la Pomeranie. Etat de la negociation avec l'Espagne. ibid.

REPONSE des Plenipotentiaires aux Memoires du Roi, du 29. & 30. Novembre & 7. Decembre 1646. envoiée en Cour le 17. du mois de Decembre.

On n'insiste que foiblement sur Sabionnette. Plaintes des difficultez des Suedois. Salvius entraîné par Oxenstiern. Mantoüe n'approuve pas le Trai-

Traité de Quierasque. Servien ira à la Haye. Levée du siege de Lerida. 20

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 17. Decembre 1646.

Passeport refusé au Duc d'Amalfi. 30

MEMOIRE des Plenipotentiaires servant de réponse aux Memoires du Roi, du 9. & 14. Decembre 1646. envoié en Cour le 24. du même Mois.

Préparatifs pour la Campagne de 1647. Les Suedois demandent Osnabrug, Minden & Hildesheim s'ils doivent quitter la Pomeranie. Le Chapitre de Maience se plaint des Contributions excessives que les François lui font paier. 32

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 24. Decembre 1646.

La France par son Traité avec l'Espagne veut garder toutes ses Conquêtes. Residens de France mal paiez. 38

MEMOIRE des Plenipotentiaires, envoié en Cour le 31. Decembre 1646.

Le Traité entre l'Espagne la Hollande s'avance. Plaintes que les François en font. Nouvelle chicane des François touchant Charlemont, Philippeville, & Marienbourg; voulant qu'on les rende aux Liegeois qui ne les demandent pas. Les Espagnols ne veulent pas ceder les Places de Toscane. Le Roi d'Espagne s'engage envers les Hollandois de ne pouvoir plus rien acquerir aux Indes Orientales. 40

LETTRE *de Monsieur Servien écrite de la Haye à chacune des Provinces-Unies du Païs-Bas separément, excepté à celle de Hollande.* 50

RE-

REPONSE en forme d'Avis, à la *Lettre de Monsieur Servien, à chacune des sept Provinces-Unies, excepté celle de Hollande*: écrite par un de ses Amis & Confidens; & datée de Zutphen le 4. Mai 1647. 60

MEMOIRE *de Monsieur Servien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, contenant 19. Articles présenté le 22. Mai 1647.*

Avec les Remarques qui y ont été faites le 1. Juin de la même année, ainsi qu'elles sont mises immediatement après chaque Article, pour en faciliter l'intelligence. 75

LETTRE de Monsieur Servien à Messieurs les Mediateurs, du 1. Septembre 1648. 99

LETTRES

De Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien Ambassadeurs pour le Roi de France en Allemagne, en l'Assemblée de Munster, pour la Paix générale: Contenant leurs differens & les Réponses de part & d'autre, chacun pour sa justification.

LETTRE *de Monsieur Servien à Monsieur d'Avaux, écrite à Munster le 27. Juin 1644.* 113

TABLE DES PIECES.

REPONSE *de Monsieur d'Avaux à la Lettre précedente, écrite à Munster.* 120
LETTRE *de Monsieur d'Avaux à Monsieur le Comte de Brienne, écrite à Munster le 9. Juillet* 1644. 144
LETTRE *de Monsieur Servien à Monsieur d'Avaux, du 6. Août* 1644. 147
COPIE *de la Lettre de Monsieur d'Avaux à la Reine, du* 18. *Août* 1644. 258
LETTRE *Latine de Monsieur d'Avaux à Messieurs les Ambassadeurs de Suede à Osnabrug.* 268

Fin de la Table du dernier Tome.

C A-

CATALOGUE

des Livres Imprimez à Amsterdam,

Chez les

FRERES CHATELAIN,

& de ceux dont ils ont achetté la Copie ou fait les avances pour en procurer l'édition, avec un Abregé des matieres, qu'ils renferment.

Les Oeuvres de P. & T. Corneille 10. *vol. in* 12. *imprimées à Amsterdam par Henri Desbordes en* 1701.

LEs Oeuvres de Corneille que lesdits Châtelain ont acheté à la vente de Mr. Henri Desbordes, sont trop connues dans le Public sans qu'il soit necessaire de donner le precis de ce qu'elles renferment. Il suffit de dire que P. Corneille aiant été mis au rang d'Homere & de Virgile par divers Savans du premier ordre, c'en est assez pour en faire concevoir une idée avantageuse. Cette derniere édition a été augmentée de diverses piéces curieuses, que l'on verra à la tête du premier Vol.

L'E-

L'Eneide de Virgile 2 vol. in 12. de la Traduction de Mr. de Segrais de l'Academie Françoise imprimée en 1700. aux dépens desdits Châtelain par Jean Malherbe.

Virgile étant aussi connu dans le Public & le prix de ses productions lui aiant acquis le Titre de Prince des Poëtes fait en faveur de Virgile un éloge assez avantageux, sans y mêler rien du nôtre; cette derniere Traduction, qui a été faite par Mr. de Segrais, est regardée comme le Chef d'œuvre de cet Academicien. Virgile fut douze années à composer cet Ouvrage. Il a suivi dans son Eneide le Plan d'Homere pour donner une idée de la guerre des Grecs contre les Troyens. Virgile eut part à la faveur de Cesar Auguste, & l'Histoire remarque qu'aiant recité devant cet Empereur & sa sœur Octavie l'endroit qui regarde la mort de Marcellus, ils en furent si touchés l'un & l'autre, qu'ils ne pûrent s'empêcher de repandre des larmes. On voit à la fin de l'Eneide une Lettre de Monsieur Bochard sur cet Ouvrage & diverses remarques de Monsieur de Segrais sur le même sujet.

Bibliotheque Universelle des Historiens, imprimée en 1708. en Comp. de F. l'Honoré in 4.

Monsieur Ellies du Pin a suivi à peu près le mê-
me

me Plan dans cet Ouvrage, que dans la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, qui lui a aquis tant de reputation. Monsieur du Pin se propose de donner l'Abregé de la Vie & la Critique des Ouvrages des Auteurs, qui nous ont donné l'Histoire, son jugement sur leur Stile & leur different Caractere, le denombrement de leurs Ouvrages & les differentes éditions qui en ont été faites. Il y a joint encore des Tables Chronologiques & des Cartes que l'on a tracées plus en grand par les Soins de l'Auteur de l'Atlas Historique pour donner une idée plus distincte que dans l'édition de Paris.

L'Histoire Critique des Dogmes & des Cultes bons & mauvais qui ont été dans l'Eglise depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ in 4. en Comp. de F. l'Honoré en 1705.

Quand Monsieur Jurieu qui nous a donné tant de productions n'auroit composé que cet Ouvrage, c'en seroit assez pour rendre son nom celebre parmi les Savans. Cet Ouvrage est en effet un corps abregé de matieres de Literature, & d'Erudition. Ce n'est pas ici un Ouvrage de dispute sur les divers sentimens, qui separent les Chrétiens sur la Religion, comme il en a donné plusieurs, qui ne sont pas toûjours du gout de tous les hommes. L'Histoire Critique est

un corps d'Erudition qui a occupé Monsieur Jurieu pendant fort long-tems. Il est assez difficile en peu de lignes de donner l'Abregé de ce que renferme cet Ouvrage, & l'Auteur de la Republique des Lettres dans deux ou trois mois differens en 1704. n'a pû encore qu'en donner l'Abregé & le precis. Cet Ouvrage a été augmenté d'un suplement, qui contient diverses Lettres de Monsieur Cuper, Deputé aux Etats de la Province de Gueldres, & Bourgmestre de Deventer à Monsieur Jurieu, & les reponces de Monsieur Jurieu à Monsieur Cuper. Ce que nous dirons ici en peu de mots, de ce que renferme cet Ouvrage, c'est que la premiere partie renferme le Culte & la Theologie des premiers Patriarches. La Seconde traite du Culte Levitique, & la troisiéme explique tous les faux Cultes du Paganisme. Les grands travaux de Mr. Jurieu, l'aiant rendu assez cadux depuis long-tems, il paroît que son jugement ne se sent point de cette foiblesse. On remarque dans cet Ouvrage ce Stile noble, vif & brillant, qu'on a toûjours remarqué dans ses Productions.

Genealogiæ Viginti Illustrium in Italia Familiarum in Tres Classes divisæ, Studio ac Opera Jacobi Wilhelmi Imhoff. in fol. en 1709.

Monsieur Imhoff est trop connu dans le Public pour ne pas estimer ses productions, person-

ſonne n'a plus travaillé à l'avantage du Public & à nous debrouiller l'Hiſtoire en éclairciſſant les Genealogies. Pluſieurs Auteurs y ont travaillé, mais il eſt conſtant que perſonne n'a mis cette Science dans un plus beau jour, ni fait plus de progrès dans cette étude, nous aiant donné non ſeulement la Genealogie de tous les Souverains de l'Europe en un Corps, mais même la Genealogie de la plûpart de la Nobleſſe de chaque Etat, comme il nous a donné celle de France, d'Eſpagne, d'Angleterre & en dernier lieu d'Italie. Ce dernier Ouvrage, qui ſort de deſſous la preſſe, n'eſt pas moins curieux que les autres pour ceux qui aiment cette étude. Monſieur Imhoff renferme en trois Claſſes 20. des principales familles d'Italie, comme de Medicis, de Farneſe, Milan-Viſconti, Colonne, Cibo, Giudice, Urſin, Trivulce, Pignatelli, Strozzi, Salviati, Sanſovino, Sfondrato, Picolomini, & quantité d'autres branches que celles-ci ont formées, comme on le verra à la Table qui eſt à la fin de cet Ouvrage, avant la Genealogie de Milan-Viſconti.

Jacobi Wilhelmi Imhoff Stemma Regium Luſitanicum in fol. en 1708.

Cette Genealogie des Rois & des Grands de Portugal eſt à peu près dans le même ordre que la Genealogie de la Nobleſſe d'Italie. Dans celui-ci on voit à la tête la fa-

mille Royale & les Tables ſuivantes font voir conſecutivement tous les Grands de Portugal, qui en ſont iſſus.

Recherches Hiſtoriques & Genealogiques des Grands d'Eſpagne in 12. imprimées en 1707.

C'eſt encore ici une production de Monſieur Imhoff, qui doit ſur tout intereſſer la Nobleſſe Eſpagnole, puis que ce ſont des Recherches Genealogiques curieuſes, qu'il a pris ſoin de raſſembler en un Corps, & qu'il a crû neceſſaire pour l'inſtruction publique. Il y a joint le Blazon de leurs Armes que l'on a très bien fait graver. L'Auteur de l'Atlas Hiſtorique, avec l'agrément de Monſieur Imhoff, y a joint une Carte d'Eſpagne, où on fait remarquer les Duchez, Comtez, Marquiſats, ou Villes, où ſont attachées les Grandeſſes ou autres dignitez de la Nobleſſe Eſpagnolle, dont il eſt fait mention dans le Corps de l'Ouvrage, avec deux colonnes de Table ſur la même Carte pour les trouver ſans peine.

Memoires & Negociations Secretes de la Cour de France, touchant la Paix de Munſter in Octavo en 1709.

Cet Ouvrage, qui renferme toutes les depêches du Cardinal Mazarin & des princi-

cipaux Ministres d'Etat aux Plenipotentiaires de France à Munster, est un Abregé & un modelle de Negotiations. Ce n'est pas seulement un Ouvrage utile aux personnes, qui peuvent être emploiées dans les affaires & dans les Negotiations Secretes, mais à toute sorte de personnes pour aprendre, & pour connoître les intrigues des Cours & le moien de se former dans les negotiations & dans les affaires Publiques. L'Ouvrage renferme encore divers Memoires & diverses Instructions particulieres pour l'éclaircissement & l'intelligence de l'Histoire. Il est d'ailleurs très-utile & très-necessaire dans la presente circonstance pour les personnes, qui sont au timon des affaires Politiques, par raport à l'état present & à la situation des affaires de l'Europe.

Atlas Historique in Folio premiere Partie en 1705. *La Seconde Partie en* 1708.

Cet ouvrage est une introduction à l'Histoire, à la Chronologie, à la Genealogie & à la Geographie Ancienne & Moderne, où on fait observer l'établissement des Etats & Empires du Monde, leur durée, leur chute, & leur different Gouvernement. La Chronologie & l'Histoire Abregée des Consuls Romains, des Papes, des Empereurs, des Rois, & Princes qui ont été depuis le

commencement du Monde jusqu'à present; & la Genealogie des Maisons Souveraines de l'Europe. L'Auteur de cet Ouvrage après avoir donné une idée de l'Histoire des premiers Etats & Empires du Monde rangez dans un ordre fort distinct, passe de l'Histoire Ancienne à la Moderne. Il commence par Rome Moderne, d'où il passe à l'Histoire de France, d'Espagne & des Provinces-Unies, qui est la derniere du premier Volume de cet Ouvrage. Dans le second Tome divisé en deux parties, l'Auteur reprend d'abord la suite de l'Histoire abregée des Empereurs Romains, pour venir à l'Histoire de l'Empire d'Allemagne, en donnant quelque Cartes de Geographie, de Genealogies, & d'Histoire pour donner les instructions, qu'il juge convenables & necessaires pour remplir son projet & donne d'abord la Genealogie de la Maison d'Autriche; il passe ensuite aux principaux Princes de l'Empire & à celle des Electeurs de Brandebourg & du Roi de Prusse. L'Histoire de Hongrie & de Boheme est rangée dans le même Ordre & avec les mêmes instructions. La seconde Partie du Tome second ou le troisiéme Volume de cet Ouvrage, donne l'Abregé de l'Histoire d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & fait voir en Abregé le plus beau morceau, qui ait encore paru de l'Histoire d'Angleterre par diverses observations, qu'il est necessaire de savoir pour en apprendre l'Histoire. Il passe ensuite à l'Histoire de Suisse, &

après l'Idée de son Gouvernement à la Chronologie de cette Republique. L'Histoire de Savoie & de Lorraine, & la Chronologie des Ducs de ces deux Etats suivent dans le même ordre. L'Histoire de la Republique de Venise, qui fait la clôture du 3. Volume n'est pas moins digne de la Curiosité du Lecteur, par l'abregé clair qu'il nous donne de l'Histoire de cette Republique. Outre les Cartes qui donnent l'idée du Gouvernement Civil, Politique & Militaire de chaque Etat, on y fait encore une infinité de remarques curieuses pour l'intelligence de l'Histoire & la Chronologie abregée de chaque Etat. L'Ordre & l'Arrangement, que l'Auteur a tâché d'aporter à cet ouvrage est ce qui en est le plus à estimer, puis qu'il est constant que l'Ordre dans un Ouvrage en met pareillement dans l'esprit & dans la Memoire; & les Cartes de Geographie, de Genealogie & d'Histoire étant diversifiées dans un Ordre fort distinct fait que l'Esprit y trouve des agrémens à exciter la curiosité, & pour donner une idée claire & distincte de cet ouvrage, il faudroit autant s'arrêter sur chaque Etat que l'on fait ici sur le Corps de tout l'ouvrage, ce qui nous meneroit trop loin.

L'Auteur travaille à un quatriéme Tome, qui renfermera le reste des Etats de l'Europe, qui ne sera pas moins curieux que les trois Volumes, dont nous venons de donner l'abregé.

Cartes Chronologiques de l'Histoire sacrée, en quatre feuilles par le même Auteur 1708.

Ces Cartes renferment un Abregé Chronologique & Genealogique de l'Histoire Sainte, & font voir distinctement la Genealogie de Jesus Christ, des Pontifes, & des premiers Patriarches & une suite abregée & claire de l'Ancien Testament depuis Adam, jusqu'au commencement de l'Ere vulgaire. On y verra encore diverses remarques instructives pour conduire à l'intelligence de l'Histoire Sacrée. Chaque Carte renferme un Periode & on les a disposées pour les mettre toutes quatre de suite pour les enroler, ou deux à deux dans un Cabinet, ou par periode pour les mettre dans les Bibles aux endroits que l'on a indiquez.

Le Grand Cabinet Romain in Folio. en 1707.

Cet ouvrage a été traduit en François du Latin de Monsieur Michel Ange de la Chausse. Ce Traité renferme une infinité d'Antiquitez Romaines, consistant en bas reliefs, Statues des Dieux & des hommes, Instrumens Sacerdotaux, Lampes, Urnes, Sceaux, Bracelets, Clefs, Anneaux, & plusieurs autres figures Symboliques des Divinitez du Pa-

ga-

ganisme. L'Auteur de l'Atlas qui a aussi pris soin de l'Ordre de cet ouvrage, au lieu de placer les figures ensemble à la fin de l'ouvrage, comme dans l'Edition Latine, a fait placer chaque figure dans l'endroit de son explication, afin que l'une & l'autre étant rangée en parallele, les Lecteurs en puissent tirer plus d'instruction & de fruit.

Histoire Abregée des Provinces-Unies in Folio, imprimée en 1701. *à Amsterdam par Jean Malherbe aux depens desdits Libraires, par l'Auteur de l'Atlas Historique.*

Cette Histoire fait voir en racourci l'Etablissement, les progrès & les Conquêtes de cette Republique, & celui de ses Compagnies en Orient & en Occident, comme aussi les Hommes Illustres dans les Armes & les Sçavans dans les Lettres, & renferme en abregé tout ce qu'il y a de plus remarquable dans l'Histoire des Provinces-Unies, & sur tout les mouvemens les plus considerables, qui ont donné lieu à frapper plusieurs Medailles à l'honneur de cette Republique; on a pris le revers de quelques unes, qui ont les devises les plus belles, & les plus remarquables pour exprimer les plus beaux endroits de cette Histoire. A la tête de l'Ouvrage on y a joint six Cartes pour donner les instructions les plus essentielles pour entrer avec plus d'Ordre dans l'Histoire de cette Republique.

Nouveaux Memoires de Monsieur Nodot in 12. Imprimés en 1708.

Ces Memoires concernent les superbes Monumens Anciens & Modernes de la Ville de Rome. A la tête on y a placé un nouveau Plan de Rome, tiré par Ordre du Pape par Mathieu Gregoria. Après ce Plan de Rome l'Auteur de l'Atlas Historique a joint des Tables pour indiquer les Monumens les plus considerables de Rome, & les noms des Sculpteurs ou des Peintres, qui les ont formés; on indique aussi les Palais, où on peut voir encore ceux qui subsistent aujourd'hui. Outre cette Carte, le même Auteur de l'Atlas y a encore ajoûté une petite Carte pour faire observer les chemins des Eglises de Rome, ou Stations où sont attachées les indulgences; le Plan de Rome ancienne, aussi en petit, divisé cependant selon ses XIV. differentes regions; une autre des Monumens anciens, qui étoient sur les Monts Palatin, Capitolin, Avantin, Cœlius, Viminal, Quirinal & Janicule, chaque Mont dans une Carte; une grande de Geographie, qui fait remarquer les differens Etats de Rome, dans laquelle on a pratiqué l'Ordre de la Pompe des Romains, dans leurs Jeux & dans leurs Triomphes, avec diverses autres remarques très curieuses & instructives pour toute sorte de personnes & sur tout pour ceux qui font le Voyage de Rome.

La

La Science de la Cour dont lesdits Libraires se sont accommodés de la Copie, 3 vol. in 12. par Mr. de Chavigni augmentée de diverses Cartes par l'Auteur de l'Atlas Historique.

On doit supposer que cet ouvrage a été bien reçû du Public, puis que c'est ici la troisiéme Edition, qui paroît en trois ou 4. années. Comme on n'a rien changé dans la seconde Edition, on a laissé cette troisiéme comme nous l'a donnée Monsieur de Chavigni; quoi que par raport aux Etats Protestans, où a passé cet Ouvrage, il y auroit eu quelques termes à changer ou à adoucir pour être reçû avec autant d'agrément des Etats Protestans que des autres. On s'est cependant fait un devoir de laisser la Science de la Cour comme nous la donne son Auteur, laissant sur la Religion, à ceux qui ont soin de leurs éleves, de faire les remarques, qu'ils jugeront à propos par raport à leurs Principes. Ce que l'on y a ajoûté ce sont des Cartes des Etats & Empires du monde, les Genealogies Abregées de Cesar, d'Auguste, de Tibere, de Constantin, de Theodose, celle de Valois, de Bourbon, d'Autriche, d'Angleterre, Plantagenete, Stuard & de Nassau en abregé. L'Auteur de l'Atlas outre ces Cartes y a encore joint de nouvelles Cartes de Geographie fort distinctes; des Cartes des Fortifications & du Blazon, tous se-

secours pour conduire avec agrément & sans peine à l'intelligence de l'Histoire : & dans l'ordre où on a mis cet Ouvrage dans cette derniere édition c'est un petit Abregé de l'Histoire Universelle.

Les Memoires de Chavagnac in 12. 1701.

——— *de la Marquise du Fresne in* 12. 1701.

——— *de Navailles in* 12. 1701.

Timandre Pastorale in 12. 1701.

Les Memoires ci-dessus, & Timandre Pastorale imprimez par Jean Malherbe aux depens desdits Freres Châtelain.

Tous les Libraires ou particuliers qui auront besoin de ces Ouvrages ou des Cartes desdits Ouvrages & de toute sorte d'autres Livres, les trouveront chez lesdits Châtelain à Amsterdam près de la Maison de Ville.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 06594 2040

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD